TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 651 | 42 PAGES | — SAMEDI 28 AVRIL 1979

Hanoï juge « arrogantes » les propositions chinoises de règlement

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 400 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 16 din.

Tarif des abonnements page 35

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'inquiétant avenir de la Turquie

La prorogation de l'état de siège dans treize provinces turques et son extension aux régions frontalières de l'Est, essentiellement peuplées de minorités ethniques, ont été obtenues de justesse par M. Bulent Ecevit devant la Grande Assemblée. Ces mesures donnent aux autorités militaires des pouvoirs dont jusqu'à présent elles n'ont pas abusé. Mais la dégradation générale de la situation peut compromettre à long terme la prédominance des autorités civiles. L'interdiction des manifestations du 1er mai, en particulier à Istanbul, est relevée par les syndicats ouvriers progressistes. Qui sait comment peut tourner cette épreuve de force ?

Aussi bien le premier ministre a-t-il mis l'accent devant le groupe parlementaire du Parti républicain du peuple sur les périls que court l'unité du pays, touchant ainsi la corde sensible d'un nationalisme qui trouve un écho dans toutes les formations politiques. Il a attribué aux « provocations des pays capitalistes », aux « puissances impérialistes », les menées « séparatistes » qui agitent les provinces peuplées de Kurdes. Il n'a pas désigné plus clairement ces inspirateurs, mais son entourage laisse entendre qu'il s'agit d'Israël. De récents entretiens d'état-major ont décidé une coopération turco-irakienne contre les Kurdes, et, selon certaines informations de la presse allemande, des troupes ont été retirées des frontières avec la Grèce et avec l'U.R.S.S. pour être dirigées vers l'est du pays.

Rien ne filtre d'Ankara sur l'état réel de la fièvre des minorités. Mais un tel symptôme est en soi inquiétant : ce ne serait pas la première fois, en effet, dans cette région du globe, que les craquements de l'unité nationale serviraient à resserrer les énergies face à des « séparatismes » pris pour boucs émissaires.

Simultanément, la Turquie ne cesse de lancer vers l'Occident des cris d'alarme justifiés par la dégradation permanente de sa situation économique : 50 % de taux d'inflation, 20 % de chômage et une capacité de production réduite à la moitié de ce qu'elle devrait être, alors que la démographie turque est une des plus fortes du monde. M. Ecevit ne cache pas que, à défaut de l'assistance économique occidentale, la catastrophe est proche.

Des négociations reprennent à Ankara ces jours-ci. Elles sont conduites sous l'égide de M. Walther Leisler Kiep, ministre C.D.U. des finances de Basse-Saxe, désigné par le chancelier Schmidt. A la suite de la rencontre de la Guadeloupe, le gouvernement allemand a en effet pris en main cette opération, en dépit de sa répugnance à se mettre en avant. Ses liens anciens et récents avec la Turquie l'y prédisposaient, sans qu'on puisse le soupçonner pourtant de vouloir instaurer une relation privilégiée qui lui coûterait fort cher.

Dans l'immédiat, c'est 1,5 milliard de dollars qu'attend M. Ecevit pour combler cette année son déficit en devises étrangères et acheter des matières premières. Mais le Fonds monétaire international, qui participerait avec l'O.C.D.E. et des banques privées à l'opération, pose des conditions qu'Ankara refuse : à la demande d'une dévaluation de 30 %, le gouvernement turc oppose une proposition de 5,7 %. Il n'entend pas procéder à une rationalisation sérieuse des subventions aux industries d'Etat ni limiter de façon draconienne la hausse des salaires.

C'est visiblement sur l'importance stratégique de son pays pour les Etats-Unis et l'alliance atlantique que M. Ecevit compte pour amener les Occidentaux à accepter ses demandes.

Le rapprochement effectué depuis deux ans avec l'Union soviétique ne participe pas du jeu de bascule. Cette c..rte cependant reste dans la manche du premier ministre turc, quel qu'il soit. Une « finlandisation » de la Turquie ne résoudrait pourtant pas son déséquilibre économique. Mais les facteurs de déstabilisation se mettent en place et le réveil de l'islamisme peut contribuer à les développer.

L'inflation aux États-Unis

• Le rythme annuel de la hausse des prix a atteint 13 % au premier trimestre
• Les négociations salariales vont être perturbées

Les Etats-Unis retrouveront l'inflation à deux chiffres, qu'ils n'avaient plus connue depuis 1974, époque où la levée des contrôles administratifs avait entraîné une flambée des prix. En mars, l'indice officiel, en progrès de 1 % sur février, a dépassé de 10,2 % son niveau de mars 1978. Calculée en rythme annuel, la hausse intervenue au cours du premier trimestre atteint même la cadence de 13 % l'an. Cette évolution, qui traduit l'échec des efforts faits par l'administration depuis l'automne pour juguler l'inflation renaissante, va perturber les négociations salariales en train de s'amorcer.

Les dirigeants syndicaux se montrent décidés à ne plus tenir compte des vœux de modération de la Maison Blanche ; le président des « métallos » de la puissante industrie automobile considère comme « mortes » les recommandations du président Carter. L'annonce des énormes bénéfices de la plupart des grandes sociétés encourage d'ailleurs les syndicalistes à la fermeté : au premier trimestre, les bénéfices de Texaco ont dépassé de 81 % ceux de l'année précédente, le progrès atteignant 61 % pour la Gulf Oil, 40 % pour Kodak et Goodyear, 37 % pour Exxon... Le projet présidentiel de taxation des super-bénéfices pétroliers devrait être adopté d'autant plus facilement.

De notre correspondant

Washington. — Comme d'habitude, la hausse des prix alimentaires (17,6 %, au cours du premier trimestre), notamment de la viande (+ 2,7 % en mars), explique en grande partie la forte poussée de l'indice des prix que M. Kahn, responsable de la lutte contre l'inflation, a jugée « intolérable ». Mais il s'y ajoute cette fois une hausse des prix de l'essence (3,8 % en mars, la plus forte augmentation constatée en un seul mois depuis 1975, due à la raréfaction « post-iranienne ».

Bien que de nombreux experts admettent que « le plus dur est passé » et que l'inflation devrait se ralentir dans les mois qui viennent, l'accélération brutale de ce début d'année va compliquer la tâche du gouvernement, au moment où se préparent de grandes négociations salariales dans une série d'industries (électricité, automobile et caoutchouc, notamment).

Après l'intervention quelque peu maladroite des autorités fédérales dans la négociation de la convention collective des camionneurs, fin mars, les responsables syndicaux de ces industries ont fait savoir qu'ils toléreront encore moins de telles actions. M. Fraser, président des syndicats de l'automobile (United Auto Workers), a fait savoir qu'il considérait, pour sa part, comme « mortes » les directives de M. Carter contre l'inflation et n'en tiendrait aucun compte.

Les syndicats ont d'autant moins de raisons de se gêner que les profits des grandes compagnies ont rarement été aussi importants : leur croissance pendant le premier trimestre de cette année a souvent dépassé de très loin le taux d'inflation: Pour Kodak, 40 % (par rapport au premier trimestre de 1978) ; pour General Electric, 22 % ; pour Goodyear, 40 % ; tels sont quelques-uns des chiffres révélés ces derniers jours, parfois avec une certaine gêne, par les grandes compagnies. Celles-ci font valoir que le premier trimestre de l'an dernier avait été particulièrement faible.

La progression des profits paraît plus faible si on la compare à celle du dernier trimestre de 1978, marqué par une nette reprise de l'activité.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 38.)

Les moyens d'information et le pouvoir

L'Assemblée nationale limite le droit de grève à la télévision et à la radio

L'Assemblée nationale a adopté dans la nuit de jeudi 26 à vendredi 27 avril la proposition de loi de MM. Robert-André Vivien, R.P.R., et Alain Madelin, U.D.F., cosignée par les présidents des deux groupes de la majorité et par près de deux cents députés, limitant l'exercice du droit de grève à la radio et à la télévision.

Ce texte oblige les personnels chargés de la diffusion à assurer la continuité du service public et laisse aux présidents des sociétés de télévision le soin d'apprécier, en cas de grève des personnels chargés de la programmation, si le programme minimum doit être appliqué. Pour Radio-France, cette deuxième hypothèse n'est pas retenue, le risque d'un arrêt de travail des personnels de programmation dans un secteur soumis à la concurrence des périphériques étant considéré comme nul par le législateur.

Ce projet est unanimement condamné par la gauche, qui y voit une remise en cause du droit de grève, susceptible d'être étendue à l'ensemble du secteur public.

Démagogie

Si on laisse de côté les procès d'intention, l'objet principal de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale est d'empêcher que le déclenchement d'une grève à la télévision n'entraîne l'application automatique du programme minimum, quel que soit, en particulier, le nombre des grévistes.

Pendant les grèves de février-mars, en effet, une minorité a pu, grâce à ces dispositions, paralyser l'instrument tout entier.

THOMAS FERENCZI.

(Lire la suite page 10.)

La Cour européenne des droits de l'homme estime que Londres a porté atteinte à la liberté de la presse

La Cour européenne des droits de l'homme, dans un arrêt rendu à Strasbourg, le jeudi 26 avril, a condamné — par 11 voix contre 9 — le Royaume-Uni, pour avoir interdit au Sunday Times, *en 1972, la publication d'une enquête sur les méfaits de la thalidomide.*

C'est un jugement important que vient de prononcer, à une courte majorité il est vrai, la cour de Strasbourg, pour la première fois en matière de presse. Le recours du *Sunday Times* contre le gouvernement britannique avait été introduit il y a quatre ans (*le Monde* du 4 avril 1975).

En 1972, le quotidien londonien publiait un article intitulé « *os enfants victimes de la Thalidomide : une honte pour le pays* », à une époque où la campagne menée pour l'indemnisation des victimes de ce tranquillisant, générateur de nombreuses malformations chez les nouveau-nés, battait son plein. On se souvient qu'entre 1959 et 1962, de nombreux enfants étaient nés avec des malformations congénitales imputables à ce tranquillisant, absorbé par leurs mères pendant les premiers mois de grossesse.

Le *Sunday Times* annonçait, en outre, la publication d'une enquête complète sur le produit incriminé, sa distribution en Grande-Bretagne depuis l'achat de la licence jusqu'au retrait du produit du marché.

(Lire la suite page 18.)

IL Y A DIX ANS, DE GAULLE

Le grand départ

par MAURICE DRUON de l'Académie française

Il y a dix ans, le 27 avril 1969, le général de Gaulle, tirant les conclusions du résultat négatif du référendum sur la réforme des régions et la suppression du Sénat, décidait de se retirer.

Dix ans aujourd'hui... Du même pas insolite, altier, solitaire, qu'il était entré dans l'Histoire, trente ans plus tôt, par la porte de la guerre, de Gaulle, ce matin d'avril 1969, refermant sur lui d'un coup sec la porte du pouvoir, s'en allait vers son village au fond de la forêt champenoise. Lui, dont le verbe aux longues cadences magnifiques s'était fait entendre sur tous les continents, annonçait au pays sa décision par le communiqué le plus court, le plus tranchant qui se puisse concevoir. Et pourtant rien n'y manquait, pas même l'heure à laquelle le général arrêtait la pendule de sa destinée publique. *« ... prendra effet aujourd'hui, à midi: » Brevitas imperialis.*

Dans l'histoire de la papauté, la démission de Célestin V, au Moyen Age, reste désignée comme « le grand refus ». Celle de de Gaulle, dans l'histoire de la démocratie moderne, pourrait bien être appelée « le grand départ ».

Le plus étonnant, ce matin-là, ce fut précisément que tant de Français montrassent tant d'étonnement, tandis que s'éloignait la Citroën noire, pareille à celle où leur vieux chef avait failli, naguère, être assassiné. Il leur avait pourtant bien dit, trois jours avant : *« Si je suis désavoué par une majorité d'entre vous (...), ma tâche de chef de l'Etat deviendra évidemment impossible. »*

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

La fleur au fusil

Les experts du Pentagone nous apprennent que l'Union sovi..ique vient de livrer un sous-marin de type Whisky à Cuba, qui a déjà reçu un submersible de la classe Foxtrot. En un temps où l'on donne des prénoms féminins aux typhons, il n'est finalement pas étonnant que l'on attribue des qualificatifs guillerets aux engins de guerre.

Nous avions le cocktail Molotov, les orgues de Staline, le fusil Clairon de l'armée française, et il existe peut-être une mitrailleuse Tchatchatcha, un canon Mandoline, une grenade Bouquet, un porte-avions Fleur des prés, et une fusée nucléaire Parfum d'un soir.

Quant à ceux qui feront les frais de ces précieux gadgets, ils auront tout juste le temps de se réjouir à l'idée que leur mort avait un petit prénom charmant.

BERNARD CHAPUIS.

Le choix du 3 mai en Grande-Bretagne

A moins d'une semaine des élections générales britanniques, les sondages d'opinion continuent de donner l'avantage aux conservateurs, mais l'avance de Mme Thatcher et de ses amis enregistre une baisse régulière. En revanche, M. Callaghan continue d'être jugé plus apte que son adversaire à diriger un gouvernement.

Tenant compte de ces indications, le leader conservateur a durci le ton de sa campagne, en accordant la priorité au maintien de l'ordre et à l'application rigoureuse des lois, allant jusqu'à prôner le rétablissement de la peine de mort. Mme Thatcher met également l'accent sur la nécessité de limiter par la loi les pouvoirs, qu'elle juge abusifs, des syndicats.

De son côté, M. Callaghan accentue ses attaques contre la politique conservatrice, qui, selon lui, mène à l'« affrontement entre les classes » et à la « division de la nation ».

I. — Le « vent du changement » ? Une brise...

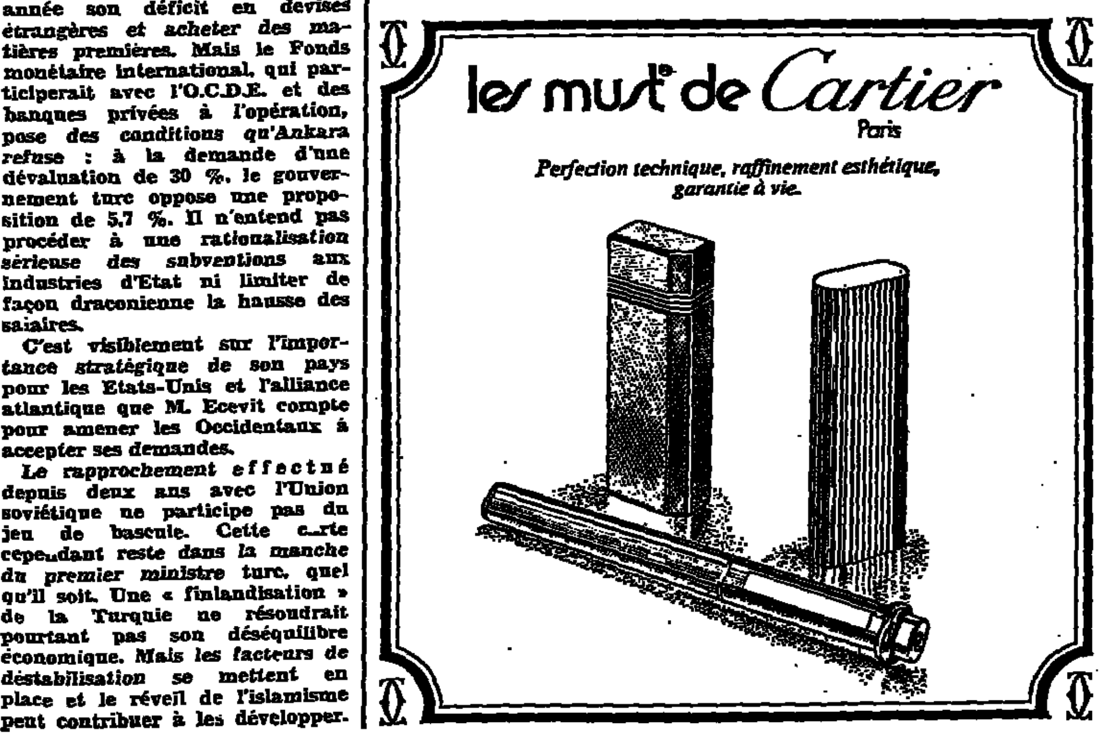
De notre correspondant HENRI PIERRE

Londres. — A la gare de Victoria et à la station de métro Westminster, les amis des pigeons ne sont plus invités, *please*, à ne pas les nourrir ; ils sont maintenant menacés d'amende. Dans les rues, les policiers, jadis fiers d'être désarmés, dissimulent à peine leur pistolet, et les jours de manifestation les hommes des brigades d'intervention, récemment créées, portent casque et bouclier, comme leurs collègues du continent. La « ceinture verte » entourant les grandes villes est menacée d'être réduite... Autant de signes, apparemment insignifiants, mais révélateurs d'une certaine détérioration du climat social, jadis unique et envié, de la Grande-Bretagne.

Les tensions raciales sont devenues plus aiguës, les conflits du travail plus violents, la criminalité augmente, notamment chez les jeunes, et même le terrorisme, jusqu'à présent confiné à l'Irlande du Nord, apparaît dans les grands centres urbains. Aux prises avec les mêmes problèmes que les Continentaux, les Britanniques sont progressivement contraints, pour tenter de les résoudre, de recourir à des méthodes et formules qui mettent sérieusement à l'épreuve leur grande tradition de libéralisme et de tolérance.

La vie publique semblait, elle, du moins, garder sa spécificité britannique. Or le débat politique s'est également altéré : il s'aligne de plus en plus sur le modèle continental. Jusqu'à présent, les institutions fonctionnaient « dans l'huile » : deux grands partis, favorisés par un mode de scrutin conçu pour écraser les minorités, se succédaient au pouvoir, assurés d'une confortable majorité de gouvernement. La « machine » politique tournait rond, et calmement. Cette quiétude a été bouleversée par les petites formations — libéraux, nationalistes, — qui ont suffisamment progressé pour marchander leur soutien indispensable aux gouvernements privés de la majorité absolue.

(Lire la suite page 5.)



L'AVENIR DE LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Retrouver sa vocation

Après avoir connu les scellés, le risque de faillite et de vente à l'encan, la Cinémathèque française envisage son avenir. Deux années d'une gestion rigoureuse, un budget en équilibre, une mise en ordre en grande partie assumée par Mme Yvonne Dornès, responsable des finances et de l'administration, ont remis à flot le vaisseau légendaire, qui, pour avoir perdu son âme, Henri Langlois, en 1977, était bien menacé.

Le 3 mai prochain, une assemblée générale des membres de la Cinémathèque (environ quatre cents personnes), procédera au renouvellement complet du conseil d'administration, présidé par M. Georges-Henri Rivière. Tous les administrateurs, à l'origine nommés pour trois ans, sont « sortants », puisque c'est la première assemblée générale depuis 1973 — à l'exception d'une, en 1976, uniquement chargée de l'approbation d'un projet de fondation, qui devrait être mis en application en 1980.

Deux tendances se retrouveront à cette assemblée du 3 mai. Certains, qui se méfient de l'actuel pouvoir administratif, parleront donc au nom de la tradition et du souvenir de Henri Langlois. Mais la situation n'est plus la même qu'il y a dix ans. Il ne s'agit plus d'opposer (comme on le fait toujours) le « génie brouillon » à « l'ordre sans talent », mais d'écarter tout retour à une gestion suicidaire.

« *Nous avons accepté le désordre parce qu'il y avait le génie* », disait, en substance, Mme Françoise Giroud, alors secrétaire d'Etat à la culture, quand Henri Langlois est mort.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire la suite page 14.)

Le Monde

idées

GAULLISME

La légitimité perdue

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

LE printemps offre bien des sujets de réflexion. Il y a dix ans, le général de Gaulle quittait le pouvoir. Il y a cinq ans, M. Valéry Giscard d'Estaing, principal auteur de la précédente opération, y parvenait. Entre les deux, Georges Pompidou n'aura été que le bénéficiaire temporaire et apparent d'une usurpation dont il n'eut d'abord pas conscience, et qu'il ne pensa enrayer que lorsque la mort le prit, avec une sorte de désespoir pathétique qui fit bien sourire le seul de ses ministres qui, à ses obsèques, alla ostensiblement communier.

Régis Debray seul a osé l'écrire : *« La voie française vers l'Amérique passait par mai 68 — seule une crise pouvait lever nos handicaps. Dans sa marche vers la normalisation, en effet, la société française moderne traînait dans ses bagages deux valeurs collectives fort embarrassantes l'idée de* nation, *de l'indépendance ; l'idée de* classe ouvrière, *et de révolution. (...) Ceux de mai croyaient porter en terre le capitalisme, ils inhumaient en fait leurs dernières illusions socialistes. Ceux de juin croyaient avoir terrassé l'anti-France : ils portaient la Trilatérale au gouvernement de la France* (1). »

Le général de Gaulle, il est vrai, avait songé à autre chose qu'à ces successions qui n'en furent pas, et les réactions des politiciens gaullistes à ce qu'en dit le comte de Paris dans ses *Mémoires* me font bien rigoler. Lorsque, s'étant cru les *« héritiers naturels »* au pouvoir *« pour trente ans »* si l'on ne faisait pas de bêtises, on a abouti en cinq ans à mettre au pouvoir MM. Lecanuet et Servan-Schreiber sous la houlette de M. Giscard d'Estaing, on se tait et, si l'on en a encore les moyens, on réfléchit. Lourde tâche pour certains.

Un rêveur bien éveillé

Bien sûr, le général de Gaulle rêvait. Mais je suis gêné lorsque j'entends le dire des hommes qui se réclament de lui et furent parfois dans sa *confidence* : *car lorsqu'il* entendait rétablir notre indépendance nationale et faire la participation, ses adversaires ne parlaient-ils pas déjà de rêves ? Et sans doute a-t-il rêvé toute sa vie. Mais c'était un rêveur bien éveillé et, comme il le confia au soir de sa vie à un visiteur inquiet, *en dépit de la bêtise* s'organisant sans cesse autour de lui pour l'empêcher d'agir : *« On a fait beaucoup de choses quand même... »*

L'actuel président de la République, nombre de prétendus gaullistes, ont cru vivre le plus souvent une grande aventure néo-bonapartiste : il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les uns se consacrent à la restauration du régime précédent, c'est-à-dire de la IVe République, tandis que les *autres errent* désœuvrés et larmoyants et se considèrent comme les demi-soldes d'un *empire dont ils étaient les maréchaux peu sûrs*. Le général de Gaulle, lui, croyait plus modeste*ment reprendre la grande politique* capétienne — celle du refus des féodalités au-dedans et du rejet de ces nouveaux empires que sont les hégémonies au-dehors : *« Ce qui a été fait à mon appel et suivant mon action depuis quelque trente ans, pour rendre à notre pays, d'après les leçons millénaires de la Maison de France, sa raison d'être, son rang et sa vocation universelle »* (5 mai 1969).

Mais la leçon n'a pas été entièrement perdue. Des philosophes de cour ont planté le décor du *Roi se meurt où une apparence de pouvoir* enjolive d'une pseudo-compétence sa propre aliénation. Car tout *ce qui reste du gaullisme* est au niveau de la phraséologie et du décor. On se réclame de la lettre des institutions contre leur esprit. Et, surtout et par voie de conséquence, on gouverne avec un double langage qui alterne avec un terrorisme intellectuel fondé sur une prétention manichéenne à la modernité et au progrès.

Terrorisme intellectuel et double langage. Le discours constant que nous tient le pouvoir sur l'Europe en est la triste illustration. Tout le monde sait que l'Europe selon le général de Gaulle et l'Europe selon Jean Monnet sont non seulement dissemblables mais antinomiques. Or l'extravagance actuelle du chef de l'Etat consiste à prétendre les assumer l'une et l'autre dans sa politique et dans sa personne. Au terme de cette démarche et comme cela ressortait de sa dernière causerie, il est clair que, dans l'esprit de M. Giscard d'Estaing, nul ne sera « européen » hors lui et ses amis. Ce qui gomme, empêche, refoule toute discussion approfondie et véritablement démocratique sur la nature et les conséquences de l'Europe que *nous pouvons accepter de construire* sans y défaire la France.

Or le président de la République n'est pas crédible lorsqu'il prétend à présent se retrancher derrière une *interprétation stricte du traité de* Rome. D'abord, les conditions mêmes de l'élection du 10 juin sont déjà fort éloignées de la lettre et de l'esprit du traité. Qui peut oublier *ensuite que l'actuel chef de l'Etat a* appartenu au comité Jean Monnet, qu'il s'est prononcé dès 1967 pour l'« intégration » européenne de la France, qu'il a exprimé en 1972 sa *conviction que la France n'aurait plus* d'histoire, qu'en 1974 il a substitué pour ce qui est de notre défense *nationale le terme d'« autonomie » à* celui d'« indépendance », qu'il a conséquemment bouleversé en 1976 tout le discours de la dissuasion en sorte que nous sommes aujourd'hui coincés par le dialogue que Washington et Moscou entendent poursuivre sur la limitation de certains armements ?

Qui peut aussi tenir pour négligeables certains propos du frère même du chef de l'Etat, M. Olivier Giscard d'Estaing, affirmant sa conviction que les nations constituaient aujourd'hui des féodalités à abattre, afin de promouvoir l'empire *atlantique de ses rêves*, dont l'Europe qui se fait à Bruxelles serait le principal moyen ? Qui n'a ressenti *un mélange d'amertume et de dégoût* en entendant un jeune vieillard proclamer, tout en se croisant pour le chef de l'Etat, qu'il se sentait plus proche des Allemands de sa génération que de ses propres compatriotes, et par conséquent de son propre pays ? Qui ne connaît les positions *maximalistes de la plupart des figurants* de la liste de l'U.D.F., seule officiellement identifiée à la politique européenne du gouvernement ? Qui n'aurait dès lors le sentiment que les assurances données par le chef de l'Etat aux partisans *« d'une autre Europe »* ne sont que l'expression *de ce double langage*, dont le dessein transparent est de biaiser et de berner ?

Nos institutions sont aujourd'hui un corps sans âme dont le principe *est occulté et la finalité détournée.* Le général de Gaulle avait réinventé l'idée de légitimité, *« procédé d'inspiration autant qu'application d'autorité »*, comme la définit à très bon escient Michel Herson, qui ajoute : *« Nombreux sont les gaullistes de ma génération qui, dès juin 1940, trouvèrent dans les paroles et le comportement du général de Gaulle la révélation d'un certain pouvoir, extérieur aux puissances établies et par là même merveilleusement expert à les dominer et à les conduire (2) »*.

Aujourd'hui, des hommes inca*pables d'inspiration et d'autorité, des* hommes qui ne croient plus en l'effort civilisateur dont leur nation a tiré son histoire, attendent des autres, sous couvert d'une Europe contrefaite dotée de pouvoirs délétères, la pensée créatrice qu'ils ne savent plus concevoir et la légiti*mité qu'ils ne veulent plus assumer.* Devant ce vide de l'Etat, organisé par un chef d'Etat conceptuel, il nous reste une fois de plus à retrouver le fil de la légitimité perdue, le sens du pouvoir, d'un certain pouvoir extérieur aux puissances établies et dépossédées, et l'aventure singulière de la France dans le monde d'aujourd'hui. Il n'y a pas d'autre jeunesse au monde, pour un grand peuple.

(1) *Modeste contribution aux discours et cérémonies officielles du dixième anniversaire.* Maspero éd., 1978.

(2) *Le Figaro*, 21 avril 1979.

Le grand départ

(Suite de la première page.)

Certes, le référendum portait sur deux questions, et elles étaient longues et elles étaient compliquées. Mais il y en avait une troisième, implicite, très simple et très claire : *« Me voulez-vous encore ou ne me voulez-vous plus ? »* Et certains électeurs qui avaient voté *« non » semblaient* tout surpris et consternés que leur voisin ait agi de même.

Scrutin étrange : ce n'étaient pas des voix ralliées à l'opposition, ou qui s'y rallieraient, qui avaient infléchi la balance ; c'étaient des voix de la majorité — *et tout spécialement* celles d'une des composantes de la majorité — qui avaient fait défaut.

Ce départ, plein de noblesse amère, grandissait encore de Gaulle et le faisait plus ressemblant que jamais aux plus hautes figures de l'histoire romaine. Mais aussi, quelle leçon de démocratie !

Pendant les douze ans de la traversée du désert, les partis avaient fait échec au retour de de Gaulle en persuadant les Français que, s'il revenait, il établirait *la dictature. Quel dictateur jamais* remit si fréquemment en cause un mandat qu'il n'entendait tenir que du suffrage librement et régulièrement exprimé, et s'en alla si *résolument* le matin même où ce suffrage lui fut défavorable ?

Quant aux institutions dont il dota la France, et que tant de *gens à l'époque prétendaient* taillées à son seul usage, et que tant d'autres déclaraient funestes, qui donc, maintenant, les conteste, qui donc, de toutes parts, ne les invoque et ne s'en affirme le défenseur ? C'est merveille qu'un si parfait concert après tant de grincements et de désaccords.

Non vraiment, il n'y avait rien, en de Gaulle, du dictateur. Ce qu'il y avait en lui, en ses manières, en ses actes, en ses vues, c'était plutôt les traits d'un grand monarque. Mais quel monarque démocrate ! Il ne faut pas *confondre tempérament* de monarque et illusions royales.

Décision et consentement

Ce qu'on n'aperçoit peut-être pas assez, et qui est le fondement de la conception gaullienne du pouvoir, c'est la division très nette entre la décision et le consentement. Le consentement appartient au peuple, c'est-à-dire au *citoyen* ; la décision, à l'élu. Celui-ci, dans l'état de l'histoire et des mœurs politiques françaises, doit fréquemment faire renouveler ce consentement, fondement de tout pouvoir. Cela ne rend pas, certes, l'exercice des fonctions de chef d'Etat plus facile ; mais cela permet de les exercer pleinement, le peuple restant le vrai souverain, mais *ayant délégué*, par un consentement renouvelé et incontestable, ses prérogatives.

L'usage que de Gaulle fit du référendum prouvait, au fond des choses, la *confiance* qu'il avait en la France et en son peuple.

Car les dictateurs, les autocrates, sont gens persuadés d'avoir raison, même si le sentiment populaire leur devient contraire, et qui s'incrustent au pouvoir aussi longtemps qu'ils le peuvent afin d'imposer leur volonté.

De Gaulle avait certes la conviction d'être dans le vrai et le bien. Mais considérant ne pouvoir y poursuivre sans le consentement populaire démocratiquement exprimé, il semblait dire : « Si même les Français cessent de me faire confiance cette fois, ils retrouveront, tôt ou tard, la droite ligne que je leur ai tracée. » C'est là ce qu'il signifiait, dans sa dernière allocution publique, par son adresse, et comme son adieu, à l'ardente armée de ceux qui le soutenaient et qui *« de toute façon, détenaient l'avenir de la patrie »*.

Il reste la référence de la France pour longtemps, l'homme à qui tout, forcément, est comparé, parce qu'il a donné à notre destin ses plus grandes mesures.

MAURICE DRUON.

Jouer perdant

par ROBERT LUC (*)

AU cours de l'émission « Cartes sur table » du 2 avril, M. Chirac a évoqué « une espèce de phénomène de « ras-le-bol » qui s'est développé au sein du R.P.R. » vis-à-vis du pouvoir, dont il avait le sentiment d'être l'adversaire privilégié. La *flèche empoisonnée*, décochée par le chef de l'Etat au terme de l'entretien télévisé du 19 avril, n'aura pu qu'aggraver ce sentiment. Pour comprendre le phénomène, il faut se rappeler la bataille pour la mairie de Paris, le silence mesquin du chef de l'Etat sur le rôle décisif du mou*vement gaulliste dans* la victoire électorale de mars 1978, l'incontinence verbale de certains ténors de l'U.D.F. Permettrai-je cependant à un simple citoyen qui a régulièrement « voté gaulliste » de dire tout haut ce que bien d'autres pensent tout bas et d'attirer l'attention de M. Chi*rac sur un autre phénomène de* « ras-le-bol », celui qui se manifeste à son égard parmi les plus fidèles électeurs gaullistes et nombre de ses admirateurs d'hier ?

Au lendemain d'une victoire électorale acquise de justesse avec l'aide de leurs voix et de leurs efforts, ces hommes jugent en effet indigne d'une formation qui se ré*clame du général de Gaulle* de se présenter à la fois comme appartenant à la majorité et comme une *force d'opposition et d'essayer de* tirer avantage de ces deux attitudes contradictoires. L'assurance et l'agilité de M. Chirac n'ont pas réussi à masquer la démagogie et l'ambiguïté d'une telle attitude qui menace le capital de confiance dont bénéficiaient les dirigeants gaullistes. Les *coups de boutoir qui ébranlent l'édi*fice majoritaire ne semblent pas offrir la meilleure méthode pour infléchir la politique gouvernementale ; il est difficile de croire que le groupement le plus puissant de la majo*rité ne dispose pas de meilleurs* moyens de parvenir à ses fins.

Aussi paraît-elle bien lointaine l'image de l'homme politique, au meilleur sens du terme, qui avait présidé à la naissance du R.P.R. en décembre 1976 à la porte de Versailles, en vue de rendre la foi *à la majorité et d'offrir à des cen*taines de milliers de Français la possibilité de se rassembler pour la défense du pays et de ses institutions en élargissant la base du mouvement ! Aujourd'hui, il s'agirait plutôt de rétrécir, voire de déplacer, l'« éventail » de celle-ci. Rien ne *laissait prévoir alors, ni même encore* l'été dernier, que le fondateur du Rassemblement s'alignerait sur les positions extrêmes de M. Debré, desquelles il avait longtemps pris soin de se distancer, et finirait lui aussi par « jouer perdant » sur l'échiquier européen. Ne joue-t-il pas *désormais perdant même sur l'échiquier* national ? Ses prévisions alar*mistes pourraient* donner à le penser. Mais surtout, mettre en garde le pouvoir contre le risque d'une future défaite est une chose ; aggraver ce risque en se lançant à corps perdu dans de violentes diatribes contre le gouvernement, que l'on appuie de ses votes, et en créant une psychose de faiblesse de la France, est une autre chose.

Il serait vain d'espérer infléchir le comportement de M. Chirac dans le présent. Convaincu d'être sur le droit chemin et donc de la nécessité d'imposer ses vues selon ses *propres méthodes, tenant solidement* en main la machine du Rassemblement sans s'inquiéter de savoir si l'usage qu'il en fait ne ramène pas au régime des partis, sachant parfaitement susciter le dévouement et l'enthousiasme des militants et en user, il continuera sur sa lancée avec *l'exclusivité et l'efficacité qui sont* sa marque. D'où sans doute le silence quasi unanime aux assises nationales de la porte de Champerret, de ceux qui ne partageaient pas ses opinions sur le fond et sur la tactique. A quoi bon, ont-ils pu penser, troubler la cohésion qui fait la force *du mouvement en l'absence de toute* perspective de redressement ?

La parole est aux électeurs

Seule la réaction des électeurs est susceptible d'avoir prise sur lui et *de l'amener un jour à une nouvelle réflexion* et à une révision de ses positions et de ses méthodes. Il est, en effet, en leur pouvoir d'adresser à M. Chirac le seul avertissement *qu'il puisse comprendre, en lui refusant* leur vote en nombre aussi large que possible. Grâce à l'échéance prochaine des élections européennes, le 10 juin, ils pourront le faire en limitant les dégâts avant que des dommages irréparables n'aient été causés par sa ligne actuelle. Ils serviront ainsi à la fois l'intérêt général et celui de leur mouvement et rendront possible une remise en *ordre de la majorité.*

Le temps presse : la France ne *pourra surmonter la crise actuelle* qu'au prix d'une mobilisation des forces vives de la nation, que le *gouvernement n'a pas encore voulu* ou peut-être pu provoquer mais qu'une majorité rétablie sur des bases saines aurait des chances de mener à bien. L'enjeu, même du point de vue européen, est d'une tout autre portée que le sort d'une Assemblée qui n'aura ni toutes les vertus qu'en *attendent* ses partisans, ni tous les vices que dénoncent ses détracteurs.

Il est significatif que M. Couve de Murville ait tenu à préconiser à contre-courant, devant les récentes assises nationales, la voie du courage et du salut. C'est autour d'un *« immense effort national de redressement »*, a-t-il en effet affirmé, que *« la majorité pourrait se retrouver, non pas sur le terrain des rivalités vulgaires et de la démagogie facile, mais sur celui de l'intérêt général enfin compris et assumé »*. Ce discours, prononcé par un des hommes les plus proches de la pensée et de l'action du général de Gaulle, aurait mérité une plus large diffusion, ne serait-ce que dans un souci d'équilibre. Plus conforme à la vérité et *plus objectif envers le gouvernement*, plus en contact avec les réalités auxquelles nous sommes confrontés, il se situe davantage dans la tradition gaulliste. Il repose *sur une espérance plus valable que* les déclarations de M. Chirac — et également d'ailleurs que les récents propos du *chef de l'Etat à la télévision*, insuffisamment *marqués* par l'urgence à tous les niveaux d'un véritable sursaut face à la conjoncture économique et sociale.

Cette espérance ne verra le jour, j'en suis convaincu, que si, au lendemain du scrutin du 10 juin, le *pourcentage des suffrages recueillis par la liste Chirac-Debré marque une* régression suffisamment importante par rapport aux chiffres des élections générales de mars 1978 pour *ne pas être sujette à contestation.* Il est évidemment impossible d'attendre d'aucune des personnalités dirigeantes du R.P.R. qu'elle souscrive à un tel raisonnement. Mais les électeurs, eux, sont plus libres et plus maîtres de leurs responsabilités. Puissent-ils comprendre qu'en refusant leur vote au président du Rassemblement, engagé comme il l'est sur une fausse route, loin de *manquer au gaullisme*, ils saisiront une occasion unique d'en sauvegarder l'avenir.

(*) Ancien ambassadeur.

L'héritage maintenu

par DANIEL AMSON (*)

LE général de Gaulle est mort depuis dix ans, mais, aujourd'hui plus qu'hier, son héritage est maintenu.

Quoi de plus gaulliste, en effet, qu'un président qui, élu par le « parti de la peur », s'efforce de mener à bien une politique de réformes ? *« Voilà une Chambre P.S.F. à qui je ferai faire l politique du P.S.U. »*, disait le général de Gaulle, après les élections de juin 1968. *« Voilà des Chambres conservatrices par lesquelles je ferai voter le changement pour la France, »* a dû penser, de même, M. Giscard d'Estaing, après les élections de 1973 et de 1978...

Quoi de plus gaulliste qu'un président qui, conscient de la nécessité qu'il n'y ait pas de *dyarchie au sommet de l'Etat*, preserve — sans toujours l'engager — son pouvoir d'arbitrage et laisse à son premier ministre le soin d'affronter dignement la « *grogne* » des Assemblées ?

Quoi de plus gaulliste, enfin, qu'un président qui, sans mettre en cause l'alliance de la France avec les nations atlantiques — et en particulier avec l'Allemagne — poursuit avec succès la politique d'« ouverture à l'Est »

Comme le général de Gaulle, M. Giscard d'Estaing ne souhaite pas être le prisonnier du « parti de la peur ». Comme le général de Gaulle, il désire qu'il y ait, au sommet de l'Etat, un « chef qui en soit un ». Comme le général de Gaulle, il souhaite *que la France soit* « une nation aux mains libres, dont aucune pression du dehors ne détermine la politique ».

Dix ans après le départ du général, et compte tenu de l'attirance des Français pour les « délices du régime des partis », *était-il vraiment possible d'espérer* que le gaullisme serait mieux sauvegardé qu'il ne l'est à présent ?

Sans doute certains peuvent-ils penser, à l'inverse, que l'héritage du gaullisme est aujourd'hui dilapidé et que, seul, *M. Chirac serait en mesure de le protéger.*

Mais ne peut-on soutenir également que, si demain M. Chirac était élu chef de l'Etat, la France ne serait plus gouvernée au centre droit, mais par ce « parti de la peur » qui n'a vraiment soutenu le général de Gaulle que pour maintenir ses privilèges : en 1958 pour que l'Algérie reste française, en 1968 pour que la *crise sociale n'emporte pas tout* ?

Ne peut-on soutenir également que, si demain M. Chirac était élu chef de l'Etat, son engagement politique des derniers mois ne lui permettrait plus d'aucune manière d'être un arbitre et que la République deviendrait à nouveau la chose des partisans, mais de partisans qui — la France étant ce qu'elle est — seraient *plus nostalgiques du général* Boulanger que de l'homme du 18 Juin ?

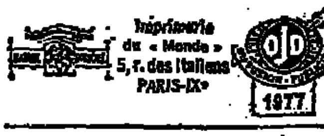
Ne peut-on, enfin, soutenir que, si demain M. Chirac était élu *chef de l'Etat, il entraînerait la* France vers des alliances qui contredisent sa vocation pro*fonde* et qui, au nom d'un « gaullisme » que le général n'a jamais professé, remplaceraient la politique d'indépendance par un nationalisme intransigeant ?

« Dix ans, ça suffit », avait-on coutume de crier au mois de mai 1968.

Ça suffit, en *effet*, pour se dire aujourd'hui, si l'on a, pour la mémoire du général de Gaulle, le sentiment que la France lui doit : l'héritage est maintenu pour l'essentiel. Ne jouons pas aux apprentis sorciers, au risque de tout perdre, pour de simples questions de susceptibilité personnelle.

(*) Avocat à la cour.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



LE VOYAGE DE M. GISCARD D'ESTAING A MOSCOU

M. Brejnev a critiqué vivement la Chine au cours du dîner offert en l'honneur du président de la République

M. Giscard d'Estaing, qui termine samedi soir sa visite officielle de travail en U.R.S.S., poursuit ce vendredi 26 avril ses entretiens avec les dirigeants soviétiques. Le président a déposé une gerbe dans la matinée au mausolée de Lénine *(ce que ne faisaient ni le général de Gaulle ni Georges Pompidou)*, au tombeau du soldat inconnu, puis au monument commémoratif du régiment *Normandie-Niémen. Contrairement à ce* que prévoyait le programme, aucun tête à tête Brejnev-Giscard d'Estaing n'a eu lieu vendredi matin ; *les discussions ont réuni, outre les deux chefs* d'Etat, MM. François-Poncet et Gromyko, Deniau, Monory, Palotichev, ministre soviétique du commerce *extérieur*, *Kirilline, président du Comité d'Etat pour la science et la technique*, et M. Blatov, conseiller personnel du secrétaire général. Après *un déjeuner privé, les conversations* devaient reprendre en fin d'après-midi. Dans la soirée, M. Giscard d'Estaing offre un dîner à l'ambassade de France. Les *conversations franco-soviétiques* se termineront samedi matin par la signature au Kremlin de plusieurs documents *franco-soviétiques*

Dans le toast qu'il a prononcé jeudi au dîner offert en l'honneur de M. Giscard d'Estaing, M. Brejnev a vivement *critiqué* la Chine.

De notre envoyé spécial

Moscou. — Les spéculations sur l'état de santé de M. Brejnev *dominent le séjour du président de* la République à Moscou, laissant loin derrière les interrogations d'ordre *politique. C'est* ainsi que, jeudi *soir 26 avril, à l'issue du dîner* offert au Kremlin par le secrétaire général du P.C. soviétique, diplo*mates et journalistes* s'intéressaient *moins aux très vives attaques* portées contre la Chine par M. Brejnev qu'à son comportement.

L'homme, il est vrai, paraît extrêmement fatigué : son élocution, qui n'a jamais été parfaite, s'est encore dégradée au point de laisser par*fois pantois les interprètes* chargés de traduire ses *propos* ; sa démarche est devenue très lente, précautionneuse, mal assurée, et le secré*taire général a manifestement du* mal à maîtriser sa jambe gauche. Le visage de M. Brejnev, enfin, paraît comme figé et son regard *éteint*.

Le *secrétaire général, qui a perdu* sa faconde et parle très peu, fait l'objet de l'attention constante de *son entourage, toujours* prompt à *le guider et à lui éviter la moindre* fatigue : le dîner d'apparat de jeudi avait été réduit à sa plus simple expression, *puisqu'il a* commencé à 19 h. 30 et que tout était terminé à 21 heures. La journée n'en paraissait pas moins avoir été éprouvante pour M. Brejnev, qui avait dû se *rendre l'après-midi à l'aéroport* Vnoukovo pour y accueillir M. Giscard d'Estaing. C'est peu avant 16 heures que l'appareil du président *s'est immobilisé sous un soleil* radieux, en face du bâtiment réservé aux hôtes de marque. Entouré de *MM. Kossyguine et Gromyko, le* secrétaire général du P.C. s'est avancé à petits pas vers la passerelle, puis a passé en revue un détachement des trois armes de *la* garnison de Moscou. Là *encore*, la cérémonie avait été réduite au minimum, les deux chefs d'Etat ne *saluant pratiquement pas les délé*gations amenées de certaines usines de la capitale. Quelques instants plus tard, MM. Giscard d'Estaing et *Brejnev partaient en voiture pour le* Kremlin, où est logé le président. Pendant le trajet d'une trentaine de kilomètres, les deux chefs d'Etat *auraient échangé quelques propos* mais n'auraient pas fixé l'ordre du jour de leurs entretiens.

Les ventes d'armes à Pékin

Deux heures de discussions ont eu lieu ce vendredi matin et une heure supplémentaire est prévue en fin *d'après-midi, avant le dîner* que M. Giscard d'Estaing offre à l'ambassade de France. En début d'après*midi ce vendredi, on ne savait pas* encore quelle part exacte *M. Brejnev* avait pris aux discussions, ni s'il se rendrait au dîner de l'ambassade. *Le bâtiment n'est pas équipé d'ascenseur, et il faut, pour accéder aux* pièces de réception du premier étage, gravir un long escalier assez pénible. Dès *jeudi soir*, cependant, l'avis de ceux qui avaient approché le secrétaire général était que l'homme n'est pas capable de mener *une longue conversation tant il a du mal à ne pas paraître* absent.

Le discours qui avait été préparé jeudi pour M. Brejnev et qu'il a eu tant de mal à lire, a fait l'effet d'une *petite bombe tant ce texte est dur* pour la Chine. Après quelques considérations d'usage sur la nécessité de donner un caractère « irréversible » *à la détente, M. Brejnev s'en* est violemment pris à la Chine sans toutefois la nommer.

Une telle attaque n'a pas dû sur*prendre outre mesure la délégation* française qui était en possession du texte de M. Brejnev depuis vingt-quatre heures. *Elle n'en place pas moins M. Giscard d'Estaing dans une* position délicate, tout comme d'ailleurs l'avait déjà fait M. Brejnev en écrivant, voici *quelques semaines, au président* de la République pour le mettre en garde contre les ventes d'armes aux Chinois. En revenant *lourdement sur le sujet, le secrétaire* général donne l'impression que le durcissement de la France, intervenu depuis l'invasion du Vietnam par la *Chine, ne procède pas d'une évolu*tion propre à la politique française, mais n'est qu'une conséquence des pressions soviétiques. Moscou, *d'autre part, voudrait maintenant* élargir ses mises en garde contre des livraisons de technologie renforçant, même indirectement, les capa*cités militaires de la Chine.* D'où l'allusion du secrétaire général à la nécessité *« d'effort collectifs des Etats en faveur de la paix et d'une honnête coopération pacifique »*.

Un certain malentendu risque de se développer également à la suite des félicitations que M. Giscard d'Estaing a adressées à l'U.R.S.S. *« pour la retenue manifestée par l'Union soviétique lors des récents événements du Sud-Est asiatique »*. D'abord *parce que le président paraît considérer* que la crise est terminée, et ensuite parce qu'il n'a jamais évo*qué dans son discours l'attitude d'un* allié fidèle de l'U.R.S.S. qui n'a pas hésité, lui non plus pourtant, à recourir à la force *et* à envahir le territoire d'un pays voisin. Jeudi soir, *on affirmait cependant du côté fran*çais que ce problème serait abordé au cours des discussions de ce ven*dredi, ainsi que ceux de l'Afrique* et du Proche-Orient.

Il se confirme, d'autre part, que si les problèmes du désarmement devaient bien être abordés, les positions française et soviétique seraient fort opposées, notamment à propos du projet de M. Giscard d'Estaing d'une conférence européenne sur le désarmement classique. M. Brejnev a évoqué, à ce sujet, la nécessité pour la France et l'U.R.S.S. de *« clarifier leurs positions et de s'efforcer de les rapprocher »*, ce qui, manifestement, prendra du temps, même si un accord mineur *est obtenu à propos du renforcement* de ce qu'on appelle les *« mesures de confiance »* et qui concernent essentiellement la publicité et la *limitation des manœuvres militaires* sur le continent européen. Un certain nombre de ces mesures sont mentionnées dans les accords d'Hel*sinki. D'autres pourraient être défi*nies en prévision de la conférence de Madrid, prévue pour 1980, sur les suites de la C.S.C.E.

Deux confirmations, enfin, sont *contenues dans le discours du pré*sident : la France va soutenir une proposition soviétique pour la convocation d'une conférence internationale *sur l'environnement, qui regrouperait* les trente-cinq Etats signataires des accords d'Helsinki, et le document franco-soviétique qui doit être signé, *samedi matin, au Kremlin contiendra* sans doute une clause définissant avec précision la périodicité des rencontres franco-soviétiques.

JACQUES AMALRIC.

Les toasts au Kremlin

M. Brejnev : nous sommes pour une ferme riposte à l'agression

Recevant M. Giscard d'Estaing à *dîner, M. Brejnev* a notamment déclaré jeudi :

« Récemment, le monde a subi ce qu'on peut appeler une secousse. Une grande puissance a recouru aux armes et a fait irruption dans un pays voisin, tout en affirmant cyniquement qu'elle se proposait de lui donner une leçon. Bien que cette aventure ait échoué, les conclusions qui en découlent sont très sérieuses. Pour notre part, nous les avons faites. D'autres, sans doute, y réfléchissent également. Quand, dans une partie du monde, on s'efforce de substituer la force au droit, l'hostilité et le diktat au bon voisinage, personne ne peut rester indifférent. La paix est un patrimoine commun. Aussi, des efforts collectifs des Etats en faveur de la paix et d'une honnête coopération pacifique sont-ils à ce point indispensables. Nous sommes pour la maîtrise de soi, pour une démarche pondérée, mais nous sommes aussi pour une ferme riposte à l'agression si cela se révèle nécessaire. »

Parlant du désarmement, M. Brejnev a déclaré : *« Là aussi, il faut certes que l'U.R.S.S. et la France élucident leurs positions et s'efforcent de les rapprocher. La volonté commune aidant, il existe, nous semble-t-il, une telle possibilité. »* Il a conclu : *« En règle générale, les réunions soviéto-françaises à l'échelon le plus élevé apportent de bons résultats tangibles. Je suis certain que les actuels entretiens seront également substantiels et fructueux. »*

M. Giscard d'Estaing : la France a apprécié la retenue de l'U.R.S.S. dans les événements d'Asie

« Le moment est venu de franchir une nouvelle étape » dans les contacts entre l'U.R.S.S. et la France, a notamment répondu M. Giscard d'Estaing, après avoir rendu hommage à *« l'action personnelle »* de M. Brejnev. *L'expérience a montré l'utilité et l'importance des contacts qui se sont noués progressivement entre les dirigeants français et soviétiques. Il est temps désormais de leur donner un rythme régulier et de conférer à leur pratique la sanction d'un document officiel* (1).

» Quant à nos efforts en faveur de la détente et de la paix, un vaste champ s'ouvre à eux. Je suggère pour ma part que nous les orientions dans trois grandes directions. La première est celle de la consolidation de la détente en Europe. Elle passe par une mise en œuvre scrupuleuse des dispositions de l'acte final d'Helsinki. (...) La deuxième direction est celle qui doit nous conduire les uns et les autres à veiller, dans l'exercice des responsabilités mondiales qui sont les nôtres, à ce que l'esprit et les principes de la détente s'étendent à toutes les régions troublées du monde. (...) La troisième, enfin, est celle d'un véritable désarmement. (...) La France a formulé à cet égard une proposition qui, sur plusieurs points, rencontre celles qu'a avancées de son côté l'Union soviétique. Je souhaite que nos conversations ouvrent la voie à une action progressive et concrète dans le sens du désarmement. (...)

» Je ne trahirai aucun secret en révélant que nous avons pris l'un et l'autre l'habitude d'échanger, dans l'intervalle de nos rencontres, des messages personnels sur tous les grands sujets de politique internationale que l'actualité fait surgir. Nous nous y expliquons sans détour et sur le fond des choses. (...)

» L'Europe est plus tranquille, ses Etats se comprennent mieux, ses peuples sont plus assurés de l'avenir de la pix qu'ils ne l'ont été à aucun moment depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ailleurs dans le monde, si des conflits sont apparus et si des tensions demeurent, ils sont heureusement restés circonscrits. Je voudrais saisir cette occasion pour redire ici que la France a apprécié la retenue manifestée par l'Union soviétique lors des récents événements du Sud-Est asiatique. »

(1) Dans la déclaration franco-soviétique signée à Moscou le 17 octobre 1975, MM. Giscard d'Estaing et Brejnev décidaient de poursuivre à l'avenir leurs rencontres *« sur une base périodique »*, sans en fixer le rythme, qui, en fait, s'espaça. Alors qu'il y avait eu deux sommets franco-soviétiques par an en 1973 et 1974, il n'y en eu plus qu'un (1975, 1977) ou pas du tout (1976, 1978).

● *Michel Scotto*, a été libéré, jeudi 26 avril par les autorités soviétiques à l'occasion de la visite à Moscou du président Giscard d'Estaing, c'était le seul Français détenu en U.R.S.S., dit-*on dans les milieux officiels*. Né en 1957, il avait été arrêté alors qu'il était en transit à Moscou, entre Bombay et les pays-Bas, avec un faux passeport et porteur d'une petite quantité de Hashish. Condamné à quatre ans de prison en octobre 1977, il avait purgé deux ans de sa peine. M. Scotto doit quitter Moscou, samedi, pour la France. — *(A.F.P.)*

DES FEMMES DE DISSIDENTS SOLLICITENT UNE INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Moscou *(A.F.P.)*. — Les femmes des dissidents soviétiques emprisonnés Alexandre Guinzbourg et Youri Orlov ont demandé, vendredi 27 avril, au président Valéry Giscard d'Estaing de prendre la défense de leurs maris au cours de ses entretiens avec les dirigeants soviétiques.

Mmes Arina Guinzbourg et Ira Orlova, dans une lettre ouverte, s'adressent au chef de l'Etat français en tant que signataire des accords d'Helsinki. Elles rappellent *que c'est pour avoir voulu* faire respecter ces accords en U.R.S.S. qu'Alexandre Guinz*bourg a été condamné*, en juillet 1978, à huit ans de camp à régime sévère et Youri *Orlov*, en mai 1978, à sept ans de camp à régime sévère et cinq ans d'assignation *à résidence*.

Pour qui sonne le tocsin ?

Une lecture d'Ivan Chevtsov par Léonid Pliouchtch

M. Leonid Pliouchtch vient de lire « le Tocsin » d'Ivan Chevtsov, écrivain soviétique connu pour son antisémitisme. Avec un humour d'autant plus glacé que son indignation est grande, il nous *explique le cas* Chevtsov.

Est-il possible de résoudre ce problème littéraire surhumain : dévoiler les atrocités des hitlériens pendant *la guerre*, en *particulier* la persécution des juifs, et démontrer simultanément que les *juifs étaient et sont la principale* menace pour la paix ? La tâche se complique lorsque, en même *temps*, la *phraséologie* de l'écrivain doit être communiste et internationaliste.

C'est possible en Union soviétique, *le pays du jamais vu. L'écri*vain Ivan Chevtsov a montré pour la première fois en 1964 au peuple *soviétique la menace juive dans* son roman *le Puceron*. Dans ce livre, les juifs sont des cosmopo*lites, des formalistes*, des abstractionnistes qui fraudent et détruisent le réalisme socialiste. A cette *époque libérale de* l'ère khrouchtchévienne, la critique attira amicalement l'attention de Chevtsov sur son mauvais *style* et sur d'autres défauts littéraires.

Dans les nouveaux romans de Chevtsov des années 1969-1970, *l'Amour et la Haine* et *Au nom du père et du fils*, les juifs tuent, désinforment, sexualisent e*t alcoolisent le peuple russe* ; ils s'emparent de la presse soviétique, de la médecine, du commerce, de la *pédagogie* et de la culture en général (*le Monde* du 24 mars et du 16 mai 1970). Chevtsov a réussi *à créer* un type inoubliable de juif satanique tout en faisant un « *cours abrégé* » de national-socialisme avec les mythes du sang, de la Terre, de l'homme et de la femme, de l'étranger corrupteur.

Des spécificités raciales

Le tableau de la quasi-victoire des *sionistes* en U.R.S.S. était tellement sombre que même la *Pravda* reprocha à Chevtsov *d'avoir dénaturé* la réalité : il avait sous-évalué le rôle puissant et dirigeant du parti en U.R.S.S. *La Pravda* ne remarqua point le nazisme contenu dans les romans de Chevtsov parce que des conceptions nazies s'insinuent progressivement dans la propagande soviétique à l'intérieur et de *façon* plus dissimulée à l'extérieur.

Tenant compte des critiques émises en 1970, Chevtsov transporta l'action de son nouveau roman en Pologne, chez les frères cadets slaves.

Sous la direction des frères slaves aînés, donc de *Soviétiques*, les Polonais organisent la résistance, la clandestinité et les détachements de *partisans. Ils combattent* les troupes hitlériennes, sauvent des Français et des juifs *des camps de concentration*. Mais, contrairement aux personnes sauvées, les juifs étalent une série de spécificités raciales — ils sont peureux, vaniteux, ingrats, égocentriques, cyniques et ont une personnalité à double face. La Gestapo et l'Abwehr se servent de ces traits de *caractère pour les* enrôler dans leurs réseaux.

Dans la clandestinité et les détachements de partisans, les juifs sont embusqués, ou alors ils *induisent en tentation, ils désin*forment et empoisonnent les chefs des partisans, ils trahissent leurs sauveteurs et jusqu'à leurs parents. Les Polonais, même quand ils sont des traîtres, sont pourtant meilleurs que les juifs, bien que sur le plan des vertus ils cèdent le pas *aux frères aînés*.

Après la guerre, les juifs qui avaient suivi l'Abwehr et la Gestapo (tel, par exemple ce *Simontal* dans lequel le lecteur soviétique peut aisément « reconnaître » M. Simon Wiesenthal), sont enrôlés à nouveau pour le compte des services de renseignements américains, allemands ou *israéliens ; ils luttent contre la* paix et le socialisme, en vue d'une future domination du monde.

Pour ne pas passer pour un *antisémite, Chevtsov partage* adroitement les rôles entre lui-même et le principal personnage *du roman, le gaulliste E. Ducamp*. L'auteur se borne à décrire des juifs négatifs, et le journaliste gaulliste *français* leur donne un fondement idéologique. Ducamp explique, dans une lettre à Ivan Slougarev, général du K.G.B. (et par son truchement au peuple soviétique *tout entier*), qu'en Israël le régime n'est pas meilleur que celui des nazis ; qu'en Afrique du Sud *tout* est dirigé par *la* communauté juive, qui y a instauré l'esclavage ; qu'aux Etats-Unis *six millions de juifs se sont* emparés du Capitole et de la Maison Blanche, de l'économie, de la presse *et des syndicats* : *« Il n'y manque que des réserves derrière des barbelés. »*

« *Ainsi*, écrit Ducamp, *je t'ai nommé les trois Etats de l'empire sioniste : les Etats-Unis, l'Etat économico-financier et politico-militaire, l'Afrique du Sud, « prototype de l'aveni », et Israël, le centre idéologique. Il n'y a pas longtemps un « concile » des cerveaux sionistes s'est tenu à Tel-Aviv : les frères Rockefeller pour le business, Dean Rusk pour la diplomatie, le professeur Rostow et le savant atomiste Telle pour le « trust des cerveaux », le roi de la presse Luce pour les moyens d'information (...) et le jeune historien Henry Kissinger, étoile montante dans le ciel sioniste. C'était une session de l'état-major général de la force satanique invisible et fort secrète qui, ayant pris le flambeau des mains de Hitler, appuie les plans monstrueux d'hégémonie mondiale. »*

Pour qui sonnent les cloches de Nuremberg ?

Chevtsov et Ducamp, son sosie français, voient le salut dans les fortes personnalités patriotiques *du général de Gaulle et du géné*ralissime Staline. Chevtsov et Ducamp sonnent le tocsin : vers l'a 2000, les juifs s'empareront du pouvoir sur la Terre : *« Antisémites de tous les pays, unissez-vous ! »* Peut-être, cependant, la *Pravda* attirera-t-elle bientôt l'attention sur une nouvelle erreur de Chevtsov : il a oublié le dragon chinois.

Après avoir lu Chevtsov et bien d'autres auteurs soviétiques, j'ai eu *envie*, *moi* aussi, de sonner le tocsin : lisez la propagande soviétique, lisez *le Tocsin* (Moscou, 1978, Editions Sovremennik, tirage à 75 000 exemplaires). Mais pour qui donc sonnent à présent les cloches de Nuremberg ?

LEONID PLIOUCHTCH.

Un débat à la FNAC

L'Union soviétique est-elle socialiste ?

La société soviétique est-elle *une société* socialiste ? C'est à cette question qu'étaient invités à répondre Jean Elleinstein, Efim Etkind, Nina et Jean Kéhayan et Hélène Parmelin au cours d'un *débat organisé* par la FNAC, jeudi soir 26 avril, sous le chapiteau du Forum des Halles, à Paris.

M. Etkind, qui avait été contraint de quitter l'Union soviétique, en *1974*, pour *avoir été* en relation avec Soljenitsyne lors de la publication de *l'Archipel du Goulag*, a souligné l'absence des libertés essentielles dans son pays. *« Nous, membres du P.C.F., nous refusons le titre de socialiste à une société qui bafoue toutes les libertés »*, a déclaré Mme Kéhayan. Son mari a regretté que l'Union soviétique *« continue à bénéficier, dans la gauche française, de la clause de la nation la plus favorisée quant à ce qu'on est prêt à lui pardonner »*. « *Il faut*, a-t-il dit, *que nous arrachions à la droite le monopole de l'anti-soviétisme.* »

M. Elleinstein a critiqué l'attitude du P.C.F. *sur cette question*. « *Il n'est pas possible*, a-t-il déclaré, *de parler d' « atteintes à la démocratie » en U.R.S.S., car il faudrait, pour cela, que la démocratie existe dans ce pays. Or il n'y a aucune espèce de démocratie politique en Union soviétique aujourd'hui.* »

Mme Parmelin estime que la formule du *« bilan globalement positif »* des pays socialistes est *« aberrante »* et que, *« sur le plan du socialisme, le bilan est globalement négatif »*. La *« guerre idéologique »* dont parlent les documents préparatoires au XXIII[e] congrès du P.C.F. est, selon elle, *« saine, même quand c'est la réaction qui la prend en main, à partir du moment où nous lui laissons le privilège des vérités »*. *« C'est à nous qu'il revient de dénoncer le goulag »*, a déclaré Mme Parmelin.

Interrogés par l'auditoire sur leur position quant à un éventuel boycottage des Jeux olympiques de *Moscou, les participants* au débat ont déclaré qu'il leur paraissait préférable de saisir cette occasion pour développer les contacts avec les Soviétiques qui luttent contre l'oppression dans leur pays. M. Kéhayan a toutefois émis des réserves quant aux avantages et aux inconvénients de la participation aux Jeux olympiques, et Mme Parmelin estime que la campagne pour un boycottage de ces Jeux aura le mérite d'attirer *l'attention sur* ce qu'il y a de choquant à organiser une telle manifestation à Moscou. M. Elleinstein a annoncé la création d'un comité des droits de l'homme, dont les membres tenteront de se rendre aux Jeux olympiques en portant un badge de ce comité.

EUROPE

Portugal

Le pays cherche encore ses pôles politiques

De notre correspondant

Lisbonne. — *« Le Portugal est plongé dans une grave crise économique et politique. »* Cette phrase est devenue un véritable cliché. D'autre part, le glissement à droite de l'appareil de l'Etat amène certaines forces politiques à mettre en question des *« conquêtes révolutionnaires »* hier encore considérées comme irréversibles : réforme agraire, nationalisations...

« La situation actuelle suscite la confusion et la perplexité des Portugais », a déclaré le général Eanes, président de la République, dans un discours prononcé pour le cinquième anniversaire de la « révolution aux œillets ». Personne ne peut le nier : de larges secteurs de la population sont *dominés par un étrange sentiment* de désenchantement. Mais rares sont ceux, pourtant, qui songent véritablement à un retour au passé.

« 25 avril 1979 : journée de deuil national », ce titre, imprimé en gros caractères sur la première page de l'hebdomadaire d'extrême droite *A Rua*, provoque le sourire plutôt que l'appréhension. L'audience de certains mouvements politiques à caractère fascisant, comme le MIRN *(Mouvement* pour l'indépendance et la reconstruction nationales), du général Kaulza de Aarriaga et le P.D.C. (parti démocrate-chrétien) du commandant Osario, est minime. Il reste, en effet, quelques « acquis » presque généralement acceptés : l'existence des partis, le principe du suffrage universel, la liberté de la presse, etc. Au cours des cinq dernières années, même la droite a changé ; cette droite plus *« intelligente »* s'aperçoit qu'elle est *« condamnée à vivre en démocratie »*.

Avant de nouvelles élections locales, législatives et présidentielle, la classe politique entre en effervescence. Les affrontements au sein des partis deviennent de plus en plus véhéments. Scissions et tentatives de regroupement politiques se succèdent. Rien de plus naturel dans un pays à la recherche de ses pôles politiques.

Une mosaïque mouvante de partis

Au lendemain du 25 avril 1974, seul le P.C. disposait d'une organisation et d'objectifs précis. Le parti socialiste n'était formé à l'époque que d'une poignée d'intellectuels regroupés autour de M. Soares. Le P.S.D., qui a vu le jour un mois après la révolution, rassemblait la plupart des libéraux qui, tout en critiquant la politique de M. Caetano, avaient essayé de lutter à l'intérieur du régime. Ce fut le cas notamment de MM. Sa Carneiro et Magalhaes Mota, tous deux élus députés avant la révolution sur les listes de l'A.N.P. (Action nationale populaire) en 1973. Le C.D.S. est né encore plus tard, en juillet 1974, à l'initiative d'un petit nombre de personnalités conservatrices qui souhaitaient pour le Portugal une sorte de « caetanisme » rajeuni. M. Freitas do Amaral en a été la figure de proue.

Les virages successifs que le pays a pris durant les deux premières années de démocratie retrouvée ont eu des conséquences sur le développement des formations politiques. Le P.S. a été en 1974 le parti de l'autogestion, se démarquant souvent à gauche *du P.C. par des prises de position* très avancées, en particulier dans le domaine du travail. A la tête du combat anticommuniste en 1975, il a été soutenu alors par les milieux de droite qui voyaient en lui le paravent idéal pour cacher leurs propres visées. A la suite des premières élections générales, où il s'est imposé comme le premier parti portugais, le P.S. a été rejoint par d'innombrables « notables » soucieux d'occuper des postes dans *l'administration* centrale ou régionale.

Le parti social-démocrate a connu, lui aussi, des périodes très différentes dans sa courte histoire. En fonction des circonstances, il s'est présenté, tantôt comme un parti libéral, tantôt comme un parti social-démocrate. Aux moments les plus *« chauds »* de 1975, lorsque l'élan révolutionnaire paraissait tout emporter, il s'est même donné un secrétaire général qui se disait marxiste-léniniste. La trajectoire politique du C.D.S. n'est pas moins accidentée. Il a discrètement encouragé les réseaux terroristes réactionnaires pour devenir ensuite le parti « sage » et « véritablement démocrate-chrétien » qui, plus tard, acceptera une coalition gouvernementale avec les socialistes. Malgré ses structures rigides, le parti communiste n'en a pas moins subi l'influence des événements. Ne s'est-il pas allié à l'extrême gauche en 1975 *constituant* avec *elle* le *FUR* (Front d'unité révolutionnaire) ? N'est-il pas devenu le champion d'une Constitution qu'il considérait au début comme l'expression *d'une « démocratie bourgeoise »* ?

Ces revirements apparaissent aujourd'hui dans toute leur clarté. Résultats : les partis sont incapables de former un gouvernement, et, au Parlement, le nombre des députés dissidents augmente sans cesse : trente-sept venus du P.S.D., six du P.S. et un du C.D.S.

La définition d'un « centre politique » est devenue la tâche prioritaire de certaines organisations désireuses d'occuper un espace qui, pensent-elles, déterminera l'avenir du pays. Les dirigeants du P.S.D. s'apprêtent à former un groupe de réflexion social-démocrate. Une partie des dissidents du P.S. vient de diffuser un « manifeste réformateur », qui cherche à les situer « entre la *social-démocratie*, et le socialisme démocratique ». Même le P.S. qui, depuis son congrès de mars, semble vouloir se refaire une image de gauche, ne semble pas pour autant *renoncer à s'élargir* aussi sur sa droite. Le P.S.D., amputé qu'il a été de son aile gauche multiplie ses déclarations de foi social-démocartes pour ne pas perdre cette frange importante de son électorat.

Rigidité constitutionnelle

Mais tout effort de reclassement se heurte à un obstacle majeur : la législation électorale en vigueur ainsi que les principes constitutionnels réglant la désignation et le statut des députés, favorisent, en effet, les partis existants. Seuls les partis établis peuvent présenter des candidats aux élections. Celle-ci se font selon le système de la représentation proportionnelle. En outre, il est interdit aux députés de changer de parti au cours de leur mandat.

Ces dispositions pourront être révisées lors de la prochaine Assemblée constituante prévue pour 1980, sauf en ce qui concerne le principe de la représentation proportionnelle qui, d'après l'article 290 de la Constitution actuelle, ne peut être modifié.

Aussi, réformateurs et dissidents du P.S.D. réclament-ils avec insistance un référendum portant sur l'intangibilité de l'article en question, consultation qui, dans les circonstances actuelles, dépend entièrement d'une décision du président de la République. Publiquement, le palais de Belem n'a pas encore pris position à cet égard.

Le général Eanes, qui serait tenté de se présenter à la prochaine élection présidentielle, a-t-il intérêt à favoriser la création d'un nouveau mouvement *politique autour de sa personne* ou, au contraire, à s'appuyer sur les formations traditionnelles pour rester au pouvoir ? En tout cas, *les conditions de son* élection en juin 1976 ne peuvent plus se retrouver. Homme fort de l'armée, portant les lauriers d'une victoire contre les militaires « gonçalvistes », c'est lui *qui s'est* alors imposé aux partis. Il n'a donc pas eu à négocier un pouvoir qui lui a été offert.

Pour le moment il cherche visiblement *à gagner du temps. Il* l'a montré dans son discours au Parlement du 25 avril. Renouvelant sa *« confiance politique »* au gouvernement de M. Pinto, qui *fait l'objet des critiques convergentes* des syndicats et des partis de gauche, il a de ce fait rejeté sur l'Assemblée la responsabilité d'une éventuelle crise ministérielle.

Le général Eanès ne s'est pas montré d'autre part très favorable à des élections anticipées, comme le réclame en particulier le parti social-démocrate. D'après le président de la République, ces élections ne changeraient pas *profondément* l'échiquier politique.

Une petite phrase à la fin de son discours a laissé planer le doute : *« Parce que je ne crois à aucune forme de pouvoir personnel, je n'accepte aucun mode d'organisation politique en dehors du pluralisme démocratique. Je refuse toute solution fondée sur la dévaluation des partis politiques, sur la limitation de la liberté d'expression des forces qui respectent la légalité démocratique ou sur l'instauration d'un pouvoir militaire. Afin qu'aucune de ces solutions ne soit envisagée comme réponse à une crise insoluble, j'ai le devoir d'assurer en dernière instance la défense du système démocratique. La persistance de l'impasse politique et du blocage de l'action du gouvernement obligerait le président de la République à intervenir plus directement dans la vie politique. (...) Je suis conscient des risques inhérents à tout activisme présidentiel, notamment à celui de créer un précédent que d'autres pourraient invoquer un jour pour justifier des finalités différentes. »*

JOSÉ REBELO.

Italie

L'ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT D'ALDO MORO

Un institut bien tranquille

Qui croire ? La magistrature italienne ignore tout de la *« piste française »* des Brigades rouges. Les autorités françaises aussi (1). La presse italienne met cependant *en avant l'existence* d'une telle *« piste »*. A Padoue, on laisse entendre qu'une école de langues parisienne, Hypérion, a fait l'objet d'une surveillance étroite. *Les rumeurs font* état d'un véritable quartier général... Un « Q.G. » d'où seraient partis mots d'ordre, indications et commandements. Une « couverture » idéale. *Trop sans doute !*

L'Ecole de langues Hypérion, au 27, quai de la Tournelle, à deux pas de Notre-Dame, semblait, jeudi 26 avril, poursuivre ses activités *comme si de rien* n'était. Donnant sur un jardin intérieur, l'école respire le plus grand calme. Moquette bleu pétrole, grandes baies, panneaux de bois, les locaux *ont été* inaugurés en septembre 1978. M. Duccio Berlo, trente et un ans, Italien résidant à Paris, l'un des directeurs explique que la création de l'institut remonte en réalité (sous le nom d'Agora), à septembre 1976. Les cours avaient alors lieu rue Le Sueur (16e) dans un appartement. Le succès aidant, il a fallu s'agrandir. Association régie par la loi de 1901, Hypérion emploie aujourd'hui une dizaine de professeurs et quatre employés. Des stages d'anglais, d'américain, d'italien, d'espagnol et de français pour les étrangers sont organisés.

Rejoint par le directeur en titre, M. Giovanni Mulinaris, trente-trois ans, M. Berlo estime que les accusations portées contre Hypérion relèvent de l' *« histoire folle »* et que jamais un enquêteur — français ou italien — n'est venu demander quoi que ce soit aux dirigeants de l'institut et encore moins les inquiéter.

MM. Mulinaris, Berlo et Corrado Simioni, troisième associé, se retrouvent ainsi plongés dans une aventure politique, abandonnée en Italie il y a plus de *neuf ans*, et *qui* leur a été commune. En 1967, ils étaient trois bons amis, étudiants à l'université de Trente. Ils étaient très liés à Renato Curcio, devenu plus tard *chef* des *Brigades* rouges. Les quatre étudiants vivaient en communauté et participaient intensément à la vie politique de l'opposition extra-parlementaire. Plus tard, en 1969, ils *militèrent dans* le *mouvement* d'extrême gauche Sinistra Proletaria, à Milan. *« Je pense,* dit M. Berlo, *que c'est là le point qui a fait rêver la police italienne. »*

Dans une certaine mesure, *Sinistra Proletaria servira* en effet de « matrice » aux Brigades rouges, en 1970. Or, c'est précisément à cette époque que le trio rompt avec Renato Curcio et prend ses distances *vis-à-vis de la politique*. Cette rupture n'est, certes, pas évidente pour tout le monde. Ainsi le magistrat Amati (Milan) inculpera-t-il les trois hommes, en *1972*, pour *constitution* de *bande* armée et tentative de subversion. L'instruction ne sera close, par un non-lieu, qu'en 1975. M. Berlo quitte alors l'Italie pour la France, par *curiosité*, et *pour* tirer un trait sur cette période. M. Mulinaris le suit en 1977.

Ils n'ont jamais rencontré M. Antonio Negri et reconnaissent *que c'est là le fait du* hasard. Ils admettent que leur association actuelle fait montre d'une belle persévérance après leur vie communautaire, en 1969, à Milan. *Aujourd'hui, ils affirment* n'avoir plus d'engagement politique et et s'inquiètent de cette *« marque des Brigades rouges sur leur dos »*. Croyant vivre un mauvais rêve, seule la *position* du ministère français de l'intérieur les a rassérénés. *« La piste parisienne n'existe pas »*, a-t-on tranché au ministère, jeudi 26 avril au soir. Un *« contact »* avec les autorités italiennes, nécessaire s'il en fût, a clairement établi que, sur ce point, le dossier était vide.

La nouvelle ne surprendra pas trop les deux « envoyés spéciaux » du comité du 7 avril né en Italie après l'arrestation de M. Antonio Negri et de ses *« camarades »*, et débarqués mercredi 25 avril sur le pavé parisien. MM. Lillo Morando et Oswaldo Miniero, animateurs de la radio libre de Rome Onda Rossa (Onde rouge), nous avaient fait part de leur scepticisme. Devant l'extension parisienne de l'affaire Moro, ils sont venus aux nouvelles sans oublier, au passage, d'appeler les intellectuels et les autonomes français à venir, les 12 et 13 mai, manifester à Rome.

LAURENT GREILSAMER.

(1) *Le Monde* des 25 et 27 avril.

République fédérale d'Allemagne

Les élections régionales dans le Schleswig-Holstein

La minorité danoise pourrait départager les sociaux-démocrates et la coalition socialiste libérale

De notre correspondant

Bonn. — Pour la troisième fois cette année, des élections régionales vont se dérouler dimanche 29 avril en Allemagne fédérale. Les habitants du Schleswig-Holstein vont renouveler leur Parlement. Coincé entre deux mers, ce Land à vocation touristique, mais traditionnelle voie de passage des riches marchands de la Hanse, est dirigé par les chrétiens-démocrates (C.D.U.), *que* conduit M. Gerhard Stoltenberg, ministre-président et ancien directeur des aciéries Krupp. Depuis 1950, les sociaux-démocrates, qui avaient alors perdu la majorité, tentent de revenir au pouvoir, avec l'appui des libéraux. Les derniers sondages accordent cette fois-ci au S.P.D. et au F.D.P. une chance de succès.

En fait, les observateurs s'attendent à une élection très serrée. En 1975, la C.D.U. avait recueilli 50.40 % des suffrages, et gagné trente-sept *sièges*, alors que le S.P.D. en obtenait trente et le F.D.P. cinq. En cas d'égalité, c'est paradoxalement la minorité danoise établie au Schleswig qui pourrait faire la décision.

Parmi les deux millions et demi d'habitants du Land, on compte quelque cinquante mille Danois ; ceux-ci sont admis à voter et sont représentés à la Diète régionale par M. Karl-Otto Meyer, qui se présente à nouveau. Or la règle des 5 % de suffrages nécessaires pour siéger dans les Diètes régionales, qui avait entraîné l'an dernier l'éviction des libéraux des Parlements de Hambourg et de Basse-Saxe, n'est pas applicable au représentant de la minorité danoise, en vertu d'un accord Bonn-Copenhague de 1955.

Deux cas peuvent donc se présenter : si M. Meyer est réélu, il se prononce soit pour M. Stoltenberg, soit pour le candidat du S.P.D., M. Klaus Matthiesen, à qui il donne alors la victoire. S'il n'est pas réélu, et que l'on se trouve effectivement en situation d'égalité, M. Stoltenberg pourra garder son siège, stipule le code électoral, *« jusqu'à ce qu'une majorité éventuelle se dégage en faveur de son adversaire malheureux »*. *(Intérim.)*

Groenland

Le pasteur Motzfeldt dirigera le premier exécutif de l'île

De notre correspondante

Copenhague. — A la veille de la proclamation, le 1er mai, du régime d'autonomie interne dont bénéficiera le Groenland, le futur *exécutif de l'île a été constitué*. Ses quatre membres appartiennent tous au parti de gauche Siumut, le grand vainqueur des élections du 4 avril (voir *le Monde* daté 8-9 avril).

Le pasteur Jonathan Motzfeldt dirigera ce « gouvernement local » qui n'aura pas de ministres des affaires étrangères et de la défense, ces affaires restant de la compétence du gouvernement danois. Le secteur économique sera confié à M. Lars Emil Johansen, l'un des deux actuels représentants du territoire au Parlement danois (où il sera remplacé par son *suppléant). Un ancien* député au Folketing, M. Moses Olsen, s'occupera des affaires sociales, et un vice-inspecteur des écoles primaires de l'île, M. Thue Christiansen, sera chargé de l'éducation et des problèmes culturels. Un cinquième « minstre », qui sera désigné un peu plus tard, sera spécialement chargé des questions concernant les petites agglomérations dispersées le long des côtes (les *bygde*), menacées de disparition lorsque les *Danois avaient décidé* il y a un certain temps de regrouper d'autorité leur population dans les grandes villes, au nom d'une rationalisation fort maladroite *qui avait beaucoup mécontenté* les autochtones et eu des conséquences humaines assez fâcheuses.

La reine Margrethe assistera le 1er mai à Godthaab (rebaptisée Nuuk), la capitale du territoire, aux *cérémonies de proclamation* de l'autonomie interne et à l'ouverture solennelle du Landsting, le Parlement local.

CAMILLE OLSEN.

DIPLOMATIE

Les relations entre la Hongrie et la Roumanie s'améliorent

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — M. Puja, ministre hongrois des affaires étrangères, a commencé, jeudi 26 avril, à Bucarest, des entretiens avec son collègue roumain, M. Andrei. Cette rencontre est la première de ce genre entre les deux ministres depuis plus d'un an. La détente intervenue dans les relations entre les deux pays à la fin de 1978 se poursuit.

Les rapports entre Bucarest et *Budapest s'étaient dégradés* au début de 1978 à la suite d'une série de protestations de la minorité magyare de Transylvanie qui avait attiré l'attention sur les discriminations dont elle estime être l'objet. Dans la capitale hongroise, on ne cachait pas à la même époque un certain agacement devant les lenteurs mises *par la partie* roumaine à appliquer les décisions prises lors du sommet Kadar-Ceausescu du mois de juin 1977.

En novembre, une importante délégation hongroise, comprenant *trois secrétaires du comité* central, s'était rendue à Bucarest pour tenter d'aplanir le différend. Les deux parties avaient alors décidé d'intensifier leurs efforts pour mettre en application au plus tôt les dispositions de 1977. Peu après, M. Puja avait cependant déclaré à la télévision hongroise que l'évolution des relations bilatérales *« laissait à bien des égards beaucoup à désirer »*. Il avait dit à nouveau que Budapest souhaitait voir les contacts humains *« s'élargir et s'approfondir »* des deux côtés de la frontière. Il avait aussi réaffirmé la conception selon laquelle la minorité hongroise de Transylvanie (1,7 million de personnes) et la communauté roumaine de Hongrie (30 000 personnes) devraient jouer un rôle de « pont » entre les deux pays. — M. L.

AU COMITÉ DU DÉSARMEMENT

Moscou et Washington réaffirment leurs « responsabilités particulières »

De notre correspondante

Genève. — La collusion américano-soviétique dans les discussions sur le désarmement reste effective, malgré les changements de structure intervenus dans l'organe international qui traite à Genève de cette question. La démonstration en a été faite ces deux derniers jours au sein du nouveau comité des Nations unies sur le désarmement, qui n'est plus coprésidé par les deux superpuissances et auquel la France participe désormais.

Ainsi le comité — dont la première session s'achève ce vendredi 27 avril — n'a pu entamer la discussion d'un traité interdisant les armes chimiques, qui fait l'objet de conversations bilatérales américano-soviétiques. Mercredi, les non-alignés, ne cachant pas leur mécontentement, ont réclamé la formation d'un comité spécial qui, dès le 12 juin, date de la *prochaine session*, examinerait les obstacles à la conclusion d'un traité. Sans soulever d'abord d'opposition formelle, cette proposition suscita des contre-propositions que le Venezuela et le Kenya, soutenus par la Roumanie et la Suède, jugèrent insuffisantes. Le délégué du Mexique, M. Roblès, a estimé que les armes chimiques peuvent être plus dangereuses que les armes nucléaires parce que plus faciles à employer et moins coûteuses. Finalement, le délégué des Etats-Unis, M. Fisher, soutenu par le délégué soviétique, M. Israelian, a dévoilé ses batteries jeudi.

« Les négociations bilatérales constituent l'approche principale à un accord international », dit-il, en insistant sur *« les responsabilités particulières des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. »*. *« Il y a des moments,* a déclaré de son côté M. Fisher, *où l'explication en public des positions nationales peut rendre plus difficile la tâche des diplomates. »* M. Fisher craint qu'un groupe de travail qui s'occupe de questions sur lesquelles existe déjà un accord américano-soviétique *« ne gêne plus qu'il n'aide les discussions bilatérales »*. — I. V.

EUROPE

LE CHOIX DU 3 MAI EN GRANDE-BRETAGNE

(Suite de la première page)

M. Callaghan a souffert de ces alliances parlementaires incertaines, et il en a été finalement victime. Sûrement, il espère, comme Mme Thatcher, que lui sera épargné le fléau d'un nouveau *« hung Parliament »*, d'un Parlement *« en suspens »*, où le parti arrivé en tête ne peut gouverner qu'à la faveur de marchandages douteux avec les petits groupes, qui — comme jadis en France — exercent une influence *disproportionnée* au nombre de leurs élus.

Autre originalité du système britannique : les équipes dirigeantes se remplaçaient sans répudier complètement l'héritage de leurs prédécesseurs. Conservateurs et travaillistes se retrouvaient dans une sorte de consensus. La Grande-Bretagne était gouvernée du centre, soit par les dirigeants conservateurs « éclairés » du type Macmillan, Butler, Maudling, Heath, soit par des travaillistes modérés comme Wilson, Callaghan, Healey. L'aptitude des nouveaux gouvernants à reprendre ou à appliquer avec quelques modifications la politique de leurs devanciers illustrait la sagesse des élites dirigeantes britanniques et leur habileté à éviter les secousses sociales.

Un débat idéologique peu familier

C'est justement ce consensus qui est remis en question par Mme Thatcher. Pour la première fois depuis l'affrontement Churchill-Attlee de 1951, les électeurs ont à choisir non pas seulement entre des politiques, mais entre des idéologies diamétralement opposées.

Ainsi s'est ouvert un débat allant au-delà de la simple question « *la nation ou les syndicats* », posée par M. Heath en 1974 et à laquelle l'électorat avait répondu en répudiant le premier ministre conservateur. Les électeurs, habitués à se prononcer très pragmatiquement en fonction des avantages escomptés des programmes ou de la personnalité des leaders, ont aujourd'hui à faire un choix doctrinal qui leur est peu familier. Ils sont même invités à participer activement à ce que M. Callaghan et Mme Thatcher appellent « une croisade ».

Le leader conservateur, femme de conviction, et s'assimilant elle-même à un prophète de l'Ancien Testament, veut faire partager sa foi au pays et le guider dans un combat sacré contre le socialisme sous toutes ses formes. Elle appelle ses compatriotes à se libérer de leurs « *chaînes* », imposées par un état « *tyrannique* », à rejeter ce qu'elle a toujours dénoncé comme le « *consensus progressiste* » qui voudrait assurer une égalité « *irréalisable et nuisible à la performance économique* ».

« Il faut laisser grandir les enfants, et certains grandissent plus que les autres, s'ils en ont la capacité... », a-t-elle dit, en ajoutant : *« Nous sommes engagés dans un combat pour la dignité humaine... Le peuple doit se sauver lui-même, car beaucoup de nos difficultés viennent du fait que notre peuple demande tout aux hommes politiques. »*

Un vieil Evangile

Mme Thatcher remonte aux sources du conservatisme ; elle *consacre de son autorité de leader* les thèses et conceptions de l'Institut des affaires économiques, qui prêchent l' « évangile selon Hayck et Friedman », les apôtres de l'économie de marché. Mais son alignement idéologique sur les « nouveaux économistes » ou la « nouvelle droite », comme on les appelle souvent, ne serait pas suffisant pour rallier les masses.

Sa force vient surtout de son aptitude à exprimer en termes simples, directs et vigoureux, et beaucoup mieux que ne le font les élites patriciennes de son parti, les frustrations et le mécontentement des classes moyennes, de la petite bourgeoisie, laminées par une taxation écrasante, exaspérées par les grèves, la carence des services publics, le nombre croissant des immigrants de couleur, le relâchement des mœurs et la société « permissive » en général. Son message populiste, porté par la vague du « *backlash* » (coup en retour), touche plus effectivement l'opinion que sa foi dans les lois du marché et les avantages de la société de concurrence.

Le coup de barre à droite donné par Mme Thatcher a eu pour effet immédiat de resserrer la coopération entre les dirigeants travaillistes et la hiérarchie syndicale ; de même, il a réconcilié provisoirement les factions au sein du Labour, qui dénoncent unanimement les formules « réactionnaires » du dirigeant conservateur. Mais il s'agit bien d'un rapprochement temporaire et purement tactique.

M. Callaghan et ses collègues modérés du cabinet ont eu du mal à contenir l'offensive de M. Benn et de ses amis de la gauche travailliste sur la mise au point du programme du parti, et cela au prix de quelques concessions à propos de l'Europe et de l'impôt sur la richesse. La bataille de la succession est déjà commencée : gagnant ou perdant, M. Callaghan est appelé à se retirer à relativement brève échéance. En cas de succès, la gauche renforcée pourrait bloquer M. Healey, héritier spirituel de M. Callaghan. Une défaite du Labour servirait encore mieux les intérêts de la gauche, qui la présenterait comme l'échec d'un système d'économie mixte, qui n'a rien à voir, dit-elle, avec les solutions socialistes que commandent les circonstances.

La gauche travailliste estime, en effet, que le moment est venu d'aller plus loin sur la voie du socialisme. L'alternative qu'elle suggère, déjà dénoncée par ses adversaires comme une « *économie de siège* », prévoit l'extension des nationalisations, l'accroissement des dépenses publiques, un contrôle renforcé sur les mouvements de capitaux, et surtout une restriction sélective des importations.

« Vous allez nous faire perdre les voix décisives des électeurs flottants du centre », disent les dirigeants du parti. La gauche répond que le Labour doit se fixer pour objectif prioritaire de récupérer complètement l'électorat ouvrier. Si le parti se contente de rester sur la défensive, de spéculer sur les instincts conservateurs du pays pour justifer le *statu quo*, et notamment la politique des revenus dont les travailleurs ont fait les frais, le Labour est condamné. Telle est la thèse de la gauche. Elle appuie son argumentation sur plusieurs sondages confirmant un recul des travaillistes dans de larges secteurs de son électorat traditionnel.

Récupérer l'électorat ouvrier

Ainsi, après avoir étudié les sondages menés depuis plus de dix ans, l'hebdomadaire *New Statesman* conclut que les travailleurs manuels (ceux qu'on appelle « *les cols bleus* » par opposition aux « cols blancs » des employés), notamment les non-qualifiés et les semi-qualifiés, premières victimes du déclin économique, n'ont cessé de déserté le Labour ; ils marquent leur mécontentement soit en s'abstenant, soit même en votant pour les conservateurs. En revanche, une fraction importante des classes moyennes, la nouvelle petite bourgeoisie venant de la classe ouvrière, reste fidèle aux travaillistes. Sur ce point, les sondages confirment les conclusions des sociologues d'Oxford (le *Monde* du 23 février 1979) indiquant que ces transfuges, promus dans l'échelle sociale, ne s'embourgeoisent pas nécessairement, et n'adoptent pas toujours les concepts et les attitudes de la classe à laquelle ils se sont intégrés.

Raison de plus, disent les chefs de la gauche travailliste, pour s'efforcer de regagner la confiance des électeurs ouvriers par un programme avancé. Ils sont plus indispensables au succès du Labour, surtout dans les circonscriptions marginales, que les classes moyennes, dont le soutien peut être considéré comme acquis. Seule une politique vraiment socialiste, rompant avec l'orthodoxie économique et monétaire de MM. Callaghan et Healey, « bons gérants du capitalisme » au détriment des intérêts ouvriers, permettra de rallier ceux qui en ont souffert.

« Nouvelle droite » et gauche travailliste dénoncent les carences et les insuffisances de la social-démocratie de M. Callaghan. Mais les remèdes proposés sont diamétralement opposés. Selon Sir Keith Joseph, proche compagnon de Mme Thatcher, l'action du gouvernement doit se limiter à créer un « bon climat » monétaire et fiscal, propre à encourager la création des richesses. Ensuite il doit s'effacer, laissant les partenaires sociaux libres de négocier ou de s'affronter à l'abri de toute intervention de l'Etat, et sans pouvoir en attendre une protection contre leurs erreurs ou leur mauvaise gestion.

« C'est le retour à la jungle, où les faibles sont condamnés à disparaître, l'avènement d'une société impitoyable où les grandes affaires dévorent les petites avant d'être englouties elles-mêmes par les « ogres » américains », disent les travaillistes.

Quel gouvernement pourrait rester passif devant l'affrontement ou une collusion des partenaires sociaux, supprimant l'esprit de compétition qu'il s'agit justement de préserver. Vieux arguments auxquels les conservateurs répondent en dénonçant ces autres concentrations de puissance que sont les entreprises nationalisées, les charbonnages, l'acier, l'électricité, British Leyland dans l'automobile, toutes mal gérées, mais favorisées au détriment des contribuables, qui paient l'addition des pertes. Pour la gauche travailliste, ces entreprises souffrent d'une gestion trop orthodoxe et de l'insuffisance de la participation ouvrière. « *Les nationalisations ne sont pas le socialisme* », disent les dirigeants de la gauche.

La « nouvelle droite » et la gauche travailliste, adversaires du consensus, ont la conviction que l'électorat éprouve un désir de changement, souhaite rompre brutalement avec le passé, aspire à une rénovation des structures économiques et sociales. Pourtant, le climat du pays n'annonce pas un orage, un grand bouleversement. Le « vent du changement » n'est encore qu'une légère brise.

HENRI PIERRE.

Prochain article :

LE POIDS DU PASSÉ PROLONGE LE MAL ANGLAIS

M. CALLAGHAN fait une campagne «à la Garbo»

De notre correspondant

Londres. — M. Callaghan mène *une campagne discrète et* presque effacée. *« Il n'en fait pas assez »*, craignent ses amis... Les journalistes ont du mal à le suivre lorsque la Rover officielle *fonçant à 150 kilomètres à l'heure* — en contravention du code de la route — sur les tronçons d'autoroute les laisse loin derrière.

Le premier ministre ne veut pas se laisser guider par les experts en relations publiques. *« Je refuse d'être empaqueté comme un produit alimentaire »*, *a-t-il déclaré* au début de la campagne. L' « Oncle Jim » tolère tout juste la bruyante cohorte des photographes, ces fâcheux qui gênent le contact *direct qu'il veut avoir avec les* électeurs : *« Il mène une campagne à la Garbo »*, écrit le *Daily Telegraph* en se référant à la phrase de l'actrice : *« Je veux qu'on me laisse seule... »* Pratiquement, il n'est entouré que de sa femme Audrey, de son fils Michael, un grand gaillard bâti sur son modèle.

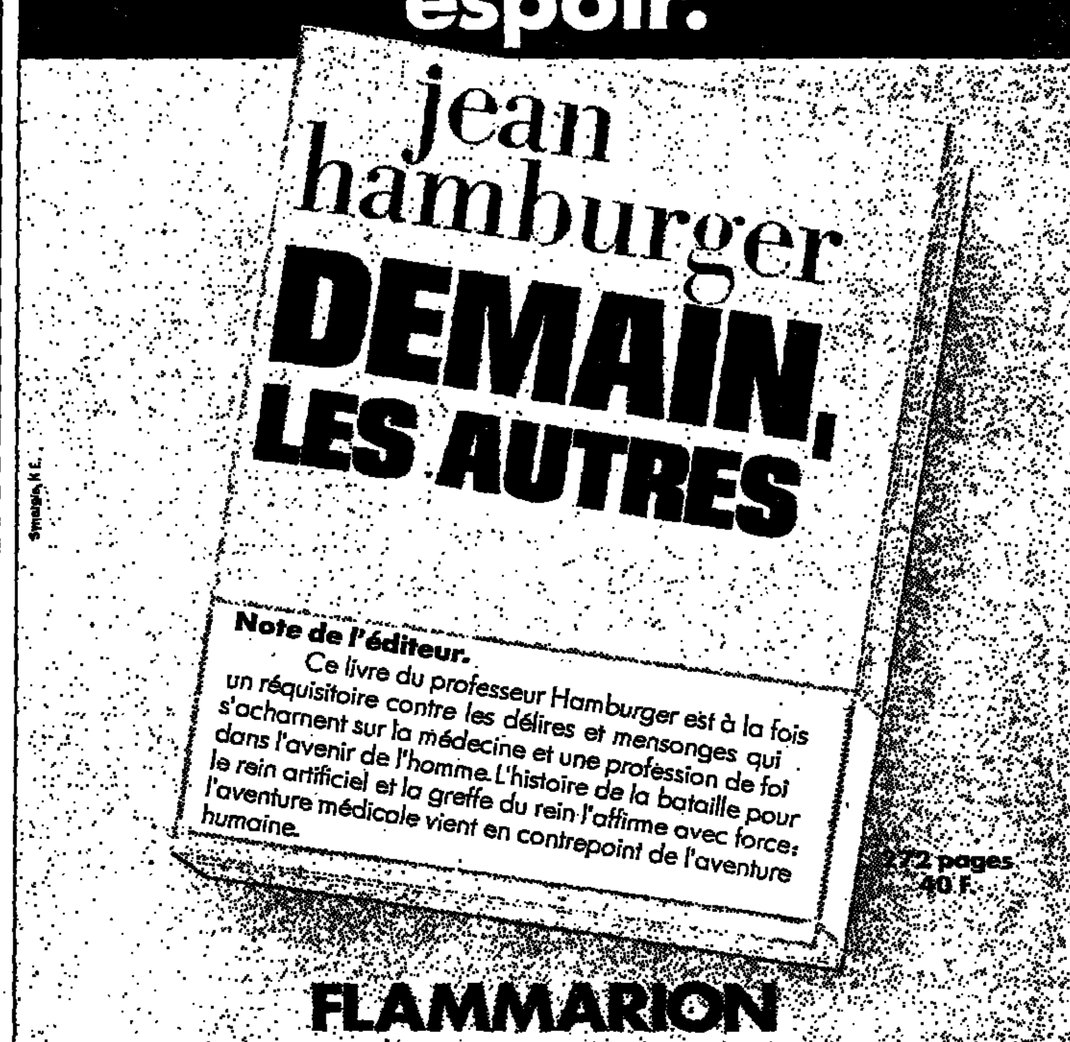
Ses plaisanteries faciles, la façon qu'il a de mettre dans la confidence ses interlocuteurs, *lui assurent une large audience.* Les résultats sont là : il précède Mme Thatcher dans le « concours *de popularité* ». *Ce vieux routier* de la politique peut se permettre d'être nonchalant. Il est excellent dans l'improvisation et très habile à réparer ses erreurs par *des clins d'œil complices à la presse. Conscient de l'importance* du vote féminin, il évite de parler de Mme Thatcher, encore moins de l'attaquer ; il l'ignore.

Sûrement M. Callaghan a conscience d'être le seul atout maître de son parti dans cette partie difficile, mais son comportement *révèle le détachement* d'un homme arrivé presque au terme de sa carrière politique. Il pense déjà à sa ferme dans le Sussex où il prendra sa *retraite rapidement s'il est battu*, dans deux ans s'il est vainqueur.

Mais le politicien habile est *maintenant très soucieux de son* image historique. Il refuse d'accepter les concessions et les astuces publicitaires que lui recommandent *ses conseillers* en *relations publiques.* Il y a des choses qu'un premier ministre ne peut pas faire pour s'attirer les faveurs de l'électorat. On pense au cri de Boris Godounov avant sa mort : *« Je suis encore tsar... »* — H. P.









AFRIQUE

Rhodésie

Les fermiers européens des zones de guérilla sont persuadés que le pire est passé

De notre envoyé spécial

Manovy (nord de la Rhodésie). — *« C'est la route de la vallée. Quand vous entendez parler portugais, vous savez que vous êtes allés trop loin »*, indique John Strong, l'un des fermiers européens de Sipolilo. Au nord, l'horizon est bouché par une rangée de montagnes. De l'autre côté, se trouvent la vallée du Zambèse et le Mozambique. Le camion blindé ne va pas si loin. Il s'engage sur une piste à gauche. Les trois réservistes de la police — deux Blancs et un métis — redoublent de vigilance. L'un tient un fusil-mitrailleur protégé par un blindage. Les deux autres sont armés de fusils automatiques. Dans le camion, toutes les ceintures de sécurité sont accrochées. *« Cette piste est trop souvent minée »*, explique un réserviste, lui-même fermier à Sipolilo. Quelques kilomètres plus loin, la piste débouche sur Manovy, la ferme européenne la plus septentrionale de Rhodésie, l'une des plus exposées.

La très confortable maison de maître est toujours entourée de gazon et ornée de bougainvillées, de grenadiers et de parterres fleuris. Mais, depuis l'an dernier, le salon est surmonté d'une tour carrée de deux étages. Le dernier forme un mirador dont le toit est doublé de sacs de sable, comme ceux des chambres. *« La dernière fois qu'ils ont attaqué, je n'avais pas encore de sacs de sable et j'ai été blessé par un éclat d'obus de mortier »*, raconte Dick Marr, le propriétaire. Sur le plancher, la tache de sang en témoigne encore. *« On a beau lessiver, elle ne part pas »*, dit son épouse, qui porte elle aussi un revolver à la ceinture.

Pas question de partir

Les fenêtres de la ferme sont protégées par d'épais blindages coulissants. Une double ceinture de grillages entoure l'ensemble. De nuit, les projecteurs éclairent les alentours tout en noyant dans l'ombre le bâtiment. La petite colline boisée la plus proche a été piégée à la dynamite. Les cinquante-cinq ouvriers agricoles et leurs familles ont été réinstallés dans des huttes neuves l'an dernier, à côté de leurs patrons. Eux aussi sont protégés, la nuit, par des barbelés, des projecteurs, des bunkers, et des champs de mines reliées à des détonateurs. Les sept gardes disposent de lance-grenades. Campbell, onze ans, et Donald, six ans, les deux fils de Dick, sont pensionnaires à Salisbury mais ils savent déjà charger un fusil. A ce prix, Dick Marr est resté et la récolte de tabac se fera encore l'an prochain.

Du mirador, on voit tout le territoire de la ferme : mille hectares, dont trois cents en cultures. *« Quand je suis arrivé il y a sept ans, il n'y avait que la brousse »*, explique Dick Marr. Un an plus tard, les fermes européenne de Sipolilo ont été parmi les premières à être affectées par une guérilla qui n'a pas cessé de croître depuis. Dick raconte : *« La plus grosse attaque a eu lieu dix jours avant Noël, l'an dernier. Ils ont été d'abord dans l'ancien* compound *(concession) africain, mais j'avais déjà réinstallé tout le monde à côté de la maison. En une demi-heure, les terroristes nous ont balancé quarante-deux obus de mortier. J'ai compté ensuite onze impacts de 82 mm. Les explosions étaient formidables. Ils n'étaient pas à portée de mes grenades. Comme nous commencions à manquer de munitions, j'ai fait une sortie avec mes quatre gardes. Les terroristes se sont sauvés. Le lendemain matin, pour la première fois, mes ouvriers sont venus me remercier et, depuis, je n'ai plus de problèmes pour recruter des gardes. »*

Selon Dick, les guérilleros de la ZANU, le parti de M. Mugabe, en voulaient à ses ouvriers. *« Ils ont essayé de faire le même coup que chez Don et Grace Watsin mais, cette fois, ça n'a pas marché »*, dit-il. Les Watsin sont les fermiers voisins. Le 14 décembre dernier, des partisans de la ZANU sont entrés dans leur *compound* africain après la dernière patrouille, vers 3 heures du matin. *« Ils étaient très bien informés. Ils ont désigné dix ouvriers qu'ils ont accusé de collaborer avec les patrons. Ils les ont emmenés dans la brousse. Quelques instants après, nos gens ont entendu une fusillade. Les terroristes avaient prévenu qu'ils attaqueraient le* compound *si les Noirs ne quittaient pas notre ferme. Ils ont fait un exemple »*, raconte de son côté Donald Watsin, un fermier installé dans la région depuis 1964.

L'un des dix « condamnés », le jardinier, a fait le mort et a pu regagner la ferme au petit matin. *C'est Grace Watsin qui s'est rendue sur place :* « *J'étais terrifiée*, dit-elle, *mais j'avais trop à faire. Cinq étaient morts et les quatre autres grièvement blessés.* » Les Watsin envisagent-ils de partir ? *« Pas question*, répond Don. *Mes trois filles sont nées ici et j'y ai passé le meilleur de ma vie. »* Le vieux jardinier infirme touche une pension. *« On l'occupe à de petits travaux »*, dit Grace. Le *compound* africain a été reconstruit près de la maison de maître et les défenses ont été renforcées.

« Nous ne pouvons survivre qu'en tant que communauté », explique, de son côté, John Strong. *« Il faut protéger nos ouvriers, leur prouver que nous sommes solidaires et, aussi, continuer de planter. La production agricole est tout aussi importante que la sécurité. C'est ainsi que la Rhodésie continue d'exister. »*

Un réseau d'alerte

Les soixante-douze fermiers européens de Sipolilo se sont installés dans la guerre. Quatre petits Cessna appartenant aux *plantations ont été équipés de* mitrailleuses. Sur la piste de brousse, l'un d'entre eux demeure en permanence en alerte. Il est relié par radio à toutes les fermes grâce à l'Agric-alert, un réseau de radios sur batteries autonomes. Dimanche, Peter et Ian étaient de permanence. Ils sont tous les deux pilotes. *« Dès que l'alerte sonne, nous nous rendons sur place »*, explique Peter.

Il a déjà été grièvement blessé, et, depuis, ils ont blindé leur Cessna. Peter est propriétaire d'une plantation de tabac. Ian *cultive le coton, le tabac*, le maïs et le blé. *« Quand nous sommes de service, les voisins s'occupent de nos fermes »*, explique ce dernier.

Pour protéger les fermes de Sipolilo, enclavées dans des « réserves africaines », l'armée rhodésienne a détaché une compagnie de cent vingt hommes. *« Notre dispositif nous permet d'intervenir en vingt minutes sur le territoire de n'importe quelle ferme »*, explique le commandant. En outre, deux cents « auxiliaires » africains ont été recrutés et cent cinquante sont à l'entraînement. Ils se réclament tous de l'évêque Muzorewa, mais le commandant est strict sur un principe : *« Ils ne partent jamais en patrouille sans l'un des nôtres. »* La police compte une *soixantaine de réservistes, et les* miliciens noirs des fermes, tous recrutés sur place, sont cent cinquante. Quant à la police civile, elle est formée par dix Européens encadrant quarante agents et soixante-dix auxiliaires africains.

Des quelque six mille fermes européennes de Rhodésie, au moins une sur dix a été abandonnée depuis le début de la guerre. *Ce n'est pas le cas à Sipolilo. « Quand un fermier est tué ou abandonne, nous le remplaçons immédiatement par un jeune. Nous n'avons qu'une ferme vide en ce moment. La liste d'attente comprend vingt-quatre noms, dont plusieurs nous semblent recommandables »*, explique John Strong. Autrement dit : il suffirait qu'un maillon manque pour que la chaîne se brise, et les fermiers de Sipolilo n'ont pas l'intention de le tolérer. *« Quand un vieux vient me trouver en me disant qu'il n'en peut plus, parce qu'il a été attaqué une douzaine de fois, que la tension est trop dure, je me mets à sa place, je le comprends. Mais je cherche aussitôt un remplaçant »*, reprend John Strong.

A Manovy, dans la ferme des Strong, on comprend mieux la détermination des fermiers de Rhodésie. Les garanties et la protection qu'ils offrent désormais à leurs ouvriers leur ont permis de redresser la situation et, surtout, d'étendre leurs cultures. *« Tant que nous produisons, nous gagnons la partie »*, résume G.C. Tracey, président du Rhodesian Promotion Council, une très influente association multiraciale dont *John Strong est l'un* des administrateurs. *« A la limite, la viabilité d'une ferme dépend d'abord de sa production et ensuite de sa sécurité »*, estime ce dernier.

« Smith devrait s'effacer »

Il ajoute : *« A Melsetter et Cashel, sur la frontière du Mozambique, les fermiers blancs sont partis dès les premiers incidents, car leurs plantations n'étaient que relativement rentables à cause des sols. Ici, les sols sont excellents. Et puis nous nous sommes adaptés à la guerre. »*

Dans les « réserves africaines », les culture commerciales, surtout le coton, sont réunies par la guerre. *« Les terroristes leur ont dit d'arrêter de cultiver le coton »*, raconte John, mais, sur les « terres blanches », *on a tenu le coup* et les fermiers sont, persuadés que le pire est passé.

La plupart acceptent qu'un gouvernement à majorité africaine prenne la relève à Salisbury et ils souhaiteraient même que M. Ian Smith, si longtemps leur porte-parole, s'efface : une certaine confiance est revenue. *« Smith devrait laisser la place à un autre plus acceptable »*, nous dira l'un d'entre eux.

Sur la piste du retour, le camion blindé, doté d'une tourelle de *pilotage, longe la seule ferme* abandonnée de la région. Un vieux planteur de tabac s'y est fait tuer en novembre dernier. *« Il n'a pas encore été remplacé »*, nous dit l'un des hommes de l'escorte. Depuis le début *de l'année, trois embuscades ont* ont été montées dans le secteur par la guérilla. Sur la plantation voisine, un autre fermier qui n'en pouvait plus a déjà été remplacé par un jeune célibataire. Rien ne permet de dire, à Sipolilo, que *les Rhodésiens blancs ne* seront plus là dans deux ou trois ans pour voir grandir les pousses de tabac qu'ils ont plantées cette année sur des terres nouvellement défrichées. Ils sont persuadés en tout cas d'avoir trouvé un remède viable à leurs maux.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Algérie

La suppression des « autorisations de sortie » est accueillie favorablement

De notre correspondant

Alger. — Depuis une semaine, les Algériens peuvent quitter le territoire national munis de leur seul passeport : un rapide regard de la police des frontières sur le document, un coup de tampon, et le voyageur gagne la salle de départ. Une circulaire du chef de l'Etat, datée du 10 avril, prenant effet à partir du 20, a supprimé les dispositions de « *l'instruction* » du président Boumediène du 5 juin 1967 instituant une « *autorisation de sortie* » (*le Monde* du 12 avril). Délivrée par les sous-préfectures, elle était ressentie par nombre de citoyens comme une tracasserie.

Pas de ruée

La décision du président est donc *bien accueillie. La presse* l'avait annoncée le 11 avril en termes quelque peu sibyllins. Evitant de mentionner l'autorisation de sortie, elle avait expliqué que seule s'appliquerait désormais une ordonnance de janvier 1977 exigeant *uniquement la présentation* d'un passeport. Les commentaires avaient couru bon train, et nombre d'Algériens avaient prédit le remplacement de la fameuse autorisation par des mesures plus subtilement restrictives et dissuasives. Il n'en a rien été. Seuls, désormais, les cadres supérieurs de l'Etat, nommés par décret, doivent présenter un titre de congé ou un ordre de mission établis par la présidence. Si des « bavures » ont été constatées, elles proviennent de policiers trop zélés qui réclament indument ces pièces à des fonctionnaires qui ne sont nullement tenus de les fournir.

Certains prévoyaient une ruée sur les avions, notamment en *direction de la France*, où la présence d'une importante communauté algérienne constitue un facteur d'attraction. Ces pronostics n'ont pas été vérifiés jusqu'à présent. Le fait que les avions d'Air France et d'Air Algérie soient complets quatre ou cinq jours à l'avance s'explique en grande partie par la légère baisse des réservations constatée dans la première quinzaine d'avril, des voyageurs ayant retardé leur déplacement pour éviter de demander une autorisation. Le nombre des passagers ne devrait pas augmenter dans des proportions considérables pour plusieurs raisons : les autorisations de sortie étaient rarement refusées depuis quelques mois. En outre, les compagnies nationales algérienne et française, liées par un accord de monopole, pratiquent des tarifs élevés (1 850 F pour un aller-retour Alger-Paris-Alger en classe économique) qui ne sont pas à la portée de toutes les bourses (1). Et l'allocation en devises attribuée aux voyageurs est restée fixée à 340 F environ, limitant les possibilités de séjour *de ceux qui ne peuvent* être hébergés par des parents ou des amis. Les autorités, qui envisagent toutefois de multiplier cette somme par quatre ou cinq, mais de l'attribuer annuellement, entendent procéder par étapes et étudier les résultats d'une mesure avant d'en prendre une nouvelle.

DANIEL JUNQUA.

(1) Air France réalise près de 5 % de son chiffre d'affaires passagers sur l'Algérie.

Bucarest veut renforcer ses relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — M. Ceausescu est rentré mercredi 25 avril à Bucarest, au terme d'une tournée arabo-africaine qui l'a mené, depuis le 8 avril, dans huit capitales. La dernière étape de ce nouveau tour d'Afrique du dirigeant *roumain, le troisième* en sept ans, avait été Le Caire, et la première Benghazi, en Libye. Dans l'intervalle, M. Ceausescu avait visité le Gabon, l'Angola, la Zambie, le Mozambique, le Burundi et le Soudan.

Peu de chefs d'Etat sont en mesure de rencontrer à si peu de temps de distance, le colonel Kadhafi et M. Sadate. D'autres dirigeants *communistes* est-européens, notamment M. Jivkov, en octobre, et M. Honecker, *en février*, avaient appliqué, au cours de leurs voyages, des critères politiques beaucoup plus militants. Outre l'Angola et le Mozambique révolutionnaires, étapes quasiment obligées, M. Jivkov avait à son programme le *Nigéria et l'Ethiopie*, et M. Honecker, la Libye et la Zambie.

Mais, à la différence de ses *collègues est-européens*, le dirigeant roumain n'a pas découvert l'Afrique de fraîche date. En s'y rendant dès 1972, il avait fait œuvre de pionnier au sein du pacte de Varsovie, visitant des pays aussi différents que le Zaïre et la Tanzanie. Cette politique correspond, d'autre part, tout à fait aux *principes* d'universalisme de la diplomatie roumaine. Bucarest *s'enorgueillit d'entretenir* des relations avec tous les pays africains, sauf les régimes racistes.

En ce qui concerne le volet arabe de la *tournée* de M. Ceausescu, l'escale du Caire a une signification particulière : la Roumanie est le seul pays communiste à avoir des relations avec l'Egypte et Israël, et cette visite est intervenue le jour de l'*échange des instruments* de ratification des accords de Washington que Bucarest, contrairement aux autres capitales communistes, n'a pas condamnés.

Pour ce qui est de l'aspect proprement africain du voyage, la diplomatie roumaine semble avoir eu trois objectifs principaux. Premièrement, améliorer les relations de Bucarest avec les pays fournisseurs de matières premières : de pétrole (Libye, Gabon, Angola), mais aussi de cuivre (Zambie) et de nickel (Burundi). Deuxièmement, renforcer les liens diplomatiques avec ces pays : d'où la signature, dans les six capitales africaines visitées, de traités d'amitié et de coopération, qui *ont toutefois surtout une valeur* symbolique. Troisièmement, affirmer une *solidarité avec des pays* comme l'Angola et le Mozambique qui, malgré leurs liens avec Moscou, paraissent vouloir diversifier leurs relations. Il est remarquable à ce sujet que l'Ethiopie n'ait *pas* figuré au programme.

MANUEL LUCBERT.

Algérie

La suppression
...torisations de sorti...
...ueillie favorablem...

AFRIQUE

LA CRISE DU SAHARA OCCIDENTAL

La Libye assure avoir obtenu des assurances de Nouakchott sur la restitution du Tiris-el-Gharbia au Polisario

La Mauritanie aurait accepté de céder au Front Polisario la partie du Sahara occidental qu'elle administre depuis le départ des Espagnols, et serait prête à engager, le 28 mai à Tripoli, des négociations avec les dirigeants sahraouis *« pour signer un traité de paix »*, a annoncé, jeudi 26 avril, l'agence de presse libyenne Jana.

L'agence précise, qu'au cours de la visite qu'il a fait à Tripoli les 22 et 23 avril (*le Monde* du 24 avril), le ministre mauritanien des affaires étrangères, M. Ahmad Ould Abdallah, et ses interlocuteurs libyens *« ont discuté de la question du Sahara en détail »* et ont signé un protocole.

Ce texte porterait que la Mauritanie et la Libye *« condamnent toutes les alliances impérialistes »* dans la région et sont résolues à *« mettre en vigueur les résolutions de Bagdad »* (contre l'Egypte). Peu après, le ministère mauritanien des affaires étrangères a publié une mise au point émettant des réserves sur l'interprétation selon laquelle Nouakchott rétrocéderait, sans condition ,la province du Tiris-el-Gharbia (ex-Rio-de-Oro). Le communiqué déclare néanmoins que *« la Mauritanie reconnait le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui »* et prône *« le dialogue avec le Front Polisario et toutes les parties intéressées au conflit du Sahara occidental »*. Il précise que *« la position mauritanienne qui avait été exprimée le 13 avril* (*le Monde* du 14 avril) *par le premier ministre, le lieutenant Bouceif, a fait l'objet d'un échange de vue à Tripoli, entre les ministres mauritanien et libyen des affaires étrangères, et figure dans le procès-verbal ayant sanctionné leurs entretiens, toute autre interprétation est nulle et non avenue »*.

Par ailleurs, le Quai d'Orsay a confirmé ce vendredi 27 avril que le lieutenant-colonel Bouceif fera une visite officielle à Paris, les 3 et 4 mai, et qu'il rencontrera le président Giscard d'Estaing. — *(A.P.-Reuter.)*

[Il est possible que les Libyens aient donné une interprétation extensive du protocole signé à Tripoli en profitant du fait que les dirigeants mauritaniens souhaitent sérieusement sortir du « guêpier » saharien. Toutefois, le communiqué assez embarrassé de la Mauritanie n'apparaît pas comme un vrai *démenti*. Le jeu de Tripoli a également pu inquiéter Alger et expliquerait qu'une délégation algérienne se soit rendue à Nouakchott dans la nuit du 22 au 23 avril (« le Monde » du 25 avril) pour obtenir des éclaircissements sur les véritables intentions mauritaniennes. Alors que Rabat et Alger gardent pour le moment le silence sur cette affaire, les dirigeants algériens ne souhaitent certainement pas être pris à revers par le colonel Kadhafi dans le règlement de la crise saharienne. — P. B.]

Le Conseil de sécurité exprime son « anxiété » devant la tension au Sud-Liban

Entré en vigueur mercredi à 22 heures, le cessez-le-feu au Sud-Liban a été respecté jeudi et l'était encore aux premières heures de la matinée de ce vendredi 27 avril, à quelques exceptions près dans la région de Kaoukaba où des tirs d'artillerie des milices chrétiennes ont fait six blessés. Tout au long de la journée de jeudi, des vols de reconnaissance de l'aviation israélienne ont eu lieu dans le ciel du Liban, notamment au-dessus de Beyrouth. Contrairement aux informations publiées dans les premières éditions du *Monde* du 27 avril, la ville de Saïda n'a pas été bombardée dans la nuit de mercredi à jeudi par des vedettes israéliennes. La violence d'un barrage d'artillerie déclenché par les Palestino-progressistes avait donné lieu à une fausse interprétation.

Pour tenter d'arrêter ce nouveau cycle de violences, le gouvernement libanais avait demandé une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité qui s'est tenue jeudi soir. Le Conseil demande *« que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues »* et envisage de se réunir à nouveau en cas d'*« incidents graves »* portant atteinte à la sécurité de la force de l'ONU. Il exprime, en outre, son *« anxiété »* devant la situation *« dans laquelle la FINUL se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter intégralement de son mandat »* et avertit que *« si, pour quelque raison que ce soit, l'action de la FINUL se trouvait compromise, cela créerait inévitablement une situation extrêmement dangereuse et explosive dans la région. »*

La déclaration se félicite aussi du déploiement du contingent de l'armée libanaise dans le sud du pays.

● A TEL-AVIV, le porte-parole militaire a souligné, jeudi soir, que le cessez-le-feu de la veille avait été négocié à l'initiative du quartier général des Nations unies à Jérusalem, et par son intermédiaire, et qu'il n'y avait eu *« aucun contact direct »* entre Israël et les fedayin.

Néanmoins, les maires de Galilée, réunis jeudi à Nazareth, ont protesté contre ce cessez-le-feu, soulignant qu'il *« constituait une reconnaissance de fait de l'O.L.P. »*, et *« un signe qu'Israël est prêt à discuter avec les terroristes »*.

Quatorze Etats arabes ont rompu avec Le Caire

D'autre part, le Liban, Bahrein et le Maroc ont rompu, jeudi, leurs relations diplomatiques avec l'Egypte, comme l'avait recommandé, il y a un mois, le Conseil de la Ligue arabe, u lendemain de la signature du traité israélo-égyptien. Six autres Etats arabes avaient déjà pris il y a quelques jours la même décision : l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis, Qatar, la Mauritanie et le Yémen du Nord.

A la fin de l'année dernière, l'Egypte avait rompu ses relations diplomatiques avec cinq autres pays arabes (l'Algérie, l'Irak, la Libye, la Syrie et le Yémen du Sud), qui avaient condamné les accords de Camp David.

Le nombre de pays arabes n'entretenant plus de relations diplomatiques avec Le Caire s'élève donc à quatorze, sans compter l'O.L.P. La Ligue arabe réunit vingt et un Etats et l'organisation palestinienne. — *(A.F.P., A.P.)*

PROCHE-ORIENT

Iran

L'ayatollah Khomeiny accuse les journalistes étrangers d'être « au service des intérêts maléfiques des surpuissances »

Téhéran *(A.F.P. - A.P.)*. — L'ayatollah Khomeiny a vivement critiqué les correspondants étrangers et la presse en général qu'il a accusés jeudi 26 avril d'être *« au service des intérêts maléfiques des superpuissances »*.

Une partie des journalistes étrangers recevaient de l'argent de l'ancien régime, et la révolution a fait cesser cette pratique, a-t-il affirmé à Qom à une délégation de femmes de différentes nationalités résidant en Iran.

Le « guide de la révolution », cité par la radio, a expliqué que ces mêmes journalistes s'étaient mis à propager et à entretenir une propagande anti-iranienne.

« Ceux qui se disent les défenseurs des droits de l'homme et versent des larmes sur le sort d'Hoveyda, a-t-il dit, *défendent les intérêts des super-puissances. Ils écrivent des mensonges. Pourquoi ces prétendus défenseurs des droits de l'homme ont-ils gardé le silence pendant les cinquante dernières années, alors que des dizaines de milliers d'Iraniens étaient massacrés et torturés. Ils l'ont fait parce que les organisations de défense des droits de l'homme sont aussi au service des super-puissances, et que ces journalistes qui répandent des mensonges sur l'Iran sont au service de ces mêmes super-puissances. »*

Les revendications des Arabes iraniens du Khouzistan

Quatre mille membres des comités Khomeiny vont être intégrés dans la gendarmerie iranienne, a annoncé le chef de cette arme, le colonel Modjallali. La gendarmerie, a-t-il dit, a d'ores et déjà repris ses activités interrompues depuis la révolution et *« 60 à 80 % de ses problèmes ont été résolus »*.

D'autre part, le colonel Modjallali a fait valoir que l'amnistie décrétée par l'ayatollah Khomeiny pour certains militaires, avait *« amélioré le moral des troupes »*.

D'autre part, les Iraniens de souche arabe du Khouzistan, la plus riche province iranienne dans le sud-ouest du pays, souhaitent l'autonomie de leur région. M. Mehdi Shobeiri, un des principaux membres de la délégation qui discute à ce propos à Téhéran avec le gouvernement, a déclaré : *« L'industrie pétrolière serait laissée aux mains du gouvernement, mais nous demandons qu'une partie plus importante du revenu pétrolier national soit consacrée au développement économique du Khouzistan. »*

Selon M. Shobeiri, sa délégation compte se rendre à Qom afin de présenter à l'ayatollah Khomeiny sa revendication d'autonomie. Il a ajouté que plusieurs mouvements socio-politiques indépendants existaient au Khouzistan et qu'un comité spécial préparait un congrès national.

M. Shobeiri a noté d'autre part que presque tous les habitants des localités du sud de la province parlaient arabe et ne connaissaient que très peu le persan.

« Même dans les villes du Khouzistan, 60 % des gens environ parlent arabe, et nous demandons que l'arabe soit reconnu comme une langue légitime qui permet aux Arabes d'Iran de communiquer. »

Selon M. Shobeiri, tous les Arabes du Khouzistan reconnaissent pour chef le cheik Mohamed Taher El Shobeir Khaghani. Si le cheik, comme il en exprimé l'intention, venait à quitter l'Iran afin de protester contre les actions arbitraires de certains comités Khomeiny et de certains tribunaux révolutionnaires islamiques, la population du Khouzistan *« serait très affectée et prendrait certainement la décision appropriée »*, a-t-il dit, sans donner d'autres précisions.

Les exécutions vues par les « tribunaux islamiques »

Nous fusillons notre propre péché...

Dans un message publié le 24 avril, le tribunal de la révolution islamique de Téhéran explique en ces termes les raisons de son action :

« Nous nous trouvons à un stade de l'évolution sociale de l'Iran ou les actes à eux seuls dispensent de les justifier et de les expliquer. Le tribunal de la révolution islamique doit donc transformer chacun de ses actes, chacune de ses décisions, en un message pour pousser la révolution et ses principes dans les profondeurs des masses populaires. L'acte du tribunal de la révolution ne doit pas paraître comme inspiré par la vengeance et la haine, mais comme un acte scolastique dans le cadre islamique et lié à un fond idéologique.

» Ainsi donc le tribunal islamique, s'il tient la mitrailleuse d'une main, doit tenir la plume de l'autre (...). Les gardes révolutionnaires se rendent bien compte que ,lorsqu'ils tirent des balles, ce n'est pas pour briser le corps d'un traître mais pour briser la trahison, l'égoïsme, l'ambition, la mollesse. La victoire des faibles sur les forts est en même temps celle de l'unicité sur l'athéisme (...).

» Le Prophète l'a dit : « Je » suis le prophète du sabre et » de la clémence », du sabre contre les corrompus, les pervertis, et de la clémence envers les faibles.

» Le peloton d'exécution impérial n'était qu'un instrument d'exécution. Tandis que les gardes révolutionnaires, s'ils se trouvent devant un innocent, quels que soient le commandement et le chef, n'acceptent pas son ordre. Ils ne cherchent pas la mort, mais la disparition du

» Les gardiens de la révolution ont un autre but plus élevé. Ils dirigent, en réalité, la mitrailleuse contre eux-mêmes. Ils luttent contre leur propre péché. Ils anéantissent leurs sentiments condamnables. C'est l'épuration par la mort. Ils se mettent à la place du fusillé et, par la même occasion, se débarrassent de leurs péchés et de tout ce qui pourrait faire d'eux un jour des tyrans (...). Ce sont ces principes qui doivent être pris en compte dans toutes les activités de l'administration islamique.

» Le tribunal révolutionnaire est un tribunal extraordinaire et fonctionne selon ses propres impératifs (...). Il ne faut pas se laisser impressionner par les règles en vigueur dans les démocraties occidentales. Celles-ci enveloppent toutes leurs saletés dans des emballages propres et fascinants (...). »

ASIE

LES « NÉGOCIATIONS » SINO-VIETNAMIENNES

Hanoï juge « arrogantes » les propositions de Pékin

M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, en visite au Vietnam, devait être reçu ce vendredi 27 avril par M. Pham Van Dong, premier ministre vietnamien. Il quitte Hanoï samedi pour Ho-Chi-Minh-Ville, d'où il partira dimanche pour Pékin. Ses entretiens avec M. Pham Van Dong portent notamment sur la question des réfugiés vietnamiens ainsi que sur le conflit avec la Chine.

Le ton est monté jeudi au cours de la deuxième séance des « négociations » *sino-vietnamiennes à Hanoï. Le chef de la délégation vietnamienne a qualifié d'*« arrogantes » *les* « propositions » *de Pékin.*

De notre correspondant

Pékin. — Les *« propositions »* que la Chine a avancées jeudi laissent mal augurer des négociations sino-vietnamiennes. Formulées en huit points, elles ont été rendues publiques à Pékin, au cours d'une conférence de presse par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Zhong Xidong au moment même où son collègue, M. Han Nianlong, les exposait à Hanoï à la seconde session des négociations.

Les Chinois énoncent une série de principes qui dépassent largement les problèmes bilatéraux. Ils spécifient qu'*« aucune des deux parties ne doit rechercher l'hégémonie en Indochine, dans le Sud-Est asiatique, ou d'autres régions »*, et que *« chacune d'elles s'oppose aux efforts tentés par n'importe quel autre Etat ou groupe d'Etats pour s'assurer une telle hégémonie »*. Il ne s'agit de rien de moins que d'obtenir l'adhésion du Vietnam à la clause *« anti-hégémonique »* chère à la diplomatie chinoise et dont chacun sait qu'elle est essentiellement anti-soviétique. Le cas du Cambodge n'est pas évoqué explicitement, mais le texte stipule que chacune des deux parties *« s'abstiendra d'envoyer des forces armées stationner à l'étranger »* et que *« les troupes déjà envoyées à l'étranger devront se retirer dans leur propre pays. » « Aucune partie ne doit participer à un bloc militaire dirigé contre l'autre partie, ni fournir de bases militaires à un pays étranger. »* Est-ce à dire que le Vietnam devrait dénoncer le traité qu'il a conclu le 3 novembre avec l'U.R.S.S. et qui comporte des clauses d'assistance militaire ?

Sur le plan bilatéral, en outre, la Chine réclame non seulement la reconnaissance de sa souveraineté sur les archipels des Xisha et des Nansha (Paracels et Spratleys), mais l'évacuation par le Vietnam des îles qu'il occupe aussi dans le second de ces archipels. Elle demande que Hanoï reprenne *« au plus tôt les citoyens vietnamiens (d'origine chinoise) expulsés de force par les autorités vietnamiennes en territoire chinois »*.

Les problèmes concernant la frontière et les eaux territoriales, également évoqués, apparaissent comme très secondaires par rapport à ces revendications. Pékin se fait d'ailleurs très peu d'illusions sur les chances de voir ses *« propositions »* acceptées par Hanoï.

Du point de vue chinois, chacun des huit points est un *« sujet de négociation »*, chacun porte sur l'un des *« problèmes fondamentaux »* en suspens entre les deux pays. C'est pourquoi la Chine rejette comme une *« tromperie »* les propositions vietnamiennes avancées à la première session des négociations car, dit-elle, la création d'une *« zone démilitarisée »* et d'une *« commission mixte »* pour les problèmes frontaliers ne saurait répondre aux questions fondamentales dont dépend le rétablissement éventuel de relations amicales entre les deux pays. Quelles sont ces questions ? Il faut principalement savoir, selon M. Zhong Xidong, si le Vietnam est prêt à *« renoncer à sa politique anti-chinoise et hégémoniste d'expansion »*. C'est à peine si, dans ce contexte, on veut bien envisager un échange de prisonniers pour lequel la Chine a proposé jeudi que les Croix-Rouges des deux pays prennent contact.

ALAIN JACOB.

AMÉRIQUES

Chili

Une scission est survenue au sein du parti socialiste

Les profondes divisions, depuis des mois, au sein du parti socialiste chilien ont abouti jeudi 26 avril, lors d'une réunion à Berlin-Est, à une scission au sein de cette formation. M. Altamirano, secrétaire général du P.S. depuis huit ans, a été officiellement mis en minorité au sein du bureau, dont cinq membres sur neuf se sont prononcés contre lui. M. Almeida, ancien ministre des affaires étrangères de Salvador Allende et coordinnateur de l'Unité populaire, est le chef de la tendance majoritaire.

Le P.S. chilien, fondé il y a quarante-six ans, est traditionnellement divisé en trois courants, dont les tiraillements avaient compromis les chances de succès du gouvernement Allende : une aile modérée inclinée vers la social-démocratie ; un noyau central de sensibilité anarcho-syndicaliste ; et une tendance plus radicale représentant un marxisme à la fois très « pur » et très latino-américain, non aligné sur l'une ou l'autre des « Mecques » du socialisme mondial. M. Altamirano est le porte-parole de cette dernière sensibilité, que l'on a souvent qualifiée de « gauchiste », et qui était devenue majoritaire au temps de l'Unité populaire.

Les vicissitudes de l'exil, les coups portés, au Chili, contre les militants et les dirigeants du parti par le gouvernement militaire, ont recomposé ce paysage. Des sociaux-démocrates européens de l'Internationale socialiste avaient espéré séparer l'aile modérée du P.S. chilien du gros du parti. Ils avaient imaginé en faire, avec certains éléments issus du parti radical, le noyau d'un parti social-démocrate chilien à l'image de ceux qui naissent un peu partout ces temps-ci en Amérique latine.

A présent, l'aile gauche du P.S. se trouve isolée. Des militants plus proches de la sensibilité représentée par M. Altamirano nous ont expliqué les principaux points du désaccord. Selon eux, M. Almeida serait, d'une part, tenté d'opérer une « reprise en main », de nature bureaucratique, au sein d'une formation où la liberté d'expression a toujours été grande. D'autre part, alors que le non-alignement a toujours été l'alpha et l'oméga des leaders historiques du parti, la tendance majoritaire groupée autour de M. Almeida serait tentée par un rapprochement avec l'Europe de l'Est et, en tout cas, avec le P.C. chilien. Les divergences sur la stratégie politique porteraient sur la question des alliances à nouer contre la dictature militaire : M. Almeida, comme le P.C., seraient convaincus que rien n'est possible sans une entente avec la démocratie chrétienne de M. Eduardo Frei. M. Altamirano, comme il le laisse entendre dans un ouvrage publié en France au début d'avril, *Chili : les raisons d'une défaite* (1), est beaucoup plus sceptique sur les chances — et l'intérêt — d'un tel rapprochement.

La division organique survenue au sein du P.S. est un grave coup non seulement pour cette formation mais pour l'ensemble de l'Unité populaire, dont il était l'axe politique. On peut néanmoins se demander si la mise à l'écart d'une personnalité comme M. Altamirano — qui était la bête noire non seulement des militaires chiliens et de ladroite mais aussi de la démocratie chrétienne, et même des communistes — ne facilitera pas ce rapprochement entre la D.C. et certaines forces de gauche, ardemment souhaitée par le P.C. chilien.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Flammarion. 231 pages, 50 F.

A TRAVERS LE MONDE

Corée du Sud

● LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES AVEC L'U.R.S.S. sont désormais possibles via Londres, a annoncé jeudi 26 avril le ministre sud-coréen des communications. — *(A.P.)*

[Séoul et Moscou n'ont pas de relations diplomatiques, mais des hommes d'affaires sud-coréens se sont fréquemment rendus en U.R.S.S. ces derniers mois.]

Grande-Bretagne

● MICHA VOIKHANSKY, âgé de treize ans, a pu, en compagnie de sa grand-mère, quitter Leningrad pour rejoindre à Londres sa mère, le docteur Marina Volkhanskaya, qui avait quitté son pays il y a quatre ans pour protester contre les abus de la psychiatrie à des fins politiques. Mme Volkhanskaya avait continué à dénoncer ces abus à l'étranger, malgré toutes les tentatives de pression faites sur elle par les autorités soviétiques qui lui conseillaient de se tenir tranquille si elle souhaitait vraiment revoir son

Libéria

● DES POUVOIRS SPECIAUX ont été attribués, le jeudi 26 avril, pour une période d'un an au président du Libéria, M. Tolbert. En vertu de ces pouvoirs, il aura le droit de faire emprisonner sans jugement pour une période de trente jours toute personne soupçonnée de *« trahison, sédition ou autre action considérée comme atteinte à la sécurité de l'Etat »*. — *(A.F.P.)*

Pays-Bas

● M. VAN DEN BERG a été élu président du parti du travail (P.V.D.A.), jeudi 26 avril, lors du congrès bisannuel du parti. Succédant à Mme Van den Heuven, candidate à l'Assemblée européenne, M. Van den Berg passe pour représenter l'aile gauche du parti. Sa désignation à la tête du parti socialiste pourrait donner une plus grande influence à la « base » sur l'orientation du parti. — *(A.F.P.)*

Pologne

● LA REUNION DU CONSEIL MILITAIRE DES FORCES DU PACTE DE VARSOVIE qui s'est déroulé cette semaine dans la capitale polonaise était une *« session régulière »*, a annoncé jeudi 26 avril l'agence polonaise PAP.

Tchécoslovaquie

● MILOS FORMAN, metteur en scène de *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, est revenu en Tchécoslovaquie pour la première fois depuis 1971. Désormais, citoyen américain, Milos Forman est en visite privée pour revoir deux enfants d'un précédent mariage. Milos Forman a déclaré qu'il souhaitait réaliser un film en Tchécoslovaquie. — *(Reuter)*

Thaïlande

● LE GOUVERNEMENT A DEMENTI, jeudi 26 avril, aider les *Khmers rouges* dans leur guérilla contre le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh comme celui-ci l'en avait récemment accusé. Une colonne de plus de cinquante mille Cambodgiens, dont plusieurs milliers de Khmers rouges, qui ont fui devant l'offensive vietnamienne et franchi depuis plusieurs jours la frontière, se dirigeait vendredi le long de celle-ci vers le sud en territoire thaïlandais. — *(Reuter)*

Union soviétique

● PLUSIEURS PERSONNES, des Allemands de la Volga semble-t-il, ont tenté de pénétrer jeudi 26 avril à l'intérieur de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou mais en ont été empêchés par les policiers. Une des personnes au moins a été interpellée, les autres se sont enfuies. A la suite de cet incident, les effectifs de police ont été doublés devant l'ambassade. — *(A.P.)*



Le Monde le débat européen

Socialistes et radicaux de gauche réclament « la démocratisation des institutions existantes »

Conformément à l'accord conclu jeudi 26 avril (« le Monde » du 27 avril), la « liste du parti socialiste avec la participation des radicaux de gauche » comporte soixante-treize membres du P.S. et huit représentants du M.R.G. (dont deux parmi les vingt premiers). Les candidats sont classés par région, et non plus par département et par courants comme cela avait été le cas lors de la publication d'une première liste (« le Monde » du 14 avril), cela afin de mieux faire apparaître la recherche d'un équilibre régional. Un tiers des candidats sont des femmes.

Les conditions politiques de l'insertion des radicaux de gauche ont également fait l'objet d'un accord, concrétisé par une déclaration politique commune.

Ce document souligne « la convergence de vues sur la construction actuelle de l'Europe » constatée par les deux délégations. Il préconise l'organisation de manifestations communes pendant la campagne électorale et indique que les élus socialistes et radicaux de gauche « formeront un groupe commun appliquant la discipline de vote ».

Les deux formations affirment également que la construction européenne doit reposer sur « la démocratisation des institutions existantes ». Elles condamnent le système monétaire européen actuellement en vigueur et rappellent que « l'élargissement de la C.E.E. doit être subordonné à des préalables ». Le texte adopté précise : « Il s'agit de faire l'Europe sans défaire la France, tout en lui restituant sa vocation universelle, une Europe démocratique en marche vers le socialisme. »

Socialistes et radicaux de gauche appellent enfin les Français à se rassembler autour de l'objectif européen qu'ils proposent et à « condamner en même temps la politique du pouvoir et de sa majorité parlementaire ».

1) *M. François Mitterrand* (Bourgogne), premier secrétaire du P.S., député, président du conseil général de la Nièvre, maire de Château-Chinon.
2) *M. Pierre Mauroy* (Nord-Pas-de-Calais), député, maire de Lille, président du conseil général du Nord.
3) *Mme Edith Cresson* (Poitou-Charente), ingénieur en économie agricole.
4) *M. Gilles Martinet* (Ile-de-France).
5) *M. Didier Motchane*, fonctionnaire (Ile-de-France).
6) *M. Maurice Faure* (Midi-Pyrénées), député, maire de Cahors, président du conseil général du Lot (M.R.G.), signataire pour la France du traité de Rome.
7) *M. Gérard Jaquet* (Aquitaine), magistrat, ancien député, ancien ministre.
8) *M. Georges Sutra* (Languedoc-Roussillon) viticulteur.
9) *Mme Marie-Claude Vayssade* (Lorraine), animatrice d'un centre de formation ouvrière.
10) *Mme Françoise Gaspard* (Centre), conseillère de tribunal administratif, maire de Dreux.
11) *M. Georges Sarre* (Ile-de-France), Président du groupe socialiste du Conseil de Paris.
12) *M. Charles-Emile Loo* (Provence-Côte d'Azur), ancien député, directeur de coopérative.
13) *M. Jean Œhler* (Alsace), ouvrier.
14) *M. Charles Josselin* (Bretagne), président du conseil général des Côtes-du-Nord, ancien député.
15) *M. Daniel Percheron* (Nord-Pas-de-Calais), enseignant.
16) *Mme Gisèle Charzat* (Ile-de-France).
17) *M. Claude Estier* (Ile-de-France), conseiller de Paris, ancien député, directeur de *l'Unité*.
18) *Mme Yvette Roudy* (Rhône-Alpes), employée.
19) *M. Jacques Moreau* (Ile-de-France), syndicaliste, ancien membre du secrétariat confédéral de la C.F.D.T.
20) *M. Roger-Gérard Schwartzenberg* (Ile-de-France), vice-président du M.R.G., professeur agrégé de sciences politiques.
21) *M. Jacques Delors* (Limousin), délégué national du P.S. aux relations économiques internationales, directeur du centre de recherches « Travail et société ».
22) *Mme Yvette Fuillet* (Provence-Côte d'Azur), conseiller municipal de Marseille.
23) *M. Edgard Pisani* (Champagne), sénateur de la Haute-Marne, ancien ministre.
24) *M. Frédéri Jalton* (outre-mer), médecin, ancien député de la Guadeloupe.
25) *M. Pierre Bérégovoy* (Ile-de-France), secrétaire national du P.S.
26) *M. Bernard Thareau* (Pays de la Loire), président de la commission agricole du P.S.
27) *M. Henri Saby* (Midi-Pyrénées), C.N.R.S.
28) *M. Gérard Fuchs* (Ile-de-France), économiste.
29) *M. Roger Fajardie* (Centre), journaliste.
30) *M. Raymond Forni* (Franche-Comté), député du Territoire de Belfort.
31) *Mme Yvonne Théobald-Paoli* (Provence-Côte d'Azur), secrétaire général administratif du groupe socialiste de l'Assemblée nationale.
32) *M. Nicolas Alfonsi* (Corse), conseiller général de la Corse-du-Sud, ancien député (M.R.G.).
33) *Mme Marie-Jacqueline Desouches* (Bretagne), sous-directeur de faculté.
34) *M. Louis Eyraud* (Auvergne), maire de Brioude, vétérinaire.
35) *M. Alain Bombard* (Provence-Côte d'Azur), biologiste, conseiller général du Var.
36) *Mme Nicole Pery* (Aquitaine), adjoint au maire de Liboure (Pyrénées-Atlantiques).
37) *Mme Paule Duport* (Rhône-Alpes), médecin du travail.
38) *M. Pierre Lalumière* (Aquitaine), maire de Bouscat (Gironde).
39) *M. Pierre Bernard* (Bretagne), conseiller régional.
40) *M. Roland Marchezin* (Lorraine), mineur.
41) *M. François Loncle* (Haute-Normandie), secrétaire national du M.R.G.
42) *M. Jean-Marie Alexandre* (Nord - Pas-de-Calais), instituteur.
43) *Mme Françoise Carle* (Picardie), scientifique.
44) *M. Guy Saint-Martin* (Aquitaine), exploitant agricole.
45) *M. Jean Bernard* (Lorraine), maire de Bar-le-Duc (Meuse).
46) *Mme Huguette Kerdily* (Bretagne), interprète.
47) *M. Vincent Cariotti* (Corse), vice-président du conseil général de la Haute-Corse.
48) *Mme Denise Cacheux* (Nord-Pas-de-Calais), assistante sociale.
49) *Mme Marie Cardinal* (Ile-de-France), écrivain.
50) *M. Serge Bardillini* (Lorraine), premier secrétaire de la fédération de la Moselle.
51) *Mme Irène Guerriero* (Midi-Pyrénées), fonctionnaire, militante de la fédération M.R.G. du Tarn-et-Garonne.
52) *M. Patrick Menucci* (Provence-Côte d'Azur), étudiant.
53) *Mme Michèle Sellier* (Picardie), conseiller munic. d'Amiens (Somme).
54) *M. Charles Wendling* (Alsace), avocat.
55) *M. Henri Delisle* (Basse-Normandie), maire de Mézidon (Calvados).
56) *Mme Lydie Dupuy* (Midi-Pyrénées).
57) *M. Yvon Tondon* (Lorraine), député.
58) *Mme Violette Foguet* (Poitou-Charentes), retraitée.
59) *Mme Françoise Casali* (Nord-Pas-de-Calais), fonctionnaire.
60) *M. Gérard Denecker* (Limousin), enseignant.
61) *Mme Marie-Thérèse Prével* (Ile-de-France), ancien administrateur aux Communautés européennes (M.R.G.).
62) *M. Siméon Salpetrier* (Outre-Mer), premier secrétaire de la fédération de la Martinique.
63) *M. André Girard* (Auvergne), premier secrétaire de la fédération du Puy-de-Dôme.
64) *Mme Geneviève Roulier* (Bretagne), assistante sociale.
65) *M. Alain Coquard* (Rhône-Alpes), employé S.N.C.F.
66) *Mme Martine Buron* (Pays de la Loire), architecte.
67) *M. Claude Arnaud* (Haute-Normandie), ouvrier.
68) *M. René-Victor Pilhes* (Midi-Pyrénées), écrivain.
69) *M. Pierre Charles* (Bourgogne), conseiller général M.R.G., ancien député de la Côte-d'Or.
70) *M. Wilfrid Bertile* (Outre-Mer), premier secrétaire de la fédération de la Réunion.
71) *M. Alain Dutoya* (Aquitaine), conseiller général M.R.G., maire d'Hagetmau (Landes).
72) *M. Jean-François Vallin* (Ile-de-France), cheminot.
73) *M. Jean-Pierre Cot* (Rhône-Alpes), député de la Savoie.
74) *M. Pierre Blanck* (Lorraine), maire d'Epinal (Vosges).
75) *M. Daniel Mayer* (Ile-de-France), ancien membre du Conseil national de la Résistance, ancien secrétaire général de la S.F.I.O., ancien ministre, ancien député, président de la Fédération internationale de la Ligue des droits de l'homme.
76) *M. André Chandernagor* (Limousin), député de la Creuse, président du conseil régional.
77) *M. André Labarrère* (Aquitaine), député des Pyrénées-Atlantiques, maire de Pau, président du *conseil régional*.
78) *M. Maurice Pourchon* (Auvergne), député du Puy-de-Dôme, président du conseil régional.
79) *M. Alain Savary* (Midi-Pyrénées), député de la Haute-Garonne, président du conseil régional, ancien premier secrétaire.
80) *M. Edgard Tailhades* (Languedoc-Roussillon), sénateur du Gard, président du conseil régional.
81) *M. Gaston Defferre* (Provence-Côte d'Azur), député des Bouches-du-Rhône, maire de Marseille, président du conseil régional.

Les candidats socialistes de la C.E.E. évoquent l'évolution du traité de Rome

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Environ deux cents candidats socialistes appartenant aux neuf pays de la Communauté étaient réunis le jeudi 26 avril à Luxembourg. Parmi eux, vedettes du jour, MM. Willy Brandt et François Mitterrand. L'objet de la manifestation, a rappelé M. Pontillon, le président de l'Union des partis socialistes de la Communauté, était d'« *affirmer le caractère commun et solidaire de la campagne électorale menée par nos partis dans les neuf pays de la Communauté* ».

Mme Barbara Castle, ancien ministre travailliste, après avoir noté que la Communauté n'avait jamais été aussi impopulaire au Royaume-Uni qu'aujourd'hui, souligna la *ferme opposition* de son parti à un Etat européen supranational. Elle ajouta — et c'est cette tonalité relativement positive qui fut retenue par plusieurs délégués — que les travaillistes « *abordaient cette élection avec un esprit critique mais constructif* ». La réponse de M. Brandt à Mme Castle fut à la fois critique et rassurante. « *La crainte que l'unification européenne puisse se faire au détriment de l'identité nationale n'est pas fondée* » a-t-il déclaré. Mais, selon l'ancien chancelier, qui rejoignait alors les thèmes exprimés notamment par les socialistes belges et italiens, on ne peut pas exclure d'ici quelques années de nouveaux transferts de compétence. Si ces transferts sont décidés, ce sera conformément au Traité de Rome, c'est-à-dire à l'unanimité, a-t-il précisé.

« *Le traité de Rome ne peut être pour nous un idéal* », indique M. François Mitterrand. « *Il n'est pas une fin en soi, car il est l'expression du libéralisme économique. Donc, au bout d'un certain temps, le traité de Rome ne pourra pas permettre à une majorité socialiste de mettre les institutions qui sont nécessaires en état de fonctionner ni de créer l'Europe des travailleurs que nous voulons.* » Pour le premier secrétaire du parti socialiste français, il faut se garder des illusions, « *le traité de Rome, pour l'instant, il n'est pas question d'aller au-delà* », a-t-il souligné.

PHILIPPE LEMAITRE.

Le comité directeur du parti radical n'a pas remis en cause la présence de ses représentants sur la liste U.D.F.

Le comité directeur du parti radical, réuni jeudi 26 avril, a *déploré l'absence* de son président sur la liste de l'U.D.F. Toutefois, la stratégie du parti n'a pas été remise en cause, pas plus que la présence sur la liste que *conduit Mme Veil, de candidats radicaux.*

Le texte proposé par M. Servan-Schreiber, par Mme Françoise Giroud, vice-présidente, et par M. Didier Bariani, député de Paris, secrétaire général, a été adopté par cent dix voix et treize abstentions.

Ce texte indique notamment : « *Les orientations européennes et la stratégie du parti, définies notamment lors des précédentes réunions du comité directeur, sont réaffirmées. La mission des radicaux et de ses candidats sera de faire prévaloir ces orientations.* »

Les débats du comité directeur ont donc largement porté sur les questions de doctrine. M. Didier Bariani a précisé qu'il en avait été ainsi à la demande de M. Servan-Schreiber. Celui-ci a en effet exclu que les difficultés soulevées par son éviction de la liste de Mme Veil puissent porter atteinte à l'unité du parti.

Toutefois, un amendement présenté par M. André Rossi, tendant à réaffirmer explicitement le soutien du parti radical à la liste U.D.F. (sur laquelle le député de l'Aisne figure en quinzième position), a été écarté, à la demande de M. Servan-Schreiber. Cela peut laisser penser que le leader valoisien n'a pas abandonné tout espoir de regrouper une liste de centre-gauche. Les animateurs du *comité d'action* pour une Europe fédérale, proches de M. Robert Fabre, inclinent à le penser, sans trop y croire cependant, car ils attendaient du comité directeur du parti radical une prise de position claire en faveur d'une cinquième liste.

Force est de constater que le comité directeur a implicitement exclu qu'une telle liste puisse se prévaloir du soutien du parti radical. Tout au plus les dirigeants valoisiens ont-ils consenti à marquer leur désapprobation quant à la façon dont la liste U.D.F. a été constituée. En ne réaffirmant pas explicitement leur soutien à celle-ci, ils ont voulu faire montre d'une réserve destinée à satisfaire l'amour-propre de leur président.

Ils ont également voulu avertir l'U.D.F. que les objectifs propres du parti radical ne devraient pas être oubliés au cours de la campagne électorale. Ils s'efforceront donc de faire passer leur propre « message » qui, il est vrai, n'est pas à l'unisson du discours gouvernemental.

Plusieurs députés R.P.R. contestent l'attitude et les initiatives de M. Chirac

Les critiques nombreuses et renouvelées faites par M. Chirac à la politique générale du gouvernement *et surtout l'évocation de* la légitimité du chef de l'Etat qui pourrait, selon lui, être menacée au lendemain de l'élection du 10 juin, rencontrent une incompréhension qui s'étend peu à peu parmi certains députés R.P.R. et qui se traduit par un début de contestation publique à l'égard du maire de Paris.

Si quelques-uns redoutent qu'une partie de leur électorat traditionnel ne se détourne de la liste DIFE, si d'autres se demandent quels degrés M. Chirac va encore gravir dans son escalade anti-giscardienne, la plupart craignent surtout qu'une crise suivie d'une dissolution ne les renvoie devant le corps électoral, alors qu'ils ont été élus il y a tout juste un an, et ils pressentent que cette épreuve se déroulerait cette fois-ci au bénéfice de l'opposition de gauche. Cette crainte justifie le « légitimisme » redécouvert subitement par beaucoup de ceux qui ne se privaient pourtant pas, il y a peu de temps encore, de critiquer le comportement de M. Giscard d'Estaing envers les gaullistes.

Il n'en demeure pas moins que l'ambiance au sein du groupe parlementaire R.P.R. a changé peu à peu. Les contestataires s'expriment aujourd'hui plus volontiers alors que les défenseurs de M. Chirac ont moins d'audience. Le président du R.P.R. a beau répéter qu'il ne veut pas ouvrir de crise politique en refusant de voter une motion de censure, il a beau préciser que ses mises en garde adressées à M. Giscard d'Estaing ne sont ni des menaces ni des agressions, il ne réussit pas à convaincre tout le monde.

Il est vrai que ceux qui se dévoilent maintenant n'ont jamais compté parmi les plus fidèles. Certains sont liés de longue date à ce qui subsiste des « barons », sont d'anciens collaborateurs des ministres actuels, sont proches de M. Chaban-Delmas ; d'autres nourrissent de vieilles rancunes à l'égard de M. Chirac ou des membres de son entourage ; quelques-uns pensent que le pouvoir en place pourra mieux servir leurs ambitions politiques ou leurs intérêts personnels ; plusieurs enfin ont été élus avec des voix giscardiennes qu'ils ne veulent pas s'aliéner.

S'ils ne sont encore qu'une *minorité, celle-ci demeure* d'autant plus agissante que sa foi est soigneusement entretenue. Certains de leurs inspirateurs — qu'ils se situent à l'Elysée ou parmi les gaullistes qui entretiennent d'étroits rapports avec *le pouvoir — supputent qu'en cas* d'échec électoral patent du R.P.R. officiel, des gaullistes aux références historiques authentiques pourront prendre la relève et pratiquer alors avec M. Giscard d'Estaing une collaboration moins orageuse et plus conciliante.

La contestation s'est exprimée avec la publication, dans *le Figaro* de ce vendredi, d'un article signé de dix députés et d'un sénateur R.P.R. dont plusieurs sont de jeunes élus de 1978. Tout en soutenant la liste de M. Chirac dans leurs circonscriptions, ils estiment que par sa campagne il détourne l'élection européenne de son objet. Ces signataires, qui comptent faire des recrues, ont l'intention d'exprimer, à l'occasion, d'autres désaccords avec le président du R.P.R.

Plus nette est la décision de l'un d'eux, M. Pinte, député des Yvelines, ancien suppléant de M. Peyrefitte, de donner sa *démission de délégué national* du R.P.R. pour la politique familiale. Il estime non seulement que « *le débat démocratique s'est altéré* » au sein du mouvement, mais que la campagne européenne de M. Chirac ne correspond pas aux objectifs gaullistes. La première de ces raisons rappelle un peu celle qu'avait avancée M. Yves Guéna pour abandonner ses fonctions de conseiller politique, le 5 mars dernier.

Plus sévère est la condamnation portée par M. Michel Cointat, député d'Ille-et-Vilaine, qui, dans une lettre aux députés R.P.R., estime que la liste de M. Chirac « *ne représente qu'une opinion extrême et négative.* » et qu'elle est « *d'esprit anti-européen* ». M. Cointat qui voudrait constituer une liste de « *gaullistes européens pour une Europe des réalités* » souhaite au préalable recueillir l'accord de trente députés R.P.R., afin de bénéficier, grâce à ce quota, d'un temps d'antenne plus large à la télévision.

Bien qu'il soit lui-même sceptique sur ses chances de succès, il a noué des contacts avec MM. Nungesser, qui lui-même envisageait de constituer un liste dissidente, et Chaban-Delmas, auprès desquels, assure-t-il, il a reçu un accueil encourageant. Sa tentative pose un problème interne au R.P.R. dans la mesure où le groupe parlementaire gaulliste avait décidé, à Marnes-la-Coquette, de *soutenir la liste* conduite par M. Chirac (*le Monde* du 13 janvier). Enfin, M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée, qui avait décidé de ne pas prendre part à la campagne, prononcera le 5 mai un discours à Strasbourg sur les problèmes européens.

Un certain trouble agite donc les parlementaires gaullistes alors que M. Chirac — qui reviendra le 3 mai du congrès des villes francophones du Québec — s'apprête à intensifier sa campagne auprès des militants et des électeurs à travers la France.

ANDRÉ PASSERON.

M. PINTE : le débat démocratique est altéré.

M. Etienne Pinte, député des Yvelines, ancien suppléant de M. Peyrefitte, a rendu publique la lettre qu'il a adressée à M. Chirac le 26 avril pour lui remettre sa démission de délégué national du R.P.R. à la politique familiale. Il écrit notamment :

« *Au fil des mois, et malgré mes efforts de patience et de collaboration, le débat démocratique s'est altéré au sein de nos instances. Ma déception est d'autant plus grande que nous avions réalisé un travail très positif lorsque nous avions présenté, ensemble, la politique familiale de notre mouvement en juin 1977.*

» *La manière dont est conduite la campagne pour les élections européennes me paraît aller à l'encontre du rapprochement franco-allemand et de la construction européenne tels que les avait engagés le général de Gaulle. En outre, je ne partage pas l'interprétation constitutionnelle selon laquelle la légitimité de la fonction présidentielle serait liée à ces élections et qui nous conduirait à remettre en cause une fois de plus notre appartenance à la majorité.* »

Mme FONTAINE N'A PAS SUBI DE PRESSIONS

Mme Nicole Fontaine, secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique, candidate en 31e position sur la liste de Mme Veil, dément « *avec la plus grande fermeté* » les propos tenus par certains députés R.P.R. (*le Monde* du 26 avril) selon lesquels elle aurait été l'objet de pressions pour qu'elle accepte de s'inscrire sur la liste de l'Union pour la France en Europe.

Elle ajoute que « *cette proposition lui a été faite par la présidence de la République pour que la liberté d'enseignement soit représentée sur cette liste parmi les courants de pensée importants de la vie nationale* ».

N.D.L.R. — L'enseignement catholique n'avait pas envisagé l'éventualité de la candidature d'un de ses représentants sur l'une des listes en présence. Mme Fontaine confirme que cette initiative est venue de l'Elysée.

M. MALAUD : la troisième liste de la majorité.

M. Philippe Malaud, ancien ministre, député de Saône-et-Loire (non inscrit), a défini, le 26 avril, les objectifs de la liste « *Pour une France indépendante dans une Europe solidaire* » (FIDES) qu'il conduira aux élections européennes, et qui a reçu le soutien du C.N.I.P. « *Les électeurs de la majorité, désorientés et même exaspérés par l'affrontement permanent et systématique des listes U.D.F. et R.P.R., à partir de rivalités personnelles et d'antagonismes officiels, y trouveront une possibilité de se prononcer contre la désunion de la majorité présidentielle* », a-t-il déclaré.

M. Rufenacht et neuf parlementaires R.P.R. : l'affaire Dreyfus

Sous le titre « La voie européenne des gaullistes de la nouvelle génération », dix députés et un sénateur R.P.R. écrivent dans *le Figaro* du 27 avril :

« *Le problème européen est devenu, en France, plus une affaire de passion que de raison : un peu l'affaire Dreyfus de la classe politique ! A nouveau, on se traite volontiers de patriotes ou d'antipatriotes. Trop souvent, l'insulte et le procès d'intention tiennent lieu de raisonnement.*

» *La campagne pour le 10 juin peut être l'occasion de préciser le cap et de modifier la trajectoire en fonction des problèmes d'aujourd'hui. Encore faut-il que le débat soit mené avec rigueur et bonne foi, c'est-à-dire sans que l'on cherche soit à l'escamoter en niant les difficultés, soit à le faire dévier vers des préoccupations de politique intérieure.*

» *D'emblée, il faut rejeter les critiques lancées parfois contre les gaullistes lorsqu'on les accuse d'être anti-européens. C'est une contrevérité historique, contrevérité soigneusement distillée par quelques-uns et confortée par les excès de langage de quelques autres.*

» *(...) Nous pensions qu'il était prématuré d'engager une Europe encore mal consolidée dans des élections au suffrage universel, dont l'enjeu risquait d'être mal compris. Sur ce point, d'autres considérations ont prévalu, et nous les avons acceptées.* »

Ce texte, dû à l'initiative de M. Antoine Rufenacht, ancien secrétaire d'Etat, député de Seine-Maritime, est cosigné par neuf autres députés R.P.R., MM. Barnier (Savoie), Cressard (Ille-et-Vilaine), Delalande (Val-d'Oise), Dhinnin (Nord), Goulet (Orne), Mme Missoffe (Paris), MM. Péricard (Yvelines), Pinte (Yvelines), Pringalle (Nord), et par un sénateur, M. Chaumont (Sarthe).

M. Cointat : une tendance extrême et négative

M. Michel Cointat, député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, a adressé le 26 avril une lettre aux députés gaullistes expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut soutenir la liste R.P.R. Il écrit : « *D'une part, le « tourniquet » d'un an enlèvera toute efficacité aux représentants gaullistes à Strasbourg. D'autre part, elle apparaît — aux yeux de l'opinion publique — comme la tendance extrême et négative de notre mouvement vis-à-vis de l'Europe.*

» *Je ne suis inféodé à personne. Je suis gaulliste et R.P.R. Il n'est pas question pour moi de modifier cette position.* »

Il invite les députés R.P.R. à signer une déclaration commune dans laquelle il écrit notamment :

« *Il n'est pas possible d'envisager valablement la construction d'une Communauté économique européenne en en critiquant chaque jour tous les aspects.*

» *L'Europe, c'est à la fois défendre avec fermeté et vigilance les intérêts de la France, mais c'est aussi comprendre les difficultés des autres. Sans compréhension mutuelle, l'Europe n'est plus qu'un vain mot.*

» *Or la liste R.P.R. conduite par MM. Chirac et Debré apparaît dans cet esprit anti-européenne. Si les Neuf Etats-membres adoptaient le même raisonnement intransigeant, il serait peut-être possible d'obtenir une vague zone de libre-échange, mais certainement pas une communauté.*

» *Cette liste a été établie sans consultation ni du mouvement ni du groupe parlementaire. Elle ne représente qu'une opinion extrême et négative.*

» *En outre, le climat actuel de guérilla permanente au sein de la majorité plonge les électeurs dans le plus profond désarroi. Il est temps de réagir en réhabilitant le bon sens et la raison.* »

● *M. Yvon Bourges*, ministre de la défense, a déclaré jeudi 26 avril, à Fort-de-France : « *Je considère que le chef de l'Etat, qui est garant des institutions et de l'indépendance nationale, est au-dessus du débat et de la mêlée politique et doit y rester.* » Le ministre, ancien député R.P.R., répondait à une question sur les déclarations de M. Chirac concernant le rôle du président de la République.

LE P.F.N. ET LE FRONT NATIONAL DÉCIDENT DE CONSTITUER UNE LISTE COMMUNE

Mettant fin à la polémique qui les opposait depuis plusieurs semaines, le Parti des forces nouvelles et le Front national ont fait savoir, jeudi soir 26 avril, au terme de longues discussions, que les deux formations d'extrême droite présenteraient, finalement, une liste commune à l'élection européenne.

Cette liste s'intitulera « Union pour l'eurodroite des patries » et sera conduite par M. Michel de Saint-Pierre, écrivain, qui a accepté la proposition qui lui avait été faite en ce sens (*le Monde* du 26 avril). La composition de la liste sera rendue publique prochainement. MM. Tixier-Vignancour, porte-parole du P.F.N. et Jean-Marie Le Pen, président du Front national, y occuperont respectivement les deuxième et troisième places. Le reste de la liste sera établi en commun.

[Né le 12 février 1916 à Blois, M. Michel de Grosourdy, marquis de Saint-Pierre, romancier, essayiste, journaliste, est l'auteur de nombreux ouvrages et préside l'association CREDO, qu'il a fondée en 1975, afin de fédérer les catholiques traditionalistes de diverses tendances. Ancien conseiller municipal de Paris, il est, depuis 1965, adjoint au maire de Saint-Pierre-du-Val (Eure).]

Le Monde

politique

LES OBJECTIFS ASSIGNÉS PAR LE CHEF DE L'ÉTAT AU GOUVERNEMENT

Le renforcement de la sécurité des Français ne doit pas porter atteinte aux libertés individuelles

souligne M. Giscard d'Estaing

Les services de l'Elysée ont rendu publique, jeudi 26 avril, la lettre que M. Valéry Giscard d'Estaing a adressée mercredi à M. Raymond Barre en vue d'assigner quatre objectifs à l'action gouvernementale pour le prochain semestre. Voici le texte de cette lettre :

« Mon cher premier ministre,

» Par lettre du 12 octobre 1978, je vous avais fait part des orientations de l'action gouvernementale dont je souhaitais la mise en œuvre pendant le semestre à venir.

» Il s'agissait de poursuivre l'action de développement économique, de réduction des injustices, et de promotion de l'initiative et de la responsabilité que, sous votre autorité, le gouvernement est chargé de mener.

» Au terme de cette période, je constate que le calendrier des travaux annoncés a été respecté et que les engagements ont été tenus.

» L'œuvre ainsi accomplie a permis à notre pays de tenir son rang et de maintenir son cap dans un monde perturbé.

» Il convient de définir maintenant l'action à conduire pour le prochain semestre.

» Quatre objectifs me paraissent devoir être recherchés :

» 1) Poursuivre l'adaptation de l'appareil de l'Etat aux besoins ressentis par les Français.

» A ce titre, la simplification systématique des procédures administratives et l'humanisation des relations avec le public restent prioritaires pour une administration davantage au service de nos concitoyens.

» Devant les menaces de violence et de désordre, le gouvernement doit faire preuve de la plus ferme détermination pour garantir la sécurité de chacun.

» Ce renforcement de la sécurité des Français, attendue de l'organisation et de l'équipement des services, ne doit pas porter atteinte aux libertés individuelles. Celles-ci devront faire l'objet de protections nouvelles, grâce notamment à l'adoption d'un projet de loi inspiré de l'*habeas corpus*.

» 2. Poursuivre l'adaptation de l'économie aux exigences internationales.

» L'avènement de nouveaux concurrents sur la scène mondiale, le bouleversement des conditions de la compétitivité qui s'ensuit, le coût rapidement croissant des importations inévitables d'énergie et de matières premières nous imposent pour survivre la modernisation continue de nos activités productives dans l'agriculture, l'industrie et les services.

» Dans cette perspective, le gouvernement intensifiera son action pour stimuler la recherche et l'innovation, qui déterminent l'emploi de demain.

» Il lui faudra aussi proposer des mesures nouvelles afin d'orienter l'essor de l'agriculture (en déposant notamment le projet de loi-cadre en cours d'élaboration) ; d'accroître l'efficacité de la politique industrielle, en particulier à l'avantage des petites et moyennes entreprises ; de doter l'artisanat d'une charte de base pour son développement ; enfin, de mieux adapter les circuits financiers aux nouvelles données économiques.

» 3. Atténuer les difficultés résultant pour les Français des transformations de l'économie mondiale.

» La lutte contre le chômage et l'amélioration du sort des Français à la recherche d'un emploi sont prioritaires.

» La réforme des services de l'Agence nationale pour l'emploi, le développement des interventions du Fonds spécial d'adaptation industrielle, l'application rapide du nouveau régime d'indemnisation du chômage et la préparation du nouveau pacte national pour l'emploi des jeunes, valable pour deux ans, doivent y concourir.

» De nouvelles étapes devront être franchies dans les directions suivantes : améliorer les conditions de vie dans l'entreprise ; renforcer la solidarité qui unit les Français, d'abord en faveur des personnes âgées ; intensifier l'action de promotion des femmes, particulièrement en faveur des épouses de commerçants et d'artisans.

» Le développement de la politique familiale doit bénéficier d'abord aux familles de trois enfants et à leur logement. La consolidation de la sécurité sociale et la lutte énergique contre les fléaux sociaux, au premier rang desquels figurent les accidents de la route, feront aussi l'objet d'initiatives du gouvernement.

» 4) L'amélioration des conditions de la vie quotidienne des Français demeure l'objectif essentiel.

» A cet égard, de nouveaux progrès devront être réalisés dans les conditions d'habitat et de logement. Une action vigoureuse devra être menée pour l'amélioration du pouvoir d'achat par le développement de la concurrence.

» Il en va de même pour la diffusion de la culture, l'embellissement du cadre de vie et l'aménagement du temps.

» Telles sont les orientations qu'il me paraît utile d'assigner au travail du gouvernement pour les six prochains mois.

» Je souhaite que, sous votre conduite, chaque membre du gouvernement, en procédant à toutes les concertations nécessaires, en poursuivre une application tenace et méthodique.

» Je vous prie de croire, mon cher premier ministre, à l'assurance de ma très cordiale considération personnelle. »

Liberté, sécurité, écran de fumée

C'est à bon droit que le président de la République réunit dans un mmeê projet l' « *adaptation de l'appareil de l'Etat aux besoins ressentis par les François* », le « *renforcement de la sécurité des Français* » et les « *protections nouvelles* » des « *libertés individuelles* ». Il s'agit bien en effet d'un mmeê souci : agir en sorte que (réserve faite des problèmes économiques...) l'existence des habitants du sol français soit convenable — que ces habitants soient français ou qu'ils ne le soient pas. *Un programme qui ne peut* qu'emporter l'approbation.

Mais les trois domaines ainsi *désignés par le chef de l'Etat doivent* être examinés au regard de leur contenu, d'une part ; au regard de *l'évolution législative générale*, d'autre part.

« *L'adaptation de l'appareil de l'Etat* » est, du moins pour ce qui concerne les lois, en bonne voie grâce aux deux textes sur le secret administratif (*le Monde du 25 avril*), grâce au projet de loi sur « l'Etat-mauvais justiciable », et aussi grâce à la loi *informatique et libertés*.

Assurément, la discussion à l'Assemblée nationale sur la motivation des actes administratifs a claire*ment montré que* le gouvernement n'entendait pas se laisser mener trop loin. Il est sur ce point regret*table d'avoir écarté l'amendement* de M. Alain Richard et du groupe socialiste prévoyant que l'administration doit s'expliquer, même lorsqu'elle est seule juge de l'opportunité d'une décision (attribution d'une *subvention, par exemple*). La réfutation par M. Alain Peyrefitte des arguments de M. Richard n'est pas *apparue péremptoire. Mais le texte* existe, il n'est besoin que de le faire prospérer.

Opportunément, le chef de l'Etat indique que le « *renforcement de la sécurité des Français* » doit être « *attendu de l'organisation et de l'équipement des services* ». Il convient *a contrario que la législation* est suffisante, qu'il n'y a pas lieu « d'en remettre », qu'il s'agit à *présent d'un problème de police*.

Depuis la loi de novembre 1978, pudiquement destinée à modifier « *certaines dispositions du code de procédure pénale* », il ne manque plus un bouton de guêtres à l'appareil répressif. N'a-t-on pas à l'époque, *sous prétexte* de mieux contrôler les permissions de sortir des détenus, sournoisement augmenté le niveau *général des peines pour l'ensemble* ou presque du code pénal ? Mais, cela on se garda bien de le dire. *Si l'on ajoute que le prétendu « laxisme »* des magistrats est aujourd'hui à ranger au magasin des accessoires — *chiffres officiels en mains, — on* voit bien dans le camp de qui se trouve la balle en fait de sécurité.

Reste la révérence d'usage consentie au profit des libertés individuelles. Cela va sans dire. Il ne s'est encore trouvée *aucune* personne *sensée* pour prôner publiquement leur restriction. Mais il faut bien rechercher *ce qu'il en est*.

Or l'évolution législative ne va pas du tout dans la direction solennellement indiquée par le président de la République. C'est vrai qu'un grand nombre de textes, et un nombre encore *plus grand de discours*, concernent les libertés ! Mais tous ont en commun de les restreidre, non pas de les protéger.

M. Robert André Vivien, avec l'approbation du gouvernement, sonne la charge contre le droit de grève *sur* les antennes *nationales*. Le Sénat consent à une loi qui, inutile ou dangereuse selon l'expression de son *rapporteur* M. Tailhades (P.S.), met en péril la liberté de l'édition, de l'expression et, *accessoirement*, *des droits de la défense*. Peut-on sans rire, parce que deux fois l'an, un brigand, avec ou sans *talent*, avec *ou* sans le secours d'un « nègre », publie un livre, soutenir que la sécurité en est comprise ?

M. Alain Peyrefitte consent à M. Christian Bonnet le texte que le ministre de *l'intérieur veut voir* voter *à propos* des ressortissants étrangers. Bien sûr, pour marquer sa distance, il se contente, dans *les* commissions, de faire dire qu'il est « *solidaire* » du texte ; bien sûr on sait ce que cela veut *dire*, *mais* en quoi cela change-t-il la finalité de ce texte indéniablement xénophobe ?

Un texte ambigu *sur l'affichage* provoque chez beaucoup un sentiment d'appréhension dans la mesure où *l'on* se *demande quel secours* apporte au muselage de l'expression spontanée le souci de l'esthétique et de *l'environnement*.

Ce court rappel, qui n'est pas exhaustif, conduit à penser que les actes *font douter des mots*.

Les mots eux-mêmes ne sont pas innocents. Après qu'on eut, par une *fausse bévue, tenté de faire rentrer*, dans l'esprit de l'opinion, les manifestations publiques sous le régime *de l'autorisation préalable*, on — c'est-à-dire le ministre de la justice, — *récidive* avec la loi sur les associations, en voulant ressusciter un contrôle *a priori*, censuré par le Conseil constitutionnel, écarté de la loi et condamné par le Conseil d'Etat.

Tout *paraît vraiment trop limpide*, car une lettre, fût-elle du chef de l'Etat au premier ministre, ne suffit pas à tout *laver d'une évolution* inquiétante. Sa portée n'est plus alors que celle d'un écran de fumée.

PHILIPPE BOUCHER.

L'« HABEAS CORPUS »

*La procédure dite d'*habeas corpus *est une des plus célèbres institutions anglo-saxonnes, sa mise en place ayant jalonné l'histoire britannique, de Jean sans Terre, frère de Richard Cœur de Lion (la Grande Charte de 1215), à Charles II Stuart (au dix-septième siècle), dans sa forme actuelle.*

Cette procédure permet à toute personne privée de sa liberté, pour quelque cause que ce soit, de demander à être présentée devant un juge. Il s'agit donc d'une disposition plus large qu'en droit français puisqu'elle englobe les internements pour raison psychiatrique. Dans ce dernier cas, en France, il faut recourir à un tribunal qui statue dans les formes — et les délais... — ordinaires.

Depuis le programme de Blois de janvier 1978, une commission a été créée pour étudier comment cette procédure pourrait être introduite dans le droit français. Il semble que ses travaux n'aient pas abouti, à ce jour, au résultat initialement escompté. Cette commission comprend notamment un professeur de droit, M. Jean Rivero ; l'ancien directeur de la gendarmerie et de la justice militaire, M. Jean Cochard et M. André Damien, président de la conférence des bâtonniers.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL

MAI

1. La réforme de l'Agence nationale pour l'emploi ; 2. La mise en œuvre du nouveau régime d'indemnisation du chômage ; 3. Le renforcement *de la sécurité des Français* ; 4. La politique du logement ; 5. La recherche médicale ; 6. Les économies d'énergie.

JUIN

1. *L'action en faveur des femmes* ; 2. La politique familiale et les mesures en faveur des familles de trois enfants ; 3. Le relèvement du minimum vieillesse et des pensions ; 4. Situation et perspectives du commerce extérieur ; 5. Le développement des industries alimentaires ; 6. La France dans le Pacifique.

JUILLET

1. L'habeas corpus ; 2. La décentralisation du financement de l'économie ; 3. *Le* programme décennal de la recherche ; 4. La charte du développement de l'artisanat ; 5. L'aménagement des horaires et le travail à temps partiel ; 6. Le développement du tourisme.

AOUT

1. La généralisation de la Sécurité sociale ; 2. L'amélioration de l'habitat en milieu urbain et rural ; 3. *L'action* en faveur des handicapés : bilan et perspectives ; 4. La politique de l'élevage ; 5. L'encouragement à l'innovation ; 6. Les applications de l'informatique et les nouvelles applications des télécommunications.

SEPTEMBRE

1. Le revenu minimum garanti des familles ; 2. Le maintien des personnes âgées dans la vie sociale ; 3. Les conditions de travail ; 4. L'accès à la *justice* ; 5. La création et le développement des petites et moyennes entreprises ; 6. La politique de la concurrence et de la consommation.

OCTOBRE

1. Les garanties des contribuables ; 2. Le rôle de la maîtrise et de l'encadrement ; 3. Le statut des femmes de *commerçants et d'artisans* ; 4. La gratuité du livre scolaire et les bourses d'enseignement ; 5. Le développement de la biologie et ses applications ; 6. Bilan et perspectives de la politique de coopération.

AU SÉNAT

• Non à la dissolution de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie

• « Loi Mesrine » : projet voté avec quelques aménagements

Le Sénat a adopté, jeudi 26 avril, par 191 voix contre 100, le projet de loi voté par l'Assemblée nationale modifiant *les modes d'élection* de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Ce projet, a indiqué M. LIONEL CHERRIER (R.I., Nouvelle-Calédonie), rapporteur de la commission des lois, tend à débloquer *une situation née d'un conflit* entre les deux instances : l'Assemblée territoriale est favorable au maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République, tandis que le conseil de gouvernement est indépendantiste. « *Si la situation est bloquée*, a-t-il précisé, *c'est que le statut ne permet pas à l'Assemblée de censurer plus d'une fois par an le conseil, et qu'elle a déjà usé de cette faculté.* »

La réforme en discussion ferait notamment élire le conseil de gouvernement au scrutin majoritaire au lieu de la représentation proportionnelle instaurée en 1963.

« *Nous ne poursuivons là-bas*, a proclamé M. DIJOUD, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, *aucune ambition néocoloniale ni aucun souci égoïste ou mercantile. (...) Si la France est décidée à rester, c'est essentiellement parce que les Calédoniens le souhaitent dans leur majorité. (...) Notre mission est de redresser certaines pesenteurs historiques qui ont conduit à l'éviction et à la frustration des populations. (...) Elle est de rendre aux Mélanésiens l'espérance et la confiance dans leur patrie.* »

Le projet gouvernemental mettait fin au mandat du conseil de gouvernement. L'Assemblée nationale avait cru devoir mettre fin également au mandat de l'Assemblée territoriale. M. *CHERRIER* a fait valoir que la dissolution anticipée de cette assemblée risquerait d'entraîner des troubles, tant en Nouvelle-Calédonie que dans les territoires voisins. Le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il n'éprouvait pas les mêmes craintes que M. Cherrier, mais a laissé les sénateurs libres de décider « *en leur sagesse* ».

MM. DANIEL MILLAUD (un. centr., Polynésie) et HENRI CAILLAVET (gauche-dém., Lot-et-Garonne), se sont prononcés, *comme* le rapporteur, pour le maintien de l'actuelle Assemblée territoriale.

M. ROGER ROMANI (R.P.R., Paris) a estimé, à l'inverse, que la dissolution de l'Assemblée territoriale était le seul moyen de sortir de la crise.

C'est, en définitive, la position de la commission des lois qui l'a emporté : le Sénat, par 188 voix contre 59 voix, a repoussé l'article 6 introduit par l'Assemblée nationale. Il a repris la rédaction initiale du projet gouvernemental, qui *ne prévoit* que la dissolution du conseil de gouvernement et laisse en place l'Assemblée territoriale.

Communistes, socialistes et radicaux de gauche se sont ensuite prononcés contre l'ensemble du projet.

Le Sénat avait adopté, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, au début de sa séance de l'après-midi, plusieurs projets de loi autorisant la ratification de traités ou d'accords internationaux :

● Avec Djibouti : accord de coopération économique et financière ; convention sur le concours de personnel ; convention monétaire ; protocole sur le stationnement des forces françaises à Djibouti. (Rapporteur : M. GILBERT BELIN, P.S., Puy-de-Dôme). M. DE CUTTOLI (gauche dém.), représentant les Français établis hors de France, souligne que quatorze mille Français résident encore à Djibouti, dont il faut assurer l'avenir.

● Convention sur les investissements avec la Jordanie. (Rapporteur : M. JACQUES GENTON, C.N.I.P., Cher).

● Convention frontalière France-Suisse : M. MICHEL D'AILLIERES, R.I., Sarthe).

● Accord avec la *Commission* centrale d enavigation du Rhin (M. LOUIS JUNG, Un. centr., Bas-Rhin).

● Convention fiscale avec l'Espagne (M. MAURICE BLIN, Un. centr., Ardennes).

« Loi Mesrine » : le gouvernement l'emporte

Les sénateurs ont adopté, vendredi 27 avril vers 3 heures du matin, le projet de loi, dont ils avaient entamé l'examen le 12 avril (*le Monde* du 14 avril), visant à interdire que des criminels puissent tirer profit de leurs *actes* en en publiant le récit.

Le rapporteur de la commission des lois, M. *EDGAR TAILHADES* (P.S., Gard), a rappelé les scrupules du Sénat devant un texte qui comportait des ambiguïtés et risquait de porter atteinte à des libertés essentielles : il était notamment menaçant pour des tiers, éditeurs, journalistes, et pouvait provoquer une véritable autocensure dans la relation de faits politiques qui ressortissent de la « sûreté de l'Etat ».

M. HENRI CAILLAVET (gauche dém., Lot-et-Garonne) qui avait exprimé de nombreuses réserves le 12 avril *au nom* de la commission des affaires culturelles, indique que sa commission se rallie aux amendements de la commission des lois. Puis MM. FRANK SERUSCLAT (P.S., Rhône) et CHARLES LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) annoncent qu'ils voteront contre le projet, qui ne définit même pas la notion de « crime politique », laquelle ne figure pas dans les codes.

M. ALAIN PEYREFITTE, garde des sceaux, déclare notamment : « *Les critiques qui m'ont été adressées se résument à ceci : ce texte serait inutile, inapplicable et dangereux. Inutile ? Non. Il est indispensable. L'article 24 de la loi de 1881, certes, réprime l'apologie du crime mais je répète — et j'ai recherché la jurisprudence — son interprétation est étroite. Il ne permet pas les poursuites s'il n'y a pas « exaltation » du crime ou de son auteur, et l'exaltation est malaisée à établir. Ainsi, dans les récits de Spaggiari ou de Mesrine il n'y a pas apologie et la loi de 1881 ne s'applique pas. Quant à la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, elle est d'un maniement difficile, et elle a quelquefois des effets contraires à l'objectif visé. Cela est si vrai que l'« interdiction aux mineurs » est un élément d'attraction publicitaire pour les films. (...) M. le rapporteur nous met au défi de citer des exemples d'autres cas où les tiers de bonne foi pâtiraient d'une mesure « réelle ».*

» *Et la fermeture de l'établissement tenu par un proxénète, qui préjudicie l'acquéreur de bonne foi ? Et la confiscation du véhicule de contrebande ? Et le cas des faux billets ?*

» *On a dit encore que notre texte était attentatoire aux libertés ; on a cité pêle-mêle Silvio, Pellico, Latude, le F.L.N. et l'O.A.S., voire, le général de Gaulle. J'ai suffisamment dit et répété qu'il ne s'agissait dans mon que des criminels de droit commun, distinction que les juridictions pénales sont couramment appelées à opérer.* »

« *Je ne vois rien de convaincant dans vos arguments*, réplique M. CAILLAVET, rapporteur pour « avis ». *Vous affirmez que la loi de 1881 n'était pas applicable à Mesrine et à son éditeur. Que ne vous en êtes-vous assuré, d'abord, en poursuivant ? J'ai, moi, sous l : yeux, des attendus sévères où l'on voit qu'une référence à Brutus, si elle est visiblement faite pour magnifier une action récente, constitue l'apologie du crime. (...)*

» *Crimes de droit commun, crimes politiques ? C'est la juridiction saisie qui fait la différence. S vous ne saisissez pas la Cour de sûreté de l'Etat, votre parquet saisira la cour d'assises. Alors ?* »

LE MINISTRE : « *Croyez-moi, la cour d'assise se déclarerait incompétente si elle était saisie d'un crime politique.* »

M. LEDERMAN : « *Et l'affaire Croissant dans laquelle on a estimé que l'incrimination n'était pas politique parce que les faits reprochés étaient « trop graves ?* »

M. ETIENNE DAILLY (gauche dém., Seine-et-Marne), reproche au ministre de n'avoir pas d'abord fait la preuve que le projet en discussion était indispensable en poursuivant Mesrine après la publication de son livre. « *Si l'arsenal législatif existant s'était montré insuffisant, alors*, dit-il, *vous auriez pu venir devant nous à coup sûr.* »

LE GARDE DES SCEAUX : « *La direction des affaires criminelles d u ministère de la justice, devant le défi que constituait la publication chez un bon éditeur d'un livre où un homme se vantait d'avoir commis trente-neuf crimes, dont certains inconnus jusque-là, a dû malheureusement, après une étude minutieuse, conclure qu'il n'était pas possible de poursuivre.* (Exclamations sur le banc des commissions.) *C'est pour cela que nous vous présentons aujourd'hui ce texte.* »

LE RAPPORTEUR, pour avis : « *Je vous prends en flagrant délit d'erreur. Tout ce que j'ai appris auprès de maîtres éminents est remis en cause aujourd'hui !*

» *Ce n'est pas au Parquet à porter une appréciation juridique. Son rôle est de poursuivre, celui du tribunal, de juger. Mesrine n'aurait pu être poursuivi que par défaut ? Nouvelle erreur ! Reportez-vous à l'article 61 du Code pénal : en pareil cas, la condamnation permet de saisir ou même de détruire tous les exemplaires de l'ouvrage exposés au public.* »

Le GARDE-DES-SCEAUX : « *Le Parquet ne poursuit pas s'il estime que la poursuite n'a aucune chance d'aboutir. Il a mieux à faire et les tribunaux sont déjà surchargés.* »

M. LEDERMAN : « *Vous avez dit : « Mesrine se vante de » crimes... » Il y avait donc apologie du crime et vous pouviez poursuivre l'éditeur.* »

Cette intervention met fin à la discussion générale. Le Sénat aborde alors l'examen des articles et vote les principales modifications suivantes :

● ARTICLE PREMIER. — Par 181 voix contre 105, le Sénat a voté un amendement gouvernemental visant les profits de l'éditeur. Les deux rapporteurs s'étaient prononcés contre cet amendement. Ils estimaient qu'il ne respectaient pas le principe de la personnalisation de la peine et proposaient de limiter celle-ci à la confiscation des biens du seul criminel.

Pour défendre (avec succès) son amendement, M. PEYREFITTE a notamment déclaré : « *Pour que la loi s'applique en fait, il faut que la source des profits soit tarie ; et cette source, ce sont les bénéfices de l'éditeur. (...) Je me bornerai donc à rappeler certaine affaire où un éditeur français a tiré bénéfice du récit d'un crime dont il tenait les droits d'une société suisse dont l'actionnaire unique était une société du Lichtenstein constituée manifestement pour la circonstance ; et, de là, sortait ensuite un film tourné en un mois, avait même que le crime commis eût fini d'être jugé ! Ce genre d'opérations ne serait plus possible si les profits de l'éditeur étaient taris à leur source.* »

● ARTICLE 2. — Le Sénat a voulu, sur proposition des rapporteurs, prévoir une procédure d'indemnisation et de restitution en cas de non-lieu ou d'acquittement.

● ARTICLE3. — Par 185 voix contre 104 les sénateurs ont adopté un amendement gouvernemental qui permet d'appliquer la présente loi aux personnes condamnées ou poursuivies postérieurement à son entrée en vigueur. Les rapporteurs s'étaient *opposés sans succès à cette rétro*activité de la loi. « *Cette loi*, avait dit le ministre, *porte non sur le crime, mais sur son récit, s'il est postérieur à la promulgation.* »

L'ensemble du projet est ensuite voté par 186 voix contre 104.

Puis le Sénat adopte à l'unanimité une proposition de loi organique, dont le rapporteur est M. DAILLY, et qui tend à permettre au suppléant d'un séna*teur, devenu lui-même sénateur*, de se présenter à l'élection suivante, sur la même liste que le sénateur titulaire qu'il avait remplacé. Actuellement, le suppléant devenu sénateur ne peut, en aucun cas, être candidat lors de la consultation suivante dans le même département que le titulaire qu'il a remplacé quand celui-ci a été appelé à siéger au gouvernement. — A. G.

La réforme des collectivités locales

La discussion du projet de loi-cadre pourrait durer plus d'un mois

M. Barre a reçu, jeudi après-midi 26 avril à l'hôtel Matignon, MM. Jozeau-Marigné (UREI), président de la commission des lois du Sénat, et de Tinguy du Pouët, rapporteur du projet de loi sur le développement des responsabilités locales dont la discussion en première lecture doit commencer le jeudi 17 mai au palais du Luxembourg. Au terme de cet échange de vues, M. Jozeau-Marigné a notamment déclaré : « *Le premier ministre a estimé, comme nous, que l'importance du texte viendra moins de ce qu'il contient que de ce qu'il annonce. Si nous arrivons à établir des liens plus solides entre les structures de l'Etat et celles des collectivités locales, nous aurons fait une grande œuvre.* »

Les deux sénateurs ont indiqué que le débat pourrait durer jusqu'à la fin du mois de juin. Près de six cents amendements doivent être déposés.

Analysant le *projet* de loi-cadre sur la réforme des collectivités locales, M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a notamment déclaré jeudi matin 26 avril, au cours d'une conférence de presse donnée au palais du Luxembourg : « *Le projet gouvernemental a pour objectif de mettre les collectivités locales à l'heure de l'intégration européenne. Il vise à renforcer brutalement l'austérité qui pèse sur les populations, en s'efforçant d'en faire porter la responsabilité aux élus locaux... Il entend en définitive imposer de nouvelles restrictions à la satisfaction des besoins sociaux.* »

POLITIQUE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE CONTROLE DES MATIÈRES NUCLÉAIRES

Les députés font le procès de la Cour de justice européenne

Jeudi 26 avril, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux matières nucléaires. Le développement des utilisations de l'énergie *nucléaire conduit* à un accroissement des quantités de matières nucléaires en circulation et du nombre de détenteurs permanents ou temporaires de ces matières. Cette situation nécessite un contrôle très rigoureux de leur détention. Tel est l'objet *du projet*.

Dans son rapport, M. BIRRAUX (U.D.F.) explique pourquoi on doit envisager les risques d'une utilisation malveillante de l'énergie nucléaire. Sur le plan national, une organisation de malfaiteurs pourrait parfaitement, en utilisant des connaissances en principe secrètes mais pouvant être reconstituées grâce aux nombreuses publications spécialisées, fabriquer un engin explosif à partir de matières nucléaires dérobées. Certains Etats pourraient également être tentés de se procurer les moyens de fabriquer des armes nucléaires à partir de matières nucléaires dérobées ou détournées.

M. Birraux indique que les infractions seront punies de lourdes peines d'amendes pouvant atteindre 50 millions de francs et d'un emprisonnement atteignant, dans les cas extrêmes, dix ans. Ces sanctions, observe-t-il, sont directement inspirées de celles qui frappent la détention et le trafic de stupéfiants. De plus, le texte institue *l'obligation de* signaler aux autorités la disparition de matières nucléaires.

Pour M. GIRAUD, ministre de l'industrie, il importe, tant pour *des motifs de sécurité nucléaire* intérieure que pour respecter la politique de non-prolifération à laquelle la France a publiquement proclamé son attachement, de *donner au gouvernement le pouvoir* de réglementer et de contrôler la détention, le commerce, l'importation, l'exportation, l'élaboration, l'utilisation et le transport *des matières susceptibles* d'être utilisées, directement ou indirectement, à la réalisation d'une réaction nucléaire de fission ou de fusion.

Dans la discussion générale, M. DARINOT (P.S., Manche) constate que la France est le seul pays de l'O.C.D.E., avec le Portugal, à ne pas avoir de *législation spécifique* sur l'activité nucléaire.

M. GOUHIER (P.C., Seine-Saint-Denis) dénonce les conditions actuelles de la sécurité et *de son contrôle dans le domaine* nucléaire.

Reprenant la parole, le ministre rappelle que dans un récent débat personne n'a contesté la nécessité *pour la France de recourir au* nucléaire. Il regrette que l'on dénigre une activité (le retraitement) pour laquelle la France occupe la première place dans le monde.

Au nom du groupe socialiste, M. DARINOT propose de renvoyer en commission *« un texte futile, examiné dans la précipitation »*. Il *réclame un débat* préalable sur le programme électro-nucléaire à l'occasion du dépôt, avant le 1er janvier 1980, d'un projet de loi complémentaire *sur le nucléaire*.

L'Assemblée décide de poursuivre la discussion et d'examiner les articles du projet.

M. DEBRÉ : il faut la briser !

M. WAGNER (R.P.R.) demande que soit expressément constatée la nullité, au regard de la France, de la délibération de la Cour de justice des Communautés européennes qui a considéré, le 14 novembre dernier, *« que les transferts de matières nucléaires ne sauraient être gênés par des entraves résultant directement ou indirectement de législations nationales »*. Le ministre estime que consacrer un article de loi à interpréter cette délibération reviendrait à considérer que les droits de la France ne sont pas dûment établis. *« Or*, affirme-t-il, *ils le sont. »* Toutefois, partageant la préoccupation de M. Wagner, il propose de préciser que le contrôle prévu par le projet de loi s'exercera sur les importations faites en exécution des contrats conclus par des opérateurs non seulement français mais aussi étrangers. M. WEISENHORN (R.P.R.), après M. Wagner, se rallie à cette proposition non sans avoir dénoncé *« la véritable provocation de la Cour de justice »*. Le groupe socialiste se déclare hostile à l'amendement de M. Wagner, défendu au contraire par le groupe communiste, qui demande un scrutin public. Le ministre rappelle que des conversations sont en cours pour modifier le traité d'Euratom et en supprimer les éléments *inapplicables ou aujourd'hui inacceptables*. Finalement, l'amendement de M. Wagner est repoussé par 391 voix contre 87. La solution retenue par le gouvernement est *quant à elle adoptée par 484 voix* contre une. M. ODRU (P.C.) demande si Euratom sera visé. Le ministre précise que tous les *opérateurs, français ou étrangers, seront soumis aux mêmes obligations* et devront demander les mêmes autorisations.

Contre l'avis du gouvernement, l'Assemblée prévoit ensuite, à *l'initiative de* M. NUNGESSER (R.P.R.), la consultation du conseil supérieur de la sûreté nucléaire.

Afin d'éviter la prolifération des armes *nucléaires*, M. FOYER (R.P.R.) demande que *« l'autorisation de toute exportation vers quelque pays que ce soit puisse être subordonnée à des conditions, relatives à l'utilisation ultérieure des matières nucléaires, conditions que le propriétaire sera tenu de stipuler à des acquéreurs et sous-acquéreurs, en France ou à l'étranger »*. L'Assemblée accepte. M. DEBRÉ (R.P.R.) propose de préciser à cette occasion que la délibération de la Cour de justice n'est en aucune façon opposable aux autorités françaises. *« Cette délibération est scandaleuse »*, insiste-t-il.

Pour M. GIRAUD, *« ce serait affaiblir la position du gouvernement que de recourir à une loi pour témoigner un désaccord sur un avis exprimé par une cour internationale sur un cas imaginaire. »* M. DEBRÉ relève au contraire que la Cour a déclaré sa délibération exécutoire, et que d'autres gouvernements pourraient opposer à la France ce caractère exécutoire. *« La Cour veut mettre en cause la capacité nucléaire de la France*, déclare-t-il, *il faut la briser. »* L'ancien premier ministre s'étonne enfin de *« l'extrême gentillesse »* du gouvernement envers cette Cour.

M. GIRAUD le met alors au défi de citer un exemple où une intervention internationale aurait empêché la France de poursuivre sa politique nucléaire. Il observe également que l'actuel gouvernement a été le premier à contester le traité d'Euratom. M. CHINAUD, président du groupe U.D.F., estime justifiée la critique de M. Debré, mais ne voit pas pourquoi le Parlement prendrait le risque de se transformer en une sorte de juridiction d'appel *sur une mauvaise décision* d'une cour internationale. A la majorité de 243 voix contre 226, la proposition de M. Debré n'est pas adoptée.

Le texte, rebaptisé *« projet de loi sur le contrôle et la protection des matières nucléaires »*, est finalement adopté par 279 voix sur 479 votants, l'opposition s'abstenant.

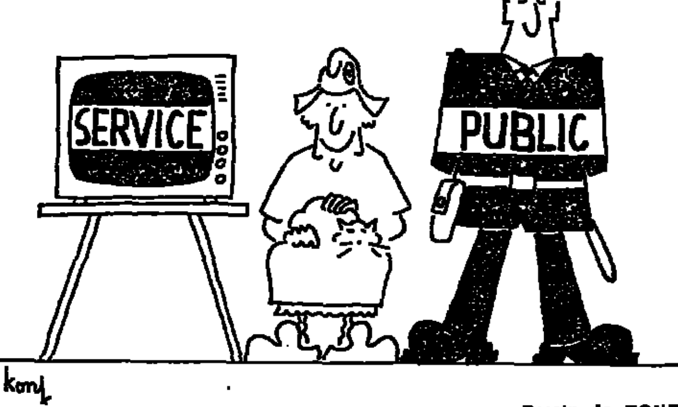
P. FR.

LE DROIT DE GRÈVE A LA RADIO-TÉLÉVISION

L'opposition dénonce l'« attaque en règle » contre l'ensemble du service public

Jeudi 26 avril, en séance de nuit, l'Assemblée nationale examine les conclusions du *rapport de la commission des* affaires culturelles sur la proposition de loi de M. Robert-André Vivien (R.P.R.), tendant à modifier les dispositions de la loi du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radio-télévision. L'opposition avait vainement demandé en fin d'après-midi que cette discussion soit reportée à une séance ultérieure.

Dans un rappel au règlement, M. SEGUIN (R.P.R.) déplore que dans ce débat le groupe communiste monopolise les procédures parlementaires pour *« user et abuser du temps de parole »*. Il regrette d'avoir été ainsi empêché de déposer lui-même une motion de renvoi en commission à propos d'un texte qu'il aurait souhaité voir *repris* dans un cadre plus large afin que le problème des « restrictions du droit de grève, liées au respect du principe de la continuité, ne soit pas traité pour un seul des services publics. Pour terminer, il annonce qu'il ne pourra voter la proposition dans son état actuel. Mme CONSTANS



Dessin de KONK.

(P.C.) s'élève contre *« les procès d'intention »* qui sont faits à son groupe.

M. PERRUT (U.D.F.) présente alors son rapport. Il déclare notamment : *« Dans un passé récent, des événements particulièrement choquants ont montré à quel point l'abus du recours à la grève porte une atteinte grave à ce qu'on peut appeler sans exagération le droit des Français à la radio et à la télévision. Bien plus qu'un prestataire de services, la télévision est donc le bien commun de tous les citoyens. Lorsque deux droits également respectables (celui à l'information et à la culture et celui du recours à la grève) entrent en conflit, il faut bien admettre l'existence de limites raisonnables. Tel est l'objet d'une proposition qui définit ces limites sans porter atteinte à l'existence d'aucun de ces droits fondamentaux. »*

Après avoir cité divers procédés *« abusifs »* qui constituent à ses yeux *« un usage perverti du droit de grève »* (par exemple, le dépôt systématique de préavis quotidiens) : le rapporteur estime *« inadmissible »* que des agents d'un service public puissent priver volontairement des millions de téléspectateurs et d'auditeurs des programmes auxquels ils ont droit, *« sans supporter aucune conséquence pécuniaire pour cette attitude »*. Il reconnaît ensuite que le régime du service minimum actuellement en vigueur n'entrave absolument pas le développement de ces agissements. *« Il permet, au contraire, aux organisations syndicales*, relève M. Perrut, *de concentrer l'action sur les catégories de personnel y concourant et qui peuvent ne comprendre qu'un nombre très restreint de travailleurs. Une intervention du législateur*, affirme-t-il, *s'imposait donc. »*

« La proposition de loi, précise le rapporteur, *vise à assurer une continuité véritable du service public. Dans la réglementation envisagée, un sort particulier est fait aux services chargés de la diffusion : les présidents de T.D.F. et des sociétés nationales de programmes disposeraient d'un pouvoir de réquisition. Pour les autres services, le texte proposé accroît très sensiblement les responsabilités conférées aux présidents des sociétés de télévision, qui pourraient apprécier s'il est opportun, eu égard à l'ampleur du mouvement annoncé et aux catégories de personnel qu'il touche, d'appliquer le service minimum. »*

Pour M. LECAT, ministre de la culture et de la communication, *« il n'est pas question de porter atteinte au droit de grève dans ce service public ; cette dernière sera possible, elle sera même plus responsable, plus complète qu'actuellement »*. Le ministre se félicite que le texte mette en accord le droit et la technique. Quant au programme minimum, précise-t-il, il subsistera. *« Il s'agit*, conclut-il, *de faire respecter le droit des téléspectateurs, qui ne sont pas des otages, à l'usage d'un service qu'ils paient. »*

M. RALITE, au nom du groupe communiste, présente une exception d'irrecevabilité dont l'adoption entraînerait le rejet de la proposition. Selon lui, le texte n'est pas conforme au préambule de la Constitution qui reconnaît le droit de grève pour tous *« comme une liberté collective »*. Pour M. Ralite, la proposition est également contraire aux *« traditions de liberté de ce pays »* et à la notion française de service public. *« Vous voulez faire du service public*, dit-il, *le dernier rempart de votre pouvoir, le mettre à l'heure de la République fédérale allemande, à l'heure des interdits professionnels, de la non-reconnaissance du droit de grève. (...) On vous entend dire partout que c'est pour défendre le service public que vous recourez à cette loi. Quelle duplicité ! C'est vous qui saccagez le service public, et les travailleurs, quand ils sont contraints de faire grève, le font pour défendre le service public. »* Enfin, selon le député, le texte *« bafoue le droit du peuple à la culture et à l'information »*.

L'Assemblée nationale rejette l'exception d'irrecevabilité par 284 voix contre 199.

M. FILLIOUD (P. S.) pose ensuite la question préalable au terme de laquelle il n'y aurait pas lieu de délibérer. *« Nous avons*, dit-il, *des visions de la société et du monde qui nous portent à nous combattre, mais nous partageons la responsabilité de la sauvegarde du patrimoine dont la nation et le peuple nous ont, en commun, confié la charge, et, d'abord, du territoire des libertés. »* Il ajoute : *« Nous savons tous que certaines blessures à la liberté ne guérissent jamais. » « Ne laissons pas commettre un tel forfait »*, conclut-il.

Inscrit contre la question préalable, M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) affirme qu'*« il ne s'agit pas de porter atteinte au droit de grève, mais d'éviter sa dénaturation*

La question préalable est repoussée par 278 voix contre 198.

M. VIVIEN (R.P.R.) : un bon combat

Premier signataire de la proposition, M. Robert-André VIVIEN (R.P.R., Val-de-Marne), déclare : *« Nous nous battons pour le droit de grève, pour les travailleurs de la radio et de la télévision, contre les groupuscules irresponsables qui pénalisent les téléspectateurs, contre un système terroriste. Le courrier que nous avons reçu prouve que nous menons un bon combat. Nous défendons véritablement le service public, sa continuité. Le droit de grève que défend l'opposition est un droit de grève perverti, celui des agitateurs, des provocateurs, des autonomes, des casseurs. Je ne suis ni un fusilleur du droit de grève ni un valet du pouvoir. En votant cette proposition, nous aurons l'impression de libérer des otages. »*

Pour M. AUTAIN (P.S., Loire-Atlantique), *« il est malhonnête d'opposer le droit à l'information et à la culture à des travailleurs qui luttent précisément pour en assurer le respect. Ce texte*, insiste-t-il, *dissimule l'interdiction absolue de faire grève pour les personnels chargés de la diffusion, voire pour les travailleurs de TF 1, d'Antenne 2 et de FR 3. »* Relevant que les personnels de Radio-France ne sont pas visés par le texte, il conclut : *« Il s'agit en fait d'une loi de circonstance destinée à préparer d'autres grignotages du droit de grève. »*

« Vous supprimez ce dernier, affirme M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine), qui fait état des protestations transmises à son groupe par des centaines de sections syndicales ; *casser le thermomètre*, observe-t-il, *ne suffit pas à faire baisser la fièvre. Vous voulez*, ajoute-t-il, *faire payer aux personnels de la S.F.P. et de la télévision les luttes menées depuis cinq ans pour défendre le service public. »*

« Si la télévision est un service public, déclare M. PERICARD (R.P.R., Yvelines), *il faut en tirer les conséquences, accepter le monopole et certaines règles de fonctionnement. »* S'adressant à l'opposition, il conclut : *« Si un seul d'entre vous peut affirmer qu'il n'y aura plus de grève après le vote de cette proposition, je ne la voterai pas. En fait, il s'agit non pas de limiter mais d'organiser le droit de grève. »*

« Respecter le droit à la culture et à l'information, estime Mme AVICE (P.S., Paris), *c'est donner au service public les moyens d'exister et s'opposer aux tentatives de privatisation. »* Aussi est-il *« scandaleux »* d'accuser les personnels de lutter contre *« une politique funeste »*.

Pour M. FUCHS (U.D.F., Haut-Rhin), parler d'un *« complot anti-grève »* est *« un pur procès d'intention ». « La télévision*, déclare-t-il, *ne peut remplir sa mission que si l'on n'abuse pas du droit de grève. »*

Plusieurs députés communistes s'attachent ensuite à démontrer que l'on assiste en fait à *« une attaque en règle contre le droit de grève dans l'ensemble des services publics »*. Pour ce faire, ils dénoncent *« les atteintes aux libertés »* pratiquées dans divers secteurs.

Insistant sur la précipitation avec laquelle ce texte est examiné, Mme CONSTANS (P.C.) demande son renvoi à la commission des lois. Le rapporteur conteste qu'il y ait eu précipitation, puis l'Assemblée décide de poursuivre la discussion. Elle repousse par 276 voix contre 199 un amendement de M. RALITE (P.C.), qui précisait que le droit de grève est sans restriction dans les sociétés *de programme et à T.D.F.*

Nous n'allons pas voter une loi scélérate, affirme M. VIVIEN (R.P.R.), mais une loi généreuse qui ne prive pas les travailleurs du droit de grève mais leur reconnaît le droit au travail.

La proposition de loi est finalement adoptée par 279 voix contre 198.

Alors que M. ZELLER (app. U.D.F., Bas-Rhin) s'abstenait volontairement et que M. ROBERT FABRE (N.I., Aveyron) votait le texte, huit députés n'ont pas pris part au scrutin. Il s'agit de six R.P.R. (MM. ROLO, DEHAINE, FALALA, MAUGER, SEGUIN et TRANCHANT) ; de M. HAMEL (U.D.F.) ; et de M. CREPEAU (M.R.G.).

PATRICK FRANCÈS.

Démagogie

(Suite de la première page.)

Cette préoccupation est celle qu'avait exprimée M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, quand fut lancée l'idée d'une nouvelle réglementation du droit de grève, au lendemain du subit arrêt de travail de Télédiffusion de France, le dimanche 18 mars, provoqué par la mutation de trois cadres de la tour Eiffel.

Le texte, signé par près de deux cents députés de la majorité, en accord avec M. Lecat, répond à ce principe puisque, désormais, il appartiendra aux présidents des chaînes d'apprécier la situation avant de *décider la réquisition* éventuelle des grévistes.

Cela suppose d'abord que l'instrument soit en état de marche. Comme l'a dit le rapporteur, M. Francisque Perrut, quand une école est en grève, il *faut* d'abord *« maintenir en état de fonctionner les structures d'accueil de l'établissement : les portes sont ouvertes, les salles sont chauffées et éclairées. »*

A la radio et à la télévision, cela veut dire que la diffusion devra être *de toute façon assurée, tant par* les règles finales des sociétés de programme que par Télédiffusion de France. Il y a donc bel et bien, sur ce point, mise en cause du service minimum et, par conséquent, restriction, voire suppression, du droit de grève pour certaines catégories de personnel.

Pour les autres, le changement n'est pas de même nature. Reprenons l'image de M. Perrut : l'école étant prête à recevoir les élèves, reste à *organiser le travail* en fonction des professeurs présents. Si ceux-ci ne sont pas assez nombreux pour donner les enseignements habituels, le directeur peut choisir *soit* d'imposer un minimum de cours (à supposer qu'il existe une obligation de ce type) soit de renvoyer les enfants chez eux (c'est l'équivalent *du « trou noir » à la télévision*). Mais il peut aussi espérer qu'en définitive les absents seront en trop petit nombre pour *gêner le* déroulement *normal* des activités.

Les présidents de chaîne auront pareillement le choix entre ces trois attitudes (*le problème ne se posant plus pour Radio-France dès lors que* la diffusion est de toute façon assurée). La loi *ne* supprime donc pas le *programme* minimum, qu'ils auront toujours la possibilité de mettre en œuvre.

En conséquence, il serait excessif d'affirmer que l'exercice du droit de grève est rendu impossible à la télé*vision par ces nouvelles mesures* : au contraire — et M. Lecat n'a pas *tort de le souligner* — elles rendent toute sa gravité à la *« cessation concertée du travail »*. En revanche, — et la gauche a raison aussi de le dire — il est certain que les techniciens chargés de la diffusion perdent le bénéfice du droit de grève même si, *aux termes de la loi, seuls les* services *« strictement indispensables »* seront requis.

Ce qui fausse le débat, tel qu'il s'est engagé et poursuivi à l'Assemblée nationale, c'est que chacun, évidemment, s'appuie sur les dispositions favorables à sa thèse.

Une loi « scélérate » ? Une loi démagogique plutôt. Certes plusieurs des signataires de la proposition n'ont pas caché qu'ils souhaitaient étendre à d'autres services publics *les limitations* du droit de grève. Le parti communiste a dénoncé cette dangereuse menace d'escalade. Que le gouvernement songe à aller plus loin, *c'est possible*, quelques signes laissant apparaître depuis quelque temps ce que M. Ralite, au nom du groupe communiste, a appelé un « grignotage » des libertés. Evitons *sur ce sujet les procès d'intention.*

Ajoutons cependant qu'une réglementation du droit de grève dans *des secteurs où, par la force des* choses, un petit nombre de grévistes détient un pouvoir excessif, n'est pas *a priori* condamnable. Encore faut-il que *ces* secteurs soient réellement d'une *importance capitale* pour la *communauté nationale.*

Pour s'en tenir à la radio-télévision, elle se trouve ainsi élevée abusivement au *rang* d'institution fondamentale. Cela *ne* va pas de soi : *« Alors que la production et la distribution d'eau, de gaz, d'électricité, les postes et télécommunications, les services de police, sont objectivement nécessaires à la vie normale de la collectivité,* écrit M. Perrut dans son rapport. *Il n'en est pas de même de la radio et de la télévision. »*

A partir de telles prémisses, on attendrait du rapporteur qu'il combatte le projet. A l'inverse, il s'efforce de prouver que la radio-télévision est également indispensable à la nation, parce que les Français ne peuvent plus s'en passer. Autrement dit, elle serait « subjectivement » nécessaire à défaut de l'être « objectivement ».

On ne saurait mieux dire que les députés de la majorité, comme le gouvernement, ont cédé à la pression *d'une opinion publique intolérante*. Cela s'appelle de la *démagogie.*

L'atteinte au droit de grève est *une affaire assez sérieuse pour* qu'on la réserve aux cas qui en valent vraiment la peine.

THOMAS FERENCZI.

La préparation du XXIIIe congrès du P.C.F.

DES MILITANTES COMMUNISTES « VOIENT ROUGE »...

Les militantes communistes qui avaient élaboré, au printemps dernier, un texte critiquant la politique du P.C.F. vis-à-vis des femmes (*le Monde* daté 11-12 juin), viennent de faire paraître le premier numéro d'un mensuel intitulé *Elles voient rouge*. Analysant l'état du mouvement féministe en *France et la façon dont il est pris* en compte par les organisations politiques et syndicales, les auteurs définissent les principes de l'action qu'elles entendent mener au sein du P.C.F.

« Nous voulons, écrivent-elles, *décider et réfléchir par nous-mêmes, apporter une contribution à la réflexion générale qui soit en même temps questionnement radical, aborder toutes les questions politiques en montrant comment féminisme et révolution sont indissociablement liés ; nous voulons savoir comment nous prendrons le pouvoir, comment nous organiser intervenir, et, sur tout cela, nous avons quelque chose à dire. Car il y a un rapport spécifique et général des femmes à la politique, parce qu'elles ont un rapport spécifique et général à l'oppression et à l'exploitation. Intervenir dans le champ de la politique est encore pour nous une bataille à mener. »*

★ *Elles voient rouge*, Peggy-Inès Sultan, 8, rue Brézin, 75014 Paris.

● *Mme Huguette Bouchardeau*, secrétaire nationale, et M. Michel Mousel, membre du bureau national du P.S.U., ont été interpellés, jeudi 26 avril en début d'après-midi, place du *Palais-Bourbon* à Paris, alors qu'ils se livraient à un *« affichage sauvage »* sur les murs de l'Assemblée nationale. Ils ont été conduits au commissariat de police du quartier des Invalides.

Les dirigeants du P.S.U. entendaient protester contre les limites imposées à l'expression des minorités politiques, la dernière d'entre elles étant l'adoption du projet de loi sur le droit d'affichage.

CORRESPONDANCE

La conférence fédérale de la Côte-d'Or

A la suite de l'article dans lequel nous évoquions la conférence de la fédération communiste de la Côte-d'Or (le Monde *du 25 avril), M. André Belleville, qui était délégué à cette conférence, nous précise :*

1) Que la commission d'amendement, constituée au sein de la conférence, n'a fait l'objet d'aucune tentative pour écarter des amendements des militants critiques ;

2) que M. Alain Caignol, qui n'a pas été réélu au comité fédéral, figurait parmi les candidats à cette instance proposés par la commission de candidature et que, si un membre du bureau fédéral s'est prononcé contre sa réélection, un autre l'a soutenue.

Le Monde

société

ÉDUCATION

Le projet de loi sur la formation « alternée » : les objectifs initiaux sont abandonnés

Le projet de loi « relatif aux formations professionnelles alternées, *organisées* en concertation avec les milieux professionnels » vient d'être soumis au Conseil d'Etat et à la délégation permanente à la formation professionnelle. Ce texte — qui devrait être prochainement examiné par le Parlement — est très en retrait sur les intentions initiales du secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, puisqu'il ne concerne plus les jeunes sous statut scolaire mais seulement ceux qui ont quitté l'école, qu'ils soient salariés — mais non qualifiés — ou demandeurs d'emploi.

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) qui a joué un rôle important dans ce recul du gouvernement a exprimé sa satisfaction non sans relever les insuffisances du nouveau texte, qui devrait accompagner le troisième pacte pour l'emploi.

La C.F.D.T., de son côté, reproche au gouvernement de prendre des mesures trop parcellaires lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes d'emploi des jeunes.

Le projet de loi sur l'enseignement par alternance n'a pas été examiné par le conseil des ministres du 25 avril. Et la Fédération de l'éducation nationale (FEN) *crie victoire, deux mois exactement* après s'être félicitée de l'accord conclu avec le ministre de l'éducation — sous forme de « relevé de conclusions » — sur la formation initiale, incluant *pour tous les jeunes* une préparation professionnelle (*le Monde* du 17 février).

Dans le même temps, le projet de loi préparé par le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, qui devait fixer le cadre de l'enseignement alterné (*le Monde* du 24 février) tant pour le public scolaire et universitaire que pour les jeunes salariés ou... chômeurs, a été considérablement édulcoré. Autre succès pour la FEN.

Encore que la position des responsables de cette organisation n'ait pas toujours été très nette sur ce sujet. Les critiques qui leur ont été faites, y compris à l'intérieur de la FEN, lors du « *relevé de conclusions* » — souvent appelé « *accord FEN-Beullac* » — ont sans doute autant contribué à susciter la détermination de l'état-major de la FEN que les ambitions de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle. Il est vrai que le relevé de conclusions avait provoqué maintes interrogations, dans la mesure où le C.N.P.F. affichait la même satisfaction que les responsables de la FEN.

Outre les critiques à l'intérieur de la FEN, particulièrement virulentes de la part, notamment, des militants du courants Unité et action (proche des comunistes), les autres organisations syndicales n'ont pas manqué de s'étonner. Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) — principal syndical de la FEN, dirigé par la tendance Unité et action — considère notamment que « *chercher à adapter l'école à l'emploi, dans une situation de chômage, c'est conduire à replier l'école sur l'entreprise en difficulté en en diminuant les exigences pour redistribuer en baisse des moyens ; c'est fermer des écoles et refermer l'école sur l'univers étroit des réalités et des mentalités industrielles* ».

A la base, les adhérents de la FEN — y compris parmi les partisans de la tendance majoritaire — comprenaient mal l'attitude de leur secrétaire général. « *L'insertion des jeunes dans la vie, la formation professionnelle, la formation continue des adultes sont des questions qui, on peut le regretter, n'ont pas, jusqu'à ce jour, beaucoup passionné les adhérents de la FEN*, déclarait M. André Henry à *l'Unité* du 9-15 mars. *Par conséquent*, ajoutait-il, *il y a nécessité d'une campagne d'explication auprès d'eux.* » De même qu'auprès « *des parents et des travailleurs* ». Campagne la « *plus difficile à mener* ».

Entre-temps, les principes du projet de loi préparé par M. Legendre avaient été rendus publics. Il envisageait la « *formation alternée* » (entre l'école et la vie professionnelle, sous trois statuts possibles : stagiaire de la formation professionnelle, salarié, élève ou étudiant, ces derniers pouvant recevoir, pendant le temps passé en entreprise, une « *gratification* ». Le projet prévoyait, en outre, que, dans tous les cas, les formations puissent être dispensées non seulement par des établissements publics mais aussi par des « *établissements d'enseignement privé, des organisations professionnelles, des associations, des entreprises* ».

La FEN s'est, dans l'immédiat, abstenue de toute déclaration tandis que son syndicat de l'enseignement technique (SNETAA), qui appartient au courant majoritaire, publiait un communiqué embarrassé.

Certes, M. André Henry s'était réservé une « porte de sortie », au cas où le gouvernement renierait ses engagements et notamment où M. Beullac n'imposerait pas le respect des termes du relevé de conclusions. Il faut noter qu'au sein du gouvernement, les divergences entre les ministres concernés — éducation, travail, formation professionnelle — allaient bon train, retardant la mise au point définitive du projet de loi. L'un d'entre eux était-il sur le point de l'emporter ? On ne le saura sans doute jamais.

En tout cas, le 10 avril, le secrétaire général de la FEN — qui avait d'ailleurs auparavant rencontré M. Legendre — décidait de durcir le ton et déclarait à l'issue d'un entretien avec M. Beullac : « *Nous sommes contre toute formation par alternance sous la forme éducation-production pour les jeunes dans le cadre de la scolarité obligatoire.* » Si le projet de M. Legendre allait dans ce sens, la FEN, ajoutait-il, y verrait « *un cas de rupture* » avec le ministère de l'éducation. La FEN a tranché. Et gagné. Le projet de loi, tel qu'il vient d'être soumis au Conseil d'Etat et à la délégation permanente à la formation professionnelle ne s'intéresse plus aux jeunes sous statut scolaire. Les « *formations professionnelles alternées* » s'adressent désormais « *... des stagiaires de la formation professionnelle ou à des salariés titulaires d'un contrat de travail de type particulier prévoyant une formation professionnelle en vue de leur faire acquérir une qualification ou de les préparer à un emploi* ».

Dans l'entourage de M. Legendre — où l'on ne cache pas que le projet initial a été abandonné à cause de la FEN — on reconnait, certes, que « *l'éclat politique de l'affaire disparait un peu. Mais ce n'est pas le plus important : M. Legendre n'a pas le souci de laisser son nom à une loi ; il voit trop de jeunes qui ont des problèmes* »...

Le nouveau texte, qui ne risque donc plus de provoquer le moindre bouleversement pédagogique, sera vraisemblablement présenté en même temps que le troisième Pacte pour l'emploi. Peut-être même ne sera-t-il plus qu'une mesure, parmi d'autres de ce pacte.

Le ministère de l'éducation de son côté, publiera, seul, des textes réglementaires visant à développer les possibilités de stages en entreprises pour les élèves de l'enseignement technique. Des conventions types devront être passées entre les lycées d'enseignement professionnel (LEP) et les entreprises ; les emplois du temps seront modifiés pour y insérer les stages, qui ne seront pas rémunérés. Ces dispositions seront apliquées dès la prochaine rentrée mais ne concerneront pas immédiatement tous les élèves des LEP. Dans un premier temps un certain nombre d'établissements seront choisis, surtout dans les régions industrielles. La formule — qui ne sera pas considérée comme expérimentale — s'étendra ensuite progressivement.

Le terme « alternance » est proscrit du vocabulaire du ministère de l'éducation, où l'on parle désormais d'« *éducation concertée* ». Mais on ne cache pas, en revanche, que l'on verrait avec plaisir un développement de... l'apprentissage.

CATHERINE ARDITTI.

LA FEN : UNE « VICTOIRE »

« Le projet de loi, soumis par M. Legendre à la discussion de la délégation permanente, ne concerne plus les élèves et étudiants, mais seulement les jeunes, salariés ou stagiaires, déjà sortis du système éducatif », a déclaré, mercredi 25 avril, au cours d'une conférence de presse, M. Louis Astre, secrétaire national de la Fédération de l'éducation nationale (F.E.N.).

Aboutissement des négociations « méthodiques et complètes » que la F.E.N. avait engagées avec le ministre de l'éducation et le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, les changements apportés au projet de loi sur l'alternance, sont considérés par M. Astre comme une « victoire ». « Ce projet est apparu inacceptable à la F.E.N., car il visait ou aboutissait à imposer aux élèves et aux étudiants une conception de l'alternance fondée sur le couple production - enseignement, ce à quoi la F.E.N. est radicalement opposée », a expliqué M. Astre en rappelant que sa fédération avait obtenu de M. Beullac « un tout autre engagement dans le relevé de conclusions du 13 février ».

LA C.F.D.T. : DES SOLUTIONS « ÉPARSES »

« *Il est tout à fait anormal, comme le fait le gouvernement, de « découper en tranches » les mesures : l'alternance pour les jeunes sous statut scolaire est discutée avec le ministère de l'éducation, l'alternance pour les jeunes qui ont quitté l'école dépend du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et le pacte national pour l'emploi est abordé à part. Ce n'est pas avec ces pratiques éparses, éclatées, sans lien sérieux que l'on réalisera une politique cohérente de l'emploi et de la formation des jeunes* » explique M. Pierre Hureau, secrétaire national de la C.F.D.T., dans une déclaration publiée le 25 avril.

MÉDECINE

LE PARTI COMMUNISTE PROPOSE UNE LIBÉRALISATION DE LA LOI SUR L'AVORTEMENT

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale a présenté, jeudi 26 avril, une proposition de loi « *tendant à développer l'éducation sexuelle et la contraception et à améliorer la législation de l'interruption volontaire de grossesse* ». Sur ce dernier point, le parti communiste propose notamment qu'il soit possible de porter de 10 à 12 semaines de grossesse le délai légal de l'avortement, que ce dernier soit accessible aux mineures sans l'autorisation parentale ; qu'il soit remboursé par la Sécurité sociale et autorisé pour les étrangères, même non résidentes en France.

A Paris

TROIS CHERCHEURS MÉDICAUX HONORÉS POUR LEURS TRAVAUX

Deux prix importants pour la recherche médicale ont été attribués jeudi 26 avril à Paris.

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, a remis le prix de la Fondation de l'hospitalisation privée, d'un montant de 40 000 francs, aux docteurs Irène Florentin et Marc Fellous. Mme Florentin, chef du département d'immunologie de l'institut du cancer de *Villejuif*, a animé des travaux sur les immunomodulateurs. Le docteur Fellous, assistant de biologie des hôpitaux de Paris exerçant au centre de recherches sur les maladies du sang à *l'hôpital Saint-Louis*, à Paris, a été récompensé pour son étude sur l'immunogénétique des antigènes de surface.

Le professeur Jean Bernard a remis le prix annuel pour la recherche *sur la leucémie*, d'un montant de 10 000 francs, au docteur Jean-Claude Brouet. Ce médecin, du laboratoire d'immunochimie et d'immunopathologie de l'hôpital Saint-Louis, de Paris, a été récompensé pour ses travaux d'immunochimie, qui ont permis notamment une nouvelle classification des leucémies et des sarcomes humains.

RELIGION

Le 50e anniversaire de la J.E.C.

La *Jeunesse* étudiante chrétienne (JEC) réunira son conseil national, qui a lieu tous les trois ans, à Dijon du 29 avril au 1er mai. Deux cent cinquante délégués y participeront pour représenter les huit mille membres du mouvement. La rencontre, à laquelle assisteront NN. SS. Jean Streiff, évêque de Nevers, et Yves Bescond, évêque auxiliaire de Corbeil, marquera le cinquantième anniversaire de la JEC.

Des sursauts contre la résignation

Fondée en 1929, quelques années après la J.O.C. (Jeunesse ouvrière chrétienne), la J.E.C. a connu une histoire très mouvementée, jalonnée de conflits et de crises. Sans cesse marginalisé, soupçonné par la hiérarchie ecclésiastique et menacé par ses propres contradictions internes, ce mouvement de lycéens et d'étudiants chrétiens a non seulement survécu à toutes les ruptures, mais a joué un rôle important dans l'histoire de l'école en France. Il a fourni des hommes remarquables à la vie publique et il aborde son deuxième cinquantenaire avec confiance.

Pour marquer cet anniversaire, les dirigeants actuels du mouvement ont eu la bonne idée de jeter un regard sur l'histoire — qu'ils avouent mal connaître — de leurs cinquante années d'existence, en réunissant dix anciens responsables nationaux des différentes périodes de la J.E.C. De cette « table ronde » est sorti un numéro spécial de leur revue *Recherches*, réalisé essentiellement par les anciens dirigeants (1).

A parcourir ce numéro spécial, on est frappé par la répétition des événements et la convergence de vues, pour ne pas dire la connivence, entre représentants des différentes époques. Lorsque les *lycéens de 1979 lisent des tracts* étrangement identiques à ceux du début du XIXe siècle et que les jécistes d'aujourd'hui se heurtent aux mêmes obstacles que ceux de 1930, ils peuvent se sentir découragés et avoir l'impression de tourner en rond, comme le fait remarquer le Père Gérard Sindt, aumônier de l'équipe nationale. Mais, ajoute-t-il, « *l'histoire est une chance de recommencement, non parce qu'elle se répétait toujours, mais parce qu'elle enregistre les sursauts réguliers contre la résignation* ».

Les « sursauts » de la J.E.C. ne sont pas étrangers aux soubresauts de l'histoire : la Résistance, la guerre d'Algérie, mai 68, la crise économique actuelle... Autre exemple, la J.E.C. n'avait que quatre ans — dit M. Christophe Roucou, séminariste à la mission de France, qui a écrit une thèse sur les origines de la J.E.C. — qu'elle s'opposait à Maurras et à l'Action française, et elle connut, en 1953, sa première crise avec l'épiscopat.

Un vivier de militants

Claude Julien, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* et responsable national de la J.E.C. de 1942 à 1946, rend témoignage à la J.E.C. d'avoir appris aux jeunes à réfléchir en leur donnant une formation politique. « *Ce que nous sommes devenus*, écrit-il, *nous le lui devons. Une formation spirituelle et humaine d'une exceptionnelle qualité, une vive attention portée aux problèmes sociaux, une approche trop abstraite des problèmes économiques et politiques : ainsi pourrais-je résumer une appréciation raisonnable de ce que nous avons connu.* »

Mais il reconnait aussi que l'interdit jeté par l'épiscopat sur « *un domaine politique caricaturé par l'absurde définition qui en était donnée ne pouvait aboutir, par la suite, qu'à une politisation outrancière et maladroite des mouvements, et à leur déclin* ». M. René Rémond, professeur d'histoire et ancien secrétaire général de la branche universitaire de la J.E.C., rend hommage, lui aussi, à un mouvement dont tant d'anciens se sont plus tard trouvés portés à des postes de responsabilité. Et notant que la J.E.C. « *est un vivier pour la formation de militants, animateurs d'institutions* », il constate que « *c'est depuis la disparition de la J.E.C. universitaire que le monde étudiant connait cette situation d'abandon et d'inorganisation* ».

Fossile d'une époque révolue ?

Retraçant l'histoire des conflits avec l'Eglise institutionnelle qu'a connus la J.E.C., M. Henri Nallet, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), se demande si la crise ne serait pas l' « *état normal* » d'un mouvement des jeunes « *plusieurs fois marginal : en marge de l'Eglise, en marge de l'humanisme chrétien, en marge du marxisme, en marge du gauchisme...* » et il termine sur une interrogation : « *La J.E.C., fossile d'une époque révolue ?* »

La question mérite d'être posée à propos d'un mouvement qui, outre le déclin de l'Action catholique en général, a connu une véritable rupture avec les autorités de l'Eglise à la suite des options politiques radicales adoptées dans le sillage de mai 68, notamment au conseil national d'Amiens en 1970. Les dirigeants actuels du mouvement reconnaissent que cette période de radicalisation idéologique a représenté une déviation, et ils cherchent, depuis 1973, a redonner vie au mouvement en revenant sur le terrain plus spécifiquement scolaire : quelle école, pour quoi faire ?

La *foi* chrétienne revient aussi parmi les préoccupations majeures de la J.E.C., même si celle-ci n'est pas « *un lieu d'enseignement, mais un lieu de découverte, de questionnement, de cheminement* ». Les jécistes, comme beaucoup de jeunes aujourd'hui, critiquent l'Eglise, qualifiée d'« *institution figée, anachronique, étrangère, peu crédible* », mais ils reconnaissent qu'« *il n'a y pas de chrétiens sans Eglise* » et ne se désintéressent pas de celle qui existe, « *parce qu'elle est le lieu où de nombreux chrétiens vivent leur foi. Une coupure radicale n'aurait guère de sens* ».

Pour eux, cependant, « *la foi n'est pas une chose qu'on possède, mais un acte libre* », et « *Dieu n'est pas un problème à résoudre, mais une question, une passion* ». Quant à Jésus-Christ, il n'est ni un « *leader politique* » ni un « *militant* », mais « *avant tout l'expérience d'un homme que les chrétiens ont appelé, après sa mort, le Christ, c'est-à-dire le « vivant », et qui nous renvoie à notre propre expérience* ».

Ce langage plus modéré, moins « gauchiste », marque la nouvelle tendance de la J.E.C., qui, après la rupture du début des années 70, cherche de nouvelles relations aussi bien avec la hiérarchie qu'avec un milieu scolaire de plus en plus déchristianisé, mais aussi apolitique et apathique. Le conseil national de Dijon dira si cette nouvelle orientation est avalisée par les délégués : nouvelle orientation qui est en quelque sorte un retour aux sources. Car la J.E.C. est une histoire toujours recommencée.

ALAIN WOODROW.

(1) « *Recherches J.E.C., 50 ans de mouvement : Histoire à plusieurs voix* », avril 1979, no 28, 18 F. J.E.C., 27, rue Linné, 75005 Paris.

Mort du pasteur Maurice Sweeting

Un exemple de fermeté doctrinale

Le pasteur Sweeting Maurice, de l'Eglise évangélique luthérienne de France, ancien vice-président de la fédération protestante, est mort le 24 avril, à Montbéliard. Il avait soixante-quatre ans.

Avec le pasteur Maurice Sweeting disparaît l'une des figures marquantes du protestantisme français. Son ministère s'est exercé presque entièrement au pays de Montbéliard, auquel il était profondément attaché. Il ne l'interrompit que quelques années pour assumer à Paris la charge de secrétaire de la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants. Mais son insertion provinciale ne l'empêcha pas de jouer un rôle national ; il fut pendant de longues années vice-président de la Fédération protestante de France, où son *autorité spirituelle*, sa fermeté doctrinale, son sens de la mesure, lui valaient d'être écouté.

Au sein de *l'Eglise évangélique* luthérienne de France, il remplit pendant vingt et un ans, jusqu'en 1977, la fonction épiscopale d'inspecteur ecclésiastique (inspection de Montbéliard). Soucieux de l'unité du protestantisme en France, mais aussi de ménager les transitions, il contribua à la création du conseil permanent des Eglises *luthériennes* et réformées de France, dont il fut le premier président.

L'une des tâches de ce conseil est d'assurer un lien entre les Eglises *protestantes de France et le Conseil* œcuménique des Eglises : Maurice Sweeting s'y voua avec ardeur (il avait lui-même participé à l'assemblée mondiale de New-Delhi en 1961), s'efforçant d'assurer une circulation de l'information œcuménique. Les aspects pastoraux des relations entre catholiques et protestants en France retenaient particulièrement son attention. En témoigne le livre qu'il publia en 1969, *les Eglises et les mariages mixtes* (Paris, Le Cerf).

Ferme dans ses convictions doctrinales, il était un interlocuteur recherché. Une *profonde* amitié le liait à des hommes comme le Père Liégé. Il avait un sens inné du culte et de la liturgie. Une calme assurance émanait de sa personne. Sous la réserve et la froideur apparente de l'homme, on découvrait une sensibilité toujours en éveil et une intelligence attentive.

ROGER MEHL.

M. Peyrefitte commente les textes sur le secret administratif

Après le débat à l'Assemblée nationale, mercredi 25 avril, sur le secret administratif et la motivation des actes administratifs (*le Monde* du 27 avril), M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, a réuni, le 26 avril, une conférence de presse au cours de laquelle il a notamment déclaré :

« *Les Français ont l'habitude de se plaindre de l'administration que s'entoure de secrets, et le refus les blesse moins que son caractère immotivé. Or la multiplication des actes administratifs et l'évolution des mentalités rendent de plus en plus pesant le secret de l'administration. Dorénavant l'administration sera obligée de motiver ses décisions : c'est ainsi par exemple que, lorsqu'elle refusera à un homme qui a combattu pendant trois mois le titre d'ancien combattant, elle devra lui expliquer pourquoi.* »

M. Peyrefitte a encore cité deux cas dans lesquels l'administration devra désormais motiver son refus : celui d'une association qui se voit refuser un récépissé de déclaration ou celui du citoyen qui se voit refuser le concours de la force publique pour l'exécution d'une décision de justice. « *Certes*, a-t-il ajouté, *il y aura des exceptions ; les explications ne seront obligatoires que lorsque quelqu'un a un droit. S'il s'agit d'une simple possibilité ou d'une vocation, l'administration n'aura pas à motiver sa décision.* »

Interrogé sur l'adoption d'un projet de loi inspiré de *l'habeas corpus*, cité par M. Giscard d'Estaing dans sa lettre au premier ministre, le ministre a rappelé que le programme de Blois contenait déjà la promesse que serait présenté devant le Parlement un projet de loi tendant à son application en France. Mais, a-t-il affirmé, « *la transposition pure et simple en France est impossible, car notre système judiciaire est très différent. Il est, par contre, possible d'étendre les garanties à propos de certains internements administratifs ou psychiatriques* ».

Peine de mort : le gouvernement devra fixer sa position

Répondant à une question sur la peine de mort, le garde des sceaux a indiqué : « *Le gouvernement n'en a jamais délibéré ni en conseil des ministres, ni en conseil restreint, ni en conseil interministériel. Il sera toutefois obligé de fixer sa position avant le débat à l'Assemblée nationale qui aura lieu au cours de cette session.* »

JUSTICE

La fraude sur les vins de Chambolle-Musigny

Le bourgogne éventé

Beaune. — *Quel émoi !* Les Bourguignons ne comprennent pas, n'en reviennent pas. Une tache est venue ternir la réputation de leur vignoble. *Toute la côte a froncé les sourcils.* Faire çà, chez nous, dans notre terroir ! L'honneur est atteint, la fierté blessée. Ceux qui se croyaient intouchables, tant les traditions restent solides, sont indignés. Le scandale, connaissait pas. Il ne faut pas mélanger les mercanti du Bordelais et les vignerons du Bourgogne. Bien sûr, M. Bernard-Noël Grivelet, ce n'est pas la maison Cruse. Mais tout de même, *c'est* à Chambolle-Musigny, un petit village et un grand cru, que le pavé a été lancé. Même s'il est modeste, il fait mal.

De notre envoyé spécial

Il y avait plusieurs mois que la brigade nationale des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie du service de la répression *des fraudes et du contrôle* de la qualité, à Dijon, surveillait M. Grivelet. Elle attendait l'occasion. Elle s'est présentée à la fin du mois de janvier, juste avant la fête de la Saint-Vincent, le patron des vignerons.

Chaque année, elle a lieu dans un village différent. Justement, en 1979, c'était à Chambolle-Musigny. On avait installé des décorations, des guirlandes, des *chapelets d'ampoules. La brigade* a appris qu'il avait fallu remonter les arceaux installés au-dessus de la rue pour qu'un camion puisse prendre livraison *d'un conteneur au château de* Chambolle, chez M. Grivelet. Les inspecteurs se sont alors rendus sur les lieux. Ils ont consulté les documents d'accompagnement, les *factures*, et vérifié la cargaison soit quinze mille trois cents bouteilles. *La fraude* ne faisait aucun doute pour le service des fraudes. Le vin contenu dans les bouteilles n'avait pas droit à une appellation d'origine contrôlée. Les étiquettes portaient le nom de grands crus, de villages. Sur les factures un échantillonnage de différentes qualités de vins de Bourgogne. M. Grivelet s'est irrité : *« J'ai été pris de court, j'ai mis autre chose et je n'ai pas eu le temps de compléter les papiers. »* Aujourd'hui, il ajoute : *« C'était des vins de surplus, des vins de qualité, d'ailleurs, le conteneur est parti deux semaines plus tard. »*

Soixante-quatre mille bouteilles

Les jours suivant ce contrôle, la brigade de Dijon a continué ses investigations. Elle a fait un inventaire général et constaté *que ce négociant*, également propriétaire de 6 hectares d'un premier cru classé Chambolle-Musigny, avait fait une fausse déclaration de récoltes pour 1978.

Un excédent d'une vingtaine d'hectolitres du plafond limite de classement a été constaté alors *que la récolte a été faible*. La correspondance commerciale a été passée à la loupe, les documents comptables contrôlés. Quatre autres conteneurs avaient été expédiés vers New-York, via Le Havre, d'octobre 1978 à janvier 1979. Au total, la *fraude* porterait sur soixante-quatre mille bouteilles, soit 480 hectolitres, ce qui représente un bénéfice de l'ordre de 1 500 000 F, le *dernier conteneur aurait*, à lui seul, permis de dégager un profit de 370 000 F. On soupçonne même qu'il y ait certaines complicités du côté des Américains.

Les faits étant suffisamment graves et l'usurpation d'appellation contrôlée ne faisant plus de doute, un premier rapport est déposé au parquet du tribunal *de Dijon. Depuis, l'enquête continue.* Y a-t-il une comptabilité occulte ? Un faisceau de présomptions graves s'accumulent contre M. Grivelet. Les inspecteurs acquièrent également la certitude que du vin blanc a été mélangé à du vin *rouge pour lui donner* plus de légèreté, plus de souplesse. D'ailleurs, M. Grivelet, *qui* fait un « forcing » étonnant aux Etats-Unis pour s'imposer sur le *marché*, ne l'a-t-il pas reconnu dans un article publié dans le *New York Times* du *14 juillet* 1978 à propos d'un vin de marque Marquis-d'Aulnay ? Un deuxième rapport est remis au parquet vers le 20 mars. Ensuite, *c'est le silence*. Il faudra une indiscrétion et les révélations de la presse pour que *le parquet de* Dijon se décide, mercredi 25 avril, à ouvrir une information. L'instruction a été confiée à M. Jean-François Perrin. Mais aucune *inculpation* n'a pour l'instant été prononcée.

Les « barons de Beaune »

M. Bernard-Noël Grivelet attend et contre-attaque. Dans son superbe château *du début* du dix-huitième siècle, il menace de faire des révélations, s'en prend à toute la *profession*, pourfend ceux qui *« veulent le foutre à terre »* et dément tout, ou presque tout. *« C'est faux, les informations qui circulent sont fausses à 90 %, je le prouverai »* lance-t-il. Volubile, impétueux, cet homme de soixante-cinq ans dénonce les *« barons de Beaune »*. *« Vous avez affaire à un grand monsieur, pas à une crapule, les crapules sont autour de moi. On m'a accusé de collaboration pendant la guerre ; j'ai fait onze mois de prison ; on m'a spolié à deux reprises, on veut me nettoyer du bal. Mais j'aime la qualité, la rigueur, les beaux tableaux, les belles femmes, les belles voitures. J'ai tout ce qu'ils n'ont pas eu. »*

On ne peut plus l'arrêter. Il vitupère. Roulant Rolls-Royce, ayant épousé une princesse libanaise après trois divorces, car *« peu de femmes pouvaient le suivre »*, M. Grivelet se vante d'avoir côtoyé tous les grands de ce monde, de faire 180 000 kilomètres en avion chaque année, *de monter* à Hambourg d'une seule traite en voiture. *« J'ai le tapis rouge partout. Peu m'importe de marcher sur les dalles de Beaune. Ecoutez le téléphone, on m'appelle du monde entier. Tout cela échappe à ces petites gens. »*

Mégalomane, affectant de jouer les grands seigneurs, il *refuse de répondre sur ses activités commerciales*. Cet héritier d'une famille honorablement connue, dont le père fut le maire de Chambolle-Musigny et grand *échanson* de la Confrérie des chevaliers du Tastevin, M. Bernard-Noël Grivelet céda la maison Grivelet père et fils à la société L'Heritier-Guyot après un premier scandale en 1959. En 1966, il renoua avec le négoce des vins en créant une nouvelle affaire sous le nom de Château de Chambolle. *« Maintenant*, ajoute-t-il, *je vais aller porter ma science ailleurs. »*

Dans les milieux viticoles, on *ne fait pas de cadeaux* à celui que l'on considère comme *« un fantaisiste »*. *« Il n'est pas de notre paroisse »*, déclare M. Louis Latour, président du Comité interprofessionnel des vins de Bourgogne et du Syndicat des *négociants en vins fins* de Bourgogne. Ces deux organisations et l'Union générale des syndicats de défense des grands vins de Bourgogne ont annoncé leur intention de se porter partie civile *« s'il est établi qu'un préjudice a été causé à la notoriété mondiale du Bourgogne »*. Mais, déjà, on considère que cette affaire aura des retentissements surtout à l'étranger, bien que M. Grivelet, petit *négociant*, ne soit qu'*« un Paul Bert qui n'a pas trouvé son Cruse »*. La Bourgogne exporte en effet plus de la moitié de sa production (près de 300 000 hectolitres), ce qui représente un chiffre d'affaires de 1 milliard 300 millions, sur 3 milliards, les Etats-Unis représentant environ 25 % du montant de ces exportations.

Alors, celui que l'on ne considère plus que comme la *« brebis galeuse »* risque bien de perdre le troupeau. Mais que faire ? *« On supportera, c'est tout »*, constate M. Latour. *« Cet équilibriste avait-il une surface financière suffisante ? Le vin a augmenté de 40 % en un an. Il faut des stocks, un cash-flow important, mais ce n'est pas pour autant que toute la profession est à jeter aux orties. »* Et puis, ajoute M. Louis Regis-Affre, secrétaire général du syndicat : *« C'est la première fois qu'une telle affaire se produit. »* Veut-on la minimiser, rejeter le membre grangrené ? Sans doute, mais incontestablement le scandale n'a pas les dimensions de celui du Bordelais en raison de la quantité limitée sur laquelle porte la fraude. Il n'en constitue pas moins une faille dans la citadelle bourguignonne. Une ride s'est creusée sur le front de la Côte de Nuits.

MICHEL BOLE-RICHARD.

FAITS ET JUGEMENTS

MALVEILLANCE RADIO-ACTIVE

De notre correspondant

Cherbourg. — Une information a été ouverte par le parquet de Cherbourg après la découverte, sous le siège de la voiture personnelle d'un technicien du centre de retraitement des combustibles irradiés, à La Hague (Manche), de plusieurs « queusots » radioactifs, sortes de bouchons servant à manier les barres d'uranium pour les sortir de leur enveloppe de protection. Depuis le jeudi 19 avril, la police procède à des interrogatoires.

Il s'agirait d'un conflit de personnes au sein d'un atelier de « dégainage » où les techniciens sont appelés à manipuler sous l'eau ces barres d'uranium irradié en provenance des réacteurs à uranium graphite-gaz des centrales de la filière française. Cet atelier emploie plusieurs équipes, et l'un des chefs de quart, un technicien, M. Busin, dont la voiture aurait été plusieurs fois, dans le passé, l'objet d'actes malveillants (sucre dans le réservoir d'essence, acide dans l'huile du moteur), aurait découvert, en mars, dissimulés sous son siège, des « queusots ». Ces derniers deviennent eux-mêmes irradiants et sont, par conséquent, considérés comme des déchets radioactifs.

M. Busin, victime de cet acte criminel apparemment délibéré, est actuellement soumis, comme tous ses collègues, à une surveillance radiologique très stricte, au sein du service médical de l'usine. La direction se refuse toutefois à dire si la découverte des « queusots » dans sa voiture a précédé ou suivi un contrôle médical positif. Elle se contente d'affirmer que les jours de M. Busin ne sont pas en danger et que son absence momentanée dans l'atelier doit faciliter l'enquête. On peut penser toutefois que l'intéressé, soumis à une certaine dose de rayonnements ioniques, a dépassé les doses limites autorisées pour les travailleurs du nucléaire (5 rems par an) et qu'il ne peut par conséquent actuellement réintégrer son atelier. — R. M.

● *Le capitaine Christian Geldof a été nommé*, mercredi 25 avril, à la tête de la compagnie de gendarmerie de Senlis (Oise) en remplacement du commandant Jean Colson muté à l'état-major de la circonscription régionale d'Amiens. Cette réorganisation est consécutive à l'arrestation, le 8 avril, du gendarme Alain Lamare du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (P.S.I.G.) de Chantilly, convaincu d'être le *« tueur de l'Oise »* (*le Monde* du 10 avril). A la direction de la gendarmerie à Paris, on précise qu'un *« mouvement de personnel était prévu depuis longtemps »*. Cependant, le commandant Colson a été muté à Amiens au lieu d'Evreux, pour faciliter les suites de l'enquête.

● *L'information ouverte* par le parquet de Paris pour déterminer les causes de la mort accidentelle le 11 mars 1978 du chanteur Claude François, électrocuté dans sa salle de bains, a été classée sans suite mercredi 25 avril.

« Libération » condamné pour outrages aux bonnes mœurs.

Mme Zina Rouaban, directrice de la publication du quotidien *Libération*, a été condamnée jeudi 26 avril à 1 000 francs et 2 500 francs d'amende par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour outrages aux bonnes mœurs. Les affaires, qui concernaient la publication d'une photographie et quelques-unes des petites annonces parues dans la rubrique « Chéri, je t'aime », avaient été plaidées le 15 mars (*le Monde* du 17 mars).

A propos de la photographie, le tribunal a estimé qu'*« en l'état actuel des usages de la presse et des mœurs de ce pays, il n'était pas admissible de publier un tel cliché dans un journal d'information, un cliché propre à troubler les sens et l'imagination des lecteurs, surtout des adolescents »*. Le tribunal a ordonné la saisie et la destruction de la page 18 du numéro des 17 et 18 juin 1978.

Pour les petites annonces, cinq d'entre elles, selon le tribunal, *« n'attiraient pas spécialement l'attention des lecteurs sur des occasions de débauche »* ; la directrice de la publication a donc été relaxée. Mais les autres *« sont rédigées en termes provoquants préfigurant les actes qui suivront, parfois des actes sexuels, de fétichisme et de sado-masochisme. L'infraction est d'autant plus grave qu'elle est commise dans un journal quotidien d'information générale. »* Les numéros ayant publié ces annonces seront également saisis.

L'affaire Pesquet devant la chambre d'accusation de Versailles.

La chambre d'accusation de la *cour d'appel de Versailles* a examiné, vendredi 27 avril, le cas de M. Bernard Pesquet, meurtrier présumé de cinq personnes. M. Pesquet avait été arrêté à *son domicile* à Pierrelaye (Val-d'Oise) le 30 juillet 1976, après le meurtre à Neuilly de trois personnes, M. Emile Bergaud, son épouse et leur domestique. Il a *toujours nié ce triple crime*. On a cependant découvert chez lui des objets ayant appartenu à M. Bergaud. On a également trouvé dans son jardin deux *corps*, celui de Mme Christiane Pesquet, son épouse, qui avait disparu depuis 1974 et celui de M. Francqui, un agent immobilier. M. Pesquet avait reconnu qu'il *était responsable de la mort* de ces deux personnes (*le Monde* du 13 août 1976).

Mᵉ Henri Juramy, qui défend M. Pesquet, souhaiterait outre une nouvelle expertise qui a été demandée en vain, que l'on procède à quelques vérifications supplémentaires, notamment du minutage du temps nécessaire pour faire l'aller et retour Pierrelaye-Neuilly. Mᵉ Juramy se demande *également* pourquoi c'est seulement à la troisième perquisition chez M. Pesquet que des objets appartenant aux époux Bergaud ont été retrouvé. L'arrêt sera *rendu à huitaine*.

Le krach de Béziers : peines confirmées pour MM. Georges et André Mas.

La cour d'appel de Montpellier a confirmé, jeudi 26 avril, les *condamnations prononcées*, le 9 août 1978, par le tribunal correctionnel de Béziers contre les principaux inculpés du krach de l'entreprise Astre (*le Monde* du 10 août 1978). Le président-directeur général de l'entreprise de *bâtiment biterroise*, dont le déficit avait atteint en 1978 la somme de 10 millions de francs, M. Georges Mas, ancien président de l'A.S. Béziers, son fils, M. André Mas, et M. Robert Astre, directeur technique, avaient été condamnés pour *« infraction à la loi sur les sociétés commerciales, banqueroute, escroqueries et complicité, abus de biens sociaux, abus de confiance »*, respectivement à des peines de quatre, deux et trois ans d'emprisonnement. Seule la peine de M. Robert Astre, qui semble avoir agi comme prête-nom de M. Georges Mas, a été réduite à trente mois.

La cour d'appel a, en revanche, diminué la peine de M. Bernard Chavannes, comptable de l'entre*prise*, de vingt-quatre à dix-huit mois d'emprisonnement. Elle a rejeté les appels de la *Confédération* nationale du logement, de l'union départementale des syndicats C.G.T. de l'Hérault, des vingt-sept sous-traitants et des sept banques qui s'étaient constituées parties civiles.

● *La cour d'appel de Rennes* a annulé, *mercredi 25 avril, deux* ordonnances de référé prises les 10 juillet et 28 août 1978, qui faisaient obligation à des délégués du personnel de la Société parisienne de lingerie indémaillable de faire cesser l'occupation des locaux de l'usine de Rennes-Chantepie, sous astreinte de *150 F et 100 F par jour de retard*. La Cour a souligné, dans son arrêt, que la loi n'octroyait aux délégués du personnel aucune autorité hiérarchique sur ceux qui les avaient élus. — *(Corresp.)*

POLICE

LA FIN DU CONGRÈS DU S.G.P.

Le syndicalisme autonome à l'heure des règlements de comptes

Les trois journées de débats souvent passionnés qui ont marqué à la Mutualité, à Paris, le 27ᵉ congrès du Syndicat général de la police — frange parisienne de la Fédération autonome *des syndicats de police*, — n'auront pas permis de désamorcer la querelle doctrinale surgie depuis quelques mois au sein de la principale *organisation de la police en tenue* (« le Monde » du 25 avril). Les « Parisiens » — partisans d'un *syndicalisme de combat*, écartant toute forme d'allégeance jugée complice à l'administration — ont refusé d'abandonner la moindre de leurs *positions d'intransigeance*, et la composition du nouveau bureau ne laisse présager aucun infléchissement sur ce point dans les semaines à venir.

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe, le congrès a adopté un texte complémentaire à la résolution finale initialement prévue où dénonciation et menace alternent dans un *style* particulièrement virulent. Le congrès, y lit-on, *« désapprouve les manœuvres et les dissimulations, lourdes de conséquences sur le mouvement syndical majoritaire, qui ont accompagné la candidature et l'élection de l'actuel secrétaire général de la F.A.S.P. »*. (Il s'agit de M. Henry Buch, par ailleurs secrétaire général du Syndicat national des policiers en tenue — S.N.P.T. — implanté en province — et qui ravit la direction fédérale, il y a deux ans, à M. Jean Chaunac, à l'époque secrétaire général du S.G.P.)

Le congrès réaffirme, *dans cette* résolution additionnelle, *« son opposition à toute constitution de fraction ou de tendance au sein du mouvement syndical autonome majoritaire et, à plus forte raison, à la constitution occasionnelle ou opportuniste de majorité arithmétique destinée à conditionner l'action syndicale »*.

La délégation du S.G.P. au congrès fédéral de Rennes en juin prochain est *mandatée « pour défendre et faire aboutir ses propositions unitaires et constructives »*. Il est également prévu de convoquer après les assises de Rennes un congrès extraordinaire du S.G.P. qui *« déterminera la position du syndicat en cas d'échec total ou partiel sur les points essentiels qui ont été retenus »*.

En réalité, ce 27ᵉ congrès l'a *bien montré*, le S.G.P. — bien qu'il s'en défende sincèrement — a quelque peine à échapper à *un* comportement né de la spécificité du travail du policier parisien et d'un certain instinct de supériorité vis-à-vis du reste du mouvement syndical.

Les « Parisiens » et les autres

Plusieurs interventions ont défendu avec vigueur la notion de *« non-équivalence de fonction »* entre les policiers de la *capitale* et ceux de la province, arguant — non sans raison — de lourdes sujétions en matière de conditions de travail et de vie qui suffisent à expliquer les milliers de demandes de mutation en instance. Il est donc normal, estime-t-on de la base au sommet du S.G.P., que *le policier parisien* bénéficie d'avantages matériels et moraux conséquents sur ses collègues *de province*. Mais ces derniers crient à l'injustice en faisant observer qu'à Lille, à Lyon ou à Marseille, le gardien de la paix vit aussi mal et travaille aussi *dur que celui de Paris et qu*'il ne conçoit pas, dans ces conditions, d'être traité différemment. La F.A.S.P. *marque* donc quelque mollesse à enfourcher ce cheval de bataille du S.G.P., qui peut entraîner de nouvelles divisions.

Sur le plan strictement syndical aussi, le S.G.P. se veut spécifique, témoignant à l'occasion d'un esprit dominateur. La concentration de policiers en région parisienne favorise la propagation des idées et la mobilisation des hommes. D'où des possibilités d'actions spectaculaires qui attirent l'attention de l'opinion comme des pouvoirs publics. Les policiers d'une sous-préfecture de 15 000 habitants ne disposent évidemment pas d'un moyen de pression aussi efficace.

Aussi, responsables et adhérents du S.G.P. sont-ils conscients d'être la *« locomotive »* — le mot revint souvent au cours des débats — du syndicalisme autonome de la police en tenue. De multiples intervenants ont soutenu que leur syndicat est le seul à mener l'action et traîne les autres, qui se contentent de bénéficier des acquis obtenus par ses combats. Et de s'approprier la paternité de toutes les démonstrations de masse des deux dernières années.

Mais, s'étonnaient les représentants fédéraux présents à la Mutualité au simple titre d'observateurs invités, à supposer que la passivité des syndicats de province des C.R.S., des officiers et des agents administratifs soit réelle, *comment expliquer qu'on* fasse mine de ne la découvrir que maintenant ? Pour eux, la réponse est simple : en dix ans d'existence, la fédération a été dirigée pendant huit années par un « Parisien », et c'est à Montpellier, *en 1977, qu'elle a changé* de main après l'éviction, certes peu élégante, de M. Jean Chaunac. Les débats des trois derniers jours ont montré que cet affront n'était pas oublié ; et le refus du S.G.P. de se plier à une *« majorité arithmétique »* — outre son aspect antidémocratique complaisamment *souligné* — n'est-il pas révélateur de ses velléités hégémoniques ? demandent les responsables de la F.A.S.P. En tout cas, M. Fuch n'est pas décidé à transiger sur une règle qui lui assure à Rennes une réélection *sans problème face* à la candidature de M. Bernard Deleplace : son seul syndicat fournit la moitié des troupes de la fédération, et l'appui du Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. devrait lui valoir l'essentiel des suffrages de la commission administrative.

Quant aux accusations d'immobilisme, le secrétaire général de la FASP promet d'en faire litière au congrès fédéral, se bornant pour l'instant à *constater que* les syndicats qu'il coiffe ont gagné des voix aux dernières élections professionnelles... à l'exception du S.G.P. *« Et pour la première fois dans son histoire, la fédération a été reconnue comme partenaire à part entière par les plus grandes confédérations ouvrières*, note-t-il. *Nous menons actuellement la meilleure forme possible de syndicalisme. »*

Outre les rancœurs, M. Buch voit dans le comportement du S.G.P. une volonté de dissimuler derrière un *« écran de fumée »* ses dissensions internes. *« Ce syndicat est tombé à neuf mille adhérents, à cause de positions trop affirmées et de clivages politiques qui le divisent »*, estime-t-il.

Devant des antagonismes aussi ancrés, et une cascade d'excommunications réciproques, on n'imagine guère qu'une solution *« amiable » puisse se profiler* avant le congrès de Rennes. Et même en ce cas, les règlements de comptes de ce printemps laisseraient des stigmates durables. D'où l'intérêt qu'on porte, à la Cité comme place Beauveau, à un *spectacle dont. comme* l'avouait en privé un congressiste, *« personne ne sortira grandi »*.

JAMES SARAZIN.

LE NOUVEAU BUREAU DU SYNDICAT

Le nouveau bureau du Syndicat *général de la police a été constitué* ainsi :

Secrétaire général : M. Bernard Deleplace ; secrétaire général adjoint : M. Claude Montmorency ; secrétaires : MM. Jean Rouve, Léopold Gaussuin, Gabriel Crétet, Guy Poitier, Roland Mercier, Alain Gaudron, Mireille Brandt, Jean-Claude Hairey, Jean-Claude Bordier.

Trésorier : M. Michel Bilsky.

Trésorier adjoint : M. Jacques Heuzé.

BONNES CONSCIENCES

Plusieurs délégués des compagnies d'intervention de la *police parisienne* ont dénoncé à la tribune du congrès S.G.P. l'exploitation qui fut faite des *événements du 23 mars dernier*, à Paris, lors de la « marche » de la C.G.T.

L'un d'eux a affirmé que la moitié des adhérents ont quitté le syndicat suite à ses prises de position concernant l'usage de la police et l'emploi d'agents provocateurs au cours de la manifestation des sidérurgistes : *« Dans un tel climat, mes camarades éprouvent un sentiment d'inutilité »*, a ajouté l'orateur qui s'est indigné qu'un membre du bureau ait osé traiter de *« cohortes prétoriennes »* les unités auxquelles il appartient.

Un autre est venu tirer une claire philosophie des événements : « Les policiers, lors de cette journée, ont payé un lourd tribut et la colère gronde dans leurs rangs, a-t-il dit. *Faudra-t-il attendre sagement qu'on nous tire comme des lapins ? Les précédents d'Aleria, Bastia, Montredon, Longwy et Denain sont là pour nous le rappeler ; le tour de Paris viendra car l'impunité des auteurs de ces actes s'étale au grand jour. »*

« Nous en sommes arrivés, a-t-il poursuivi, *à ne plus avoir le droit d'utiliser nos grenades face aux cocktails Molotov. Ce sont les ordres. Il faut des blessés pour justifier nos interventions. On nous culpabilise. Le fait de se montrer dans la rue en tenue est une provocation. Il faut qu'on mette fin à cet état de choses. »*

Parlant de la mésaventure du gardien Gérard Le Yuan, « interpellé » par la C.G.T., il ajouta : *« On a fait le procès de la police et on a laissé planer sciemment le doute dans l'esprit de l'opinion publique en accréditant la thèse que des fonctionnaires d'autorité sont placés pour provoquer et lapider leurs propres collègues du maintien de l'ordre. C'est une cabale qui est exploitée politiquement par la C.G.T. et, à travers elle, par le P.C.F. »*

Le Monde

culture

Théâtre

« L'Atelier », de Jean-Claude Grumberg

L'atelier est une grande pièce en désordre dont les fenêtres ternies donnent sur une cour sans air. On y devine une odeur poussiéreuse, une odeur de vieillesse. Les meubles sont chiches, comme rassemblés au hasard, à la fois fonctionnels et pas pratiques : commode de guingois, table à tréteaux, tabourets, porte-manteaux où pendent des vestes surfilées, et des bouts de fils à bâti s'accrochent partout. C'est l'atelier du Sentier, royaume de la confection, où, avant-guerre, sont venus s'échouer les petits tailleurs juifs qui cousaient à la main des costumes inusables.

Jean-Claude Grumberg raconte en dix tableaux la vie de cet atelier tout de suite après la guerre, de 1945 à 1952. Un monde de femmes dirigées par un patron irascible, tyrannique et paternaliste. Quelques hommes passent, effacés. Tous ces gens ont traversé le cauchemar en y laissant plus ou moins de plumes, avec l'indifférence à l'histoire de ceux qui doivent se débrouiller au jour le jour. C'est le hasard qui les a fait lâches ou héroïques. Ils sont les vestiges d'une société qui a volé en éclats. Ils se remettent à l'ouvrage comme si tout devait reprendre sans changement. Mais l'avant-guerre, c'est bien fini. Et surtout, même s'ils ne veulent pas le savoir, ils ont changé, ils ont perdu le sentiment de permanence et de sécurité.

En somme, Jean-Claude Grumberg prend les personnages — types du folklore populaire des temps pacifiques, et les déplace, les montre en déséquilibre en un temps où la paix prend une valeur toute relative. Le fil qui relie les dix tableaux est l'obstination d'une femme à réclamer la preuve administrative du sort de son mari déporté.

Comme s'il n'avait jamais été emmené dans un convoi, comme s'il était mort à Drancy de mort naturelle, elle finit par obtenir un acte de décès. Mais après tout, elle est dépassée par cette histoire qu'elle n'a jamais voulu comprendre, elle ne sait plus où elle en est. Ce papier est au fond la seule preuve qu'elle a eu un mari qu'elle est la mère de ses enfants, qu'il y a eu un avant...

Jean-Claude Grumberg dépeint ce monde anachronique à grands traits justes, jamais réalistes. Ou plutôt, le réalisme est transfiguré par un humour cynique, une verve lyrique et fracassante qui entraîne un mouvement dramatique haletant, intense, jusqu'à la confession odieuse et poignante du patron — que joue Jean-Claude Grumberg avec une gaucherie brutale, énorme. Ensuite, la tension baisse. On n'apprend plus grand-chose sur les gens, le spectacle se poursuit comme une revue à sketches. C'est la faiblesse de la pièce, mais aussi celle de la mise en scène signée par Grumberg, Maurice Benichou — merveilleux de détresse discrète dans un personnage de rescapé des camps — et Jacques Rosner. Trois metteurs en scène, c'est beaucoup. On a l'impression qu'ils n'ont pas su se conjuguer pour prendre un parti bien net, pour faire décoller les caractères féminins de leurs clichés. Malgré tout, il y a dans ce spectacle une qualité rare, une authenticité toute crue, et qui touche.

COLETTE GODARD.

★ Odéon, 20 h. 30.

Expositions

Hélion avant et Hélion après

Autour de Jean Hélion, ses amis. Tous jeunes peintres de la galerie Flinker : Martial Raysse et ses paradis bleus et tendres ; Moninot et ses objets dessinés durement à la plume sous l'éclat également dur de l'ampoule électrique ; Ailleud et ses bêtes en cage ou en fosse, qui nous parlent avec une telle force suggestive d'enfermement et d'ouvertures ; Arroyo et ses discours-images très colorés, très contournés et très laconiques.

C'est une exposition en guise de farandole pour un aîné, peintre original et puissant, naguère chef de file de l'abstraction. Il rêvait alors sur la réalité des formes abstraites. Un beau jour, estimant avoir assez arrangé et dérangé de carrés et de cercles, il passe sur le versant de la réalité. Dès avant 1940, son territoire est la signification abstraite des formes naturalistes : le parapluie, le potiron, le pain en baguette, le chapeau mou, les pantalons fripés des promeneurs lisant les journaux avec des gestes de statues debout sur la place publique...

Cette exposition anniversaire — pour rappeler l'existence non pas d'un inconnu, mais d'un méconnu — réussit des tableaux récents et des œuvres sur papier anciennes. C'est Hélion avant et Hélion après. Ces œuvres sur papier sont splendides. Avec le temps, elles ont perdu de leur dureté. On y suit avec plaisir le parcours gras des crayons de couleur, la course heurtée de la plume sur le papier qui en boit l'encre et en effiloche la linéarité. Naguère, elles semblaient dures. Aujourd'hui, elles sont imprégnées de virile suavité. Elles se sont faites avec le temps.

En vérité, ce ne sont pas elles qui changent, mais nous. Nous nous y sommes habitués. Le peintre nous devançait ? Non pas vraiment. Mais les tempéraments originaux dérangent notre goût constitué par tout le connu et le passé. Il faut laisser au regard le temps de s'y faire. Les formes solides de Cézanne avaient heurté ses contemporains. Léger est le dernier des grands « durs » de la peinture moderne à avoir fait admettre la puissante consistance de ses images. Hélion est de cette lignée. Il durcit les formes, n'embellit pas la réalité. D'une certaine manière, il l'enlaidit. L'important n'est pas de plaire, mais d'exprimer son propre monde. Abstraite ou figurative, la peinture de Hélion n'a jamais été à la mode. Elle a toujours été à côté. Elle commence par choquer, puis on s'y accoutume et, enfin, elle plaît. On est entré dans son jeu. Et ce qui était mal vu — ou pas vu — apparaît désormais comme une vérité nouvelle.

Les tableaux récents de Hélion semblent inachevés. On dirait que le peintre s'y est limité à saisir l'essentiel d'une impression fugace : la rencontre nouvelle d'un parapluie et d'une machine à coudre ; d'un pain, d'une fleur et d'un guéridon. A soixante-quinze ans, après une pratique plus que demi-séculaire, ça ressemble à des tableaux ratés. Et on est presque content qu'un vieux maître rate un tableau et le laisse inachevé. Plus tard, à quoi ressemblera-t-il ? Peu importe, il est des tableaux qui meurent lorsqu'ils sont achevés. Ce qui compte par-dessus tout, c'est l'expression d'un tempérament qui nous dit tant sur le peintre et sur son art de peindre, avec souffle et force, même à l'heure de la lassitude.

JACQUES MICHEL.

★ Galerie Flinker, 25, rue de Tournon, jusqu'au 3 mai.

★ Les éditions Flammarion viennent de publier une monographie consacrée à *Jean Hélion*, par René Micha, dans la collection « Les maîtres de la peinture contemporaine ». 96 pages illustrées en noir et en couleurs. Ouvrage plus particulièrement intéressant pour la chronologie détaillée de l'itinéraire du peintre.

Cinéma

« LES BELLES MANIÈRES » de Jean-Claude Guiguet

Hélène Coutray, bourgeoise de cinquante ans, habitant du côté de Saint-Germain-des-Prés, engage comme employé de maison Camille, un jeune homme de vingt-cinq ans, venant de Metz, où il a été ouvrier faute de mieux. Camille doit s'occuper de Pierre, le fils d'Hélène, reclus volontaire dans une chambre au-dessus de l'appartement. Hélène met Camille à l'aise, ne le traite pas comme un domestique, mais comme une sorte de cousin. Il semble qu'elle lui donne, chez elle, un foyer, qu'elle établisse avec lui un lien d'affection. Un jour, pourtant, Camille met le feu à l'appartement de sa « bienfaitrice ».

Les Belles manières est le premier film de Jean-Claude Guiguet, qui fut critique de cinéma. Le scénario, dont les situations ne sont amais très dramatisées, est aussi simple que la *mise en scène où plans moyens et* plans d'ensemble inscrivent les personnages dans le décor de leur vie quotidienne pour les regarder vivre. Ces personnages parlent un langage qui n'a pas été écrit comme un dialogue de film avec des effets destinés à faire réagir le public. C'est un langage qui correspond, chez chacun, au milieu d'origine, à la position sociale, à la bonne éducation ou à l'école de la vie prolétarienne. Cette simplicité, cette exactitude créent pourtant une atmosphère *étrange*. La relation de la bourgeoise et du prolétaire est, d'une certaine façon, un exemple de la lutte des classes. Mais il y a bien plus que cela dans cette œuvre finalement *complexe et originale qui suscite en* nous une tension émotionnelle comme à l'approche d'un orage d'été qui ne se décide pas à éclater.

Car si le conflit feutré — et qui *finit mal* — des *Belles Manières* naît bien d'un rapport de classes, ses manifestations apparentes ou suggérées dépendent bel et bien de la *nature, des sentiments, des pulsions* individuelles d'Hélène et de Camille. Bien élevée, polie, raffinée, aimable sans condescendance, habituée à « se tenir », à se montrer parfaite en toutes circonstances, Hélène possède les caractéristiques d'un type bourgeois, certes. Mais elle a cinquante ans, un fils qui la déteste (on ne sait pas pourquoi, on ne les voit pas face à face) et un amant plus jeune qu'elle avec lequel elle rompt. Et sur elle les toilettes de Nina Ricci sont l'habillement révélateur d'une féminité qui se met en scène, qui résiste à l'âge.

Camille a fui une famille nombreuse et pauvre. C'est un provincial transplanté, *mal dans sa peau*, un être sensible, à la recherche d'affection. A Paris, il retrouve sa sœur aînée qui fait le trottoir. Mélodrame ? Allons donc ! Cicatrice sur la joue et blessure du cœur. Quelque part en Camille s'agite la hantise de la misère et de ses déchéances, le désir et la répulsion de la femme. *Hélène, séduisante et maternelle*, l'attire. Cherche-t-elle à rétablir avec lui le rapport amour-domination qui s'est brisé avec son fils qui l'a fuie sans la quitter vraiment ?

Hélène apprend à Camille à danser la valse, l'aide à se mettre nu pour le soigner, dans la salle de bains et puis, brusquement, lui dit : « *N'oubliez pas de changer les draps* » ou « *Je pars en voyage* ». Elle le prend et le lâche. Il n'est pas intellectuellement armé pour comprendre le jeu. Et puis, entre l'appar*tement confortable où Camille a été* prié de se sentir comme chez lui et la mansarde où il dort, il y a la chambre du fils, plaque tournante à l'étage des bonnes. Et ce fils-là est *un élément du conflit. Mais pourquoi* est-il venu, une nuit, dans la chambre de Camille pour le regarder dormir ?

Arrière-plans, mystères, équivoques sexuelles, sinuosités souterraines : au thème sous-jacent de la lutte des classes, Jean-Claude Guiguet ajoute les stratifications de troubles inté*rieurs et de secrets intimes. Le film* est fascinant par ce qu'il nous révèle, en plus de l'histoire, de son propre univers. Si bien qu'on regrette la scène trop explicite — un très beau *plan séquence, d'ailleurs*, — entre Hélène et le juge d'instruction. Cette signification donnée au spectateur ne colle pas avec le reste.

Hélène Surgère est bien, sans cela, le médium de Guiguet. Cette actrice *révélée* par Paul Vecchiali trouve ici sa consécration. En robe blanche pour jouer du Mozart au piano, en couleurs d'automne et portant une boîte de chocolats de luxe au parloir de la prison, le visage grillagé d'une voilette noire pour un rituel de deuil, la voilà *personnage étonnant*, comédienne mystérieuse et doucement inquiétante, à la voix incomparable et qu'on ne peut pas oublier. Pudique, sensible, écorché, marqué *d'ambiguïtés et de détresse, le jeune* Emmanuel Lemoine est l'excellent partenaire de cette Antinéa bourgeoise dont on se dit qu'elle garderait ses « belles manières » même en assistant à une exécution capitale.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

« ARAN » de Georges Combe

L'originalité d'*Aran*, film amateur lyonnais tourné aux îles du même nom sur plusieurs saisons, est de *foncer tête baissée* dans les problèmes aigus que soulève aujourd'hui le documentaire, la technique du documentaire. Pour aggraver son cas, l'auteur, Georges Combe, un agrégé de lettres, cite « noir sur blanc » sa principale référence, son obsession, *Man of Aran* (1934), de Robert Flaherty, dont il intègre des *fragments à son montage*.

Comme le cinéaste américain George Stoney, venu lui aussi relever les traces du travail de Flaherty, Georges Combe s'est vu amené à remettre en question *la démarche et* les méthodes de tournage du maître du documentaire mondial, avec le Soviétique Dziga Vertov. Il a retrouvé, quarante ans plus tard, l'héroïne de *Man of Aran*, Maggie Durranne. Il a découvert, en même temps, la progressive colonisation par le tourisme d'un haut lieu de la culture celtique, exalté, avant même l'auteur de *Nanouk*, par le dramaturge irlandais John Millington Synge.

Aidé de Guy Marconnier à la caméra, un autre Lyonnais, Georges Combe a rapporté des îles d'Aran un livre, de très belles images, *images d'une population austère len*tement absorbée par la civilisation. *Il a eu tort de trop figer ces survi*vants d'une ancienne culture en posture d'éternité, de ne pas approfondir le rapport avec l'île aujourd'hui, la modernisation inévitable. Esquisse *du film* à faire plus qu'œuvre aboutie.

LOUIS MARCORELLES.

★ Saint-André-des-Arts, séances spéciales à 12 h. et à 13 h.

L'avenir de la cinémathèque

(Suite de la première page.)

La subvention gouvernementale *représentant les deux tiers du budget* de la Cinémathèque, le « désordre » n'allait plus être accepté. C'est à ce moment-là que Mme Yvonne Dornès (entrée au conseil d'administration de la Cinémathèque en 1940) prend les affaires en main, négocie la dette de 4 millions qu'elle trouve, obtient un étalement du paiement sur quatre ans (jusqu'en 1981).

A la fin de l'année, l'inventaire sera terminé. On saura enfin ce que possède la Cinémathèque, on connaîtra ces collections que Henri Lan*glois avait réparties à Paris, en ban*lieue, en province, à l'étranger, sans dresser des listes complètes, par mesure de sécurité. Henri Langlois considérait que la Cinémathèque était une banque, que les dépôts étaient sacrés, et qu'il ne fallait pas courir le risque de voir l'Etat s'en emparer.

A 20 kilomètres de Paris, le patrimoine de la Cinémathèque va être rassemblé. Un producteur, membre de la Cinémathèque, a construit, à ses frais, des blockhaus dans les douves d'un château. Ils seront terminés cet été et sont loués à la Cinémathèque, au prix payé pour tous les blockhaus dispersés. Un fichier central, un classement par auteurs, genres, etc., une salle de vérification, des conditions de conservation très perfectionnées vont être garantis par ces nouvelles constructions.

Le *ministère de la culture et de* la communication a dégagé des crédits pour l'aménagement des sous-sols du palais de Chaillot : on est en train d'y transférer les bureaux et services, qui se trouvaient au précédent siège, rue de Courcelles, dans un immense bâtiment à moitié occupé. Les nouveaux locaux n'étant pas assez grands, un espace supplémentaire a été loué avenue Pierre-Ier-de-Serbie pour l'ancienne bibliothèque et la photothèque.

Le ministère a également promis l'aménagement, à Chaillot, de nouvelles salles, qui pourraient être prises sur les anciens ateliers de moulage. Le Musée du cinéma, qui occupe 2 000 mètres carrés, et que Henri Langlois a dû laisser inachevé, pourrait y trouver sa vraie dimension. Actuellement, le musée, pour des raisons de sécurité, est ouvert uniquement pour de rares visites groupées.

Inventaire, effort de conservation, de vérification, augmentation régulière du nombre de tirages de copie, nouveaux dépôts, ont été accompagnés ces deux dernières années d'une relance de l'activité de programmation, sous l'impulsion de Mme Mary Meerson, collaboratrice d'Henri Langlois et de M. Hubert Astier nommé directeur délégué par le conseil d'administration. Des Quinzaines de cinématographies étrangères ont été organisées, parfois en liaison avec les grandes manifestations du centre Georges-Pompidou, et on prépare des rétrospectives espagnoles, portugaises, québécoises, soviétiques et chinoises. En contrepartie, des cycles de films français sont accueillis à l'étranger. On envisage une association avec Unifrance Film, qui pourrait prendre effet quatre ou cinq fois par an. Enfin, l'acquisition d'un équipement en vidéo permettra d'enregistrer des actualités cinématographiques, qui pourraient être mon*trées dans un point vidéo spécifi*que, au centre Georges-Pompidou.

Avec ce regain d'activité, la Cinémathèque française devrait retrouver *un prestige que Henri Langlois*, lui-même, ne pouvait plus garantir. Mais des incertitudes de deux sortes risquent de freiner les efforts positifs de l'équipe actuelle. En premier lieu, les difficultés financières demeurent : le ministère de la culture et de la communication pourrait ne pas avoir les moyens d'aménager les salles qu'il prévoit à Chaillot, et sa subvention, de 4 millions de francs, est, par exemple, dix fois moins importante que celle du British Institute à Londres, et trois à quatre fois moins que celle de la Cinémathèque belge. Ce ne sont pas les hommages et les rétrospectives qui suffiront à entretenir la vocation artistique de la Cinémathèque et lui permettront de devenir réellement ce qu'elle peut être : l'une des premières du monde. Elle ne doit pas seulement être la vitrine d'un patrimoine, soigneusement étiquetée et rangée.

CLAIRE DEVARRIEUX.

« La Ville à prendre » de Patrick Brunie

Entièrement produit par la C.F.D.T. et réalisé selon des normes professionnelles *La Ville à prendre* (*le Monde* daté 31 décembre 1978, 1er janvier 1979), de Patrick Brunie, résume un peu le « ras-le-bol » généralisé qu'éprouve une bonne partie de la population française, et d'abord les classes laborieuses, devant des conditions de vie si peu modifiées depuis 1968. La protestation vient directement des victimes, ouvrières exploitées, jeunes immigrés, ou indirectement du commentaire suscité chez le spectateur par la vue de personnes du troisième âge dans un asile, par les remarques du gardien du cimetière du Père-*Lachaise*.

Film d'intervention sociale, comme on dit aujourd'hui, *La Ville à prendre* a d'abord pour but de provoquer une prise de conscience, de provoquer la discussion, et ces discussions sont souvent plus révélatrices que le film lui-même des angoisses qui sous-entendent notre société dite de consommation. Idéalement, le film s'adresse à un large public, dont les médias ignorent les préoccupations, la lutte quotidienne.

Le réalisateur insiste sur l'entière liberté que lui a laissée la C.F.D.T., loin de toute ingérence idéologique, pour transmettre le message de son choix. — L. M.

★ Une série de débats est organisée après les projections. Ce vendredi 27 avril, à 20 h. 45, MM. Henri Laborit, Jean Audoin et Dominique Alduy, participent à une discussion sur « L'homme et la ville ».

★ Voir les films nouveaux.

Rock

J. Geils Band, Tom Waits et Ted Nugent

Le J. Geils Band n'est pas simplement un groupe de rock, c'est aussi un gang composé aujourd'hui de six musiciens qui ont traîné durant des années dans les bars de Boston pour se faire *une réputation locale à force de tapage* nocturne ou de concerts terriblement chauds, selon les soirs. Le J. Geils Band est né en 1969 avec le rhythm'n blues dans la tête et un feeling dévastateur qui s'échappait de chaque note, qui appelait les claquements de doigts frénétiques. Et toujours avant de monter sur scène les musiciens se persuadaient qu'ils étaient Noirs, et le public se laissait convaincre sans hésiter. J. Geils, qui s'était imprégné du jeu des musiciens de studio de Tamla Motown et Stax, avait le secret des riffs de guitare *juteux, Magic Dick faisait pleurer son* harmonica jusqu'à ce que le sang coule de ses lèvres, et puis il y avait Peter Wolf, le chanteur. Ancien disc-jokey, Wolf était un frimeur, une « grande gueule » qui dansait et sautait dans tous les sens, avec une voix « noire » et des râles dans la gorge. Le J. Geils Band avait tout pour alimenter la légende et enflammer les Etats-Unis de son rhythm'n blues brûlant, ce qu'il a fait avec d'autant plus de facilité lorsque Peter Wolf, en se mariant avec Faye Dunaway, est devenu une figure permanente de la Jet-Society.

Si Boston est un centre industriel, Detroit est une industrie vivante, une cité tentaculaire à laquelle on échappe difficilement. Surnommée Motor-City, Detroit est aussi *le* berceau du rock *le* plus dur, le plus violent des Etats-Unis, le seul exutoire à la grisaille du béton et au bruit envahissant des machines. C'est là que Ted Nugent est né, là qu'il a manigancé un hard-rock furieux avec sa guitare en forme de perforeuse électrique, ses sonorités métalliques, ses solos qui hurlent, ses décibels qui rongent la monotonie du quotidien. Ted Nugent ne laisse aucun répit, sa guitare gronde et vrombit sans discontinuer sur une rythmique d'acier. L'enjeu est simple : suivre ou se faire écraser.

Tom Waits est un alcoolique, pourquoi ne pas dire un poivrot, qui chante ses états d'âme entre deux cures de désintoxication. Il raconte les tripots insalubres, les chambres de motels suintantes, les nuits imbibées d'alcool où l'on erre à la recherche de cette improbable épicerie encore ouverte pour *acheter une dernière bière qu'on ne* trouvera sans doute pas, qu'on ne digérera pas de toute façon, il raconte les rêves qui ne se réalisent jamais, l'autre côté du rêve américain, il raconte ses désillusions, parfois avec ironie, toujours sans aigreur, l'amour sans dentelles ni lendemain, les joies furtives et les peines passagères qui s'accumulent. Tom Waits vit le même univers que celui de Bukowski, un univers qui ne sent pas toujours bon, il le décrit avec la même brutalité, avec des mots qui frappent, une poésie crue et grossière, *jamais vulgaire*, avec *le* même génie. Comme lui, il n'a rien à voir avec le rock et pourtant il en évoque l'imagerie, les principaux éléments. Tom Waits chante le blues avec un piano qui bâille et une voix unique qui sort du tréfonds de la gorge et de son âme, rauque à l'extrême, sale et, l'espace d'une seconde, soyeuse.

ALAIN WAIS.

★ Tom Waits : le 27, à 20 h., au Palace ; discographie chez W.E.A.

★ J. Geils Band : le 27, à 24 h., au Palace ; discographie chez Sonopresse.

★ Ted Nugent : le 29, à 20 h., au Pavillon de Paris ; discographie chez C.B.S.

Musique

Hommage à Georges Auric

Un grand nombre de ses amis se pressait autour de Georges Auric pour fêter son quatre-vingtième anniversaire, au cours de l'hommage que rendait la SACEM à son président d'honneur. Il était là comme à tous les concerts de musique contemporaine, pudique et un peu incrédule devant une soirée qui lui était entièrement consacrée, et a-t-il dit, « Je suis tellement *ému, que je ne peux m'exprimer* dignement. »

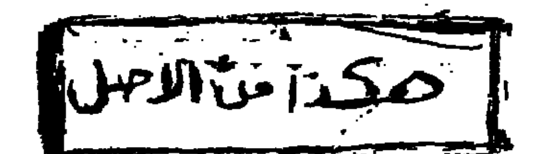
En le voyant à côté des dessins de Cocteau, des photos de son enfance et de jeunesse avec ses amis du groupe des six, on pensait à ces lignes, de Cocteau justement, qui le peignent tout entier : « Ce qu'il y a de plus vif, de plus aigu, de plus tendre, ce qu'il y a de plus léger et de plus lourd, de plus grave sans cet air grave qui trompe les âmes, voilà Georges Auric et sa plume qui déchire, troue et caresse le papier à musique. »

Ces traits se trouvaient dans le bouquet de ses œuvres qu'on avait rassemblées : un trio d'anches *pimpant qui commence par une allusion railleuse à des musiques de foire serties d'une ravissante polyphonie canaille et subtile, puis chante une cantilène tendre et plaintive, et conclut avec un air campagnard, frais et élégant comme du Chabrier ; des mélodies sérieuses :* Richard II Quarante, *ballade assez frémissante sur un poème d'Aragon,* On ne peut te connaître mieux que je ne te connais, *sur un poème d'Eluard, grave et intime, qui rappelle le* Promenoir des deux amants, *et une exquise chanson tournoyante sur un poème de Louise de Vilmorin ; enfin les* Deux imaginées — *pour flûte et pour violoncelle avec piano, ces pièces très libres qui changent sans cesse de visage, accrochent un rythme original, un dessin rêveur, une pensée âpre ou douloureuse et passent sans s'appesantir.*

Un hommage particulier était rendu au compositeur de musiques pour le cinéma (il en a écrit une centaine) avec un montage de sept séquences de films de sept réalisateurs différents (Lola Montès, La Belle et la Bête, Vacances romaines, *etc.*). *On y reconnaissait l'aisance de son discours symphonique qui popularise avec goût le langage du vingtième siècle, mais surtout la merveilleuse partition qu'il avait pu réaliser en travaillant étroitement avec René Clair pour* « A nous la liberté », *la plus juste tant il fait corps avec le rythme, la poésie et la cocasserie de l'image, mais aussi la plus originale et prenante.*

Robert Casier, André Boutard, André Rabaud, Michel Piquemal, Jean-Philippe Collard, Peter Ustinov, Maurice le Roux et François Porcile étaient les artisans de cette soirée dont le charme pénétrant et discret ressemblait à son héros.

JACQUES LONCHAMPT.



SPECTACLES

En raison du succès, « LE MORT », de Georges BATAILLE, une séance supplémentaire sera donnée au Théâtre de l'Athénée le vendredi 27 avril, à 18 h. 30.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : La tour Eiffel qui tue. — Gémier, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Odéon, 20 h. 30 : l'Atelier.
T. E. P., 20 h. : Bas les masques ; Judith Therpauve (cinéma).
Petit T. E. P., 20 h. 30 : l'Evénement.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Théâtre du silence ; 20 h. 30 : Paolo Bortoluzzi.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, I, 20 h. 30 : Avec ou sans arbres. — II, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : *Disparitions*. — *Théâtre de l'Aquarium*, 20 h. 30 : Pépé. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII d'après les Justes. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Chant du diamant cassé.
Cité internationale, Galerie, 20 h. 30 : *Faust*. — Resserre, 20 h. 30 : Tango.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, I, 20 h. 30 : Autour de *Mortin* ; 22 h. : *le Silence et puis la nuit*. — II, 20 h. 30 : V. Hugo contre la peine de mort ; 22 h. : Au bois de mon cœur.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : le Manteau à coudre ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F. Garcia Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Oblique, 18 h. 30 : Yes, peut-être ; 20 h. 30 : Macadam quatre étoiles ; 22 h. 30 : la Liberté d'être fou.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.

Vendredi 27 avril

Plaisance, 20 h. 30 : la Vie secrète de Walter Mitty.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Raisins.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : les Justes.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Linceul.
Théâtre 18, 20 h. 30 : Labiche.
Théâtre 347, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Tristan-Bernard, 21 h. : Changement à vue.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : les Morosophes.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : A. Brice ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche, 22 h. : Popeck. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : *Raoul, je t'aime*.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : M. Morelli ; 22 h. : Tu brodes ? Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Adieu ! papa ; 22 h. : P. Font et P. Val.
L'Ecume, 22 h. : Monologues du Berry.
Fanal, *21 h. 15 : le Président*.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : D. Val ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 18 h. 30 : Apollinaire.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Alors, heureuse ? ; 22 h. : Magnifique.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : *Venez nombreux* ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
Le Sélénite, I, 20 h. 30 : Tiao et Bonga ; 22 h. : J.-N. Dupré, D. Beretta. — II, 21 h. : Rétro Saint-Germain-des-Prés ; 22 h. 30 : Salut Paname.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 15 : Tsvika, conteur ; 22 h. : A. Denis.
La Tanière, 20 h. 45 : Cotillard ; 22 h. 30 : Sonate pour une vision.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : J.-L. Caillard, J.-P. Audin (Debussy, Beethoven).
Lucernaire, 19 h. : A. Linale, violon ; E. Garcin, piano (Mozart, Brahms, Prokofiev) ; 21 h. : E. Stockhausen, J.-M. Louchart (Satie, Milhaud, Poulenc...).
Salle Cortot, 20 h. 45 : C. Cornoy, A. Wheatley (Berlioz, Debussy, Rodrigo, Bartok, Kodaly, Mompou).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Œuvres des étudiants en composition musicale.
Espace Cardin, 20 h. 30 : le Roi Gordogane, dir. D. Chabrun.
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. W. Torkanowsky, sol. C. Zacharias (Beethoven, Mozart, Rachmaninoff).

SPECTACLES

Les théâtres de banlieue

Antony, Salle F.-Gémier, 21 h. : Leny Escudero.
Argenteuil, Théâtre Jean-Vilar, 20 h. 30 : Enrico Macias.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Un ou deux sourires par jour.
Bagneux, Théâtre V.-Hugo, 21 h. : l'Amour en visite.
Champigny, le Soleil-dans-la-Tête, 21 h. : Théâtre à Bretelles.
La Celle-Saint-Cloud, M. J. C., 20 h. 30 : Abus dangereux, rock.
Cergy-Pontoise, C.C. A.-Malraux, 20 h. 45 : Ensemble de saxophones Deffayet.
Cormeilles-en-Parisis, église Saint-Martin, 21 h. : Ensemble vocal Renaissance, V. Lison (Dowland, Poulenc).
Elancourt, APASC, 21 h. : Climat, Newton Expérience, jazz.
Garges-lès-Gonesse, salle Rencontre, 21 h. : Big Band 95, jazz.
Gennevilliers, C.C.C., 20 h. 45 : C. Sauvage.
Ivry, Studio, 20 h. 30 : la Famille des chiens.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : Jacques le Fataliste et son maître.
Montreuil, TEM, 20 h. 30 : Pièce montée.
Neuilly, Athlétic, 21 h. 30 : El Lobo, Canta y Alma Gitana.
Saint-Gratien, C.C., 21 h. : Quintette Ozi.
Sannois, C.C. Cyrano-de-Bergerac, 20 h. 30 : la Machine infernale.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : les Fausses Confidences. — C. L.-Lagrange, 20 h. 30 : M. Legoube.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux (dernière).
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : l'Echange.

La danse

Cité universitaire, 20 h. 30 : Susan Buirge Dance Theatre.
Théâtre 13, 21 h. : Indépendanse.
Orsay, 18 h. 30 : Danse-poème de l'Inde.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Randy Weston ; 23 h : Kalaparusha Abra Difda Quartet.
Campagne-Première, 18 h. : Marathon Band ; 20 h. : P. Akendengue ; 22 h. : Eve.
Petit-Opportun, 22 h. : B. Richard, C. Rowley, G. Pedersen.
Bistro d'Iza, 22 h. 30 : René Utreger, Alby Cullaz.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Michel de Villers, Dany Doriz.
Palace, 20 h. : Tom Waits ; 24 h. : J. Geils Band.
Slow-Club, 22 h. : Claude Luter Sextet.
Gibus, 22 h. : China Street.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 30 : Birdland Quartet.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h. : Why Rock the Boat, de J. Howe ; 18 h. : Enquête à Venise, de R. Thomas ; 20 h. : Treize femmes pour Casanova, de F. Legrand ; 22 h. : le Casanova de Fellini, de F. Fellini.
Beaubourg, 15 h. : Courts métrages du Canada ; 17 h. : les Damnés de l'océan, de J. von Sternberg ; 19 h. : les Nuits de Chicago, de J. von Sternberg; 21 h. : J.-A. Martin photographe, de J. Beaudin.

Les exclusivités

ALLEGRO NON TROPPO (It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93); U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98)
LE CHOC DES ETOILES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36).
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) Marais, 4e (278-47-86).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Balzac, 8e (561-10-60), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Cambronne, 15e (734-42-96). Mayfair, 16e (525-27-06). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
COUP DE TETE (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03) en soirée, Calypso, 17e (754-10-68).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All.): (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Ternes, 17e (380-10-41).
ET LA TENDRESSE... BORDEL (Fr.): Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Parnassien, 14e (329-83-11), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Murat, 16e (651-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Secrétan, 19e (206-71-33).
LES EVADES DE L'ESPACE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Images, 18e (522-47-94), Tourelles, 20e (636-51-98).
FIDELIO (Fr.) : la Pagode, 7e (705-12-15).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE GENDARME ET LES EXTRATERRESTRES (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Français, 9e (770-33-88), Eldorado, 10e (208-18-76).
GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES GIVRES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
GOLDORAK (Ja., v.f.) : Lord-Byron, 8e (225-04-22), Madeleine, 8e (073-56-03), Hollywood-Bd, 9e (770-10-41), Diderot, 12e (343-19-29), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A. v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Max-Linder, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ILS SONT GRANDS CES PETITS (Fr.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
INTERIEURS (Amér., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).
LES MACHOIRES INFERNALES (A., v.f.) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Calypso, 17e (754-10-68).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-67) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MARTIN ET LEA (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
MESSIDOR (Suisse) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PATRONS/TELEVISION (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It.-Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
QUINTET (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
REBECCA (rééd.) (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.o. et v. f. : Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (754-24-24).
LA RIPOSTE DE L'HOMME-ARAIGNEE (A., v. fr.) : Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SALSA (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98).
LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
SUPERMAN (A., v.o.-v.f.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v. f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99)
UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UN JOUR SUR LA PLAGE (Ang., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40)
UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
UTOPIA (Fr.) : Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) ; Ranelagh, 6e (288-64-44).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08); Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (233-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25); Secrétan, 19e (206-71-33).

Les séances spéciales

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), 14 h.
ARAN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 13 h.
BONNIE AND CLYDE (Amér., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Olympic, (542-67-42), 18 h. (sf. S., D.).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. 17 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
BEAT (A., v.o.) (**) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h. 30.
JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. 21 h.
IF (Angl., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
MACAO (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04), 12 h. (sf D.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (*) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
NOSFERATU (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), 12 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Angl., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), V., S., 24 h.
LA VALLEE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), 20 h. 30.

Les festivals

FELLINI (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Dolce Vita; 16 h. : les Clowns ; 17 h. 30 : Juliette des Esprits ; 20 h. : Fellini-Roma ; 22 h. : Satyricon.
QUATRIEME SEMAINE DES CAHIERS DU CINEMA (v. o.), Action-République, 11e (805-51-33), 16 h. et 19 h. : France, tour, détour, deux enfants ; 20 h. 15 : Histoire de la nuit ; Erin éreinte ; 22 h. : la Peur ; les Deux Elèves préférés du professeur Francine Brouda.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : le Cavaleur.
LA RELEVE AMERICAINE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Born to win.
STUDIO DE L'ETOILE (v.o.), 17e (380-19-93), 14 h. : Pourquoi pas ? ; 16 h. : Pierrot le Fou ; 18 h. : Accident ; 20 h. : Mean Streets ; 22 h. : De l'influence des rayons gamma...
LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Sérénade à trois.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71), (v.o.), 13 h. 40 : les Damnés ; 18 h. : Jonas qui aura vingt-cinq ans... ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 15 : Salo ; ven., sam., 24 h. : The Rocky horror picture show.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50), (v. o.), I, 13 h. : Bonnie and Clyde; 14 h. 50 : le Lauréat ; 16 h. 40 : Easy Rider ; 18 h. 15 : Taxi Driver ; 20 h. 15 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; ven., sam., 23 h. 50 : Yessongs. — II, 12 h. 50 : Quatre garçons dans le vent ; 14 h. 20 : Jeremiah Johnson ; 16 h. : l'Ile nue ; 17 h. 40 : Au-delà du bien et du mal ; 19 h. 50 : Qui a peur de Virginia Woolf ? ; 22 h. : Midnight Express ; ven., sam., 24 h. : Orange mécanique.
CINEMA FRANÇAIS, OLYMPIC, 14e (542-67-42) : Passe-montagne.
FILMS DU TIERS-MONDE (v. o.), Bonaparte, 6e (326-12-12).
FILMS DE FEMMES (v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 : India Song 14 h. 15 : Mais qu'est-ce qu'elles veulent ? ; 16 h. 15 : la Fille de Prague avec un sac très lourd ; 18 h. 15 : la Mort du grand-père.
HITCHCOCK (v.o), New-Yorker, 9e (770-63-40) : les Amants du Capricorne.
J. HUSTON (v.f.), Dominique, 7e (705-04-55) : Casino royal.
J. BOND (v.o.), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) : l'Homme au pistolet d'or.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), 13 h. : Barberousse ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : Casque d'or ; 20 h. (+ sam. 24 h. 30) : Cabaret ; 22 h. 15 : Orange mécanique ; vend., 24 h. 30: l'Œuf du serpent. — II, 14 h. : Hôtel du Nord ; 16 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. : Pourquoi pas ? ; 20 h. : (+ vend. 24 h. 10) : Easy Rider ; 22 h. (+ sam. 24 h. 10) : Midnight Express.
M. BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
FILMS SERIE NOIRE (v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) : la Femme au portrait.
ACTION LA FAYETTE, 9e (878-80-50) : Le tueur s'est évadé.

SPECTACLES

Les films nouveaux

VOYAGE AVEC ANITA, film italien de Mario Monicelli. — V.o. : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

SERIE NOIRE, film français d'Alain Corneau : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ASHANTI, film américain de Richard Fleischer. — V.o. : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount - Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91). Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) , Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE, film soviétique de Nikita Mikhalkov. — V o. : Cosmos, 6e (548-62-25).

LA VENGEANCE D'UN ACTEUR, *film japonais de Kon Ichikawa.* — V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LA VILLE A PRENDRE, film français de Patrick Brunie : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81).

BWANA TOSHI, film japonais de S. Hani (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)

LE JEU DE LA PUISSANCE, film américain de Martyn Burke (v o) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES BELLES MANIERES, film français de J.-C. Guiguet : Quintette, 5e (033 - 35 - 40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE VOLEUR DE BAGDAD, film franco-anglais de Clive Donner (v o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52 - 43) : Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LA PRINCESSE ET LE PETIT POIS, film soviétique de Boris Rytsarev (v f.) : Cosmos, 6e (548-62-25). H. sp.

LA MORT DU GRAND-PERE, film suisse de Jacqueline Veuve : Le Seine, 5e (325-95-99)

SUICIDEZ-MOI, DOCTEUR, film américain de Burt Reynolds (v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Odéon 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

AMERICAN GRAFFITI (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES ANGES AUX FIGURES SALES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARGENT DE POCHE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) : Mailllot-Palace, 17e (574-10-40).
BAMBI (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; *Ermitage, 8e (359-15-71)* ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE CID (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
FLESH (A., v.o.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75).
LA FUREUR DE VAINCRE (H.-K., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
JEUX INTERDITS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE MASQUE DU DEMON (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07). — V f : Maxéville, 9e (770-72-86)
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PORTIER DE NUIT (It., v.o) (**) : Champollion, 5e (033-51-60)
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) : U.G C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
PROVIDENCE (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
RASHOMON (Jap., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
ROLLERBALL (A., v.o) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
SOLEIL VERT (A., v.f.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Studio Logos, 6e (033-26-42).







SPORTS

LA TOURNÉE DES SPRINGBOKS

La France ne souhaite pas se couper des pays d'Afrique noire

déclare M. Jean-Pierre Soisson

La décision du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) de ne pas condamner la prochaine tournée en France d'une équipe de rugby sud-africaine en arguant de l'apolitisme du sport (« le Monde » des 25 et 26 avril) continue de susciter des réactions. Le Comité international olympique, qui avait souhaité que le C.N.O.S.F. empêche cette tournée pour ne pas se mettre en contradiction avec ses principes, devrait se saisir de l'affaire à la fin du mois de juin à Porto-Rico.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a répété, le 26 avril, que « le gouvernement juge toujours inopportune la venue en France d'une équipe sud-africaine ». Il a précisé qu' « il n'y aura pas *d'épreuve de force entre le mouvement sportif et lui* ». « Mais la France, a-t-il ajouté, ne souhaite pas avoir une politique qui la couperait des pays d'Afrique noire. »

A Dakar, où se réunissait le 26 avril le conseil de la fédération internationale d'athlétisme amateur (I.A.A.F.), M. François Bob, secrétaire d'Etat sénégalais à la jeunesse et aux sports, a déclaré : « *Le sport mondial ne saurait et ne pourrait se faire sans les Africains et, au moment où partout à travers le monde on se bat pour un nouvel ordre mondial, pour la solidarité et la fraternité entre les peuples du monde, on ne peut pas comprendre qu'il puisse exister dans n'importe quel pays des activités pour noirs et d'autres pour blancs.* »

De son côté, le président de la campagne britannique contre l'apartheid en Afrique du Sud, M. Peter Hain, a exprimé l'espoir que M. Valéry Giscard d'Estaing déciderait d'interdire la tournée des Springboks, estimant que si la France ne se conformait pas aux résolutions contre la ségrégation elle deviendrait « *la lèpreuse du monde sportif* ».

Depuis que Mme Monique Berlioux, directrice du Comité international olympique (C.I.O.), a estimé que le C.N.O.S.F. « méconnait le problème de fond, car l'apartheid est un problème à part sur lequel les Africains n'admettront pas de compromis », le président du C.I.O., lord Killanin, n'a pas encore fait de commentaires. Toutefois, il est certain que cette affaire constituera l'essentiel de la réunion que doit avoir la commission exécutive du C.I.O. avec les comités olympiques nationaux — donc le C.N.O.S.F. — *fin juin à Porto-Rico avant les* Jeux panaméricains.

Pour faire soutenir sa position par les comités nationaux opposés à l'ingérence de la politique dans le sport, M. Claude Collard, président du C.N.O.S.F., a fait inclure un appel à la solidarité dans la résolution adoptée le 24 avril (*le Monde* du 26 avril). D'ailleurs, M. Jean de Beaumont, l'un des deux membres français du C.I.O. avec M. Maurice Herzog, a estimé dans une lettre à lord Killanin « *que la position qui a été adoptée par les dirigeants du sport français devrait être dans son esprit celle du mouvement olympique et, en conséquence, celle du Comité international olympique* ».

Protestations après la décision du C.N.O.S.F.

Au nom du parti communiste français, M. Guy Hermier, membre du bureau politique du P.C.F., a indiqué que la décision du C.N.O.S.F. était « *choquante pour le mouvement sportif et l'opinion démocratique française* ». « *Le C.N.O.S.F. prétend résister*, a estimé M. Hermier, *aux ingérences politiques et s'abrite derrière un pseudo neutralisme sportif. Mais, lorsque tous les organismes internationaux, dont l'ONU et le Mouvement olympique international, condamnent tout contact sportif avec l'Afrique du Sud, la décision du C.N.O.S.F. prend une dimension politique, celle d'un inadmissible soutien aux pratiques de l'apartheid dans le sport.* »

Pour la C.G.T., qui a adressé une longue lettre au président du C.N.O.S.F., son « *attitude risque malheureusement de déconsidérer le mouvement sportif français aux yeux du monde sportif en particulier celui d'Afrique et des pays du tiers-monde* ».

La C.F.D.T. a élevé « *la plus vive protestation contre la décision du comité du C.N.O.S.F., prise sous le fallacieux prétexte de ne pas « mêler le sport à la politique ». Inviter les Springboks, ce n'est pas neutre. C'est, dans le contexte, apporter un soutien de fait à l'Afrique du Sud que son racisme institutionnel isole de plus en plus, c'est donc aussi « faire de la politique* ».

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) a déclaré pour sa part, « *s'associer à toutes les associations qui ont déclaré inopportune la tournée des rugbymen sud-africains en France et condamné sans réserve la politique raciale de l'Afrique du Sud* ». Toutefois, elle précise que « *cela lui permet de considérer comme indécente la position du gouvernement soviétique qui menace la France d'être exclue des Jeux olympiques de Moscou, alors que ce même gouvernement viole sans cesse la Déclaration internationale des droits de l'homme et les accords d'Helsinki* ».

Le président de la Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.), M. René Moustard, considère que la position du C.N.O.S.F. est « *grave et affligeante* ».

APPELS EN FAVEUR DU BOYCOTTAGE DES JEUX DE LAKE PLACID ET DE MOSCOU

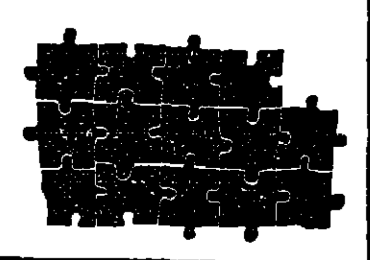
Le « collectif pour le boycottage des Jeux olympiques de Moscou » (COBOM), qui est une émanation du COBA (collectif pour le boycottage de la Coupe du monde de football en Argentine), va engager « *une vaste campagne* » en créant notamment des comités de quartier et d'usine, afin de dénoncer la violation des droits de l'homme en U.R.S.S. comme cela avait été fait pour l'Argentine. « *Une fois de plus, une grande compétition sportive internationale va masquer l'oppression de millions de gens dans le pays qui l'organise et permettre au régime de renforcer son image de marque à l'échelle internationale* », estime le COBOM.

Plusieurs dissidents soviétiques émigrés — dont Leonid Pliouchtch, Natalya Gorbanevskaya et Victor Fainberg — se sont associés à cette campagne, estimant que « *les régimes totalitaires ne comptent qu'avec la force* » et que « *seule une force contraire peut protéger de la répression ceux qui luttent pour leurs opinions* ».

Le COBOM a annoncé, en outre, son intention d'appeler à boycotter les Jeux olympiques d'hiver de Lake-Placid, parce qu' « *ils se dérouleront dans un futur pénitencier et serviront de paravent à la soi-disant politique des droits de l'homme de Carter qui ne fait que poursuivre la politique impérialiste de ses prédécesseurs et le soutien aux dictatures fascistes, notamment en Amérique latine* ».

De son côté, l'hebdomadaire *Tribune juive* estime dans son numéro du 25 avril que « *la communauté internationale doit menacer Moscou d'un sabotage des Jeux olympiques si le pouvoir soviétique ne fait pas un effort réel de libéralisation* ». Pour *Tribune juive*, une « *attitude antigoulag résolue et surtout cohérente ne devrait pas uniquement mettre en question la venue des Springboks en France* ». Il faut ainsi, selon l'hebdomadaire, « *viser tous les goulags, ceux de Pretoria et ceux de Buenos-Aires, ceux de Moscou, de Saigon et de Conakry* ».





PRESSE

LE JUGEMENT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

(Suite de la première page.)

La publication de ce dossier *devait être interdite, en novembre 1972*, par la Haute Cour britannique, à la suite de plaintes émanant du fabricant britannique du produit, la Distillers Company Ltd., engagée dans une délicate procédure de dommages-intérêts avec les parents des petites victimes, à un moment où la Thalidomide faisait, de plus, l'objet d'un débat parlementaire. La Chambre des lords avait confirmé l'interdiction, en juillet 1973, amenant un recours des plaignants — la société éditrice du *Sunday Times* et un groupe de journalistes — devant la juridiction européenne de Strasbourg.

« Une ingérence »

Invoquant l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit la liberté d'expression, ceux-ci faisaient valoir que les motifs invoqués par la justice britannique — crainte d'un « *jugement prématuré* » et d'une atteinte à l'autorité du tribunal — leur paraissaient faibles en comparaison de l'intérêt général, dont la liberté d'expression et de publication est l'une des composantes essentielles.

La Commission européenne des droits de l'homme, puis la cour, ont suivi ce point de vue en reconnaissant la primauté du droit du public à l'information. « *L'ingérence* (dans l'activité des journalistes) *ne correspondait pas à un besoin social assez impérieux pour primer l'intérêt public s'attachant à la liberté d'expression* », dit l'arrêt pris par la cour, à une majorité de onze voix contre neuf. Le jugement ajoute que cette ingérence n'était pas nécessaire pour garantir l'autorité du pouvoir judiciaire.

En revanche, la cour a rejeté les plaintes subsidiaires des requérants, qui déclaraient avoir fait l'objet d'une discrimination par rapport à d'autres publications ayant parlé de la thalidomide.

A Londres, M. Evans, directeur du *Sunday Times*, a qualifié la décision de Strasbourg de « *proclamation retentissante du droit du peuple de savoir ce qui se passe* ». Il s'agit, a-t-il dit, d'une « *condamnation du refus persistant du gouvernement britannique de modifier la loi sur l'outrage à la cour* ». Le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, a-t-il ajouté, devra modifier la loi.

« L'HUMANITÉ » PUBLIE SES COMPTES

L'Humanité publie vendredi 27 avril ses comptes et ceux de *l'Humanité-Dimanche*. Les deux journaux enregistrent en 1978 une perte de 4 030 000 francs malgré une progression des ressources de 8 millions de francs due à la mobilisation de la diffusion de *l'Humanité-Dimanche* et aux augmentations de prix du dernier trimestre. Cette progression a été possible en dépit d'une baisse de la vente de *l'Humanité* (1). En revanche, la vente militante de *l'Humanité-Dimanche* a dépassé trois cent mille exemplaires en 1978 comme en 1977 (2).

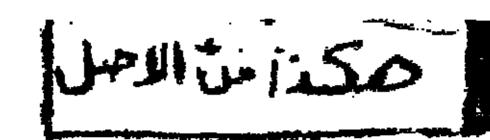
L'Humanité note que, en deux ans, le poste des dépenses en papier a crû de 34 %. Les frais d'impression, avec la transmission en fac-similé, se sont accrus de 8 millions de francs par rapport à 1977 et l'application de la T.V.A. s'est traduite par un prélèvement de 2 244 000 francs. Les coûts de distribution du quotidien ont augmenté de 28 % en un an (84 % en deux ans), les tarifs des P.T.T. de 123 % depuis 1975. Les ressources publicitaires atteignent 13,2 % du chiffre d'affaires des deux journaux, alors qu'elles représentent 48 % des ressources du *Monde*, 36 % de celles du *Nouvel Observateur*, 80 % de *Figaro*.

« *Nos lecteurs, qui sont des clients de ces marques, qui paient dans le prix des produits qu'ils achètent ces dépenses publicitaires, doivent savoir que ceux qui les flattent en tant que consommateurs les combattent dans leur opinion même de citoyens et les contraignent ainsi à payer plus cher que d'autres leur moyen d'information, leur journal* », écrit *l'Humanité*.

(1) Cette baisse, selon *l'Humanité*, a été de 2 % en 1978, par rapport à 1977.

(2) M. Roland Leroy n'avait pas donné cette précision lorsqu'il avait déploré, mardi 24 avril, le « relâchement » de « *l'organisation systématique de la vente, le dimanche* », de l'hebdomadaire communiste.





Le Monde *des loisirs et du tourisme*

LA SAISON DES GRANDS DÉPARTS

Vacances moutonnières

La saison des grands départs commence. Avec, pour les congés du 1er mai, une première grande ruée dans les gares et sur les routes.

Débat fleuve qui charrie depuis plus de dix ans des milliers de pages de rapports — nous en avons donné un premier recensement dans « le Monde » du 13 janvier — et des centaines de discours. Problème simple : tous les experts paraissent d'accord pour dénoncer les méfaits économiques, sociaux, du mauvais étalement des vacances ; chacun des vacanciers pris individuellement fait comme s'il les ignorait. Une question-clé : ce sont les dates de congés scolaires qui paraissent conditionner — même si un de nos compatriotes sur deux n'est pas concerné directement par elles — les dates des congés de l'ensemble des Français.

Les ministres de l'éducation et des sports et loisirs ont, au début du mois de mars, fait deux propositions à ce propos : des zones plus nombreuses et étendues seraient délimitées pour les vacances d'été, le calendrier de ces vacances serait établi trois ans à l'avance. Ces hypothèses de travail qui ont déjà soulevé un beau tohu-bohu parmi les enseignants devraient être examinées « de façon concertée » pour des décisions à prendre à la fin de cette année.

On reparlera donc encore de l'étalement des vacances, chez les hôteliers, les responsables des stations, les transporteurs surtout, qui sont farouchement pour, chez les enseignants, les parents d'élèves, les touristes dont les options sont beaucoup plus nuancées.

Nous nous contentons aujourd'hui de verser deux nouvelles pièces au dossier. Une récente étude du Bureau international du travail (B.I.T.) montre que la France détient en matière de concentration des départs une sorte de ruban bleu. Un de nos lecteurs, professeur à l'université de Franche-Comté, s'interroge sur une question très concrète : l'effort louable que le gouvernement a entrepris à travers l'opération Bison futé pour aménager sur les routes les cohues des départs et des retours n'a pas que des conséquences heureuses, notamment sur l'environnement.

LE Bureau international du travail (B.I.T.) n'en est plus à une mise en garde près contre les méfaits, voire les dangers des concentrations aberrantes de travailleurs en congés payés durant les mois de juillet et août. Une étude récemment publiée par cet organisme, sous la signature de M. Arthur Haulot, secrétaire général du Bureau international du tourisme social (B.T.I.S.), met au jour les répercussions sur l'économie de la sacro-sainte haute saison touristique. C'est ainsi que, en France, sur vingt-cinq millions de vacanciers, neuf millions partent en juillet et treize millions en août. L'échec de toutes les tentatives d'étalement des départs a représenté, pour les principaux secteurs de production français, une perte évaluée selon certains calculs à plus de 350 milliards de francs en 1977. La France est le seul pays au monde *« qui se permette le luxe d'immobiliser à la fois des millions de travailleurs et des milliards de matériel »*.

Si l'étude du B.I.T. met l'accent sur la France, c'est qu'*« il s'agit sans doute du pays où les conséquences néfastes pour l'économie nationale se manifestent avec le plus d'évidence »*. On aurait d'ailleurs tendance à penser que le choix n'est pas offert aux intéressés en raison des dates encore trop fixes des vacances scolaires. Or il y a là une contrainte qui ne touche directement que la moitié de la population française. Des travailleurs partent le plus souvent en août parce que la plupart des entreprises, suivant l'exemple de Renault et de Citroën, ferment leurs portes durant ce mois-là. Les trois quarts des ouvriers français sont touchés par ces pratiques. Ajoutons que le degré croissant de mécanisation et d'automatisation dans les grandes entreprises pousse leur direction à instaurer un congé uniforme de trois ou quatre semaines consécutives. Sans compter que *« la concentration des vacanciers constitue l'une des causes structurelles de l'inflation et que la nécessité de fermer certaines installations pendant une longue période de l'année entraîne la création d'un chômage saisonnier pour certaines catégories d'emplois touristiques »*.

Publicité « débridée »

Les fermetures d'usines et l'arrêt total du travail dans certains secteurs, comme celui du bâtiment, contribuent autant que la publicité touristique débridée à précipiter les travailleurs vers les lieux de séjour, où ils se retrouvent en foule, sans possibilité de profiter réellement de leurs loisirs. Force est de constater d'ailleurs qu'un Français, un Belge et un Allemand de l'Ouest sur trois ne sont esclaves ni des dates de vacances scolaires, ni de celles des fermetures d'usines, ni d'aucun autre impératif de temps. Ils n'en choisissent pas moins les mois d'été, où, étant donné le surnombre de vacanciers en certains lieux, leur repos ne saurait être qu'illusoire, et durant lesquels les accidents de la circulation souvent mortels sont inévitables, sans parler d'autres conséquences néfastes pour la santé.

L'étude du B.I.T. indique d'autres inconvénients encore : *« La chute de l'indice industriel au mois d'août, qui atteint maintenant 33,5 % en France alors qu'elle est six fois moindre en R.F.A. et vingt-deux fois moins aux Etats-Unis »*, ainsi que *« le rythme excessif imposé pendant certaines périodes à la S.N.C.F., qui estime à 1 500 francs le coût marginal d'un voyageur de surpointe. »*



(Dessin de PLANTU.)

Si la France a le triste privilège de figurer en tête des pays victimes des départs en foule, le problème se pose néanmoins à l'échelle internationale. La plupart des pays industrialisés ont pris conscience de l'énorme gaspillage ainsi créé et s'efforcent par conséquent de rééquilibrer *« l'alternance école-congés portant sur l'ensemble de l'année »*, de lutter contre les inconvénients des fermetures d'usines à dates fixes et de s'opposer à la force de l'habitude en encourageant l'étalement des vacances, non seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace. M. Haulot rappelle à ce propos les efforts entrepris en France pour faire mieux connaître les régions ignorées par les estivants.

ISABELLE VICHNIAC.

POINT DE VUE

Tous en même temps aux mêmes endroits

IL est bien connu des spécialistes de planification régionale que les choix individuels de localisation aboutissent, lorsqu'ils ne sont pas contrôlés, à des concentrations de population en certains points du territoire. La proximité des agents économiques provoque, en effet, des économies externes positives se traduisant par des réductions de coût de fonctionnement des unités de production et de consommation. On sait aussi que de tels regroupements sont générateurs d'effets négatifs, les nuisances (pollution atmosphérique, bruit, laideurs architecturales, encombrements divers, nécessité d'équipements collectifs, etc.), que la logique de l'économie libérale ne permet pas de prendre en compte dans les calculs individuels.

Ce processus d'agglomération des populations dans quelques grands centres, joint à la concentration des hauts lieux touristiques en un nombre limité de points du territoire, aboutit à des migrations annuelles massives s'effectuant à date fixe sur des parcours bien délimités, et cela d'autant plus que les nuisances signalées plus haut rendent difficile la vie urbaine lorsque les nécessités du travail ne l'imposent plus. Ces flux touristiques donnent traditionnellement naissance à ce qu'il est convenu d'appeler des « bouchons » sur les routes et les autoroutes, c'est-à-dire à une baisse non négligeable de la qualité du service fourni par le réseau des voies de transport. Pour améliorer les conditions de ces migrations, l'administration a pris, depuis plusieurs années, des mesures auxquelles ont été attribués des noms bucoliques ou folkloriques : « itinéraire émeraude », « plan primevère », « Bison futé ». Ces mesures consistent à organiser des déviations.

Du point de vue de l'efficacité comme du point de vue de la justice sociale, de telle mesures sont très contestables si l'on s'intéresse aux effets qu'elles exercent sur l'environnement : elles sont, en effet, à l'origine d'un *processus de redistribution des nuisances dans l'espace.*

Notons, tout d'abord, qu'une redistribution entre catégories sociales s'effectue par l'intermédiaire de ces mesures. En effet, des ressources du budget de l'Etat sont dépensées au seul bénéfice des Français qui utilisent ces parcours privilégiés : on est donc en présence de transferts des « non-touristes » vers les touristes.

MICHEL MOUGEOT.

(Lire la suite page 22.)

TROP DE MONDE CHEZ VAN GOGH ?

Auvers-sur-autoroute

SI le fantôme de Vincent Van Gogh revenait aujourd'hui à Auvers-sur-Oise, il retrouverait intacte la soupente où il s'éteignit, seul, il y a quatre-vingt-dix ans, après s'être tiré une balle de revolver. Il y retrouverait aussi bien des motifs de désespérance. L'un des villages les plus célèbres du monde parce que les impressionnistes y lancèrent, à coups de pinceaux multicolores, le feu d'artifice de leur joie de vivre, réussira-t-il à échapper à son destin de banlieue ? Paris, dévoreuse de l'Ile-de-France, est décidément trop proche des rives de l'Oise et sa dernière tentacule, Cergy-Pontoise, gagne chaque jour du terrain.

Le site d'Auvers est menacé par un projet d'autoroute ; le cimetière qui abrite les tombes jumelles des frères Van Gogh, par une zone industrielle ; et les berges qui enchantèrent Cézanne, Pissarro, Daubigny et vingt autres peintres sont déjà mangées par d'affligeantes bâtisses scolaires.

Le village, pourtant, résiste. Une poignée d'artistes veulent sauver encore ce lieu de pèlerinage où tout n'est pas consommé. Dans la mairie, demeurée semblable à l'image qu'en brossa Van Gogh, dans l'église, au château Louis XIII, à l'auberge où Vincent rentrait le soir épuisé par un travail dément, ils organisent, depuis le 21 avril et jusqu'au 15 mai, une série d'expositions de peintures, de tapisseries et de photos. C'est le premier festival d'Auvers-sur-Oise. Celui, peut-être, de la dernière chance...

M. Yves Diguet, par exemple, graveur de son état, expose l'incroyable collection de toiles qu'il glane depuis vingt ans. Celles du célèbre docteur Gachet, qui tenta de soigner Van Gogh et était l'ami du « phalanstère » impressionniste installé ici à la fin du siècle dernier. Toute l'histoire picturale des trente dernières années du dix-neuvième siècle revit pour quelques jours. M. Diguet souhaiterait que ces œuvres restent à Auvers, où elles ont été jadis exécutées et qu'elles y soient à la disposition des amateurs d'art qui affluent chaque été venus d'Amsterdam, de New-York, de plus loin encore.

Auvers possède en ses murs un capital culturel et touristique unique. Ses habitants n'en ont guère conscience, pas plus, apparemment, que les responsables de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, qui bétonnent et se cherchent un passé à 10 kilomètres de là. Le premier festival d'Auvers voudrait dire à sa façon qu'on n'a pas le droit de gâcher tout cela, qu'un musée, même modeste, aurait plus que sa place ici, que l'un des derniers villages de charme de l'Ile-de-France doit demeurer ce qu'il était, un lieu de création.

MARC AMBROISE-RENDU.

LES JEUNES ET LEURS VACANCES

(Pages 25 à 29.)





Faites vos comptes

L'Autriche à la carte

L'Autriche, c'est 38 écoles d'alpinisme, 40 000 km de chemins de randonnée, 529 remontées mécaniques, 53 écoles de voile, 6 écoles de vol à voile, 367 possibilités d'équitation, 671 possibilités de pêche, 881 piscines couvertes, 1 119 piscines de plein air, 179 jardins d'enfants, 5 zones de ski d'été, 88 villages avec courts de tennis, plus de 230 courts en hôtels, 8 golfs à 18 trous, 12 à 9 trous... L'embarras du choix !

Une semaine de pêche (du 1-5 au 30-6) dans la région de Krems-Steyr-Ennstal, comprenant la carte de pêche pour la Haute-Autriche, deux cartes d'une journée chacune pour la rivière Paltenbach (truite et saumon), une carte journalière pour le lac Klausersee (truite, saumon, ombre), conseils d'un spécialiste, séjour en chambre double, demi-pension à partir de 600 francs.

★ Renseignements : Office de tourisme (Verkehrsverein) A 4591 Molln.

Une semaine de tennis (forfait valable tout l'été) sept jours en chambre double, petit déjeuner, utilisation illimitée des courts de tennis (éclairés la nuit), à partir de 455 francs.

★ Renseignements : Verkehrsverein - A 6080 Igls.

1979 est l'année de la randonnée en montagne en Autriche. Plus de 700 refuges de montagne, 380 moniteurs diplômés, plus de 500 remontées mécaniques, facilitent l'accès aux départs des promenades. Les villages autrichiens mettront donc particulièrement l'accent sur cette activité. Ci-dessous, quelques forfaits pour cet été : Lech/Vorarlberg, du 23-6 au 22-9 : sept jours en chambre plus petit déjeuner, excursions guidées journalières, à partir de 255 francs. Le logement s'effectue dans la maison du guide.

Seefeld/Tyrol, de mai à octobre : sept jours en chambre double plus petit déjeuner, excursions guidées journalières, à partir de 305 francs. Réductions pour enfants logeant dans la chambre des parents : jusqu'à six ans, 50 % ; de six à dix ans, 25 % ; de dix à seize ans, 20 %.

Plus d'une centaine d'agences de voyages et associations françaises proposent cet été des circuits, séjours, vacances à la ferme, locations, séjours linguistiques pour jeunes, séjours troisième âge, week-ends villes, circuits en autocars en Autriche, etc. Quelques extraits de leurs programmes :

Vacances à la ferme : sept jours en chambre double/petit déjeuner à partir de 260 francs. Enfants de quatre à dix ans dans la chambre des parents : 190 francs. Moins de quatre ans : 130 francs.

★ Vacances Voyages : 14, rue de Lancry, 75010 Paris. Tél. : 202-89-43.

Circuits pour automobilistes : quatorze jours en demi-pension à partir de 1 716 francs.

★ Buteto, 45, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris. Tél. : 584-08-00.

Circuits pour automobilistes « Comme il vous plaira » (les étapes sont déterminées par le client au fur et à mesure du voyage) : sept jours (logement/petit déjeuner) à partir de 790 F.

★ Loisitour, 10, rue Auber, 75009 Paris. Tél. : 260-35-20.

Séjours en hôtel : sept jours en pension complète de 629 francs à 1 242 francs (selon la catégorie d'hôtel choisie) — Toutes agences Havas.

Appartements : sept jours location d'appartement sur la base de quatre personnes à partir de 800 francs.

★ Interhome, 88, boulevard de Latour-Maubourg. Tél. : 555-70-45. (Propose plus de 265 villages dans toute l'Autriche.)

Séjours linguistiques pour jeunes : dix-huit jours en pension complète, visites et excursions, trois heures de cours d'allemand par jour, à partir de 2 250 francs.

★ Amicale culturelle internationale, 27, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris. Tél. : 073-24-33.

Week-ends à Vienne : trois jours, logement chambre/petit déjeuner, transfert, accompagnement, voyage avion à partir de 1 090 F.

★ Airtour/Euro, 7, 36, avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. : 266-09-29.

Au départ de Nice : trois jours logement chambre/petit déjeuner, transferts, voyage avion à partir de 1 268 francs.

★ Voyages Beemore, 11, rue du Congrès, 06000 Nice. Tél. : (93) 88-10-07.

Week-ends à Salzbourg : trois jours/logement chambre petit déjeuner, transferts, voyage avion, visites guidées à partir de 1 130 francs.

★ Austriatours, 2, square de l'Opéra, 75009 Paris. Tél. : 742-43-50.

Comment s'y rendre ?

Par avion : Austrian Airlines et Air France assurent des liaisons directes entre Paris et Vienne (environ deux heures de vol), des vols via Zurich ou Francfort relient Paris à Salzbourg, Graz, Klagenfurt, Linz.

Un aller-retour Paris-Vienne tarif normal vaut 1 900 francs ; un aller-retour Paris-Vienne tarif excursion (six jours/un mois) : 1 430 francs ; un aller-retour Paris-Vienne tarif week-end : 1 205 francs ; réduction de 25 % sur tous ces tarifs pour jeunes jusqu'à vingt-deux ans et étudiants jusqu'à vingt-six ans. (Tarif week-end jeunes/étudiants : 950 francs.)

Par le train : trains directs de Paris pour Salzbourg, Linz, Vienne (via l'Allemagne). Le train Arlberg-Express au départ de Paris (l'hiver il existe des wagons directs au départ de Lille) via la Suisse traverse l'Autriche de part en part et s'arrête dans de nombreux petits villages du Vorarlberg, du Tyrol, de la province de Salzbourg, de la Haute-Autriche... pour arriver à son terminus Vienne.

Prix Paris-Vienne, 2e classe : 367 francs (via l'Allemagne) ; Prix Paris-Innsbruck, 2e classe : 242 francs (via la Suisse) ; Enfants jusqu'à dix ans : demi-tarif ; Pour jeunes jusqu'à vingt-six ans des organismes comme Transalpino, Paris-International, Voyage Wasteel proposent des billets-biges donnant droit à d'importantes réductions pouvant aller jusqu'à 50 % sur les billets de train de la France vers l'Autriche.

Par la route : Paris-frontière autrichienne : 720 kilomètres, frontière française-frontière autrichienne : 250 kilomètres.

Comment circuler sur place ?

En train : Il existe une carte de libre-circulation, Austria ticket, permettant de voyager gratuitement en train, autobus des postes et des O.B.B., bateaux sur le lac de Wolfgangsee, téléphériques des O.B.B. Entrée gratuite dans les neuf casinos. Elle donne droit à une réduction de 50 % sur les bateaux croisant sur le Danube entre Passau et Vienne et à une réduction pouvant aller jusqu'à 50 % sur certains téléphériques et remontées mécaniques.

Prix pour neuf jours en 2e classe : 411 francs (soit 1 360 sch) ; Prix pour seize jours en 2e classe : 565 francs (soit 1 760 sch) ; Réduction de 50 % sur ces prix pour jeunes jusqu'à vingt-trois ans révolus. Pour jeunes jusqu'à vingt-six ans, la carte Interrail est valable en Autriche. L'Austria ticket peut être obtenue en France : Wagons-lits, 14, boulevard des Capucines, 75009 Paris ; en Autriche : dans les principales gares et agences de voyages revendant des billets de chemin de fer.

En voiture : prix de l'essence : 1 litre de super : 7,30 sch (environ 2,30 francs) ; 1 litre d'ordinaire : 6,60 sch (environ 2,05 francs) ; 1 litre de gazole : 6,10 sch (environ 1,90 franc).

La plupart des autoroutes sont gratuites, mais certaines routes de montagne et quelques tronçons d'autoroute sont à péage.

Où se loger ?

Il existe en Autriche quelque 22 000 hôtels, auberges et pensions, au total 600 000 lits (les catégories d'hôtels sont : A1 (grand luxe), A (luxe), B (moyen), C et D, à quoi viennent s'ajouter 500 000 lits chez les particuliers. Cette dernière formule d'hébergement est très demandée et se pratique dans toute l'Autriche.

Les prix varient selon l'implantation géographique. Ainsi le logement en chambre double/petit déjeuner peut coûter de 20 francs à 40 francs chez un particulier.

Hôtel de catégorie B : à Vienne de 50 francs à 120 francs par personne, en province de 40 francs à 95 francs. Catégorie A : à Vienne de 100 francs à 200 francs ; en province de 65 francs à 125 francs. Catégorie A1 : à Vienne de 155 francs à 280 francs, en province de 155 francs à 200 francs. En auberge : de 30 francs à 60 francs.

★ On obtiendra tous renseignements complémentaires auprès de l'Office national autrichien du tourisme : 12, rue Auber, 75009 Paris. Tél. : 073-93-82.

Carnet de voyages

Yougoslavie quand même...

La récente catastrophe du Monténégro aura, c'est évide . de graves conséquences sur le tourisme en Yougoslavie. *Mais, comme le rappelle l'Office de tourisme yougoslave, la côte monténégrine ne représente qu'une petite part du littoral yougoslave. Le reste de la côte, la côte dalmate, y compris Dubrovnik et sa « Riviera », de même que les régions de Makarska, de Split, de Zadar, de Sidenik, d'Opatija, d'Istrie et du littoral slovène, les îles et le reste du pays n'ont pas été touchés et le tourisme s'y déroule normalement ».*

Les personnes qui ont l'intention de se rendre en Yougoslavie cet été trouveront auprès de l'Office tous les renseignements et précisions sur les disponibilités : quelque neuf mille lits n'ont subi aucun dégâts, et au Monténégro même les terrains de camping et les chambres chez l'habitant pourront accueillir les touristes.

★ Office du tourisme yougoslave : 31, boulevard des Italiens, 75002 Paris, tél. 297-57-56.

Sous les orangers de la Floride

Un billet avion aller-retour Paris-Orlando ou Paris-Miami, une voiture pour seize jours avec kilométrage illimité, taxes et assurances incluses, et une chambre d'hôtel chaque soir dans un établissement de la chaîne Ramada Inn, c'est le forfait que propose Comitour. A partir de 3 440 francs par personne. Mais ceux qui ne veulent pas prendre le volant pourront opter pour un circuit qui mènera de Miami à Palm-Beach, via Saint-Petersburg, Tampa, Orlando, Disney-World, et Sea-World et Cap-Kennedy. Le tout en neuf jours, avec hébergement et petit déjeuner en hôtels de première catégorie. A partir de 4 508 francs par personne. Au même catalogue, les Bahamas et Haïti.

★ Comitour : 41, rue Saint-Augustin, 75002 Paris, tél. 742-61-70 (et agences de voyages).

Un été dauphinois

Comme chaque année, le Dauphiné propose ses « vacances actives ». L'artisanat, la randonnée pédestre, l'équitation, le ski, le tennis, l'archéologie, le cyclotourisme, la musique, autant d'activités qui figurent dans le document qui sera adressé gratuitement à qui en fera la demande.

Trois exemples : six jours à pied dans le Vercors (mais il y aura des mules pour porter les bagages), en compagnie d'un guide, avec campement-bivouac chaque soir, 450 francs par personne, auxquels il faut ajouter environ 20 francs par jour pour la nourriture, non comprise dans ce prix. Un stage de moto-trial de cinq jours aux Deux-Alpes (2 200 mètres), initiation ou perfectionnement, hébergement en hôtel deux étoiles, pension complète : 1 120 francs. Un stage de tennis : six heures par jour, pendant cinq jours, raquette en main et repas de midi seulement : 1 000 francs.

★ *Maison Alpes-Dauphiné* : 2, place André-Malraux ex-place du Théâtre-Français, 75002 Paris, tél. 296-08-43 et 08-56.

Pour tous les goûts, toutes les bourses et tous les âges...

Le catalogue « été 79 » de l'Occaj intéresse les cadets, les juniors, les adultes ou les familles, c'est-à-dire tout ce beau monde ensemble. Il y en a *pour tous les goûts et tous* les budgets. Ainsi, les enfants de six à dix ans pourront vivre dans l'Indre avec... des poneys, qu'ils soigneront et monteront; les huit-douze ans, eux, pourront découvrir la Bretagne, *la vraie,* en habitant un petit manoir des Côtes-du-Nord. A moins qu'ils ne préfèrent séjourner dans une *ferme* équestre de la Loire ou de la Haute-Loire

Mais il y a aussi des voyages. *En Norvège,* en *Ecosse,* au Maroc, en Grèce, en Algérie, au Kenya. Des raids en montagne, des stages de tennis (à Bandol), et, *bien* entendu, des séjours tout court à la mer, à la montagne et à la campagne.

★ Occaj : 9, rue de Vienne, 75008 Paris, tél. 296-15-02. (Catalogue sur demande.)

Les Kerkennah, vous connaissez ?

C'est un petit archipel tunisien, au large de Sfax, miraculeusement resté à l'abri du monde moderne, où il fait bon vivre; au grand soleil. Et à deux heures d'avion des grisailles parisiennes... A partir de 1 490 francs par personne, un séjour de huit jours, tout compris, en bungalow-paillote, *pension complète.*

★ République Tours : 61, rue de Malte, 75001 Paris, tél. 355-39-30 (et toutes agences de voyages).

FOURCHETTE EN L'AIR

Le Marocain de Turbigo

DEMENAGER ne veut pas toujours dire... perdre la tête. Nous avions connu Brahim et Katy Oubela au temps de leurs premières armes (et de leurs premiers succès, très mérités déjà), rue Jean-Jacques-Rousseau. En transportant leurs pénates rue de Turbigo (le restaurant de leurs débuts était très vite devenu trop exigu), ils n'ont rien changé à leurs habitudes, s'attachant toujours à servir une cuisine authentiquement marocaine de grande qualité, dans un cadre également authentique sous son ciel de plafonds sculptés dans la meilleure tradition maghrebine...

De la ketta *(viande d'agneau hachée, puis épicée et aromatisée d'herbes) qui se sert fricassée avec des œufs (20 F) aux* briouats, *cousines éloignées de la* brik *tunisienne (18 F) en passant par la* harira, *l'un des potages les plus savoureux que nous connaissions, où la coriandre pousse une pointe très particulière parmi l'oignon émincé, les lentilles, le vermicelle et de petits dés de viande (15 F) à un feuilleté de ris de veau façon marocaine (28 F), les entrées offrent un choix plus que suffisant.*

Pour suivre, on n'aura encore que l'embarras du choix. La b'steia *(pastilla) impose trente minutes de patience, mais le jeu en vaut la chandelle (40 F par personne, et à partir de deux parts seulement). Le couscous, d'une exceptionnelle finesse est compté 32 F lorsqu'il est accompagné de viande d'agneau, 55 F si on préfère le voir garni de méchoui, doré et croustillant à souhait. Viennent après les tagines : agneau, pruneaux et amandes (38 F) ; poulet, raisins secs et oignons (35 F) ; ou encore* m'qalli, *c'est-à-dire aux citrons confits et aux olives...*

Pour reprendre souffle entre deux délices, Brahim Oubela offre un sorbet de son invention, le « trou berbère », que parfume la boukha, *eau-de-vie de figues odorante. Quant aux desserts tous sont des pâtisseries « maison » (autour de 15 F), ou les* begh'rir, *manière de blinis onctueux que l'on sert nappés de miel et de beurre fondu (18 F), et qu'un verre de thé à la menthe accompagnera comme personne... A moins qu'on ne préfère rester sur l'un des vins marocains qu'on aura choisi (à partir de 26 F).*

Un bon voyage au Maroc donc. Et même après le spectacle, puisque la Tour Hassan reçoit sans rechigner jusqu'à minuit.

J.-M. D.-S.

★ La Tour Hassan : 27, rue de Turbigo (2e). Tél. 233-79-34. Ouvert tous les jours.

UN SUPPLÉMENT DE « LIRE »

LE MONDE EN PAGES

A la *veille du départ (ou* l'avant-veille, s'il est à la fois curieux et... organisé), le voyageur s'interroge *sur* ce qu'il pourrait bien lire à propos du (des) pays qu'il va visiter. Et c'est ici que le bât blesse : s'il n'a pas la chance de connaître les quelques librairies vraiment spécialisées dans le voyage, *qui le conseilleront* utilement, il risque fort de passer à côté des ouvrages — guides, monographies, récits, etc. — indispensables.

Pour combler cette lacune, le mensuel *Lire* consacrera son prochain supplément aux ouvrages de voyage. Sous le titre « Tour du monde en quatre-vingts guides », Betty der Andeassian a recensé, puis sélectionné de quoi meubler la bibliothèque du touriste avisé, ou, si on préfère, *rassemblé la fine fleur des écrits* qui nous parlent de tous les pays du monde, nous les expliquent et nous aident — grandement — à mieux les approcher et à mieux les comprendre, et, bien entendu, à mieux les visiter, c'est-à-dire sans en rater l'essentiel.

Ce « *panorama* », qui couvre *quinze pages, s'ouvre sur une* rapide présentation des collections, des Guides bleus — à tout seigneur tout honneur, — à Petite Planète (Seuil), en passant par Nagel, Fodor, Michelin, Jeune Afrique, le Livre de poche, et d'autres encore, moins célèbres, mais qui devraient le devenir, tels les guides Delta, par exemple, récemment apparus sur le marché.

Après quoi, *Lire* a classé alphabétiquement sous le titre « *Le* guide des guides », les titres des livres disponibles pays par pays, avec le prix de chacun. Il suffit *de chercher sa destination pour* savoir aussitôt lequel lire : la Birmanie ? Delta ou Petite Planète ; l'Ethiopie ? Pays et populations (56 F) ; le Ghana ? Jeune Afrique... Les grandes villes du monde ont fait aussi l'objet d'une même sélection, et cette revue de détail s'achève sur un choix de « beaux livres », albums photographiques et autres, classés cette *fois* par continents.

J.-M. D.-S.

★ *Lire, numéro* de mai 1979. En vente à partir du 4 mai, au prix de 12 francs.





TOUS EN MÊME TEMPS

(Suite de la page 19.)

Quand on connaît la répartition entre classes sociales des Français qui prennent des vacances, on ne peut que constater le caractère injuste de cette redistribution à rebours. D'autre part, une redistribution des nuisances dans le temps se produit, puisque, en incitant à de faibles décalages dans les horaires de départ ou de retour, les opérations « Bison futé » procèdent à un échelonnement infinitésimal des *nuisances*. *Cette redistribution* a des effets manifestement négatifs, puisque, en rendant plus supportables les bouchons, elle empêche un véritable étalement des départs et, donc, retarde toute mesure qui aboutirait à une affectation optimale du temps entre loisirs et travail.

Mais c'est surtout à une *redistribution spatiale* des nuisances que l'on assiste. Les opérations de type « Bison futé » consistent, en effet, à reporter sur certains parcours *(routes secondaires, voies annexes...)* les inconvénients des migrations saisonnières concentrés normalement sur quelques tronçons bien spécifiés. Or ces inconvénients sont, de toute évidence, nombreux et sources de gêne pour les riverains des parcours victimes des déviations : encombrements, temps perdu, bruits, pollutions diverses (sans parler de l'encombrement des ondes). Il suffit, pour s'en rendre compte, d'emprunter l'une de ces routes ornées de panneaux verts un 30 juin ou un 15 août... Or ce processus de transfert de nuisances est à la fois injuste et injustifié. Il va à l'encontre de toute idée de justice sociale, mais aussi à l'encontre de toute recherche d'une affectation optimale des ressources.

Injuste et injustifiée

La redistribution spatiale ainsi opérée est très discutable : elle aboutit, en effet, à un étalement des encombrements et des *pollutions au détriment de populations* qui, en aucun cas, ne tirent bénéfice de ces migrations estivales. D'une part, les équipements touristiques locaux sont normalement insuffisants pour retenir — ne serait-ce que temporairement — les automobilistes de passage. D'autre part, il est *évident qu'un parcours* de déviation, parcours non choisi, est effectué le plus rapidement possible par les « vacanciers » déviés. D'autre part, la circulation étant un peu plus fluide que sur les itinéraires normaux surchargés, il y a une incitation naturelle à profiter de cette amélioration pour *rattraper le temps perdu* auparavant. On impose en fait des externalités négatives à des régions qui n'en demandent pas et qui ne bénéficient pas d'effets positifs ! On objectera, certes, que les riverains des autoroutes et des parcours privilégiés n'ont pas non plus demandé à bénéficier de cet afflux de touristes passagers. C'est certain, mais, généralement, les effets négatifs sont compensés par les bénéfices liés aux infrastructures auto*routières*.

D'autre part, on peut s'interroger sur les gains sociaux des opérations « Bison futé » : les *coûts de propagande* et d'organisation sont élevés, les gains en carburant sont faibles. Quant aux gains de temps de parcours (donc de repos), il sont également faibles en valeur relative : tout au plus permet-on à certaines régions de profiter des dépenses des touristes un peu plus longtemps au détriment d'autres, qui n'en reçoivent que les fumées et les détritus. Ainsi, pour un gain social négligeable, on a recours à une véritable spoliation de certaines populations.

Mais il y a peut-être plus grave : la redistribution spatiale est aussi injustifiée. Elle contribue à empêcher, en effet, la mise en œuvre d'une véritable politique du tourisme en France. En allégeant (même partiellement) les *difficultés à rejoindre* les lieux — par nature — plus attractifs, elle équivaut à une réduction du coût subjectif des vacances en ces lieux et interdit, en fait, la promotion et la concurrence des régions moins attirantes *a priori* et à qui, en plus, on impose les nuisances liées aux déplacements touristiques. Cette politique est, d'autre part, un obstacle à un meilleur réaménagement des modes de transport, puisqu'elle facilite *l'usage de véhicules individuels*. L'argument des économies d'énergie est souvent invoqué à ce propos. Ne vaudrait-il pas mieux promouvoir les transports en commun plutôt que réduire, de façon marginale, la consommation d'essence dans les bouchons?

En définitive, les mesures de « Bison futé » résultent d'un choix parisien, inégalitaire, spoliant, inefficace et stupide. Le bison est futé, certes. Mais au bénéfice de qui ?

MICHEL MOUGEOT,
professeur d'économie,
université de Franche-Comté.

VÉCU — Ne suivez pas le guide...

NOUS venons de visiter quelques châteaux et abbayes d'Ile-de-France. Nous sommes effarés devant la nullité, le ridicule et la suffisance de certains guides des monuments nationaux. A Pierrefonds, un guide (?) autoritaire nous inflige un discours appris par cœur, sur un ton chantant, niveau enfant *de huit ans, aucune idée d'ensemble*, des clichés... Etant enfermés à chaque fois dans la pièce à visiter, aucune possibilité d'échapper à cette punition...

A Fontainebleau, heure d'ouverture du château : 10 heures. Pendant les dix minutes qui précèdent, nous voyons arriver une dizaine de guides qui, un à un, à quelques minutes d'intervalle, ouvrent et ferment la porte à clef en nous jetant des regards de colère. Craignent-ils que nous prenions le château d'assaut ? Là, heureusement, pas d'explications orales, mais des textes à lire à l'entrée de chaque salle. Comme je demande à un guide où se trouve la salle de bal, il me répond méchamment « *qu'elle est fermée, que c'est bien fait, qu'on verra ce qui se passera quand les vieux seront morts et qu'il n'y aura plus personne pour les remplacer* ».

Au château de Chantilly, j'avais envie de voir depuis plus de quinze ans l'original des *Très Riches Heures du duc de Berry*. Sachant ce manuscrit fragile, je demande à quels moments on l'expose. Le guide me répond qu'on ne le montre qu'aux gens exceptionnels, des « *ordinaires* » comme moi ne peuvent prétendre à cela (même si je parle de ce manuscrit chaque année à des élèves). Déception...

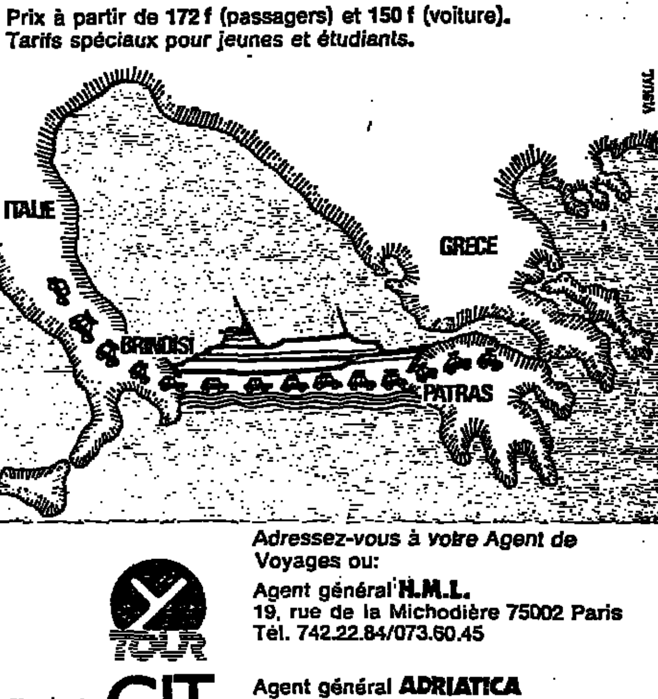
Pourquoi ne pas créer un vrai corps de métier avec de jeunes licenciés en histoire, art... (chômeurs en ce moment). Cela changerait de ton ! C'est le plaisir que nous avons eu en visitant l'abbaye de Royaumont où une jeune fille souriante, sans uniforme, nous parle de l'abbaye en sachant replacer ses descriptions dans un ensemble historique cohérent.

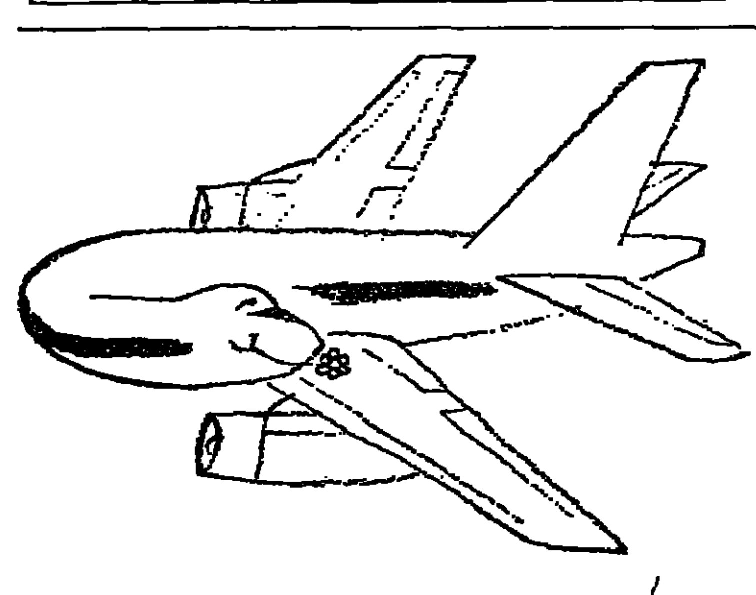
Voilà... Si nous avons ri à Pierrefonds — car le comique l'*emportait sur le reste*, — ailleurs nous avons été déçus, irrités... et nous n'étions pas les seuls.

Mme RENEE CRETIN.
(Saint-Etienne.)

P.S. — Si le ministre de la culture pouvait se glisser incognito dans un groupe subissant ces mauvais exposés, dès sa sortie il prendrait des mesures avec affolement !







Jardinage

PLANTES ENTRE ELLES

DEPUIS quelques années, certains vantent à l'envi le savoir traditionnel, l'expérience des générations et la connaissance intime des choses de la terre que possédaient les jardiniers d'autrefois. A les entendre, *il faudrait se persuader* que nous avons tout oublié de ce savoir ancestral fondé sur l'*observation* patiente et un *empirisme* plein d'aléas le plus souvent baptisé bon sens.

Ainsi voit-on fleurir au gré des modes les bons trucs du vieux jardinier, fatras indescriptible de croyances *fantaisistes*, de recettes-miracles, mais aussi, il faut le reconnaître, de vérités premières quelque peu délaissées.

Bien difficile de faire la part des choses. Ainsi peut-on s'interroger sur les vertus prêtées aux associations de plantes au jardin. S'interroger ne voulant pas dire nier une réalité sur laquelle on possède bien peu de données *précises*. Deux *types d'associations* peuvent s'envisager, l'une dans le temps est bien connue, puisqu'il *s'agit de la rotation* des cultures, l'autre introduit une notion plus floue de sympathie et d'influence d'une plante sur une autre.

La nécessité d'une rotation — ou assolement — rigoureuse est connue de tous les agriculteurs. Sa justification n'est plus à faire, et son principe fondamental consiste en l'alternance sur une *même parcelle de terre cultivée* (une « sole ») de plantes ayant des modes de végétation, des systèmes radiculaires et des besoins nutritifs différents. Cette succession au cours des années permet aux racines des diverses cultures de bien explorer les couches du sol, d'utiliser l'ensemble des éléments qu'il contient, *de limiter le développement* des parasites, voire d'enrichir la terre.

Au jardin, *où la monoculture* est rare, où le sol est riche en humus et bien fertilisé, la rotation n'est pas impérative, et l'on peut obtenir de bonnes récoltes d'une même plante mise en pro*duction plusieurs années consé*cutives sur le même emplacement.

Cependant, il est bon de garder présent à l'esprit cette simple règle d'alternance : première année, *légumes-feuilles* (ail, choux, épinard, laitue, mâche, oignon, poireau...); deuxième année, *légumes-racines* (betterave, carotte, navet, radis, pomme de terre...) ; troisième année, *légumes-fruits* (concombre, melon, tomate...) ; quatrième année, *légumineuses* (haricot, pois, lentille...), ces dernières ayant l'avantage d'enrichir le sol en azote que fixent leurs radicelles.

Bien entendu, cette règle autorise de très nombreuses dérogations et ne doit pas être un carcan dans lequel s'enferme le jardinier, mais plutôt une sorte d'aide-mémoire dont il est judicieux de tenir compte quand les conditions s'y prêtent.

Jouer la carte de l'esprit de corps

L'association des plantes entre elles que les jardiniers « biologistes » ont remis au goût du *jour exigerait de nombreuses* expérimentations pour se prononcer sur la réalité des effets positifs ou négatifs du proche voisinage de deux cultures. Divers essais sont actuellement poursuivis aux Etats-Unis, et tout ce que l'on peut lire ou écrire sur ce sujet dans notre pays semble beaucoup plus le fruit de compilations laborieuses que d'expérimentations sérieuses et répétées.

Cela étant, de nombreux faits plaident en faveur de cette pratique :

— Des plantes peuvent avoir un effet répulsif à l'égard des parasites d'une autre culture. De *spectaculaires* résultats de la recherche agronomique ont montré l'action efficace d'une plantation de roses d'Inde pour détruire les nématodes du sol ;

— L'association de plantes à système radiculaire différent permet une utilisation améliorée du sol :

— De même, on peut utiliser plus pleinement l'espace en associant plante à croissance rapide et plante à croissance lente. Un bon exemple est le semis en mélange de graines de carottes et de radis ;

— Des plantes peuvent fixer des éléments nutritifs qu'elles libéreront dans le sol pour les mettre à la disposition d'autres cultures. C'est une des grandes espérances des chercheurs de l'INRA dont les travaux en la matière sont d'ores et déjà nombreux et fort avancés.

On peut donc sans risques et peut-être avec avantage jouer au jardin la carte de l'esprit de corps dont feraient preuve certains végétaux.

La carotte aime la compagnie de la laitue, des oignons, des radis ou des tomates ; les choux et toute leur famille, brocolis, choux-fleurs, choux de Bruxelles... se sentent bien avec les betteraves, les laitues, les oignons, les pommes de terre : c'est en parfaite harmonie que la tomate vit avec l'asperge, la carotte, l'oignon, le persil, formant de plus un couple très heureux avec le basilic qui accroît, *dit-on, sa saveur, stimule* sa croissance et la protège des insectes parasites ; l'alignement de poireaux *aime* à sentir à *ses* côtés le rang d'épinards, les laitues ou les carottes ; la pomme de terre fraternise avec les choux verts repiqués dans l'interligne après buttage, mais aussi avec les haricots et les petits pois ; quant au radis, ses sentiments le portent à des amours multiples qui vont du haricot au pois en passant par la carotte, le concombre, la laitue, voire le melon. Mais certains jardiniers *jurent que* le radis change de goût selon ses compagnons et devient tendre avec la *romaine*, piquant avec le cerfeuil et d'une saveur somptueuse avec les capucines.

On dit aussi que le thym vivifie toutes les cultures avec lesquelles il voisine, que la ciboulette protège le pommier et qu'une gousse d'ail au pied d'un rosier éloigne les pucerons tout en donnant à la rose un parfum inoubliable !

Le compagnonnage au potager c'est un peu comme les *dictons météorologiques* : un peu de vrai, mais beaucoup de croyances devenues vérités sous le poids *des traditions. Un bon motif pour* faire soi-même cet été des expériences, et, pourquoi pas, découvrir de nouveaux couples.

Même dans les plates-bandes, l'amour peut avoir des raisons que la raison ne connaît pas.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Hippisme

LE JOCKEY PRODIGE AMÉRICAIN

LES jumelles ont des frétillements d'*impatience. Sauf coup* de théâtre de dernière heure, elles vont avoi l'occasion, dimanche, de se fixer sur le nouveau *dieu des pistes américaines*, l'archange de la cravache, le T majuscule du mot triomphe (et nous ne *citons qu'un centième du glossaire* hippique américain concernant le personnage) : Steve Cauthen lui-même.

Celui-ci, fixé en Angleterre depuis un mois, doit, en effet, venir monter, à Longchamp, dans le prix Ganay, *Hawaiian Sound*, au propriétaire américain Robert Sangster.

Prodigieuse histoire que celle de ce garçon de dix-neuf ans, déjà archimillionnaire en dollars mais *dont la carrière est littéralement* suspendue à la barre d'une toise.

Steve Cauthen est fils d'un maréchal-ferrant. C'est dire qu'il a *grandi dans le sérail. Il a suivi le cheminement* traditionnel et d'abord obscur des « exercice boys » : ceux qui, en Amérique, entraînent les *chevaux dans les galops du matin*, mais ne les montent pas en course. Puis, une maladie du jockey attitré *de son écurie* lui a *donné* l'occasion de débuter en public. Une révélation : lors d'une des premières *réunions auxquelles il participait*, il gagnait cinq courses. Il avait alors moins de seize ans. Sa jeunesse prêtait à *la légende. De piste en* piste, de New-York à Los Angeles, *on se répéta que venait de naître* un jockey comme le turf n'en avait jamais connu : des yeux d'aigle, capables de détecter à l'instant dans un peloton les faiblesses des adversaires ; un instinct fulgurant pressentant, à chaque seconde d'une course, celle qui suit ; une communion totale avec le cheval, pour les avis à en recevoir comme pour les *ordres à lui donner*.

Aux Etats-Unis, chaque jockey a, comme une vedette du spectacle, un « manager », qui lui cherche des *contrats, et, quand le succès est* venu, choisit parmi ceux qui s'offrent. Celui de Steve Cauthen fit *bien son travail. En 1977, le jeune* prodige était déjà le premier jockey américain, et, l'an passé, il gagnait quatre cent quatre-vingt-douze courses, quatre fois plus, pour donner un ordre de grandeur, que n'en gagnait, chez nous, Fred Gibert, classé alors numéro un.

Qu'est-ce qui fait courir ses chevaux plus vite que les autres ? Selon *la légende*, ce sont... ses mains. On peut sourire mais on peut, aussi, prêter l'oreille. Le fait concret est que Steve Cauthen a des mains immenses, disproportionnées avec sa taille. L'argument qu'en tire son manager est que ces mains-là peuvent *mieux sentir que d'autres* les réactions du cheval et, mieux que d'autres, lui communiquer l'énergie *mystérieuse* qui passe du grand cavalier à son partenaire. *Raffinement de la légende ? Voire : les « bonnes mains »* n'en sont pas une, et qu'elles soient encore meilleures *quand elles sont fortes et souples*, comme celles qui, chez le pianiste, font le virtuose, ne trouble pas l'entendement.

Un contrat doré

Mais les immenses mains de Steve Cauthen contiennent une menace pour la suite de sa carrière. C'est *à la longueur des mains, des pieds*, à la robustesse des attaches que, souvent, on détecte, chez les apprentis, *ceux qui deviendront* trop grands et trop lourds pour être longtemps jockeys. A dix-neuf ans, Cauthen continue de grandir ; son *poids, l'an passé, a augmenté* de 2 kilos, sans qu'il parvienne jamais à les reperdre.

Il a signé, pour 1979, un contrat (*doré : l'équivalent, dit-on, de 1 mil*lion et demi de francs à titre de minimum garanti, plus un fort pourcentage sur les gains) avec Robert Sangster, pour monter les chevaux que celui-ci fait entraîner en Europe. Cauthen et son manager ont expliqué qu'une grande carrière, encore à son aurore, devait au moins passer par un séjour d'un an en Angle*terre, berceau des courses*. Mais, dans les vestiaires, on donne une autre explication : Cauthen aurait *réalisé, devant la toise et la balance*, que sa carrière aux Etats-Unis (où l'on monte plus léger qu'en Europe) *était déjà compromise, et son sé*jour en Angleterre préluderait à une installation définitive.

En tout cas, les spectacles de *Longchamp vont gagner, avec sa* venue, un attrait supplémentaire. Un nouveau monstre sacré dans le match des *Saint-Martin, Freddy* Head, Piggott, Paquet et autres Eddery : de quoi, effectivement, *faire s'agiter les jumelles*.

Dimanche passé, celles-ci se sont surtout fixées sur *Irish River* et *Campero*. Le premier cité a gagné, sans *émotion, une poule d'essai qui lui* paraissait tellement acquise que trois chevaux seulement avaient osé *l'affronter. Par parenthèse, de l'ar*gent facilement gagné pour le dernier de ceux-ci, à qui il a suffi de *boucler tranquillement le parcours* à onze longueurs du lauréat pour empocher les 40 000 francs payant la quatrième place. *L'aisance* avec laquelle *Irish River* a terminé le parcours — de plus en plus vite à mesure que la ligne droite s'allon*geait — est à considérer davantage* que la victoire elle-même : le champion doit « tenir » les 2 400 mètres *du Derby d'Epsom ou de celui de* Chantilly. Mais deux écarts, vite *réprimés par Philipperon*, ont révélé *sa faiblesse : ce géant de la piste* est craintif ; il appréhende le contact avec ceux que, pourtant, il écrase. *Le travers* peut être *grave* dans le peloton, toujours dense, d'un derby.

Campero, en gagnant le prix Jean Prat au terme d'une lutte épique *avec El Badr, a ajouté un fleuron* posthume aux mérites de l'écurie de Mola.

Guy de Mola, décédé l'hiver passé à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, avait, au long de plus d'un demi siècle de sélection, constitué une souche dont on mesure aujourd'hui toute la qualité. *Celle-ci*, de son *vivant, n'apparaissait pas toujours* : le vieil homme, qui ne laissait à personne d'autre le soin d'entraîner ses chevaux, leur appliquait encore *les méthodes des grands* « gentlemen » propriétaires du début du siècle. Attitude qui inspirait le res*pect mais ne forçait pas le succès*. Un peu avant la mort du propriétaire, son écurie, dont faisait partie *Campero, a été dispersée*. Depuis, *c'est* un feu d'artifice de victoires. Par un enchaînement de circonstances, *beaucoup de chevaux ont* pris la direction de Marseille et notamment celle de l'écurie de J.-C. Séroul. *Ils se taillent la part du lion dans* les résultats du Midi.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

1 500 ADRESSES POUR « MONSIEUR TOUT LE MONDE »

Mille cinq cents adresses à moins de 35 francs, ce n'est pas rien ! Ce n'est pas non plus si facile à trouver à travers l'Hexagone, et en ce domaine le guide de « l'Auto-Journal » est incomparable (38 francs). A qui voyage en province, à petits moyens, il est non seulement utile, mais indispensable.

Il n'en est pas de même des étoiles (lui aussi !) données à quelque quatre cents maisons et l'on se perd en conjecture sur les critères qui font donner, par exemple, une étoile au Véfour et deux à Ledoyen ou encore à mettre sur le même pied Lucas-Carton et Androuet, à Paris ; où en province, à Nice, comparer le Périgord à Puget, par exemple. En tout cas, ce n'est pas dans leurs découvertes que les inspecteurs du guide attraperont une maladie de foie : ils n'ont rien trouvé de valable à Vichy, ignorant la Grillade, à Eugénie-les-Bains ignorant Guérard.

L. R.

Le tour de Beaubourg

AUTOUR du plateau Beaubourg, les mangeoires gargotières abondent. Je compte seulement trois « vrais » restaurants : *Benoît* (20, rue Saint-Martin, tél. : 272-25-76) ; *l'Ambassade d'Auvergne* (22, rue du Grenier-Saint-Lazare, tél. : 272-31-23) et *la Ciboulette* (60, rue Rambuteau, tél. : 271-72-34).

Benoît, c'est le bistrot tel qu'en lui-même, la savoureuse tradition des nourritures solides, un peu canailles (ah ! cette salade de bœuf !).

L'Ambassade d'Auvergne, c'est le régionalisme militant, depuis la salade de pieds de porc à la fourme d'Ambert et l'omelette d'escargots aux choux rouges en passant par l'aligot, la falette, les tripous, mais avec, sous l'impulsion d'un jeune chef, des recherches heureuses, comme ce gratin de morue aux patates douces, cette fondue de lapin à la sauge. Et quel pâtissier, pour une carte de desserts exceptionnelle, avec des profiterolles au miel et un fondant au chocolat enfin amer ! A noter aussi, un vin rosé du Limousin à 20 francs qui console de l'augmentation des bordeaux.

Enfin *la Ciboulette* c'est le parisianisme. Mais à la sauce Jean-Pierre Coffe, c'est-à-dire celle d'un personnage *exaltant*, moitié comédien-moitié mystique de la sensualité gourmande, admirable connaisseur en vins (notamment en ces « petits vins » qui, dit-il, donnent vraiment soif). Ce qui ne l'empêche point d'apprécier des vins « *à faire bouger une statue de Maillol* », comme il dit ! A *la Ciboulette* vous découvrirez le foie de canard cru ; la salade de mâche *aux écrevisses ; du* jambon des Landes exceptionnel, et, du morceau du boucher à des conceptions plus légères et inattendues, *une cuisine inventive*, personnalisée, quelquefois insolente, toujours amusante à l'image du patron.

Pour la mieux goûter et avant de la découvrir achetez et lisez le livre de Jean-Pierre Coffe qui vient de paraître *Gourmandise au singulier* (éditions le Signe). Un régal ! Sous les boutades, les aphorismes et les clins d'yeux, des notations d'intelligence, des *traits féroces et beaucoup d'amitié*. Envers ses amis Descat (*Lous Landès*, 9-11, rue G.-Saché, tél. : 534-08-04), qui l'ont conseillé, *aidé, inspiré (et les conseils de* la chère Georgette ne pouvaient qu'être excellents). Envers Raymond Oliver, qui est pour lui (et *pour moi*) « *le plus grand parmi les grands* ».

Une cervelle aux écrevisses comme au XVIIIe

J'aime qu'il ait la franchise de souligner que les cuisiniers de la « nouvelle cuisine » achètent avec frénésie les vieux grimoires pour y chercher l'inspiration ; qu'il avoue que sa cervelle aux écrevisses, dont les clients chantent l'originalité, vient de Menon (1742). J'aime qu'il explique la disparition de l'épicurisme par le fait que les femmes ne nourrissent plus au sein...

Et j'aime surtout que, lorsqu'un client qui a réservé ne vient pas occuper sa table, il le réveille vers les trois heures du matin pour lui demander naïvement si le chef peut s'aller coucher ou s'ils doivent encore attendre ! Cela bien sûr n'est pas plaisant pour le goujat. Mais doit-on être attentionné envers un goujat ? Et, malheureusement, ils sont de plus en plus nombreux ces clients qui retiennent et oublient de décommander.

LA REYNIÈRE.

UNE TEMPÊTE POUR UN VERRE D'EAU

CE restaurant connu des Parisiens, proche de la place des Victoires, a plutôt bonne réputation : cadre rétro, cuisine soignée, notes raisonnables. Un brave petit bistrot, dont la multiplication des maisons prétentieuses fait apprécier les prix.

Est-ce une raison pour se placer au-dessus des lois, les lois tout court et celles de l'hospitalité ? Nous venions, avec deux amis, de choisir des menus à 30 F. Un choix qui, visiblement, n'enchantait guère le maître de céans, soucieux de son chiffre d'affaires :

« Et comme boisson, ce sera ?

— Une carafe d'eau. Nous ne buvons pas de vin...

— Nous n'en servons pas. Vittel, Evian ou Badoit ? »

Entré en vigueur le 25 mars dernier, l' « avenant » n° 6 à l'engagement professionnel de la restauration publique est formel : le client a droit à une carafe d'eau gratuite ; cette possibilité doit même être indiquée sur la carte. Nous faisons observer au patron qu'il a tort. Il n'en a cure. Le ton (le sien) monte : « J'estime qu'avec un menu à 30 F, je n'ai pas à servir de carafe d'eau. Si vous n'êtes pas contents, partez ! »

Nous tentons d'argumenter. Le ton, toujours le sien, tourne à l'aigre : « Foutez le camp ! » Tandis que, stupéfaits, nous nous exécutons et demandons nos manteaux (« Trouvez-les vous-mêmes ! »), nous entendons encore quelques gracieusetés du genre : « Je vous dis m... »

Que faire ? Appeler un huissier ? Faire constater le délit ? Des consommateurs courageux le font parfois. Refuser et crier au scandale ? Allons ! Il doit bien exister à Paris de petits bistrots où on vous épargne les petits calculs et les gros mots.

B. L. G.

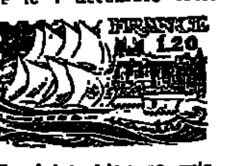
Philatélie

N° 1583

FRANCE : Congrès et exposition nationale à Nantes.

Le congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises se déroule annuellement dans une ville différente où la (ou les) société (s) fédérée (s) locale (s) prend, un ou deux ans d'avance, l'engagement d'organiser en même temps une exposition nationale. Cette année, du 5 au 7 mai, les trois sociétés philatéliques nantaises qui se sont associées afin de mener à bien cette double manifestation, agrémentée d'une exposition « poste aérienne ».

Le timbre accordé par les P.T.T., à cette occasion sera en vente générale le 7 mai (18e/79). — Retrait probable le , décembre 1979.



1,20 F, violet, bleu et gris.

Format 36×22 mm. Dessin et gravure de Pierre Forget. Tirage : 10 000 000 d'exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 5 et 6 mai, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Palais des expositions, La Beaujoire à Nantes. — Oblitération « P.J. ».

— Le 5 mai, de 8 heures à 12 heures, aux guichets philatéliques de la R.P. et de l'AGERIP de Nantes. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Nouvelles brèves

● BELGIQUE : *Journée du Timbre 1979, 8 F., reproduisant le timbre « chemin de fer » de 30 c., émis le 1er mai 1879.*

● BENIN : *année internationale de l'enfant, 10, 20 et 50 francs, sujets divers Offset, Edila.*

● CANADA : *en mai, « Auteurs », Emile Nelligan et Frederick Philip Grove, les deux de 17 c., colonels John By et Charles-Michael de Salaberry, chacun 17 cents.*

● CÔTE-D'IVOIRE : *« Année internationale de l'enfant », 60, 65, 100 et 500 fr. C.F.A. Maquettes d'Ohoussou Antoine et de N'Guessan pour les 65 fr. et le 500 fr. Offset. Cartor S.A. Deux sujets divers.*

● GILBERT (Iles) : *les séries, définitives et commémoratives, actuelles seront retirées de la vente des colonies britanniques du Moyen-Pacifique ayant leurs indépendances dès juillet prochain. La dénomination du nouvel Etat serait Kiribati (prononcez Kiri-bas), dont les timbres seront annoncés sous peu.*

● HONGRIE : *exposition philatélique de la jeunesse (Békéscsaba), 3 + 1,50 forint. La surtaxe est en faveur de la philatélie pour les jeunes.*

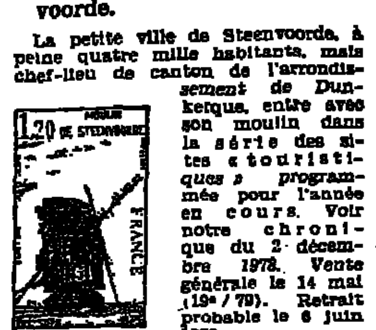
● NORVEGE : *en juin. Carnets touristiques de paysages, en charrette vers le glacier de Briksdal et le passage de Skernoy près de Mandal, dix timbres de 100 öre et dix timbres de 125 öre. Taille-douce.*

● NOUVELLE-CALEDONIE : *« Centenaire de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie », 49 fr. Dessin et gravure de René Quillivic, d'après Sarote. Taille-douce de Périgueux.*

● SAINT-MARIN : *en juillet, cinq timbres sur les « investigateurs », personnages de la littérature policière, 10, 80, 150, 170 et 220 lires. — Tournoi de l'arbalète, 120 lires.*

● WALLIS ET FUTUNA : *« Marquage des bonites », six timbres et un bloc-feuillet les regroupant, 10 fr., Le bateau de pêche ; 30 fr., La pesée ; 34 fr., Les appâts ; 38 fr., Le marquage ; 40 fr., La pêche, et 48 fr. C.F.P., La bonite. Le bloc, en outre les six timbres, comporte deux vignettes « hameçon » et « seringue de marquage », ainsi que le sigle « Commission du Pacifique sud ».*

FRANCE : moulin de Steenvoorde.



La petite ville de Steenvoorde, à peine quatre mille habitants, mais chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dunkerque, entre avec son moulin dans la série des sites « touristiques » programmée pour l'année en cours. Voir notre chronique du 2 décembre 1978. Vente générale le 14 mai (19e/79). Retrait probable le 6 juin 1980.

1,20 F, brun, vert clair et bleu.

Format 22 × 36 mm. Dessin et gravure d'Eugène Lacaque, d'après une œuvre de Pierre Spas. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 12 et 13 mai, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste *temporaire* ouvert à la salle des fêtes de Steenvoorde (Nord). — Oblitération « P. J. ».

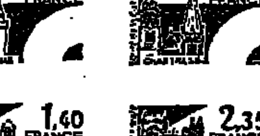
— Le 12 mai, de 9 heures à 12 heures, au bureau de poste de Steenvoorde. — Boîte aux lettres spéciale pour « P. J. ».

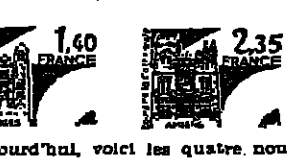
FRANCE : les nouveaux « préos ».

En raison d'une décision de l'augmentation progressive des tarifs postaux pour les objets de correspondance déposés en nombre, l'administration des P.T.T. émet, depuis quelques années, une série de quatre valeurs tous les six mois.

C'est ainsi que dans notre chronique du 30 décembre 1978 nous avons annoncé la série, aux types « champignons », pour le 15 janvier.







Aujourd'hui, voici les quatre nouveaux « préos », voir notre chronique du 24 février 1979, qui seront susceptibles d'être mis en service mi-juillet ou début d'août.

Nous y reviendrons prochainement avec d'autres détails.

Bureaux temporaires

⊙ 45000 Orléans (parc des expos.), du 19 au 30 avril. — Foire-Exposition (petit cachet).

⊙ 75015 Paris (bât. 1, 2 et 3, palais sud, Parc des expos., porte de Versailles), du 26 avril au 14 mai. — Foire de Paris. (Cachet petit format.)

⊙ 79000 Niort, du 28 avril au 6 mai. — Cinquante et unième Foire-Exposition du Centre-Ouest (petit cachet).

⊙ 57400 Sarrebourg (dans le hall du « Républicain lorrain »), le 29 avril. — Exposition du timbre européen.

⊙ *37000 Tours, du 30 avril au* 16 mai. — La Grande Semaine. (Cachet petit format.)

⊙ 60000 Beauvais (Théâtre municipal), les 5 et 6 mai. — Cinquantenaire du Groupement philatélique de Beauvais.

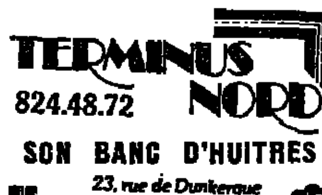
⊙ 67070 Strasbourg (hôtel de ville), le 5 mai. — Journée de l'Europe.

⊙ 51100 Reims (base aérienne 112), le 6 mai. — Cinquantième anniversaire de la base.

⊙ 45000 Orléans (Maison de Jeanne d'Arc, 3, place de Gaulle), du 6 au 8 mai. — Cinq cent cinquantième anniversaire de la libération de la ville.

ADALBERT VITALYOS.



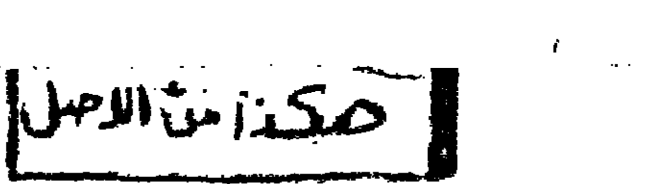










LES JEUNES ET LEURS VACANCES

SAUTE-FRONTIÈRES

Il n'est guère de pays, excepté l'Australie, qui soit absent aujourd'hui des programmes des *organismes de voyages qui s'adressent aux jeunes* adultes. Partout, on propose l'Afrique du Nord, l'Islande et le Grand-Nord scandinave, les Amériques, le *Québec, le Mexique, le Pérou, l'Asie... En Inde,* depuis deux ans, la mode est au Ladakh. Certains organismes, plus rares, proposent traditionnellement les pays *de l'Est et Cuba. Le Vietnam et la Chine s'ouvrent au* tourisme... Les destinations proches — Grande-Bretagne, Pays-Bas — et les circuits culturels traditionnels — Italie, Grèce — *ne sont pas oubliés.*

Pour répondre aux attentes d'une clientèle qui a pris, très jeune, l'habitude de voyager, les organisateurs proposent aujourd'hui, quel que soit le pays, une *approche différente du tourisme classique. L'utilisation* des moyens de transport locaux, la remise à l'honneur de la marche et du cyclotourisme, favorisent la découverte du milieu naturel et les contacts avec la population. Le choix offert va du transport seul, avec parfois une ou deux nuits d'hôtel, au voyage en groupe, avec *forfait tout compris. A côté des circuits à itinéraire, mode et lieu d'hébergement prédéterminés,* on rencontre de plus en plus souvent, limités à une vingtaine de participants, des groupes disposent d'une certaine liberté de s'organiser. L'accompagnateur joue alors le rôle de conseiller technique.

D'une manière générale, les organismes que nous *avons retenus offrent* une variété de programmes assez étendue mais ont le souci d'éviter à leurs clients de « bronzer idiots ». Il n'est pas inutile avant de faire son choix de déterminer l'effort physique et le degré d'initiative qu'on est prêt à consentir, et de savoir que, en raison des hausses du prix du carburant répercutées par les compagnies aériennes, il faut s'attendre à payer de 2 à 8 % plus cher que les prix indiqués.

● *Association touristique des cheminots (A.T.C.)*

Du 11 au 21 mai, safari-photo au Kenya en mini-bus : 3 900 F Paris-Paris. Du 11 au 28 juillet et du 5 au 22 septembre, circuit de découverte du Maroc en Renault 4, au gré des désirs des participants ; logement en auberge de jeunesse ou chez l'habitant : 1 520 francs, non compris le voyage France-Maroc en train. Du 7 au 28 juillet et du 4 au 25 août, circuit de découverte du Sénégal avec hébergement en campement dans les villages de brousse : 4 040 francs, voyage avion compris.

★ 23, rue Yves-Toudic, 75481 Paris Cedex 10. Tél. : 208-38-24.

● *Centre de coopération culturelle et sociale (C.C.C.S.)*

Pour les jeunes âgés de seize à vingt ans, circuits avec rencontres de jeunes du pays : au Maroc, du 9 au 23 juillet, 2 970 F; en Roumanie, du 1er au 16 août, 2 250 francs ; en Espagne, du 4 au 22 août, 2 900 francs. Pour les plus de dix-huit ans, du 4 juillet au 2 août et du 8 août au 6 septembre, circuit de découverte d'Israël et séjour de dix jours dans un kibboutz, 3 200 F. Du 9 au 27 août, découverte de l'Asie centrale soviétique, 3 900 francs.

★ 28, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris. Tél. : 261-53-84.

● *Club de Quatre-Vents*

Traversée des Etats-Unis en « autocar-camping » avec participation à la vie d'un groupe international. De 1 760 à 5 430 F. pour deux à sept semaines, voyage transatlantique non compris.

★ 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 329-60-20. 10, rue des Marronniers, 69002 Lyon. Tél. : (78) 37-25-69.

● *Delta-Voyages*

Du transport seul au « circuit-découverte » (repas non compris) et au circuit de toute première catégorie. Permanences d'information à Paris et dans une quinzaine de villes de province, édition de guides et nombreux correspondants dans le monde. Découverte de l'Asie (Thaïlande, Hongkong, Indonésie, Canton), vingt-deux jours à partir de 6 450 francs, repas et taxes d'aéroports non compris. Une nouveauté : Venezuela, Surinam, Guyane française en vingt-cinq jours Paris-Paris, 8 600 F.

★ 54, rue des Ecoles, 75005 Paris. Tél. : 329-21-17.

● *Fédération unie des auberges de jeunesse*

L'Irlande en roulotte : transport Paris-Paris et location de la roulotte équipée ; une semaine de 1 190 à 1 495 francs par personne. Expéditions en mini-bus : au Maroc, du 1er au 30 juillet et du 3 août au 1er septembre ; en Laponie, trente et un jours en juin, juillet ou août ; 2 995 et 3 131 francs Paris-Paris, frais de nourriture compris. Circuit au Sénégal avec des étapes de trois jours minimum permettant de nouer des contacts avec la population des villages, vingt-deux jours à partir de 4 190 francs tout compris (nourriture locale). Expéditions au Ladakh, Cachemire et Rajestan : un mois, 4 350 francs Paris-Paris.

★ 6, rue Mesnil, 75116 Paris. Tél. : 261-84-03.

● *Guilde européenne du raid*

A partir de seize ans. Raids cyclotouristes avec transport des bicyclettes en bagages accompagnés jusqu'au point de départ ; du 21 mai au 4 juin, découverte de la Grèce classique (875 kilomètres), 2 950 francs, repas de midi non compris ; du 22 juin au 15 juillet, traversée de Java et Bali (1 520 kilomètres), 7 100 F non compris les repas de midi. Raid vers l'Inde à moto (250 centimètres cubes minimum), quatre à six semaines cet été. Août : la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, à cheval au départ de Ronceveaux.

★ 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 326-06-84 et 326-97-52.

● *Loisirs et vacances de la jeunesse*

Séjours en village et circuits classiques mais aussi circuits de découverte comportant des rencontres avec des jeunes du pays. Du 3 au 21 août, en Pologne, circuit plus une semaine dans un centre de vacances avec des jeunes Polonais : 1 290 F voyage compris. Du 14 au 21 et du 22 au 29 juillet, séjour pré-olympique en U.R.S.S. à l'occasion des « spartakiades » avec visite des installations sportives olympiques : 1 790 F Paris-Paris. Cinq jours à Cuba plus dix-sept jours au Mexique : 6 250 F Paris-Paris, repas au Mexique non compris. Spécialiste de l'U.R.S.S. et de Cuba, L.V.J. organise des réunions d'informations ouvertes à tous.

★ 3, place Paul-Painlevé, 75005 Paris. Tél. : 329-50-57. Librairie Nouvelle, 32, quai Saint-Antoine, 69002 Lyon. Tél. : (78) 92-89-09.

● *Nouvelles frontières*

Huit formules de voyages, du transport seul au circuit et au *séjour classique, en passant par* le « *circuit initiation au voyage* », où le groupe utilise des moyens *de transport locaux et choisit* son hôtel sur place, et le « *circuit aventure* », à pied, à cheval, en pirogue, à dos de chameau ou sous la tente. Le Sud tunisien en Land-Rover, huit jours Paris-Paris : 2 000 F. Circuit organisé en pays Dogon (Mali), trois semaines Paris-Paris : 5 300 F. Trois semaines en Tanzanie comprenant l'ascension du Kilimandjaro, la visite de réserves en minibus et un séjour balnéaire : 4 900 F. Trois semaines de circuit organisé au Vietnam : 8 500 F. Cyclotourisme et camping dans les îles de la Madeleine et l'île du Prince-Edouard au départ de Montréal : treize jours : 1 750 F repas non compris. Découverte de la Crète en minibus ; deux semaines : 1 930 F plus nourriture et participation aux frais d'essence. Randonnée pédestre dans les Météores ; trois semaines : 1 830 F plus nourriture.

★ 66, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris ; 186, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris (centre de préparation au voyage) ; 40, rue Saint-Séverin, 75005 Paris. Tél. : 329-12-14. (Correspondants dans vingt-deux villes de province.)

● *Rencontres de jeunes*

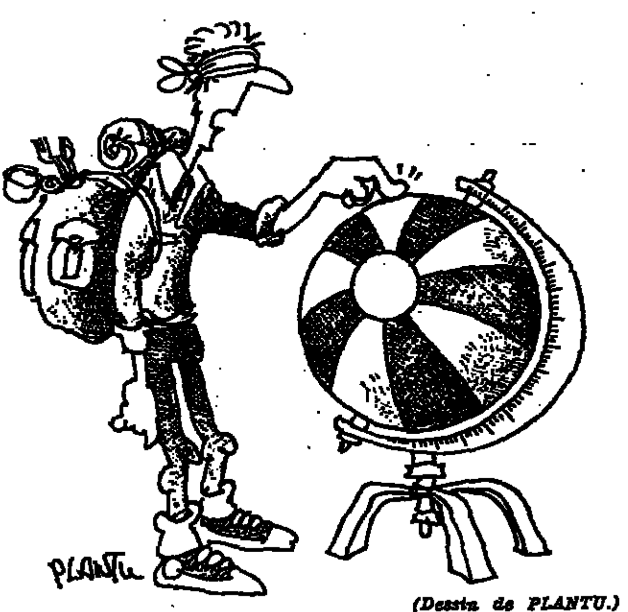
Voyage permettant une approche des réalités locales, dans des conditions de confort modestes. Prix tout compris Paris-Paris. Trois semaines en Egypte, du Caire à Assouan : 3 000 F. Du 7 au 28 juillet, circuit en Thaïlande : 4 250 F. Du 5 au 26 août, au Pérou, découverte et randonnées avec ascension du Machu-picchu : 4 800 F. Du 4 au 18 août, et du 1er au 15 septembre, circuit en Turquie : 2 750 F.

★ 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

● *UNICLAM*

Spécialiste de l'Amérique latine, l'UNICLAM organise des réunions d'information, des cours de langues et édite des guides de voyages sur cette partie du monde, tout en offrant des programmes pour toutes les destinations. Vingt et un jours de circuit au Pérou, à partir de 5 650 F, Paris-Paris, repas non compris.

★ 63, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris. Tél. : 329-12-36.



(Dessin de PLANTU.)

LE RAIL ET L'AVION MOINS CHERS

A condition d'avoir moins de vingt-six ans, il est possible de voyager en train à meilleur compte. Valable un mois, la carte inter-rail coûte 820 francs. Elle permet à ses titulaires de voyager sans aucune limitation en seconde classe sur les réseaux ferroviaires de dix-neuf pays européens et au Maroc. Elle permet de bénéficier d'une réduction de 50 % sur les lignes intérieures françaises et sur les lignes maritimes Sealink, ainsi que de 25 % sur les liaisons routières assurées par la compagnie Europabus. La carte inter-rail est délivrée dans les gares S.N.C.F. et dans de nombreuses agences de voyage sur présentation du passeport ou de la carte nationale d'identité, immédiatement ou dans un délai ne dépassant pas cinq jours.

Sur les lignes internationales, les jeunes de moins de vingt-six ans peuvent également bénéficier des billets BIGE et voyager ainsi dans certains trains dans vingt-quatre pays européens et au Maroc avec des réductions de l'ordre de 20 % à 50 %. Ces billets sont délivrés par de nombreux organismes de voyage. Les étudiants âgés de moins de vingt-six ans peuvent encore bénéficier de réductions de 25 % sur le réseau français — sur certains trains uniquement — en s'adressant à deux agences, Transalpino et Wasteels.

Charter ou pas charter

Les compagnies aériennes consentent aux jeunes et parfois aux étudiants des tarifs spéciaux sur leurs vols réguliers, à des conditions d'âge variant selon les destinations. Les associations étudiantes de plus de quarante pays regroupées au sein de la SATA (Student Air Travel Association) affrètent un grand nombre de vols réservés aux étudiants âgés de trente ans au plus et à tous les jeunes jusqu'à vingt-huit ans.

Il n'y a pas de règle qui permette à coup sûr de dire quelle formule est la plus économique, la distinction charter-vol régulier s'estompant avec la guerre des tarifs. Pour faire son choix en toute connaissance de cause, on peut se procurer la brochure « Horaires de poche » d'Air France qui indique les différents tarifs en vigueur pour chaque destination. Qu'on soit étudiant ou salarié, on peut aussi, jusqu'à vingt-huit ans, se renseigner auprès de l'Atitra (Association technique interministérielle des transports). L'Atitra vend des billets à tarif préférentiel sur les lignes d'Air France par délégation du ministère des transports et indique la solution la plus économique dans chaque cas.

★ Atitra, 2, rue Rossini, 75009 Paris. Tél. : 523-00-85.

★ SATA, 49, rue Pierre-Charron, 75008 Paris. Tél. : 359-23-69.

★ Transalpino, 14, rue La Fayette, 75009 Paris. Tél. : 770-81-44 et 82-08.

★ Wasteels, 3, rue des Mathurins, 75009 Paris. Tél. : 742-35-29. 2, rue Michel-Chasles, 75012 Paris. Tél. : 343-46-10.

LES JEUNES ET LEURS VACANCES

LA « COLO »

VACANCES au rabais pour petits pauvres, au mieux garderie avec *changement d'air*, telle est encore souvent l'image de la « colo ». Une image qui ne résiste pas aux faits...

De la « colo » *classique* aux *multiples* activités d'expression et de découverte du milieu à celle où l'on pratique la voile, la spéléologie ou la vidéo, il y en a pour tous les goûts. Dès huit ans on peut partir camper à quatre ou à cinq avec un animateur. On participe à la moisson, on accompagne le facteur rural dans sa tournée... Dans certains centres, on met sur pied une animation théâtrale *en collaboration* avec la population. Afin de permettre à l'enfant de se sentir réellement en vacances, le réveil en fanfare a quasiment disparu. L'enfant choisit ses activités, souvent aussi ses camarades de chambre ou de table.

Les *colonies maternelles et l'accueil* à la semaine répondent à la *fois* au besoin de garde des familles et à leur souci d'offrir à l'enfant une première expérience de vie *collective. Pourvu* que les animateurs constituent une équipe cohérente autour du directeur, aussi

LE BON CHOIX

LES comités d'entreprise, les services sociaux des administrations, les caisses d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, les municipalités organisent des centres de vacances ou réservent des places dans des centres *dépendant d'associations*. Ces séjours étant subventionnés, ceux qui peuvent en bénéficier ont tout intérêt à examiner ce *qui* leur est proposé. L'autre solution, valable pour tous, consiste à s'adresser directement aux associations organisatrices de centres de vacances.

Pour que l'enfant ou l'adolescent revienne content de son séjour, il est indispensable que son départ ne lui ait pas été imposé. Il faut aussi qu'il ait son mot à dire sur le choix du centre (lieu de séjour et activités). Envoyer un enfant qui a horreur du sport en camp de voile, sous prétexte qu'il a besoin de se dépenser physiquement, risque de le buter inutilement. Mieux vaut choisir avec lui un centre aux activités variées, avec possibilité d'initiation à la voile. Peut-être y prendra-t-il goût...

Les centres de bord de mer et ceux proposant des activités originales, souvent chères, sont souvent les premiers à se remplir. Ce ne sont pas toujours les meilleurs. Une station balnéaire impose des contraintes de sécurité aux organisateurs : cela pèse sur l'autonomie des participants. Les équipements prévus pour la voile, la vidéo ou l'équitation peuvent être insuffisants, et surtout l'équipe d'animation mal préparée à encadrer ces activités. Car c'est la qualité de l'encadrement qui détermine la réussite d'un séjour.

Peu d'accidents

Il est utile de s'informer sur la manière dont le directeur a constitué l'équipe d'animation. L'existence de réunions d'information des familles et des participants constitue un indice supplémentaire de sérieux. Enfin — car il s'agit de vacances, — on s'inquiétera du degré de liberté accordé aux enfants : existence d'un « petit déjeuner échelonné » permettant de dormir tard le matin, possibilité de choix des activités, de ses compagnons de chambre ou de tente...

Bien entendu, les locaux sont plus ou moins adaptés à la liberté des participants. On préférera un centre à petits effectifs — moins de trente participants pour les adolescents, moins de quatre-vingts quand il s'agit d'enfants — à un centre plus important, à moins que celui-ci ne soit constitué de plusieurs unités autonomes.

Les familles ne doivent pas *s'inquiéter de la sécurité*. Il est statistiquement établi que les enfants courent beaucoup moins de risques dans un centre de vacances qu'à la maison. La réglementation édictée par le *ministère* de la jeunesse, des sports et des loisirs en matière d'hygiène et de sécurité est rigoureuse. Les centres sont régulièrement inspectés, les baignades autorisées uniquement dans des périmètres balisés, avec un encadrement adapté. Alors que la réglementation exige un animateur pour douze enfants, il y a souvent un animateur pour huit à dix participants. Les deux tiers de ces animateurs ont suivi une formation de huit jours au minimum.

Il faut toutefois s'assurer que le centre satisfait bien aux normes légales d'hygiène, de sécurité et d'encadrement, en vérifiant qu'il a bien fait l'objet de la déclaration d'ouverture réglementaire auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports et des loisirs dont dépend l'organisme.

NICOLE DHONTE.

AVANT DE PARTIR

LES BAGAGES. — Tenez compte de la liste-type qui vous sera fournie. Mais adaptez-la en fonction de l'enfant. Préférez les vêtements pratiques, solides (shorts, coton) et peu coûteux (il y a toujours des pertes en dépit de toutes les précautions). Marquez les tous, et collez une liste, dont vous conserverez le double, à l'intérieur de la valise. Pour le voyage, prévoyez un livre ou un jeu de société sans grande valeur.

L'ARGENT DE POCHE. — N'en donnez pas trop. Renseignez-vous auprès de l'organisation sur le montant qu'elle considère comme raisonnable en fonction de l'âge et de la formule du séjour.

L'ASSURANCE. — Vérifiez auprès de votre assureur et de l'organisme à qui vous confiez votre enfant que celui-ci est convenablement assuré, surtout en cas d'activités sportives.

SANTE. — Faites part par écrit aux animateurs des problèmes médicaux réels de votre enfant, tels qu'allergies, régimes alimentaire, énurésie...

COURRIER. — Ecrivez fréquemment. Si votre enfant est jeune, glissez dans sa valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Mais ne vous inquiétez pas s'il n'écrit pas S'il y avait un problème sérieux, le directeur vous en aviserait immédiatement. N'oubliez pas de lui communiquer une adresse où l'on puisse vous joindre durant le séjour.

De tout

IL y a des centres pour tous les goûts. Ceux à activités variées conviennent à la grande majorité des enfants, ceux à activité dominante, à des enfants « motivés », mais surtout aux adolescents. Les séjours itinérants de découverte d'une région ou d'un pays, à pied, à bicyclette ou par les moyens de transport locaux rencontrent un vif succès. Les participants y ont la responsabilité des achats et de la cuisine. Ils se préparent ainsi utilement à partir plus tard, seuls ou avec des « copains ». Les activités culturelles — théâtre, photo, vidéo... — rencontrent aussi un succès certain. Nous donnons ici les adresses des principales associations ou fédérations nationales organisatrices de centres de vacances.

Pour tous

Centre de coopération culturelle et sociale (C.C.C.S.).

Vingt-cinq jours de 1 950 F à 2 500 F environ, Paris-Paris. Pour les onze-treize ans, du *2 au 27 juillet, séjour en camping* privé sur une plage préservée entre Palavas-les-Flots et Sète (Hérault) : 2 215 F. Pour *les quatorze-seize ans,* du 2 au 27 juillet, tourisme cycliste au Pays basque : 1 990 F.

★ 26, rue Notre-Dames-des-Victoires 75002 Paris. Tél. : 261-53-84

Comité protestant des centres de vacances (C.P.C.V.).

Le C.P.C.V. communique, sur demande, la liste des séjours organisés par les associations qu'il fédère.

★ 47, rue de Clichy, 75009 Paris. Tél. : 280-06-99.

Fédération générale des pupilles de l'enseignement public.

Nombreux centres pour séjours de trois à quatre semaines, de 1 270 F à 1 838 F, voyage non compris. Accueil à la semaine des enfants a partir de six ans et des adolescents jusqu'à quinze ans dans la Mayenne : 390 F.

★ Service PEP-Inter-accueil, 48, rue d'Hauteville, 75010 Paris. Tél. : 523-20-20.

Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

Pour les enfants de six à neuf ans et de dix à treize ans, du 1er au 28 juillet et du 29 juillet au 27 août, séjour à Saint-Pierre-d'Entremont (Isère) dans un centre intégré au village ; *découverte* de la montagne, camping et équitation : 2 062 F et 2 190 F, tout compris.

Pour les jeunes de dix à treize ans, du 2 au 29 juillet et du 30 juillet au 26 août, séjour à Allevard (Isère), hébergement en petites chambres, école d'escalade, randonnées, photo : 1 982 F Paris-Paris.

Pour les adolescents de douze à quatorze ans, du 2 au 26 août, séjour à dominante voile au Vieil-de-Noirmoutier (Vendée) : 1 914 F, Paris-Paris. Pour les treize-quinze ans, du 7 au 29 juillet, aéro-modélisme et écologie à Saussonnières (Tarn) : 1 668 F, Paris-Paris.

Pour les jeunes de seize à dix-huit ans, tout *l'été* par tranches de trois semaines, au Verdon-sur-Mer (Gironde), centre à vocation internationale avec voile, ski nautique et photo : 1 741 F.

★ Service national vacances, 7, boulevard Saint-Denis, 75141 Paris Cedex 03. Tél. : 277-11-40.

Union française des centres de vacances et de loisirs (U.F.C.V.).

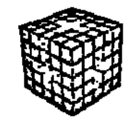
Pour connaître les propositions détaillées des très nombreuses associations membres de l'U.F.C.V., s'adresser aux *comités départementaux et délégations régionales* (adresses dans l'annuaire ou auprès du siège national) qui groupent les associations locales. A titre d'exemple :

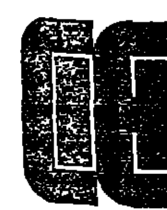
- Séjours organisés au départ de la région parisienne. Pour les enfants de quatre à huit ans, accueil pour une durée minimale de cinq jours à Saints (Seine-et-Marne), 65 F par jour. Pour enfants de huit à douze ans, vingt-six jours dans une propriété en Haute-Loire, avec piscine, activités variées dont camping sur un « *rythme de vacances* », 1 590 F, voyage compris.

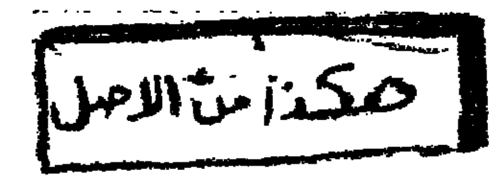
Pour adolescents de douze à quinze ans dans la même propriété mais sous la tente, équitation ou canoë-kayak et cyclo*tourisme, trois semaines,* 1 400 F, voyage compris. Pour enfants de huit à douze ans dans l'Isère, activités variées et initiation à *la vidéo, quatre semaines, 1 570 F,* plus voyage.

- Séjour organisé au départ de Dijon. Pour les enfants âgés de cinq à onze ans, séjour à la semaine en Côte-d'Or jusqu'au 11 août, 320 F, voyage non compris.

- Au départ de la région Nord. Pour les jeunes âgés de douze à quatorze ans, du 1er au 23 août, artisanat et découverte de la nature en Bretagne avec des retraités : 1 623 F au départ de Lille. Pour les douze-quinze ans, du 13 août au 3 septembre, activités d'expression, réalisation de spectacles en présence d'une équipe de FR 3-Lille. Pour les jeunes de quatorze à dix-sept ans, séjour en Corse dans un





A CHANGÉ

divers que soient les centres, enfants et adolescents y coulent le plus souvent des jours heureux. Par le contact avec la nature et un milieu humain nouveau, par la relation avec des éducateurs, nombreux et disponibles, par l'expérience de la vie de groupe, la « colo » constitue un milieu éducatif riche et original. Les enfants vivent là une expérience complémentaire de la vie familiale et scolaire. Cadres supérieurs et professions libérales l'ont bien compris : ils sont de plus en plus nombreux à y envoyer leurs enfants.

Pourtant les centres de vacances n'accueillent qu'un jeune de cinq à dix-huit ans sur dix. Méfiance des familles — la colo n'évoque trop souvent pour elles que les « jolies colonies de vacances » de Pierre Perret — mais surtout obstacle financier : deux enfants sur cinq ne partent pas encore en vacances. Et même les familles à revenu moyen, pour peu qu'elles aient deux ou trois enfants, ne peuvent toujours envisager de débourser les 40 à 75 F par jour que coûte cette année un séjour en centre de vacances. A moins d'être soutenues financièrement par un comité d'entreprise. — N. D.

pour tous

village de vacances à côté d'autres vacanciers, natation, planche à voile, randonnées : quinze jours en juillet ou août.

★ *U.F.C.V. (siège national)*, 54, rue du Théâtre, 75015 Paris. Tél. : 577-02-20.

A partir de onze-douze ans

Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (FOEVEN).

Encadrés par des enseignants, les camps de la FOEVEN ont des effectifs généralement inférieurs à trente participants. Les prix sont raisonnables. A titre d'exemple :

● Au départ de Besançon : séjours de trois semaines, à partir de 1 600 F, voyage compris ; pour les plus de seize ans, du 10 au 30 août, approche de la création et de la culture québécoises, randonnée le long du Saint-Laurent : 2 900 F ;

● Au départ de Caen : séjours de vingt jours, à partir de 1 250 F, voyage compris ;

● Au départ de Grenoble : nombreuses propositions à partir de 1 200 F ; pour les jeunes de plus de seize ans, du 6 au 31 juillet, découverte des îles grecques par les moyens de transport locaux : 2 000 F ;

● Au départ de Nancy : vingt jours à partir de 1 170 F. A partir de quinze ans, séjour en Corse ; randonnées pédestres et cyclistes, voile, baignades et initiation à la photo, vingt jours : 1 310 F ;

● Au départ de Paris : trois semaines de 1 190 à 1 820 F. Centres de voile, découverte de la montagne, équitation...

★ *FOEVEN*, 67, rue Vergniaud, 75013 Paris. Tél. : 588-62-77. On peut aussi s'adresser dans chaque académie au siège du rectorat.

Service technique des activités de jeunesse (STAJ).

A partir de douze ans, séjours « *autogérés* » à petits effectifs organisés par les associations adhérentes. De 25 à 40 F par jour, plus le transport.

★ 27, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél. : 208-56-63.

A partir de quinze ans

Association touristique des cheminots.

Randonnées alpines, escalade, spéléologie, nautisme et voile, équitation, cyclotourisme : séjours de quatorze à vingt et un jours, de 1 020 à 1 530 F, voyage non compris.

★ 23, rue Yves-Toudic, 75481 Paris Cedex 10. Tél. : 208-36-25.

Rencontres de jeunes

Du 5 au 26 juillet, la Corse à cyclomoteur, 2 700 F, voyage avion et location du deux-roues compris. Du 30 juillet au 24 août, la Bretagne à bicyclette : 1 550 F, plus voyage. Du 6 au 28 août : accueil des jeunes par la municipalité et la population de Molières (Dordogne) ; tissage, vannerie, activités musicales et dramatiques, randonnées, travaux dans les fermes et avec les artisans locaux.

★ 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

Fédération des centres de vacances familiaux.

Du 12 au 27 août, réalisation d'un spectacle. Animation avec les habitants d'un village du Perche : 950 F, voyage non compris.

★ 3, rue des Deux-Boules, 75001 Paris. Tél. : 23.-05-17.

HOBBIES

LES SCIENCES

Séjours à dominante scientifique (astronomie, énergie solaire, technique aérospatiale, écologie, géologie) pour les dix-vingt ans. Quinze à vingt jours : de 1 150 F à 1 600 F, voyage non compris.

★ Association nationale sciences et technique jeunesse, 17, avenue Gambetta, 91130 Ris-Orangis. Tél. : 906-82-20.

LA MUSIQUE

Colonies musicales pour enfants à partir de quatre ou cinq ans et pour adolescents.

★ A Cœur Joie, 8, rue de la Bourse, 69289 Lyon Cedex 1. Tél. : (78) 27-35-77. F.N.A.C.E.M. (Fédération nationale d'associations culturelles d'expansion musicale), 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris. Tél. 277-54-00.

POUR LES HANDICAPÉS

● *Pour les jeunes handicapés moteurs âgés de treize à dix-sept ans* séjour au club nautique de l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord) avec des jeunes valides.

★ Association des paralysés de France (A. P. F.), Service-Vacances, 22, rue Gérard, 75013 Paris. Tél : 580-82-40.

● *Centres de vacances « mixtes » pour valides et handicapés moteurs et aveugles* âgés de seize ans et plus. Séjour franco-allemand en juillet et franco-italien en août. Seize jours voyage compris, 1 694 F et 1 750 F.

★ Association nationale animation éducation (A.N.A.E.), 21, rue Viète, 75017 Paris. Tél. : 924-80-96

● *Séjours de vacances pour jeunes déficients mentaux* à partir de quatorze ans.

★ *A.N.A.E.* (adresse ci-dessus) et Association nationale pour adultes et jeunes handicapés (A.P.A.J.H.), 18-20, rue Farrus, 75014 Paris. Tél. : 581-12-17.

LES « BONS VACANCES »

Les assurés sociaux du régime général percevant des prestations familiales et ayant un quotient familial inférieur à 730 ou 750 francs (revenu net imposable de 1977 divisé par le nombre de parts fiscales) peuvent obtenir des « bons vacances » des caisses d'allocations familiales qu'ils envoient leurs enfants dans un centre de vacances ou qu'ils partent avec eux. De même les agents de la fonction publique dont le salaire est inférieur à l'indice net 413 peuvent prétendre à une « subvention ». Les ressortissants de la mutualité sociale agricole peuvent aussi se renseigner auprès de leur caisse, l'aide aux vacances variant selon les départements. Dans certains départements il existe également, pour les familles à revenus très modestes, des bourses du conseil général.

LES CAMPEURS D'ISPAGNAC

« TU peux pas mettre un yaourt après du fromage, ça ferait deux laitages ! » On n'élabore pas un menu à la légère, et les six jeunes de l'équipe de service du jour discutent sérieusement sous la tente-cuisine. Un peu plus loin, un garçon manie maladroitement le fil et l'aiguille pour recoudre un tendeur de tente, sous le regard narquois de quelques filles. La vie matérielle de ce camp d'adolescents (filles et garçons) de quinze à dix-sept ans est en effet entièrement prise en charge par les intéressés eux-mêmes, qu'il s'agisse des menus ou de l'approvisionnement, de la cuisine ou de la vaisselle, du nettoyage des tentes ou de l'entretien du matériel.

Organisé par l'Association Michel-de-Montaigne, le camp situé à Ispagnac, à l'entrée même des gorges du Tarn, se veut résolument sportif : logement sous tente, natation et canoë-kayak sur le Tarn, spéléologie, randonnées pédestres et cyclistes. La pratique de ces diverses activités dépend elle aussi largement du choix des adolescents. A chacun de décider ce qu'il a envie de faire, voire même s'il a envie de faire quelque chose.

Cette absence de contraintes dans l'emploi du temps permet d'instaurer une atmosphère tranquille, détendue, une atmosphère de « vacances ». L'usage fait par les participants de cette liberté évolue rapidement : au début, on se rend volontiers au café du village pour écouter le juke-box et jouer au « flipper ». Mais les habitudes citadines s'estompent et on découvre alors les joies du franchissement des rapides du Tarn à bord d'un canoë, ou les frissons de la reptation dans les cavernes sous les Causses.

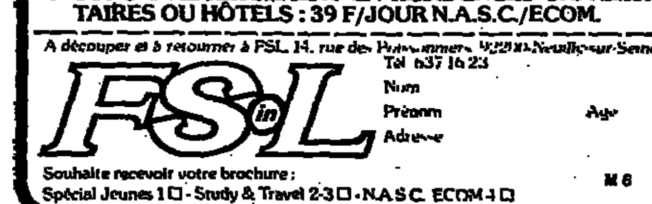
Ce « déconditionnement » urbain et cette prise en charge des activités culminent dans les randonnées où une douzaine d'adolescents encadrés par deux moniteurs partent, à pied ou à bicyclette, durant quatre ou cinq jours, en autonomie complète. Itinéraires, horaires, budget, alimentation, recherche d'un emplacement pour les tentes, tout est discuté en commun. Après six heures de marche sur les pentes caillouteuses des Causses, le moral de la troupe est au beau fixe. « Le premier jour, dit un marcheur ravi, c'était un peu dur, mais maintenant on est habitué ! »

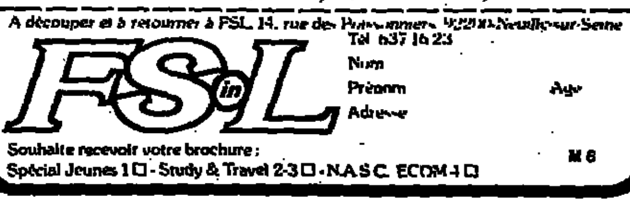
Cet apprentissage de l'autonomie est le principal objectif des organisateurs du camp. Le directeur et les moniteurs interviennent dans les discussions pour orienter, sans imposer, les adolescents vers le « bon choix ». Leur projet pédagogique est vaste. On nous cite pêle-mêle, « la rupture avec le quotidien », la découverte de la beauté des paysages environnants, l'établissement des relations avec les autres, la lutte contre le tabac... On surveille aussi discrètement les mœurs des adolescents afin de préserver les relations de « saine camaraderie ». Sans doute l'esprit est-il un peu « boy-scout ». Mais les participants sont heureux, certains viennent ici pour la troisième fois.

PATRICK DE JACQUELOT.

★ Association Michel-de-Montaigne, 83, bd de Montmorency, 75016 Paris. Tél. : 651-58-23 et 651-29-55. Camp d'Ispagnac : 2 180 F tout compris. Trois sessions de trois semaines cet été.









LES JEUNES ET LEURS VACANCES

CHANTIERS EN TOUS GENRES

Beaucoup de volontaires et quelques déconvenues

DIX-HUIT mille jeunes, dont trois mille deux cents étrangers, ont participé en 1976 à des chantiers en France, totalisant trois cent cinquante mille « journées chantiers ».

Les chantiers de jeunes bénévoles accueillent en petits groupes, d'une trentaine au plus, des jeunes désireux de consacrer gratuitement deux ou trois semaines de leur temps à un travail manuel socialement utile. Il peut aussi bien s'agir d'aménagement de villages, d'artisanat, de construction ou de réfection d'équipements sportifs ou socio-éducatifs que d'action sociale ou de sauvegarde du patrimoine architectural. Une enquête récente (1) apporte des éléments sur le public des chantiers, ses attentes, et le bilan de leur expérience.

L'attrait de la vie de groupe

Agés en majorité de seize à vingt et un ans, les jeunes participants sont pour la plupart (75 %) issus de parents cadres moyens ou supérieurs. Les deux-tiers participent à un chantier *pour la première fois, mais ont* généralement déjà vécu d'autres activités collectives. Les garçons sont en minorité (38,5 %) ainsi que les ouvriers et les employés (moins de 7 %).

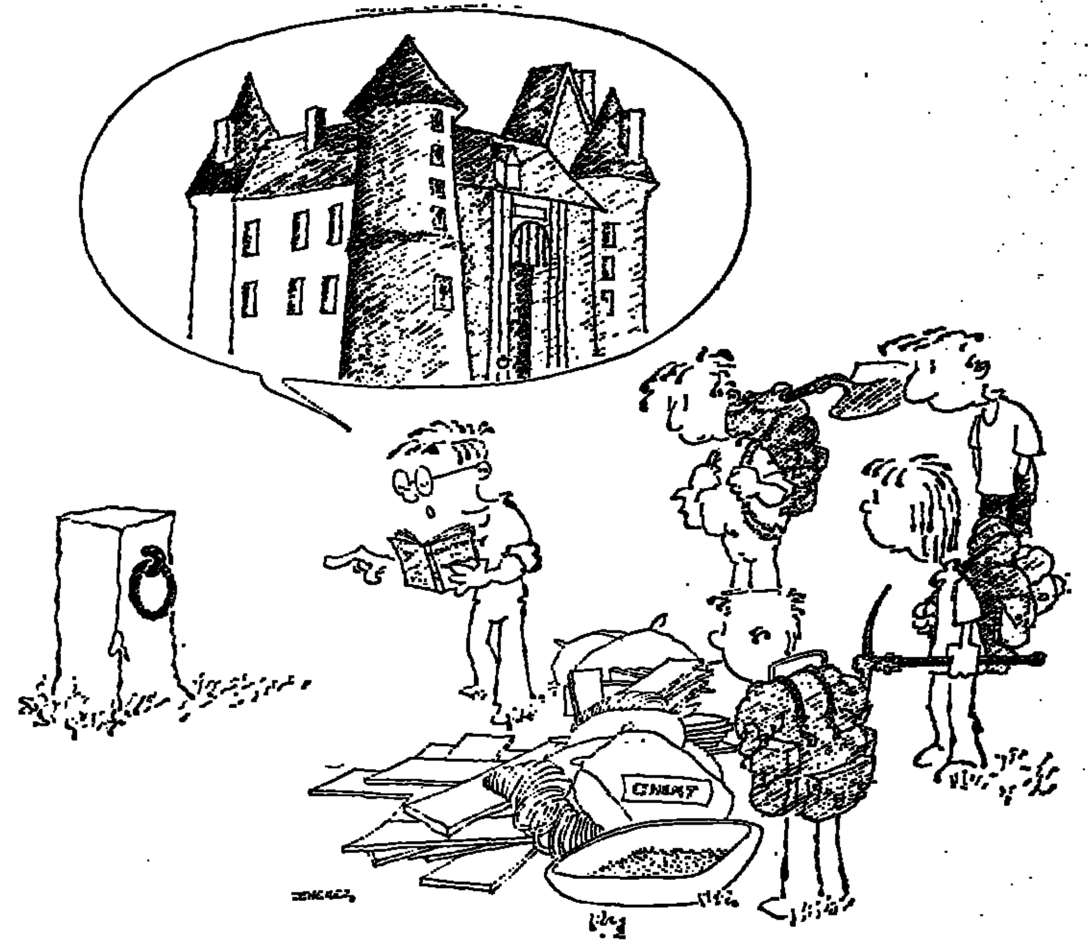
C'est surtout (pour 58 %) l'attrait de la vie de groupe et l'espoir de rencontres, avec des jeunes étrangers notamment, qui motive les jeunes interrogés au *moment de leur inscription. Ils* aspirent aussi à travailler de leurs mains et à se dépenser physiquement, en réaction sans doute contre le mode de vie urbain qui est le lot de 63 % d'entre eux. Enfin, la perspective de vacances à bon marché n'est pas étrangère à leur choix (66 % choisissent le chantier pour son lieu d'implantation et 13 % à *cause du type de travail*).

Neuf participants sur dix estiment normal de travailler gratuitement ; si quelques-uns émettent des réserves sur ce point, la majorité justifie sa position par le refus de l'argent, le bénéfice personnel escompté de l'expérience, ou l'utilité sociale du travail effectué.

Interrogés après le chantier, les jeunes voient les choses un peu différemment. Le chantier, estiment-ils généralement, a été une source d'enrichissement personnel grâce à la vie de groupe et à la confrontation avec une tâche concrète. En revanche, ils émettent un *certain nombre* de critiques sur les conditions de travail, l'insuffisance du matériel, l'insuffisance d'information préalable sur la nature du travail... Parfois ils ont le sentiment d'avoir été exploités ; souvent ils contestent l'utilité du travail effectué. Cela explique peut-être le renouvellement rapide du public des chantiers de jeunes.

N. D.

(1) Les chantiers de jeunes bénévoles. Ministère de la jeunesse des sports et des loisirs, juillet 1978.



(Dessin de CHENEZ.)

Sept associations

Parmi les associations citées ci-dessous, certaines ont des « chantiers permanents » ouverts tous les week-ends. D'autres organisent des week-ends préparatoires aux chantiers d'été. Il peut être intéressant de participer à l'une ou l'autre de ces activités avant de s'engager pour quinze jours ou trois semaines de travail bénévole. D'autant, il faut le souligner, que le voyage est à la charge des participants.

● **Compagnons bâtisseurs**

A partir de seize ans pour les chantiers en France, de dix-huit ans pour les chantiers de l'étranger. Chantiers à caractère social, toujours en faveur des populations défavorisées (personnes âgées, handicapés, immigrés, victimes de l'exode rural...). Week-end de préparation des chantiers : 16 et 17 juin. Frais de participation aux chantiers : 100 F (adultes) et 170 F (adolescents) plus cotisation annuelle (30 F).

★ 5, rue des Immeubles-Industriels, 75011 Paris. Tél. : 373-70-63.

● **Concordia**

A partir de quinze ans (France) ou de seize ans (étranger). Accent sur l'expérience de la vie de groupe et la découverte du milieu naturel. Week-end d'information du 2 au 4 juin. Droits d'inscription : *de 150 à 350 F.*

★ 27, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris. Tél. : 233-42-10.

● **Etudes et Chantiers**

A partir de quatorze ans. Protection de l'environnement et participation à l'aménagement au service de la population locale. Week-end « préchantier » les 23 et 24 juin. Frais d'inscription : 180 F plus 25 F par jour pour la participation aux frais de nourriture des moins de dix-sept ans qui ne travaillent que trente heures par semaine.

★ 33, rue Campagne-Première, 75014 Paris. Tél. : 322-15-61.

● **Jeunesse et Reconstruction**

A partir de seize ans en France ou à l'étranger. Le chantier comme moyen de compréhension *internationale* (beaucoup de jeunes des pays de l'Est participent aux chantiers, qui ne comptent jamais plus de 30 % de Français). Cette année, stages d'initiation à la mécanique ou à la photo pendant certains chantiers. Frais d'inscription de 120 à 200 F.

★ 10, rue de Trévise, 75009 Paris. Tél. : 770-15-88.

● **Mouvement chrétien pour la paix**

A partir de seize ans en France et dix-huit ans à l'étranger. Autogestion et apprentissage de la *vie collective pour les participants* ; aide à la réalisation de projets locaux d'associations ou de municipalités. Frais de participation : 150 F.

★ 46, rue de Vaugirard, 75006 *Paris. Tél. : 325-49-70.*

● **Service civil international**

A partir de seize ou dix-huit ans en France et à l'étranger. A l'étranger, en Grande-Bretagne notamment, nombreux chantiers à caractère social ; en France, le chantier est souvent un moyen de collecte de fonds et d'information au service de causes qui préoccupent l'association en permanence (problème des migrants, répression en Amérique latine...).

★ 129, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris. Tél. : 874-60-15.

● **Union REMPART**

Union des associations animatrices de chantiers de sauvegarde pour la réhabilitation et l'entretien des monuments et du patrimoine artistique. A partir de seize ans en France. Fédération d'associations indépendantes très diverses. Participation de 7 à 25 F par jour.

★ 1, rue des Guillemites, 75004 Paris. Tél. : 271-96-55.

LES JEUNES ET LEURS VACANCES

POUR LES PLUS AGÉS

Graver, grimper tisser, plonger...

CES stages s'adressent principalement aux adultes (plus de dix-huit ans) mais acceptent parfois quelques mineurs.

● *Ateliers de la Salle.*

Avec des artisans de métier, stage de sculpture, gravure, ciselure, tapisserie sur métier de haute lisse, et tissage en Dordogne. Deux semaines : 1 700 F en pension complète.

★ 24240 Sigoulès. Tél. : (53) 58-43-82.

● *Ateliers des Trois-Soleils.*

A la campagne, dans le Rhône, *stages collectifs individualisés* (chacun progresse à son rythme) d'initiation ou de perfectionnement à de multiples activités artistiques ou artisanales (batik, bijouterie, bois, cuir, expression non verbale, dessin et peinture, photo, poterie, reliure, sculpture, tissage, vannerie). Du lundi au dimanche, de 515 F à 590 F, plus hébergement (de 365 F à 405 F).

★ 75, rue Eugène-Pons, 69004 Lyon. Tél. : (78) 28-34-30.

● *Centre d'études sous-marines de Saint-Florent (Corse).*

Initiation et perfectionnement à la voile, sur dériveur, école de croisière, initiation à la plongée sous-marine, planche à voile. De 1 150 F à 1 780 F pour quatorze jours en pension complète.

★ 28, rue du Four, 75006 Paris. Tél. : 222-52-68.

● *Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ).*

En juillet, travail des peausseries antiques à Carcassonne, une semaine : 655 F. Initiation aux instruments à vent, à Morzine : de 774 F à 1 120 F.

★ 6, rue Mesnil, 75116 Paris. Tél. : 261-84-03.

● *Ligue française pour les auberges de jeunesse (L.F.A.J.).*

Poterie dans le Bas-Rhin, dix jours : 850 F. Du 9 au 15 juillet, cuisine provençale : 450 F. En pension complète, adhésion : 20 F.

★ 38, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 222-14-81.

● *Rencontres de jeunes.*

Du 9 au 30 juillet : pop, jazz et rock, et construction de sa propre guitare électrique, de son ampli 50 W et de son enceinte avec l'assistance d'un ingénieur de l'école supérieure du Bois, professeur d'électronique : 1 460 F (séjour) plus de 600 F à 1 700 F (matériaux). Du 1er au 21 août, théâtre et activités d'expression en Franche-Comté : 1 450 F voyage compris. Tout l'été : *démystification de la mécanique automobile* et découverte du Poitou. *Dix jours* : 900 F (séjour seul).

★ 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

● *Union nationale des centres sportifs de plein air (U.C.P.A.).*

La montagne et le nautisme sous toutes leurs formes, mais aussi l'équitation et le tennis : quarante-quatre mille jeunes de dix-huit à trente-cinq ans sont attendus cet été pour des stages de sept à quatorze jours. De 70 F à 130 F la journée.

★ 62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex 13. Tél. : 336-05-20.

CHÈQUES PLEIN AIR

Les jeunes de quinze à vingt-cinq ans « issus de milieux défavorisés » peuvent bénéficier de « chèques plein air » pour des stages de ski ou de voile, ainsi que pour toute activité de plein air organisée en France par l'U.C.P.A., la FUAJ, la L.F.A.J. (adresses ci-contre) et le centre nautique des Glenans (Ponton des Glénans, quai Louis-Blériot, 75781 Paris Cedex 16 ; tél. : 520-01-40) et la Guilde européenne du raid (adresse page 25) Trois mille jeunes bénéficient ainsi chaque année d'une subvention qui couvre en moyenne 70 % du prix du stage, transport non compris.

Leur langue chez eux

Cours de vacances ou vacances tout court ? Mal définis — peut-être impossibles à définir — les séjours linguistiques, avec leurs ambiguïtés, ont la faveur des parents. Tout en ne déplaisant pas aux jeunes qui y voient surtout l'occasion de vacances indépendantes. Grande-Bretagne, Irlande, Etats-Unis, Malte, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, U.R.S.S., ou Mexique : il y a désormais des séjours linguistiques partout. Et pour tous les goûts, sinon pour toutes les bourses.

Grande-Bretagne, Irlande

● Séjours classiques en famille avec cours.

— *A partir de onze ans.* Avec huit heures de cours hebdomadaires et activités de groupe, en Grande-Bretagne et Irlande, de 2 590 à 3 040 F ; supplément pour équitation, voile, football, tennis ou skateboard, de 200 à 650 F (Eurolangues - Vacances studieuses).

— *A partir de douze ans.* Huit heures de cours par semaine, activités, décidées en commun par le groupe et l'animateur français, comprises dans le forfait : à partir de 1 788 F les trois semaines avec laboratoire de langue dans certains centres. Pour les quatorze - seize ans, du 2 au 27 juillet et du 31 juillet au 25 août, séjour avec, en plus des cours, quatre séances d'art dramatique par semaine et trois sorties théâtrales : 2 401 F (Ligue française de l'enseignement).

— *Pour les élèves du second cycle.* Quinze heures de cours par semaine à York : 2 560 F pour vingt-sept jours (Centre des échanges internationaux).

— *Pour les jeunes de quatorze à seize ans,* du 29 juin au 20 juillet, séjour en famille avec participation aux cours de l'école anglaise fréquentée par l'enfant de la famille et sport : de 1 905 à 2 155 F (Club des Quatre-Vents).

● Séjours « libres » en famille sans cours.

— *Pour tous les âges,* trois semaines sans cours ni activités ; en Grande-Bretagne : 2 065 F ; en Irlande : 2 715 F. Trois semaines de planche à voile en Cornouailles : 3 220 F ; trois *semaines de pêche sportive* en Ecosse, dont douze heures de cours seul avec un moniteur : 3 295 F ; trois semaines de voile à Holyhead, Pays de Galles, en équipe franco - britannique : 3 140 F ; ou encore avec huit heures *de tennis par semaine* dans le Cheshire : 3 087 F (Séjours internationaux linguistiques et culturels).

— *Pour les élèves de la sixième à la terminale.* Séjours avec programme de travail personnel autocontrôlable et visite hebdomadaire d'un « tuteur », de 2 590 F en Angleterre à 3 040 F en Irlande. Possibilité de forfait sportif (Eurolangues - Vacances studieuses).

— *Pour les jeunes âgés de quatorze à seize ans,* du 29 juin au 30 juillet, séjour dans une famille irlandaise et école de voile : 2 695 F (Club des Quatre-Vents).

● Séjours en centre sportif

— *Pour les jeunes âgés de seize à vingt ans,* du 14 au 30 juillet et du 3 au 18 août, séjour au centre sportif de Tiglin et descente de rivière en canoë avec des instructeurs irlandais : 2 650 F. (Centre de coopération culturelle et sociale.)

R.F.A.

● Séjours classiques

— *A partir de douze ans,* séjours avec trois heures de cours quotidiens dans l'établissement fréquenté par l'enfant de la famille d'accueil et possibilité d'assister ensuite aux cours du jeune partenaire. Trois semaines, à partir de 2 250 F. (Centre des échanges internationaux.)

● Séjours « libres »

— *Pour les onze-dix-huit ans,* séjours sans cours mais avec possibilité de fréquenter l'école de l'enfant de la famille allemande. Trois semaines, à partir de 1 720 F. (Association culturelle franco-allemande pour la jeunesse.)

● Séjours intensifs

— *Pour trente jeunes âgés de seize à dix-huit ans,* séjour dans une école de langue avec trente heures de cours par semaine (différents niveaux). Trois semaines : 2 040 F. (Ligue française de l'enseignement.)

● Rencontres bi-nationales

— *A partir de quatorze ans,* séjour franco-allemand de trois semaines avec activités linguistiques, sportives et ateliers variés. En France (à partir de 1 600 F) et en Allemagne (à partir de 1 990 F). (Bureau international de liaison et de documentation.)

— *Pour quinze jeunes Français âgés de seize à vingt ans* et autant d'Allemands, du 9 au 28 juillet, croisière hanséatique sur deux voiliers avec excursions journalières à terre : 2 060 F. (Centre de coopération culturelle et sociale.)

Etats-Unis

— *Pour les jeunes âgés de quinze à vingt ans,* séjours en famille avec cours. Quatre semaines, voyage compris, à partir de 4 315 F (Club des Quatre-Vents.)

— *Pour les jeunes âgés de quinze à dix-huit ans,* séjours en famille sans cours, précédés de deux jours d' « orientation » à New-York et de trois à quatre jours de visite de la ville. Quatre semaines : 3 910 F. (Experiment.)

— *Pour les jeunes âgés de treize à dix-huit ans,* séjours en famille sans cours. A partir de 2 500 F pour quatre semaines. (Aubert et Ermisse.)

— *A partir de quatorze ans,* séjours en famille avec treize heures de cours par semaine et quatre excursions d'une journée. Quatre semaines, à partir de 4 200 F. (Foreign Study in living.)

Autres pays

● R.D.A. — Séjours avec cours assurés par des professeurs du pays et visite de Berlin ; hébergement en maison de jeunes ou cité universitaire. Trois semaines, à partir de 1 810 F. (Ligue française de l'enseignement.)

● ESPAGNE. — Séjours classiques de quatre semaines : 3 300 F. (Eurolangues-Vacances studieuses.) Séjours libres, trois semaines, à partir de 2 480 F. (Séjours internationaux et culturels.)

● U.R.S.S. — Stages de langue russe tous niveaux de juillet à septembre, à Moscou, Volgograd, Rostov, etc. (Association France-U.R.S.S.)

Les adresses

● Association culturelle franco-allemande pour la jeunesse (ACFAJ), 204, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris. Tél. : 532-45-29.
● Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière, 75116 Paris. Tél. : 501-59-00, poste 306.
● Aubert et Ermisse, 17, rue de Jérusalem, 37000 Tours. Tél. : (47) 05-10-48.
● Bureau international de liaison et de documentation (BILD) 50, rue de Laborde, 75008 Paris. Tél. : 387-25-50.
● Centre de coopération culturelle et sociale (C.C.C.S.), 28, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris. Tél. : 261-53-84.
● Centre des échanges internationaux (C.E.I.), 21, rue Béranger, 75003 Paris. Tél. : 887-20-94.
● Club des Quatre-Vents, 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 329-60-20, et 10, rue des Marronniers, 69002 Lyon. Tél. : (78) 37-25-69.
● Eurolangues - Vacances studieuses, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 265-59-25.
● Expériment, 89, rue de Turbigo, 75003 Paris Tél : 778-50-03.
● Foreign Study in Living, 14, rue des Poissonniers, 92200 Neuilly Tél. : 637-16-23.
● Ligue française de l'enseignement, service national vacances, 7, boulevard Saint-Denis, 75141 Paris Cedex 03. Tél. : 277-11-40.
● Séjours internationaux linguistiques et culturels (SILC), 58, avenue Jules-Ferry, 16000 Angoulême. Tél. : (45) 95-83-56.

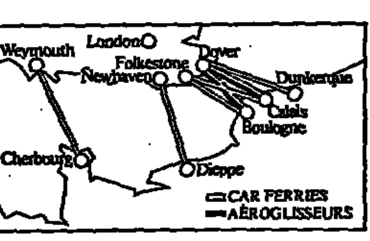
Pour éviter les mauvaises surprises

UN jeune qui a passé trois semaines à l'étranger ne revient pas miraculeusement bilingue. Mais il est déjà plus « motivé » et s'exprime avec plus d'aisance. A condition de ne pas avoir uniquement fréquenté des Français pendant son séjour. Une règle d'or donc : ne jamais envoyer un enfant trop jeune ou un adolescent qui ne veut pas partir. Souvent, les enseignants recommandent aussi d'attendre la fin de la cinquième, estimant que l'enfant disposera alors des bases qui permettront un minimum de communication.

Les cours présentent l'inconvénient de regrouper les Français. En outre, ils ne sont pas toujours excellents. Les jeunes attribuent d'ailleurs généralement leurs progrès, si progrès il y a, à leurs conversations avec la famille (le Monde du 7 avril). Des cours peuvent toutefois « sécuriser » certains enfants, surtout parmi les plus jeunes, qui ne supporteraient pas de vivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans un milieu étranger. Les forfaits sportifs présentent le même inconvénient, à moins que les activités n'aient lieu avec des moniteurs ou des jeunes du pays.

Les séjours en centre collectif peuvent donner le meilleur ou le pire, c'est selon. Les rencontres binationales groupant au maximum une trentaine de jeunes Français et autant d'étrangers avec un encadrement spécialisé sont, elles, en principe, à la fois agréables et très efficaces pour les plus jeunes comme pour les adolescents âgés qui y viennent attirés par une activité sportive ou un thème de discussion.

Reste à sélectionner l'organisme. Les prix des forfaits peuvent varier du simple au double et ne sont pas toujours un gage de qualité. La clarté et la précision de la documentation importent davantage. Trois clauses méritent une attention particulière : l'encadrement, la sélection des familles et la qualité des cours, s'il y en a. Il n'est pas inutile de s'assurer de la présence d'un responsable français qualifié pendant la durée du séjour, surtout si l'enfant est jeune, et de vérifier si l'enfant sera le seul hôte francophone de la famille, sinon le seul hôte payant. Informez-vous du contenu des cours, de l'homogénéité et de la taille des groupes, de la qualification des enseignants qui les assurent. Vérifiez aussi que le séjour a fait l'objet d'une « déclaration d'ouverture » auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports et des loisirs du siège de l'organisme. Enfin, préférez les lieux de séjour éloignés des grandes zones touristiques. Les Français s'y retrouvent moins souvent ensemble, et l'accueil est plus cordial. — N. D.







Jeux

échecs N° 811

COURSE DE VITESSE

(Tournoi international de Hastings, 1979)
Blancs : P. Biyiasas
Noirs : E. Vassioukov
Attaque est-indienne.

1. Cf3	Cf6	23. Cg5 ! (l)	g6 (m)
2. g3	d5	24. h5 !	Ca-ç5
3. Fg2	ç6 (a)	25. Dg4	Tf-é8
4. 0-0	Fg4 (b)	26. Dh4	Cf8 (n)
5. d3 (ç)	é6 (d)	27. Cé4	Cxé4
6. Cb-d2	Cb-d7	28. Fxé4	Fh4 (o)
7. é4	Fé7	29. Rg2 ! (p)	Dd3
8. Té1	0-0	30. Dg4	Ta5
9. h3	Fh5	31. hxg6	fxg6 (q)
10. é5 ! (é)	Ce8	32. Th1	Dd7
11. Cf1	Cç7	33. Th6	Té7
12. Cf1-h2	a5 (f)	34. Tç-h1	Tg7
13. Ff4	a4	35. Fg5 (r)	Txé5
14. Dd2 (g)	a3	36. Ff6	Ta5
15. b3	Cb5 (h)	37. Fxg7	Dxg7
16. ç4	Cç7	38. Txh7 !! (s)	Cxh7
17. h4 ! (i)	Fxf3 (j)	39. Dxé6 +	Rf8 (t)
18. Cxf3	Ca6	40. Fxg6	Dé7 (u)
19. Té-d1	Fb4	41. Dç8 +	Abandon (v).
20. Dç2	Da5		
21. Ta-ç1	d4 (k)		
22. Dé2	Fç3		

NOTES

a) Dans ce système est-indien pratiqué par les Blancs, on ne doit pas s'attendre à une répétition des schémas de la défense est-indienne mais à un intense combat stratégique autour des cases blanches. Ici les Noirs ont le choix entre 3..., é6 ; 3..., g6 ; 3..., Ff5 et 3..., ç6 suivi de 4..., Fg4. C'est cette dernière continuation que choisit le grand maître soviétique. A noter l'erreur 3..., Fg4 ; 4. ç4, ç6 ; 5. Cé5 ! et si 5..., Fh5 ; 6. ç×d5, ç×d5 ; 7 Db3 !

b) Les Noirs sont prêts à échanger leur F-D contre le C-R.

ç) 5. ç4 ne donne pas grand-chose : 5..., é6 ; 6. ç×d5, F×f3 ; 7. F×f3, ç×d5 ; 8. Cç3, Fé7 ; 9. d3, Cç6 ; 10 é4, d×é4 ; 11. d×é4, 0-0 ; 12. Fé3, Cd7 ; 13. Tç1, Fç5 avec égalité (Portisch-Matanovic, Bewerwijk, 1967). De même, si 5. h3, F×f3 ; 6. F×f3, é6 ; 7. d3, Fé7 ; 8. Cd2, 0-0 ; 9 é4, Cb-d7.

d) La formation des pions noirs sur ç6-é6-d5 limite l'action du Fg2.

é) La clef de l'attaque des Blancs. Le pion é5, solidement installé au centre, doit permettre aux forces blanches de se concentrer sur l'aile R.

f) La contre-attaque des Noirs a lieu sur l'aile D. Qui arrivera le premier ? Il s'agit d'une course de vitesse.

g) 14. a4 est aussi à envisager.

h) Est-il nécessaire de provoquer l'avance du pion ç blanc ? Une autre idée est 15..., ç5 et éventuellement Cb8-ç6

i) Menace 18. g4 et 19. h5.

j) 17..., Fg6 semble préférable.

k) Probablement une faute stratégique qui abandonne la case é4 pour un plan discutable (Fç3-Fb2-Cb4). 21 ..., Tf-é8 était plus solide.

l) Le signal de l'attaque, la première menace étant 24. Dé4 ou 24. Dh5.

m) Ce sérieux affaiblissement de l'aile R est inévitable. 23..., h6 ; 24 Cé4 ferait surgir la menace du sacrifice F×h6.

n) Juste à temps pour défendre le R, mais est-ce suffisant ?

o) Il est clair que seuls les Blancs ont une attaque (D+deux F). Les Noirs doivent songer à se regrouper autour de leur R

p) Ouvrant la colonne h aux T.

q) Après 31..., h×g6 il suffirait aux Blancs de doubler les T sur la colonne h pour mater.

r) Menace 36. Ff6, Tf7 ; 37. F×g6, O×g6 ; 38. D×g6+ !

s) L'exécution finale

t) Si 39..., Df7 ; 40. D×f7+ R×f7 ; 41. T×h7+ et 42. T×b7 etc.

u) Si 40..., Cf6 ; 41. Th8+ !

v) Si 41..., Rg7 ; 42. T×h7+.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 810
P. PERKONOJA
« Shakkivuosi »,
1963.

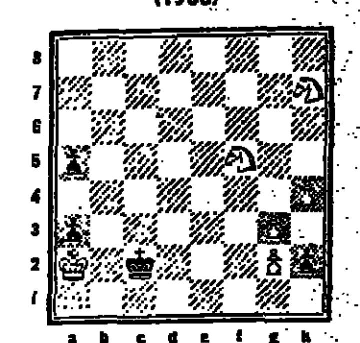
(Blancs : Rç3, Tf1, Ff6, Pb7, d6. Noirs : Ra5, Tb8, Fé8, Pb5, é4.)

1. Fd8+!!, Ra6! (si 1..., T×d8 ; 2. Tf8, b4+ ; 3 Rb2!, Tb8 ; 4. d7, F×d7 ; 5. T×b8, Rb6 ; 6. Td8 et les Blancs gagnent) ; 2. Fç7, b4+! ; 3. Rd4! (et non 3. Rç4?, Fb5+ ; 4. Rç5, F×f1 ; 5. F×b8, Fb5!), T×b7 ; 4. Ta1+! (si 4. d7?, F×d7 ; 5. Ta1+, Pa4!), Rb5 ; 5. d7!, F×d7 ; 6. Ta5+, Rç6 ; 7. Tç5, mat.

Montréal. — Le classement du tournoi Terre des hommes s'établit ainsi après la onzième ronde :

1. Karpov, 8 pts ; 2. Tal, 7,5 ; 3. Portisch, 7 ; 4. Ljubujevic, 6,5 ; 5. Huebner, 6 ; 6. Hurt, 5 ; 7. Timman, 4,5 ; 8. Spassky, 4 ; 9. Larsen, 3,5 ; 10. Kavalek, 3.

ÉTUDE
V.M. MURACHON
(1968)



BLANCS (6) : Ra2, Cf5 et h7, Pg2, g3, h4.
NOIRS (4) : Rç2, Pa3, a5, h2.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 808

LA PRÉCAUTION INVISIBLE

Cette donne d'un Festival du Club Méditerranée à Marbella est l'illustration d'un coup technique qui, aujourd'hui encore, est assez mal connu.

♠ R 8 5 3
♥ 9 6
♦ A V 3
♣ 10 9 6 3

Ouest		Est
♠ A D ♥ 10 8 5 ♦ D 10 8 7 4 2 ♣ 7 2	N O E S	♠ 2 ♥ A V 4 3 2 ♦ 9 6 5 ♣ A D 8 4

♠ V 10 9 7 6 4
♥ R D 7
♦ R
♣ R V 5

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Avarelli	Siboni	Pabis T.	Chevret
—	—	1 ♥	1 ♠
2 ♦	2 ♠	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de cœur, Est prit avec l'as et contre-attaqua le 4 de trèfle. *Comment Sud a-t-il réussi* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

Estimant qu'Est avait sans doute contre-attaqué trèfle sous l'as, Sud mit le roi de trèfle, puis il tira le roi de carreau et le roi de cœur. Ensuite, le docteur Chevret joua *la dame de cœur maîtresse qu'il coupa* afin d'être au mort, puis il tira l'as de carreau sur lequel il jeta un trèfle, et il rejoua le valet de carreau, mais, au lieu de couper pour prendre la main et battre atout, *il défaussa son dernier trèfle*. Ouest prit et ne fit plus que son as d'atout.

C'est le fameux Coup sans nom (perdante sur perdante) : la levée que le déclarant a ainsi donnée à carreau correspondait à celle qu'il aurait perdue à trèfle, mais elle avait l'avantage d'empêcher Est - Ouest de communiquer à trèfle. Plus précisément, *Ouest ne pouvait plus donner la main à Est à trèfle*, et le danger d'une surcoupe par la dame de pique était écarté. Supposons, en effet, que Sud ait coupé le valet de carreau et ait joué le valet de pique. Ouest aurait mis son as et il aurait rejoué trèfle pris par la dame de trèfle d'Est *qui aurait continué trèfle*. Sud aurait coupé, mais il n'aurait pu empêcher Ouest de surcouper avec la dame de pique sèche...

INDISPENSABLE STRATAGÈME

♠ D 9 6
♥ 10 9 5
♦ 9 8 3
♣ 9 7 6 2

Ouest		Est
♠ R 8 4 ♥ R 3 ♦ D 7 6 5 4 ♣ 8 5 3	N O E S	♠ 10 7 3 ♥ A V 8 7 6 2 ♦ 10 ♣ D V 4

♠ A V 5 2
♥ D 4
♦ A R V 2
♣ A R 10

Chaque année, au printemps, un match entre Français et Italiens se déroule à Cannes. Tandis que cette rencontre va débuter au bridge rama du Casino, voici une ruse qui a brillamment réussi l'année dernière contre deux des fameux champions italiens :

Ann. : E. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Pabis T.	Perron	Avarelli	Mari
—	—	passe	2 ♣
passe	2 ♦	passe	2 SA
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le 5 de carreau pour le 10 d'Est, *grâce à quel stratagème Mari, en Sud, a-t-il gagné* DEUX SANS ATOUT ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 2 trèfles » utilisée par Mari-Perron était seulement forcing pour un tour, et la redemande de « 2 SA » promettait 22 à 23 points avec une *distribution régulière*. Dans ce système, c'est en effet l'ouverture artificielle de « 2 carreaux » qui est forcing de manche.

A l'autre table, les Italiens en N.-S. étaient allés trop haut et avaient chuté « 4 piques ».

Courrier des lecteurs

« Est-il possible, demande M. D. Morant, *de gagner une épreuve nationale avec un système naturel ? »*

La plupart des champions français jouent les enchères naturelles. Il en est de même des champions du monde américains, mais il s'agit d'enchères naturelles dont la signification de chaque séquence a été « précisée » en les complétant, le cas échéant, par des conventions que l'on appelle aujourd'hui *gadgets*.

Voici un exemple typique :

Sud	*Nord*
1 ♦	1 ♥
1 ♠	2 ♣

Les trois premières enchères sont naturelles, mais la quatrième couleur ne garantit pas qu'il y ait du trèfle, elle est simplement *forcing* et a pour but d'obliger le partenaire à reparler...

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 92

UN BON COUP DE FOURCHETTE

Championnat des Pays-Bas, 1979.
Blancs : TJ. DE WALLE
Noirs : G. KLOOSTERMAN
Ouverture Fabre.

1. 34-29 (a)	17-22	19. 34-30	9-13
2. 40-34	11-17	20. 30-24	19×30
3. 32-28 (b)	6-11	21. 25×34 (h)	13-19
4. 37-32	19-23	22. 47-42	4-9
5. 28×19	14×23	23. 34-30	9-13
6. 42-37	10-14	24. 40-35	10-15 (i)
7. 45-40	14-19	25. 32-28 (j)	23×32
8. 29-24 (c)	20×29 (d)	26. 37×28	16-21 (k)
9. 33×24	19×30	27. 39-34	14-20 ! (l)
10. 34×25 (e)	5-10	28. 30-25	22-27 !! (m)
11. 39-33	10-14	29. 25×23	18×40
12. 44-39	14-19 (f)	30. 35×44 (n)	13-19 (o)
13. 35-30	15-20 ! (g)	31. 31×22	19-23
14. 25×14	19×10	32. 28×19	17×50 ! (p)
15. 50-45	9-14	Abandon (q).	
16. 49-34	1-6		
17. 30-25	3-9		
18. 45-40	13-19		

NOTES

a) Ouverture Fabre, ancien maître français, champion du monde en 1931. En théorie, tout au moins, cette ouverture peut comporter le risque d'avoir, en milieu de partie, toute l'aile droite paralysée par l'enchaînement classique formé par les pions noirs à 15, 20, 24 et 25 : enchaînement dit du « marchand de bois » (partie Kassia-Biagianti, *le Monde* du 2 septembre 1978), expression dont l'origine remonterait à la fin du dix-huitième siècle.

b) Dans la variante Keller (grand maître international néerlandais), les Blancs jouent au troisième temps, 45-40 et la suite est la suivante : 3. ... (6-11) ; 4. 50-45 (1-6) ; 5. 31-26 (16-21 !) [en vue d'effectuer un repli pour perdre des temps par le bon deux pour deux (21-27) 32×21 (22-28) 33×22 (18×16)] ; 6. 32-28 (19-23 !) ; 7. 28×19 (14×23) [les Noirs sont maîtres du centre] ; *8. 35-30 (21-27 !) ; 9. 30-24 !* [chaque camp a placé un pion taquin (pion pouvant avoir, en fin de partie, la valeur de deux pions ennemis restés à la bande) : pion à 27 pour les Noirs et pion à 24 pour les Blancs] (10-14) ; 10. 37-31 (5-10) ; 11. 40-35 [interdisant évidemment (14-19 ??) ; 12. 41-37 (19×30) ; 13. 34×5+. *A noter que 11. 40-35 interdit aussi* (20-25 ?), car 12. 24-19 ! (13×24) ; 13. 29×20 (15×24) ; 14. 34-30 (25×34) ; 15. 39×38 ! P+1] (13-19) [suite de la variante Keller après cette parenthèse] ; 12. 24×13 (8×19) et les Blancs optent pour un quatre pour quatre, 13. 34-30 (23×25) ; 14. 33-28 (22×33) ; 15 31×24 (20×29) ; 16. *39×28, jeu sensiblement égal* après cette saignée réciproque.

c) A considérer également 8. 32-28 (23×32) ; 9. 37×28 (19-23) ; 10. 28×19 (13×24) enchaînant les Blancs par la formation latérale dite du « faux marchand de bois » [pions à 15-20 et 24].

d) Meilleur que (19×30) 9. 34×14 (9×20) ; 10. 32-28, (23×32) ; 11. 37×28, avantage positionnel aux Blancs.

e) Forcé.

f) Les suites correctes immédiates *sont multiples au douzième temps* ; ainsi le deux pour deux 12. ... (23-29) ; 13. 33×24 (22-28) ; 14. 32×23 (18×20). Jeu égal.

g) Prive les Blancs de la possibilité de repli 30-24 (19×30) 25×34, tout en perdant des temps, principe en général valable dans les débuts de partie.

h) La stratégie des Blancs consiste à perdre des temps sur leur aile droite et à temporiser sur leur aile gauche, afin de maintenir l'aile droite adverse dans la passivité : (16-21 ??) et (17-21 ??) étant toujours interdits à cause de 32-28, etc., B+1 ou B+.

i) A ce stade de la partie, le deux pour deux (23-29) [au lieu de (10-15)] 33×24 (22-28) 32×23 (18×20) eût été, semble-t-il, sans justification stratégique.

Plus incisif eût été sans doute, au vingt-quatrième temps, 24. ... (22-28 !) ; 25. 33×22 (17×28 !) : pionnage percutant avec occupation souveraine du centre.

j) Peut-être le meilleur pour parer le coup de boutoir (22-28), voir ci-dessus.

k) Sortie opportune.

l) Les Noirs, relativement affaiblis sur leur aile gauche, menacent toutefois du coup positionnel (20-25), clouant l'aile droite adverse, et tentent la faute en incitant les Blancs à écarter ce danger par 30-25.

m) C'est cette mise à profit d'un temps de repos, ce collage [la prise majoritaire est prioritaire] qui font la subtilité de cette combinaison, dont le mécanisme s'apparente au thème dit de « la fourchette », et qui donnent une idée de l'esprit du jeu aux dames.

n) Si d'abord 31×22, résultat final identique.

o) La mise à profit du temps de repos.

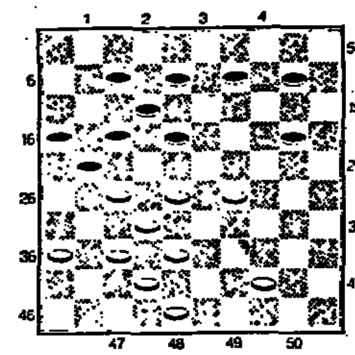
p) Les applications du thème du coup de la fourchette sont multiples et elles procèdent toutes d'une contre-attaque sous forme d'une offre d'un autre pion, la prise ainsi offerte n'étant d'ailleurs pas forcément minoritaire par rapport à celle qui résulte de l'attaque fautive de l'adversaire. Voici, tirée de l'ouvrage de Rodolphe Cantalupo, *l'Art de jouer aux dames*, une illustration de ce commentaire. Noirs : pions à 3, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20. — Blancs : pions à 21, 29, 32, 33, 37, 38, 41, 43, 45, 48. Dans cette position, l'attaque (19-23) paraît alléchante puisque la réplique défensive 29-24 ? (20×29) 33×24 serait suivie de (23-28) 32×23 (18×20) N+1. En fait, (19-23 ?) livrerait 21-17 !! [la caractéristique du thème du coup de la fourchette] (12×21) [si (11×22) B+ également, par 32-28 ! (autre caractéristique de ce thème), etc.] 48-42 (23×34) 33-29 (34×23) 32-28 (23×32) 38×7+.

q) Car si 19-14 les Noirs s'opposent au passage à dame en jouant (8-13).

SOLUTION DU PROBLEME N° 91

[Noirs : pions à 18, 19, 27, 28, 29, 30, et 34. — Blancs : pions à 37, 38, 39, 43, 45, 47 et 48] : 37-32 ! (28×37) 38-33 (29×49) 47-42 (34×43) 42×35 ! (49-40 forcé) 35×44 ! (43-49) 45-40 (49-38 ...) 48-43 (38×49) 40-35 (49×40) 35×44 ! +.

PROBLÈME
M. FAYET
(1946)



Les Blancs jouent et gagnent en six temps par un gambit.

DEBUT DE LA SOLUTION : 27-22 ! (18 × 27), 29-24 ! (20 × 29), 28-23 ! (29 × 18), 37-31 !!, etc. (Solution complète dans la prochaine chronique.)

JEAN CHAZE.

● *Au championnat du monde*, disputé sous forme de tournoi (« le Monde » des 9 et 23 décembre 1978), le grand maître international (G.M.I.) néerlandais Wiersma, tenant du titre, et le G.M.I. soviétique Gantwarg s'étaient classés premiers ex-aequo. *Le match devant les départager s'est déroulé à Araco (Italie), en mars.* Gantwarg a battu Wiersma sur le score de sept points à cinq (cinq nulles et une partie gagnée). La chronique n° 94 sera consacrée à la partie remportée par le nouveau champion du monde.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

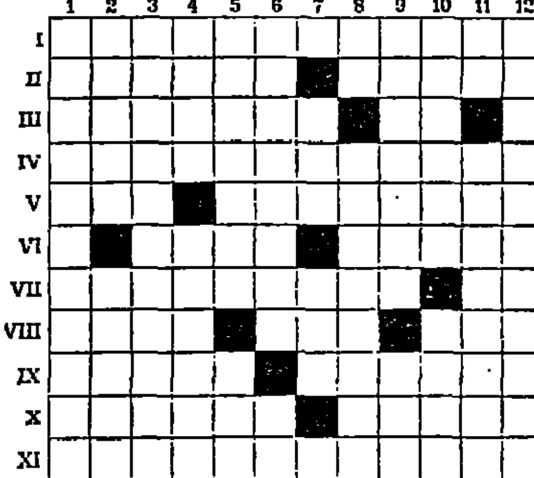
GRILLE N° 38

Horizontalement

I. Ils sont courts, généralement, et ils ont, en raccourci, quelque chose de gauche. — II. Le soleil pour Phèdre ; Son père c'est Edmond et non Jules. — III. Service sur le chemin civil et marque le chemin religieux ; Préposition. — IV S'applique davantage aux vieilles caravelles qu'aux modernes. — V. Un roi ; Un ange y passe. — VI. Inventé ; Fis mal. — VII. Effaçais de toutes les mémoires ; Pronom. — VIII. Prend son vol ; Composant des pyramides ; Elle est d'Alsace. — IX Célèbres pour leur esprit ; Fit casser. — X. Une sorte de mamamouchi ; Qu'il nuise au hasard. — XI. Il ne faut pas se passer d'elles.

Verticalement

1. Garnie. — 2. Tout comme le rire est le propre de l'homme ; A considérer la cote, ils le sont moins qu'on ne le croit. — 3. Adeptes du goutte à goutte. — 4. Domine ; Au milieu du précédent mais un peu à gauche et un peu à droite. — 5. Ici, c'est faire moins encore que du goutte à goutte ; Vieux machin. — 6. Ne lâchera pas facilement ; En vitesse. — 7. Dément ; Un autre mamamouchi. — 8. Voyelles ; Elle procure quelque énergie. — 9. On les regrette ; On n'a pas à le regretter. — 10. Entrelacés ; Luis, mais mal disposé. — 11. Manières ; Parée ou déparée s'il y a trop d'erreurs. 12. Sans accent, comment le reconnaître.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 37

Horizontalement

I. Saint Sulpice. — II. Vsnee ; Bernin. — III. Pot ; Naeg ; CGT. — IV Errer ; Amour. — V. Riom ; Ratinée. — VI. Managers. — VII. Aligote ; Silo — VIII Réside ; Médis. — IX. Energumène. — X Hune ; Aileron. — XI. Entraînement.

Verticalement

1 Supermarché. — 2. Asociale ; Un. — 3. Intronisent. — 4. Ne ; Imaginer. — 5 Tene ; Gode. — 6. Arrêterai. — 7 Ube ; Are ; Gin. — 8. Legats ; Mule. — 9. PR ; Mi ; Semém. — 10. Inconsidéré. — 11. Ciguë ; Linon ; Entreposent.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 38

Horizontalement

1. INTROITS (TITRIONS). — 2. ROUGITES (RUGOSITE). — 3. IROQUOIS. — 4. IMPETIGO. — 5. RAPEUSE (APEURES, APUREES). — 6. FREGATON (FORGEANT). — 7. MOLESTER. — 8. COIFFANT. — 9 BURETTES. — 10. ANEMIEES. — 11. RENETTE (ENTETER). — 12. PISTOLE ou POLISTE (PIOLETS, POLITES, PILOTES). — 13. TRIASSE (RATISSE, RESISTA, RESTAIS, RETISSA, SATIRES, STERAIS, TARISSE, TERSAIS, TIRASSE, TISSERA, TRESSAI).

Verticalement

14. INITIER. — 15. ABSORBA. — 16. REQUITES (ETRIQUES, RETIQUES, TRIQUEES). — 17. HUISSIER. — 18. IRONIES (IONISER, IRONISE). — 19. FORCENE (CONFERE, FRONCEE). — 20. PILOTAGE. — 21. GRAFFITI (GRIFFAIT) — 22. OSTROGOT. — 23. DOMINAS (AMIDONS, DAMIONS, MONDAIS). — 24. OPTICIEN.

SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS N° 37

Horizontalement

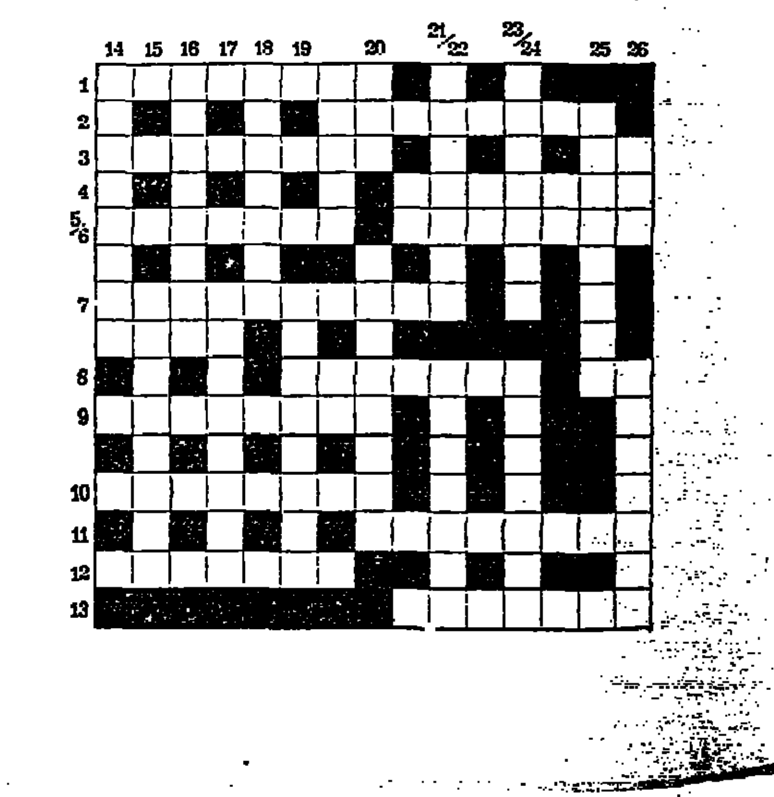
1. EEIPRTUV (+ 1). — 2. AEFIIRTT. — 3. ABDEHITU (+ 1). — 4. AEEIORS. — 5. AEELLOV. — 6. CEISTTY. — 7. AADEELRRST. — 8. AEGIINR (+ 1) — 9. INOPRSTU — 10. AEILQUUV — 11. DHIMORSU. — 12. EEEHINR. — 13. EEHIMNR.

Verticalement

14. ACEENRTT (+ 2). — 15. EEQRSTUU (+ 4). — 16. EILNOUUV. — 17. EEINNOST (+ 1). — 18. ACIORRT (+ 1). 19. AAEGILNT (+ 2). — 20. ABEILRSU (+ 1). — 21. CELRSSY. — 22. AEINOUV (+ 1). 23. AERRSTT (+ 1). — 24. EHIMNRU (+ 1). — 25. AEEFIIRT (+ 1). — 26. EEHISTT.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé



CHARTERS VERS L'AMÉRIQUE DU NORD: FAUT-IL ACCEPTER N'IMPORTE QUOI ?

Annoncer un prix choc mais valable pour un nombre de places très limité afin de contraindre les voyageurs à choisir les autres vols plus chers :
Havas-Voyages dit non.

Annoncer un prix choc en oubliant de mentionner les suppléments obligatoires :
Havas-Voyages dit non.

Obliger sans préavis les voyageurs à subir des transferts imprévus :
Havas-Voyages dit non.

Rajouter des droits d'inscription obligatoires ou des frais de dossier lors de la réservation :
Havas-Voyages dit non.

Pour mettre un terme à la confusion, HAVAS-VOYAGES, la première agence française de voyages, propose 180 charters à des prix sans surprise de 1.395 F à 2.000 F au départ des aéroports de Paris.

Liste des départs : 26 avenue de l'Opéra, Paris 1er ou dans l'une des 240 agences en France.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 27 AVRIL

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, C'est arrivé un jour; 19 h. 10, Une minute pour les femmes; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : Pierrette, d'après un roman de Balzac, adapt. P. Sovatier, Réal. G. Jorre, avec E. Bierry, M. Meriko, G. Werler, J. Airic...

Guy Jorré a déjà réalisé le Père Goriot et le Cousin Pons. Spécialiste de Balzac, il traduit ici l'univers sordide des bourgeoisies de province et des martyres d'enfants.

22 h. 10, Documentaire : Les piliers de la sagesse (la Grèce, pourquoi ?)

Diffusée à l'occasion du voyage à Paris de M. Tsatsos, président de la République grecque, cette émission se propose de montrer les liens existant entre des États et des cités modernes et leur histoire.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club (Marie-Paule Belle) : 20 h., Journal

20 h. 35, Feuilleton : Une fille seule (d'après deux romans de Régine Andry. De M. André et R. Lucot (quatrième épisode).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Premiers romans).

Avec MM. H. Anger (Chatte allaitant un ourson); P. Freha (Anglo-lunaire); J.-M. Ligny (Temps blancs); Mmes J. Mogane (Une étrangère au paradis); K. Pancol (Moi d'abord); V. Valere (Malika).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club. FILM : CINQUIEME COLONNE, d'A. Hitchcock (1942) avec R. Cummings, P. Lane, O. Kruger, A. Baxter, A. Kruger, N. Lloyd, V. Glazer (N.)

Accusé de sabotage dans une usine de guerre de Los Angeles, un ouvrier échappe à la police pour rechercher, à travers les États-Unis, le vrai coupable, appartenant à un réseau d'espionnage.

Divertissement « policier » pour servir la propagande anti-nazie de l'époque. Un scénario échevelé, de l'humour et du suspense dans une poursuite palpitante.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 18 h. 55, Tribune libre : Force ouvrière; 19 h. 20, Émissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : Sur les traces de Stevenson.

Avec un petit âne appelé Modestine, Yves Berger et Maurice Frydland ont suivi pendant douze jours dans les Cévennes l'itinéraire de Stevenson. Près de 200 kilomètres dans une région où bien des choses ont changé...

21 h. 30, Série : Par-devant notaire (La saison des brumes), de J. Laviron.

Un homme dont la femme est stérile décide de faire un enfant avec une autre femme, puis de l'adopter. Problèmes de succession.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « la Vie entre les lignes », de Zoé Oldenbourg; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : variétés et classifications des volcans;

20 h., XVI[e] congrès de philosophie de Düsseldorf; 21 h. 30, Black and blue : monologue d'Isabelle; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Punk, c'était comment déjà ?

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque; 20 h., Des notes sur la guitare : hommage de Joaquim Rodrigo à Ida Presti.

21 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands... « Sérénade en ré majeur » (Mozart), « Symphonie n° 2 en ré majeur » (Brahms); 23 h. 15, Ouvert la nuit : hommage à P. Monteux (Bach, Beethoven); 1 h. 15, Douces musiques : « Tout à l'Est ».

SAMEDI 28 AVRIL

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert; 12 h. 45, Jeune pratique; 13 h., Journal; 13 h. 30, Le monde de l'accordéon; 13 h. 45, Au plaisir du samedi (reprise à 15 h. 15); 14 h. 45, Vingt-Quatre Heures du Mans moto (départ); 18 h. 5, Trente millions d'amis; 18 h. 40, Magazine auto-moto; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Gilbert Bécaud au Québec).

21 h. 35, Série : Les Héritiers (n° 15), réal. J. Inving, avec P. Strauss, G. Henry, C. Jordan, K. Lenz.

22 h. 20, Sports : *Télé-foot 1.*

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants; 12 h., Quoi de neuf ?; 12 h. 15, Série : Top secret; 12 h. 45, Journal; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes; 14 h. 25, Les jeux du stade; 18 h., Salle des fêtes; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Les enquêtes du commissaire Maigret (Maigret et le fou de Bergerac).

Dans le train qui le mène en vacances, le commissaire est intrigué par l'étrange comportement de l'homme qui occupe la couchette au-dessus de la sienne.

22 h., Alain Decaux raconte... la révolte des vignerons.

Le dimanche 9 juin 1907, à pied, à vélo, en charrette, en train, huit cent mille vignerons des quatre départements du Sud-Ouest arrivent à Montpellier. Le Midi traverse une crise viticole d'une gravité encore non connue.

23 h., Musique : Figaro-ci, figaro-là.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine de la Mutualité sociale agricole : Les pieds sur terre.

18 h. 30, Pour les jeunes; 19 h. 20, Émissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Série : Histoires insolites (II. — Folies douces), réal. M. Ronet. Avec M. Ronet, J. Chaplin, B. Le Coq.

21 h. 25, La leçon de Slava.

Suite de l'ode à la musique de François Reichenbach. Rostropovitch et l'Orchestre philharmonique de Bâle.

22 h. 15, Journal; 22 h. 35, Magazine : Thalassa (F... comme Fisher Bank).

Reportage bien intéressant sur les moyens mis en œuvre par les services de la météorologie nationale pour tenter, dans les limites du possible, de prévoir le temps.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : déclin ou nouveau destin des nations développées; 9 h. 7, Matinées du monde contemporain; 10 h. 45, Démarches avec... M. Camus; 11 h. 2, La musique prend la parole; 12 h. 5, Le pont des arts;

14 h., Témoignages de Tchécoslovaquie; 16 h. 20, Livre d'or : Paul Badura-Skoda, piano forte (Beethoven); 17 h. 30, L'Europe des cultures; 19 h. 30, Pour mémoire... sciences : la France minérale (rediffusion).

20 h., « L'homme qui était mort », de D. H. Lawrence; 21 h. 55, Ad lib., par M. de Breteuil; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques; 7 h. 40, Musiciens pour demain; 9 h. 2, Éveil à la musique (et à 14 h.); 9 h. 17, Et pourtant ils tournent; 11 h., Vocalises; 12 h. 40, Critiques-auditeurs.

14 h. 15, Matinée lyrique : « La Fille du Far-West » (Puccini); 16 h. 45, G.R.M.-INA : « Qui dit quoi à qui ? »; 17 h. 30, Grands crus... les grands violonistes du siècle : Bronislav Huberman (Bach, Beethoven); 19 h., Magazine des musiciens amateurs;

20 h. 5, Concours international de guitare; 20 h. 30, Quatre-vingt-dixième anniversaire de Sir A. Boult : « Symphonie n° 4 en mi mineur opus 98 » (Brahms), « Fantaisie sur un thème de T. Tallis » (Vaughan-Williams), « The Music Makers » (Elgar), par le B.B.C. Symphony Orchestra, dir. J. Loughran, V. Handley, N. Del Mar; 22 h. 30, Ouvert la nuit; 23 h., Jazz vivant; 0 h. 5, Troisième Festival de musique ancienne à Étampes.

DIMANCHE 29 AVRIL

CHAINE I : TF 1

9 h., 24 Heures du Mans moto; 9 h. 15, Émissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte; 9 h. 30, La source de vie; 10 h., Présence protestante; 10 h. 30, Le jour du Seigneur; 11 h., Messe célébrée en l'église de la Sainte-Famille du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), préd. Père Joseph Bouchaud.

12 h., La séquence du spectateur; 12 h. 30, TF 1-TF 1; 13 h., Journal; 13 h. 20, C'est pas sérieux; 14 h. 15, Documentaire : L'enfance de l'art (rediff.); 14 h. 40, Arrivée des Vingt-Quatre Heures du Mans moto; 15 h. 10, Les rendez-vous du dimanche; 16 h. 30, Série : L'homme de l'Atlantide (10); 17 h. 15, Sports première (automobile : Grand Prix d'Espagne de formule 1).

18 h. 25, Série : Ce diable d'homme (Le scandale et le bâton), réal. M. Camus. Avec D. Manuel, C. Dauphin, G. Caillaud, J.-P. Moulinot; 19 h. 25, Les animaux du monde; 20 h., Journal.

A l'occasion de la journée nationale de la déportation, T.F. 1 présente un document provenant de films d'archives tournés par les nazis.

20 h. 35, FILM : L'HORLOGER DE SAINT-PAUL, de B. Tavernier (1973), avec P. Noiret, J. Rochefort, J. Denis, J. Bertheau, S. Rougerie, C. Pascal. (Rediffusion.)

Un modeste horloger de Lyon, qui a élevé, seul, son fils, essaie de comprendre pourquoi l'adolescent s'est rendu coupable d'un meurtre.

Excellente adaptation d'un roman de Simenon. Mise en scène nette, efficace, analyse psychologique, évocation de l'atmosphère lyonnaise.

22 h. 15, Documents : Ne laissons pas les morts enterrer les morts. (Journée nationale de la déportation).

Dans les camps de la mort, ou à l'intérieur du ghetto de Varsovie, tout au long de l'infernal génocide. Ces documents authentiques — filmés par les nazis, — ont été rassemblés par les Israéliens et sont présents avec — en contrepoint — les voix de survivants qui se souviennent et disent l'horreur. Terrible et magnifique.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Émission pédagogique; 11 h., Quatre saisons; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite; 12 h., Chorus; 12 h. 40, Cinémalices; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40); 13 h. 15, Journal.

14 h. 30, Feuilleton : *Drôles de dames*; 15 h. 20, En savoir plus; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche (le Vampire); 16 h. 55, Monsieur Cinéma; 17 h. 35, Chocolat du dimanche; 18 h. 5, Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin; 18 h. 55, Stade 2; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Un privé dans la nuit, d'après le roman de D. Hammett. Réal. E. W. Swackhamer.

Premier épisode d'un grand feuilleton américain tiré du roman de Dashiell Hammett, le créateur du roman policier. Drogue, cultes secrets, obsessions, passions et tendresse.

22 h. 20, Document de création : Einstein (II. — Einstein parmi nous).

Einstein, qui a découvert les lois immuables de l'univers, commence une carrière d'homme public. Il connaît le problème juif et le mouvement sioniste, la montée du nazisme, l'exil aux États-Unis, la décision de faire la bombe atomique prise par Franklin D. Roosevelt, la bombe H, la guerre froide et le maccarthysme.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Émission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Maroc; 10 h. 30, Mosaïque : le Portugal.

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Olivier Messiaen; 17 h. 35, Un comédien, Maurice Biraud, lit Paul Guth; 18 h. 30, Rire et sourire; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM; 20 h., La grande parade du jazz : Dizzy Gillespie Quartet.

20 h. 30, Archives du vingtième siècle : Raymond Bernard, un grand cinéaste français; 21 h. 20, Journal.

21 h. 30, FILM : NUIT ET BROUILLARD, d'A. Resnais (1956).

Une évocation des camps nazis d'extermination alternant témoignages, documents et images de la réalité actuelle.

22 h., Ciné-regards : Gérard Depardieu.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle cinéma muet français) : LE MIRACLE DES LOUPS, de R. Bernard (1924), avec C. Dullin, R. Joube, Vanni-Marcoux, Y. Sergil, G. Modot, P. Hériat.

Un porte-bannière de Charles le Téméraire, épris de la pupille de Louis XI, est mêlé aux intrigues politiques opposant le duc de Bourgogne au roi de France.

Grande reconstitution historique, film de prestige national pour le cinéma français des années 20. La création de Louis XI par Charles Dullin est restée célèbre.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux; 7 h. 40, Chasseurs de son; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental; 8 h. 30, Protestantisme; 9 h. 10, Écoute Israël; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française du droit humain; 10 h., Messe à Saint-Médard de Brunoy; 11 h., Regards sur la musique; 12 h. 5, Allegro; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur; 12 h. 45, Les grands opéras du monde : le Covent Garden de Londres (et à 16 h.); 13 h. 45, Molière;

14 h., « la Comtesse Kathleen », de W. B. Yeats; 17 h., Sunyata; 17 h. 30, Rencontre avec... Henri Amouroux;

18 h. 30, Ma non troppo; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes;

20 h., Albatros : la poésie, c'est toujours dimanche (Mallarmé); 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : André du Bouchet; 23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly (Heuberger, Eulenberg, Delibes, Lehar, Lube, Fucik, Ziehrer); 8 h., Cantate; 9 h. 7, Charles Tournemire (l'orgue mystique); 9 h. 30, Concert; 11 h., Harmonia sacra; 12 h., Musiques chorales; 12 h. 35, Chasseurs de son; 13 h., Portrait en petites touches (Bartok);

14 h., La tribune des critiques de disques : « Pelléas et Mélisande » (Debussy); 17 h., Concert-lecture : Jannequin; 18 h., Opéra bouffon : « Casse-Noisette » (Tchaïkovski); 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît;

20 h., Équivalences... Six rencontres avec André Marchal, orgue (Bach); 20 h. 30, Échanges internationaux... concert donné au « Liederhalle » de Stuttgart : « Symphonie n° 40 en sol mineur » (Mozart); « le Chant de la terre » (Mahler), par l'Orchestre symphonique de Baden-Baden, dir. E. Bour; avec B. Finnila, contralto, et R. Tear, ténor; 22 h. 30, Ouvert la nuit : Vivaldi; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons : Guy Touvron, trompette; 0 h. 5, Filiations.

● ANTENNE 2 : LA LONGUE NUIT DU ROCK.

● *Dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29*, de minuit à 2 heures, Antenne 2 et l'équipe de Chorus présenteront en différé, sous le titre « La longue nuit du rock », une émission (intitulée à l'origine « Rockpalast Festival ») qui a été enregistrée le samedi 21 à Essen, en Allemagne. Réalisé par l'équipe de Rockpalast (une émission hebdomadaire allemande qui, à l'instar de Chorus, est consacrée au rock), cet enregistrement, qui s'est déroulé devant dix mille personnes qui ont apprécié les prestations scéniques de Patti Smith, J. Geils Band et Johny Winter (les deux derniers seront d'ailleurs enregistrés de nouveau à Paris, après leur passage au Palace, par les soins de Chorus). Cette retransmission est un événement puisque c'est la première fois que la chaîne ouvre son antenne la nuit pour une émission musicale.

TRIBUNES ET DEBATS

SAMEDI 28 AVRIL

— *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 29 AVRIL

— *M. Robert Boulin*, ministre du travail et de la participation, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

A VOIR

Voyage dans les Cévennes

Dans les pas de Modestine

Jusqu'à peu, le nom de Stevenson réveillait seulement les souvenirs d'enfance. Ceux qui vaient lu, petits, *l'Ile au trésor* n'accolaient pas forcément le nom de l'écrivain écossais du dix-neuvième siècle à un autre immense succès *Docteur Jekyll et Mrs. Hyde* et encoroe moins à ces *Voyages avec un âne dans les Cévennes* qu'une certaine mode écologiste et surtout une réédition dans la collection « 10-18 » ont fait ressurgir...

Si vous êtes des Cévennes ou aimez ce pays, vous avez lu le livre. Sinon, n'attendez plus. Et, en guise d'introduction, regardez l'émission que propose Maurice Frydland : « Sur les traces de Stevenson ». Le réalisateur ne triche pas avec la télé et sait comment celle-ci peut être « bonne ». Il en a une idée claire et vigoureuse.

Pour refaire le voyage accompli en août 1978 par cet Écossais qui, pour des raisons de santé, tomba amoureux de la France, Maurice Frydland a choisi un curieux reporter : Yves Berger, le passionné des Indiens, celui qui, enfant d'Avignon, devenu directeur littéraire d'une maison d'éditions, a fait connaître les auteurs québécois et, surtout, écrit *le Sud* et *le Fou d'Amérique*. Yves Berger a donc mis ses pas dans les pas de Stevenson, traînant derrière lui une ânesse rétive du doux nom de Modestine. Car, « *depuis Stevensin* » (prononcez Stévensong), de Monastier (Haute-Loire) à Saint-Jean-du-Gard (Lozère), en passant par les hameaux et bourgades de l'Ardèche, toutes les ânesses se baptisent Modestine. Au Bouche-Saint-Nicolas, à Langogne, au Cheylard, chez les trappistes de Notre-Dame-des-Neiges, où l'on met maintenant industriellement en bouteilles du vin de table, et non plus de messe, au Pont-de-Montvert comme à Florac, on sait bien *« qu'il est passé par là... avec Modestine »*.

L'itinéraire est d'ailleurs balisé, pour les randonneurs : beaucoup d'Anglais qui louent — pour 30 F par jour — une modestine de syndicat d'initiative. Compter douze jours : Frydland et Berger ont respecté aussi cette durée. Surtout, ils ont eu le talent de ne pas sombrer dans la promenade poético-sentimentale du style nostalgiquement passéiste. Non, ils ont ouvert leurs yeux, et les nôtres, sur la terre cévenole telle qu'elle est devenue.

Frydland a su la regarder, respecter ses silences. Comme Berger trottant d'une « interview » à l'autre, a su écouter un éleveur, un directeur d'usine de tissage, un garagiste, ou le très subtil curé de Presailles, ou un « nouveau Cévenol » qui prévient les néo-paysans de la rigueur des hivers, ou encore un spécialiste de la faune du parc national, ou un pasteur. Car... on se souvient des camisards. On doit se rendre compte aussi. Maintenant : Naussac et son barrage, entre autres « réalités » d'une région déshéritée à européaniser, ou encore ce jeune agriculteur qui « ne quittera pas » pour un empire, mais que la rareté des jeunes filles à épouser et maintenir à la ferme préoccupe. Du bon reportage. D'autres diraient de l'information. Mais c'est si près de nous...

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Vendredi 27 avril, FR 3, 20 h. 30.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi — offres d'emploi

Nous sommes un
IMPORTANT GROUPE D'ASSURANCES
situé à PARIS
et notre expansion nous conduit à rechercher
deux ORGANISATEURS

- de formation supérieure et munis d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'assurance 10 à 15 années pour le premier poste, 4 à 5 années pour le deuxième poste.
- appelés à traiter en liaison avec l'informatique et les utilisateurs, tous les problèmes d'ordre organisationnels et méthodologiques.

Nous avons confié ce recrutement à
CAP SOGETI SELECTION
92, Bd du Montparnasse 75014 Paris Tél. 320.13.81
Adresser C.V. + prétentions à Any BOULADE s/réf. S100

U.R.S.S.A.F. de PARIS
SÉCURITÉ SOCIALE
recherche
pour DEPARTEMENT INFORMATIQUE
UN ADJOINT AU RESPONSABLE
qui sera chargé des études (élaboration des projets et mise en œuvre des systèmes retenus).
— Formation exigée : Ingénieur Informaticien ou niveau universitaire équivalent.
— Rémunération de l'ordre de 120.000 F.
Les candidatures manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, devront être adressées sous la mention « confidentiel » à :
Monsieur le Directeur général de l'U.R.S.S.A.F.
47-49, avenue Simon-Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19

Entreprise de Bâtiment, Paris (8e)
recherche pour son siège social
CHEF COMPTABLE
CONFIRME
Références bâtiment exigées.
Ecrire avec C.V. et prétentions à n° 4889
PUBLICITÉS REUNIES
112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

ISX
CONSULTANTS ASSOCIÉS
recherche
— jeunes ingénieurs
— analystes-programmeurs
pour son équipe d'informatique orientée Presse et Edition ayant l'une des expériences suivantes :
— *CII-HB 7700 sous BS 1000*
— *Micral R 2 E ou INTEL 8080*
— *Mini 6*
— *Assembleur IBM*
Adresser CV détaillé et prétentions à :
ISX. 10, rue La Condamine 75017 Paris.

INGÉNIEUR
Traitement des eaux
Bilingue anglais - De suite
261-21-21

INTERNATIONAL
L'AIR LIQUIDE
rech. pour affect.
« AFRIQUE »
COMPTABLE
titul. D.E.C.S. complet, ayant plusieurs années d'expérience en cabinet comptable ou en société souhaitées.
Ecrire : 16, rue Aldebert, 13006 MARSEILLE.

demandes d'emploi

Responsable administratif et comptable, célibataire, 43 ans, 17 ans expérience Afrique Noire francophone, branche travaux publics, excellentes références, disponible immédiatement, cherche emploi étranger, de préférence Afrique Noire francophone. Ecrire HAVAS, 20179 Ajaccio, référence 105.970.

Etud. finland. 16 a., désir séj. ds famil. juin et juill., aid. aux travx de ferme. Souh. amélior son franç. Pekka Weeraratne, Puutarhakatu 31 B 30, Tampere, Finlande.

HOMME - 38 ANS
DIRECTEUR
SOCIETE INDUSTRIELLE
sérieuses références, désirerait contact pour poste France, T.O.M. ou pays francophone. Etudierai toutes propositions. Réponse assurée. Ecrire cab. EKOKA s/c FORNES BP 70, DOUALA - CAMEROUN.

J. Femme, dipl. études supér. de vietnamien, dipl. supér. de l'INLCO : Asie orientale, Inde, Asie du Sud-Est, Chine, Japon, dipl. de relat. internat., droit internat. public et privé, écon., comm. extér. Langues : angl., allem., espagn., 1 an. japonais, 1re ann. chinois, gde expér. de la vente, RECHERCHE emploi correspondant à ses capacités. Ecrire à Françoise MICHEL, 10, avenue Daumesnil, 75012 PARIS.

FRANCE - ÉTRANGER
Après long séj. USA, Française niv. Bac, sans oblig. familiale. Sans contact humain, ch. poste Responsabilité, Sect. indifférent. Ecr. n° T 12 752 M. R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois régionaux

POSTES A POURVOIR REGION OUEST
Référence 1.076
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
Grandes Ecoles (ESE...)
Débutants acceptés
Disponibilité rapide indispensable
NANTES
Poste A : pour industrialisation de produits de commutation Téléphonie Electronique Temporelle.
LAVAL
Poste B : pour industrialisation de matériel et logiciels d'essai et d'intégration de calculateurs associés à un système de commutation électronique.
Adresser C.V. détaillé avec n° tél. SOUHAITE à :
SERNENC ANPE, 12, rue de Strasbourg,
44041 NANTES CEDEX. Tél. (40) 47-01-06

automobiles

vente

12 à 16 C.V.

A vdre Mercedes 280 SL 1968, belge, intér. cuir noir H.T., boîte mécan., parf. état, peinture nve (factures). Tél. le soir : 899-18-55

divers

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J.-Jaurès
92 CLICHY. Tél. 731-05-05
PRESENTATION et ESSAIS de TOUTE LA GAMME B.M.W.
NEUVES DISPONIBLES
Nombreuses occasions.
GARANTIE B.M.W.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

R. de POITOU. Vd beau studio av. cuis. séparée, s. bs, chff. cent. ind. gaz, env. 30m², 5e étg. s/asc., libre, ent. rénové, Px int. Tél. : SOMEGIM - 271-86-71.

5e arrdt.

128, RUE MOUFFETARD, DU 2 PCES AU 5 PCES
Sur place sam., 14 h. à 18 h. ou tél. 735-98-57 et 227-91-45.

6e arrdt.

CHERCHE-MIDI - 130 m² dans somptueux hôtel 18e siècle, 250-19-52.

BD RASPAIL Bel appart. prestige 6 P., somptueuse récept., bur., 3 chbres, 2 sal. de bains, 2 wc, luxueuse cuisine - 622-17-66.

MONTPARNASSE. — Duplex de 125 m2, 6e/7e étage : séjour, 4 chambres. - Tél. : 567-22-88.

7e arrdt.

VERNEUIL - 5e étage ascens., grenier en cours d'aménagem., 140 m², 6 p., 2 bs. - 705-31-13.

S/CH.-DE-MARS. E-Deschanel, très bel imm. 5 p. à revoir + service, 5e étage, ascenseur. - Prix 1.600.000 F - 577-96-85.

8e arrdt.

PARC MONCEAU VUE SUR Part. préf. à part. 4/5 p. 2 bns. 5e ét. Balc. Soleil. 1.350.000 F. Vis. s/pl sam. 28 de 10 h. 30 à 16 h. 92, boulevard de Courcelles. Téléphoner midi/soir : 504-02-52.

12e arrdt.

3 P. DUPLEX, imm. neuf, charme. 14 h à 19 h : 78, rue de WATTIGNIES

13e arrdt.

21, AV. D'ITALIE
« ANTOINE et CLEOPATRE »
Imm. nf gd stand. Vue panoramique sur Paris - Splendide
6 PIÈCES - 171 m2 - 27e
comportant gd living 37 m2, cuisine entièrement équipée, 5 chbres, 2 s. de bains, dont une avec baignoire ronde + 1 douche. - Prix : 5.800 F/m2. Visite s/place tous les jours + week-end après-midi ou : 581-22-89 - 588-13-26.

15e arrdt.

VOLONTAIRES
4 et 5 P pierre de taille. PRIX INTERESSANT. 783-43-32.

EMILE-ZOLA. B. imm. P. de T. 5-6 p., 140 m² + serv. Excell. état, 4e étage, ascens. 535-86-37.

16e arrdt.

PORTE MAILLOT URGENT IMM. STANDING. BEAU DUPLEX 5-6 P. tt confort. VUE S/BOIS. SERVICE. Cave. PRIX 1.530.000 F - 572-28-43.

Mo RANELAGH Pierre de taille
HAMEAU BOULAINVILLIERS s/jard, agréablement aménagé, 3 PIECES, entrée, cuisine, bains, w.-c., tél., chauff. cent. 8, rue de l'ASSOMPTION Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

Mo KLEBER Chauff. central, asc., tél.
BEL IMM. PIERRE DE T. LIV. DBLE + 2 chbres, entrée, cuis., bains, w.-c. Agréablement aménagé. PRIX INTERESS. 12, rue LAURISTON Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

17e arrdt.

St-Ferdinand près Grande-Armée propr. vd appt style 38 m² tt cft, étg. élevé, bel imm. asc., soleil, 574-82-53 soir W.K., 574-11-33 jr.

19e arrdt.

Mo PLACE-DES-FETES ds imm. récent et standing, 6e étage, partic. vend studio 44 m², tél., cuis., s. bs équipées. Tél. : 942-29-08.

91 - Essonne

PALAISEAU - 5 P. - 114 m2 + balc. 1er ét. Sud, 3 chbres, cave. box dble. 520.000 F, dont 30.000 F C.F. — TEL. 928-68-00.

EVRY 91000
PARTICULIER vend, urgent, cause départ province, très beau 3 pces 72 m² PLEIN SUD dans RESIDENCE 3e et dernier étage SUR JARDIN. Téléphone. Ascenseur, balcon, garage. 225.000 F dont 25.000 F C.F. 5,5 % sur 20 ans. Tél. 077-23-60. Heures repas.

VILLEBON-SUR-YVETTE
5 pièces, 110 m², 1er étg., loggia, cave, box double, 470.000 F dont 22.000 F C.F. - 928-68-00.

NEUILLY
75, rue de Chézy
EXCEPTIONNEL
9.000 F LE m2
Au milieu des jardins imm. neuf, terminé, gd stand. 2 P., 3 P., 4 P. et 5/6 PIECES en duplex + terrasse
Sur place ce jour et samedi de 14 h. à 18 h. 30
Michel Bernard - 502-13-43

NEUILLY. Imm. neuf, PLEIN SOLEIL. Un studio et un 2 P., jardin privatif, excellent investissement - Rendement garanti par promoteur - 624-39-49.

VILLE-D'AVRAY - Ds gd parc APPT 6 PIECES = 146 M2 Prix 660.000 F - 924-41-20.

ASNIERES MAIRIE
Récent duplex, dernier étage, 100 m2 + 30 m2 terrasse, park. double. 600.000 F - 793-29-26.

HANDICAPÉS PHYSIQUES
des logements adaptés à vos besoins où vous pouvez circuler sans entraves en fauteuil roulant.
En accession ou en location
A EVRY-VILLE-NOUVELLE
vous pouvez vous adresser à :
EPEVRY (Mlle DEMUR) 077-82-00

92 Hauts-de-Seine

MEUDON - 615.000 F
4 P. 2 bains, 7e étage, imm. récent, 92 m2 FORMID. VUE. S/rendez-vous : 577-96-85.

94 Val-de-Marne

ST-MAUR proche R.E.R. Part. vend appt stand. 3 pces + séjour, garage, caves, cuisine équipée, cellier, jardin. 450.000 F. Tél. 885-07-10.

95 - Val-d'Oise

L'ISLE-ADAM
Calme - Soleil - Forêt
Prox. tous commerces et à 47' S.N.C.F. de PARIS
Dans 2 petits imm. 3 étages
Appts 3, 4 et 5 pièces
Sam. et lundi 10-12 h./14-19 h. : Vendredi, dimanche, 14 à 19 h.
RESIDENCE DE L'ISLE
19, av. de Paris - 469-36-91
URAC - Tél. : 371-51-40

Région parisienne

60 - Oise

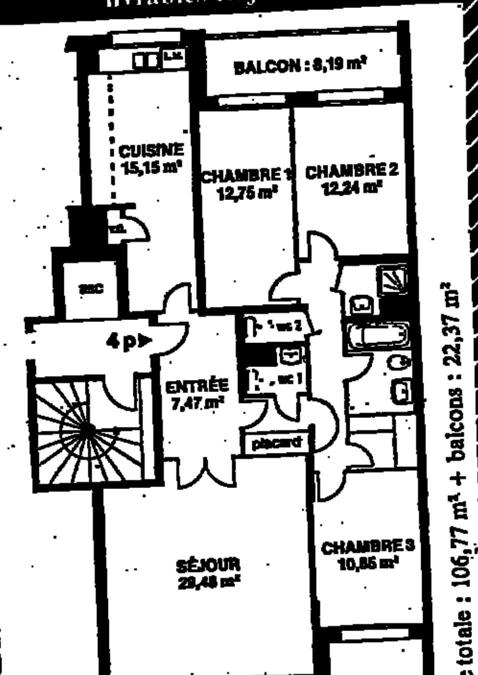
CHANTILLY-GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et chevaux - 28 minutes Paris - Nord INVESTISS. SUR ET SOLIDE Petit immeuble à la Mansart Construction haute qualité Appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES. TEL. : (4) 457-32-62

Province

CHAMONIX
(près) magnifique studios et 2 pièces tout confort, cuisinette aménagée, vue directe sur le mont-Blanc. Jouissance immédiate à partir de 115 000 F., avec 23 000 F comptant. Tél. pr renseignements au 847-31-91.

ST-TROPEZ près PORT et PLAGE
Résidence avec jardin et gde piscine, 2 P. cft, 48 m2 + balc., terrasse 34 m2. Park. en ss-sol. Prix 270.000 F. Créd. 80 %. Vr gardien Résidence les PATIOS face Hôtel de la Pinède

VINCENNES
face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables en juin 79



du studio au 5 pièces avec loggias et larges balcons, façades en pierre de taille.
LE SAINT LOUIS
40, avenue des Minimes (métro Bérault)
visite de l'appartement-décoré tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi
374.94.01 et 227.10.19
réalisation Sogeprom — provimo

appartem. achat

Sté rech. appartements même à rénov., secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pour rendez-vous Gieri, 273-85-81.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e - 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

immeubles

Sté CERIP, 32, av. de Wagram, PARIS-8e, 755-82-30 recherche, URGENT petit immeuble libre ou occupé jusqu'à 1 million, 04 grand pavillon Paris, Levallois, Boulogne, Vincennes.

SOCIETE COPROR recherche IMMEUBLES libres ou occupés, Paris ou proche banlieue, même avec gros travaux
PAIEMENT COMPTANT
727-83-94

hôtels-partic.

ORLEANS Plein centre Partic. vend grande maison bourgeoise luxueusement aménagée - Très gd conft. Calme. Jardin boisé. Tr. belles dépend. Parft pour médecin ou tte prof. lib. Giraud 19, place Marché-St-Honoré (1er) Tél. 261-88-77 ou (38) 62-68-93.

échanges

Echang. maison 9 km GENEVE 7 p., 3 000 m2 terrain ctre appt 3 ou 4 p. bord mer (58) 94-91-06.

viagers

Vendez rapidement conseil expertise indexation gratuit discrétion. Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58.

STE SPECIALISTE VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie (8e) 266-19-00
Prix, indexation et garanties
ETUDE GRATUITE, DISCRETE

l'agenda du Monde

Demandes de particulier

Recherche collection aussi complète que possible de : Je suis partout ; Bulletin du comte de Paris ; Correspondance de Napoléon 1er publiée sur ordre de Napoléon III. Ecr. n° 6.034, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Antiquités

Part. vend pendule romantique, bronze, signée Genetreau à Paris milieu 19e s., 1.600 F; collection d'images d'Epinal, 15 pièces (1870-1910); collection de boîtes et de coffrets fin 19e s. début 20e. Tél. 296-92-64 apr. 17 h. 30.

Artisans

LA PIERRE
apportera sa noblesse à vos salles de bains, cuisines, cheminées, TABLES, ornements jardin... M. FILLAIRE, tailleur de pierre, reçoit en sa boutique, 54, rue Mazarine. — Paris (6e). Téléphone : 326-57-68.

Artisan tapiss., décorat. agenc. magas. et appts, tentur. murai., sièges, rid., moqu., etc. - Prix raisonn. - Téléphone : 583-30-85.

Bateaux

A vendre 200.000 péniche acier, révisée 79, 28,60 × 4 m., 1 GM diesel 10 chevaux, aménagée appartement, parfait état. Laurent, Tél. 707-56-15, après 20 h.

Cours

APPRENDRE L'AMÉRICAIN A L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 75014 PARIS, Téléphone : 633-67-28.
Cours de conversation, le soir. Inscriptions immédiates. Début : 23 avril. Cours privés. Sessions intensives. Cours de préparation au TOEFL. Cours pour lycéens.

Photo

Minolta SRT-102 LENI 7 50 mm. zoom Len 85-210 mm. 4 : 5 4-Fiters, 1.985 F, Yashica Mat-124-G + wide Angle Len, 985 F. Téléphone : 329-53-64.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 633-00-83.

VENTE et ACHAT beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN, 14, rue Royale, Paris-8e.

Instruments de musique

Suite inventaire annuel
DU 2 AU 30 MAI
PIANOS ET CLAVECINS
en excédent de stock, état de neuf, soldés pour défauts d'aspect ou retours service. Location, avec garantie et service après-vente. Tous crédits possibles. DANIEL MAGNE-PIANOS 30, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléphone : 522-30-90 et 21-74.

LOCATIONS depuis 150 F. Pianos neufs depuis 7.900 F. - Crédit leasing. PIANOS DAUDE : 924-34-17.

PIANOS Daudé
Achète Pianos. Tél. : 924-34-17.

Œnophilie

Directement de la propriété : VINS DE BORDEAUX Téléphone : 651-19-90.

Matériels divers

Vendez sans brader ou achetez d'occasion tout matériel, objet, appareil, outillage, instrument, jouet ou meuble, VVM 637-31-84, 17, bd Vital-Bouhot, NEUILLY.

Meubles

ZENNER
ZENNER BOUTIQUE
le coin des bonnes affaires.
Solde jusqu'à 50 %
salons cuir, exposition mobiliers anglais et divers nombreux petits meublés.
10, rue Faidherbe, PARIS-11e. TEL. : 371-86-14.

Moquettes

SUPER SOLDES
30 à 60 %
moquette synthétique et laine stock 30.000 m2. Téléphone : 757-19-19.

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir
Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.
A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie
a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.
Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59008 LILLE
Tél. : 54.86.71/54.77.42

Faites le premier pas, nous ferons les autres...
ENSEMBLE
CONSEIL PSYCHO-MATRIMONIAL
DE 14 A 20H SAUF MARDI ET DIM.
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tel. 588 28 25
documentation discrète, gratuite

CLUB HENRI RANCHON des loisirs, des rencontres, des amis (es), 4, rue de Jarente, 75004 PARIS. Téléphone, de 11 à 20 heures au : 277-76-03.

Relations

SAMEDI 28 AVRIL
GRAND DINER DANSANT avec CLUB DES CELIBATAIRES.
Inf. Inscript. Tél. : 265-82-51.

Répondeur téléphonique

Part. vd répondeur-enregistreur téléph. avec interrog. et effac. à distance par code vocal, neuf, 6.000 F Téléphone : 267-54-58.

RÉPONDEURS
avec ou sans interrogation à distance. Téléphone : 574-11-15.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

TOULON
à louer studio avec terrasse, meublé, confort, 2 pièces : 1.500 F, juillet : 1.600 F, août + caution. Téléphone, le soir, après 19 heures, au : 920-58-39.

ILE DE RE
A louer, juin et septembre, maison, 2 chbres, cuis., salle séj., pet. coin pins, bd mer, 2.000 F. Tél. apr. 18 heures au 618-25-83.

5 KM. CANNES, appt 3 P., tt cft, 4 pers., à louer de mai à sept. - CAVALIER, 3, rue du Dr-A.-Schweitzer, 13005 Marseille. Tél. (91) 79-35-79 ou (91) 46-71-64.

SAINTE-MAXIME
appart. de luxe, 3 Pces, peut couch. 6 pers., balcon côté sud, cuis. et S. de B. bien équip., piscine 12 × 25 m., 2 tennis, juillet, août : 6.000 F par mois, juin, septemb., Noël : 5.000 F, autres mois : 4.000 F. Réponses à Mme Paule Henry, T. 96-19-13, Les Résidences des Coteaux du Préconil, Sainte-Maxime 83120 (VAR).

Proposons :
LOCATIONS SAISONNIERES
Bretagne et Aquitaine. S'adresser : France-Séjour, 60 bis, quai de l'Odet. — 29000 QUIMPER. Téléphone : (16-98) 95-86-97.

A LOUER. — STUDIO meublé 6 personnes, tout confort, à PRAZ-SUR-ARLY (3 km. Megève), à la semaine, à la quinzaine ou au mois. Renseignem. Tél. : (76) 87-73-07, à Grenoble.

Landes, 50 km. océan, location juillet-août, grande maison, tout confort, 5 hectares terrain. Delmas, Le Biarnès, 40470 YGOS.

LALOUVESC 07520
Hôtel Le Monarque**, découvrir l'Ardèche verte. Poss. forfait 7 J. net 755 à 1.000 F. Promenades et veillées compr. (bs, wc).

JUILLET, rég. Fontainebleau : anc. presbytère, jardin, calme, conft. Tél. 424-31-76 ou 548-42-81.

BEAUBOURG, 1er juil.-1er août, Part. loue 100 m2 meublé, tout confort, téléph. Prix 2.500 F. Ecr. n° 6.032, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, etc.) ainsi que instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

CARNET

Naissances

— Isabelle, Mario BETTATI et Caroline
ont la joie de faire part de la naissance de
Aurélia.
Paris, le 21 avril 1979.

— M. Paul SOUPLET et Mme, née Marie-Laure Meunier, Géraldine et Charles-Antoine
ont la joie d'annoncer la naissance de
Laurent.
Le 20 avril 1979.

Décès

— Mme Rolland Barbier,
Perrine, Marion et Geoffroy,
Mme Pierre Barbier,
M. et Mme Pierre Bomsel,
Leurs enfants et petits-enfants.
Toute sa famille et ses nombreux amis,
ont le grand chagrin de faire part du décès de
M. Rolland BARBIER,
directeur des achats
de la société économique
Paris-Ouest,
survenu subitement, le 22 avril 1979, dans sa cinquantième année.
Les obsèques auront lieu, le lundi 30 avril, à 9 heures, en l'église Notre-Dame des Bruyères, 25, rue du Docteur-Roux à Sèvres, suivies à l'inhumation au cimetière de Sèvres.
8, rue Foury,
92310 Sèvres.

— La Rochelle (17).
Eymoutiers (87).
Mme Albert Denizou,
M. et Mme Michel Denizou,
Karine et Eric,
M. et Mme Jean Couignoux,
Gilles et François,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Albert DENIZOU,
leur époux, père et grand-père.
survenu, le 25 avril 1979, à La Rochelle, dans sa soixante-quinzième année.
Les obsèques auront lieu, le 28 avril, en l'église d'Eymoutiers.
15, rue des Dames,
17000 La Rochelle.

— Villeneuve-lès-Avignon (30).
Ceyrat (63).
Mme veuve Pierre Félix,
M. Jean Viret et Mme, née Félix,
font part du décès de
M. Louis FELIX,
intendant militaire en retraite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu le 2 3avril 1979.
Les obsèques religieuses ont eu lieu, le 25 avril, à Mondragon (84).

— Mme Roger Fournier,
M. et Mme Jacques Fournier et leurs enfants,
M. et Mme Jacques-François Beguin et leurs enfants,
M. et Mme Jean Fournier et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Delrieu.
Marie-Laure, son arrière-petite-fille,
font part du décès de
M. Roger FOURNIER,
officier de la Légion d'honneur,
ancien maire de Kerrata,
ancien président
du conseil général de Constantine,
ancien membre
du Conseil économique et social,
survenu à Marseille, le 26 avril 1979, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques auront lieu, le *28 avril 1979, à 9 heures, en l'église* Notre-Dame de La Ciotat.
1, boulevard des Cigales,
13600 La Ciotat.
102, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— *Les familles Odinius, Corre et* Vidal
ont la douleur de faire part du décès du
capitaine Henri ODINIUS,
de la Légion étrangère,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre *1939-1945*,
croix de guerre des T.O.E.,
médaille coloniale
Maroc et Extrême-Orient.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 19 avril, à Casseneuil (47440).

— M. et Mme Bobby Sarfati et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Sarfati et leurs enfants,
M. et Mme André Sarfati et leur enfant,
M. et Mme Daniel Boccara et leurs enfants,
Les familles Sarfati, Bismuth, Haddad, Hayat, Glami, Fellous, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice SARFATI,
survenu, le 25 avril, dans sa soixante-seizième année, après une longue maladie.
Les obsèques ont eu lieu, le 27 avril, au cimetière parisien de Bagneux.
Un service religieux aura lieu, le samedi 28 avril, à 11 h., à la synagogue, rue Saint-Georges.
50, avenue Jules-Janin,
75016 Paris.

Anniversaires

— A l'occasion du trente et unième anniversaire de l'Etat d'Israël, l'ambassadeur d'Israël en France, M. Mordechai Gazit, recevra les ressortissants israéliens, le mercredi 2 mai 1979, à 10 heures, à l'ambassade, 3, rue Rabelais, Paris (8e).

Services religieux

Dimanche 29 avril, à 12 h. 15, quarantième jour après le décès de Maryse Choisy, un service religieux sera célébré à l'Institut orthodoxe Saint-Serge, 93, rue de Crimée (Buttes-Chaumont), par le Père Alexis assisté du Père Dutronc s.j.

Visites et conférences

SAMEDI 28 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., métro Convention, M. Max Leclerc : « Le vieux Vaugirard et la Ruche » (Paris inconnu).
15 h., devant Saint-Séverin, Mme Lemarchand : « Rétif de la Bretonne ».
15 h., place des Vosges, Mme Pennec : « Hôtel de Chaulnes ».
15 h., 62, rue St-Antoine, Mme Puchal : « Hôtel de Sully ».
15 h. 30, château de *Maisons-Laffitte*, entrée hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Château de Maisons-Laffitte ».
16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec : « Le Bestiaire » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., entrée du Grand Palais, Mme Angot : « Chardin ».
15 h., 35, rue de Picpus : « L'enclos de Picpus » (Approche de l'art).
11 h. 45, hall du Grand Palais : « Chardin » (Arcus).
15 h. 15, 46, rue du Bac, Mme Barbier : « De l'hôtel de J.-S. Bernard à la demeure de Chateaubriand ».
15 h., métro Saint-Paul : « Hôtels et curiosités du Marais ».
15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais Soubise » (M. de la Roche).
15 h., 12, rue Monsieur, Mme Ferrand : « Hôtel de la princesse de Bourbon-Condé ».
15 h., 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, M. Marcel Faulo : « Saint-Julien-le-Pauvre, Notre-Dame et l'Université au douzième siècle » (Histoire et archéologie).
15 h., métro Saint-Paul, Mlle Babek : « Hôtels du Marais » (Lutèce visites).
15 h., 2, rue de Sévigné, M. Teurnier : « Ruelles du vieux Marais, cave ».
15 h. 15, 16, rue Cadet : « Le musée du Grand-Orient de France » (Tourisme culturel).
11 h., entrée Grand Palais : « Chardin » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, M. J. Charon : « L'esprit dans la matière » (AMORC).
15 h., 147, avenue de Malakoff, M. Rahmani-Royer : « L'universalisme des ethnies » (Pensée symbolique, secte et racisme).
16 h., 13, rue Etienne-Marcel, entrée libre : « Le plein épanouissement de la vie » (Méditation transcendantale).
14 h. 45, 64, rue du Rocher, M. Perrault : « Problèmes et histoires de vins » ; Louise Weiss : « Exploration des passions de la vieillesse. Dernières voluptés » ; M. Dupont : « La puissance militaire soviétique met-elle en péril l'Occident ? » (Club du Faubourg).
15 h., Palais de la découverte, Dr V. Mitz : « La microchirurgie ».

DIMANCHE 29 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h., place des Victoires, statue Louis XIV, Mme Oswald : « La galerie dorée de la Banque de France ».
13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Pennec : « Parce de Courances et de Fleury-en-Bière et Barbizon ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier : « Hôtel de Sully ».
15 h. et 16 h., 14, rue Saint-Dominique, Mme Lamy-Lassalle : « Faubourg Saint-Germain, hôtel Brienne ».
15 h. 30, Château de Maisons-Laffitte, entrée hall gauche, côté parc, Mme Oswald : « Château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., métro Volontaires, M. Leclerc : « Les jardins de Vaugirard » (Paris inconnu).
15 h., 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Approche de l'art).
15 h., 12, rue de Tournon, Mme Barbier : « Le Sénat ».
15 h., 23, rue Clovis, Mme Camus : « Lycée Henri-IV, abbaye Sainte-Geneviève ».
14 h. 30, entrée Opéra : « L'Opéra ».
10 h. 30, métro Monge : « Mouffetard et ses secrets ».
15 h., devant l'entrée, place du Palais-Royal : *« Le Palais Royal »* (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., 23, quai Conti : « L'Académie française sous la Coupole » (M. de La Roche).
15 h., portail central de Notre-Dame, M. Boulo : « Alchimie et symbolisme des tailleurs d'images » (Histoire et archéologie).
15 h., métro Saint-Paul, Mlle Babek : « Hôtels du Marais » (Lutèce-Visites).
18 h., métro Saint-Paul, Mlle Candemi : « Hôtels du Marais » (Lutèce-Visites).
16 h., 3, rue Malher, M. Teurnier : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux ».
14 h. 45, 47, boulevard de l'Hôpital : « La Salpêtrière et Manon Lescaut ».
15 h. 30, 2 bis, boulevard du Palais : « La Cour de Cassation » (Tourisme culturel).
11 h., entrée du Grand Palais : « Chardin » (Visages de Paris).
CONFERENCES. — 15 h et 17 h 30, 6, place d'Iéna, salle Guimet, Mme Bramard Blagny : « Singulier Pérou ».
15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel, entrée libre : « La méditation transcendantale et la conscience cosmique » (Méditation transcendantale).
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Mallet : « La destinée du prince impérial, 1856-1879 » (Les artisans de l'esprit).
15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames, entrée libre : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (Méditation transcendantale).

VENTE A VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN, C.P. ass.
3, imp. Chevau-Légers. 950-58-08
DIMANCHE 29 AVRIL, 14 heures
Hôtel des CHEVAU-LEGERS
FERS A DORER
LIVRES ANC. et MOD.
GALERIE DES CHEVAU-LEGERS
TABLEAUX ANCIENS
Bronzes animaliers
IMPORTANT ENSEMBLE
d'OBJETS et de BEL AMEUBLT
des ép. *Empire, Charles X et* Napoléon III
EXPO. : ven. 27 : 14/18 h.-21/23 h.
sam. 28 : 10/12 h.-14/18 h.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

L'immobilier

constructions neuves

C'est tellement mieux d'habiter dans Paris au cœur du 11e dans une construction soignée
Résidence La Cour d'Aunay
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
A partir de 5.400 F le m2
(Studio et 2 pièces livrés avec cuisine équipée)
Bureau de vente ouvert tous les jours sauf mercredi et jeudi matin
54-56, rue de la Folie-Regnault
373-79-18
Commercialisation : SACOFI - 246-70-50

DANS LE CADRE PRIVILÉGIÉ DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
A Dampierre, en bordure de l'Yvette, 8 maisons de 155 à 226 m2 habitables, double garage sur terrain privatif de 2.500 à 4.500 m2, à partir de 865.000 F.
Renseignements et visite sur place : samedi et dim., de 14 à 18 h., ou sur rendez-vous.
Réalisation : CONSTRUCTION HORIZONTALE. 181, r. St-Charles, 75015 Paris - 558-08-51/901-23-02

COURBEVOIE
3 et 5, rue Saint-Guillaume
GARE ASNIERES SAINT-LAZARE
chambres studios 2, 3, 4 pièces.
Nouveau prêt PIC.
Sur place jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi de 14 heures à 19 heures.
Téléph. : 359-63-63 ou 788-41-45.
LIVRAISON EN COURS.

ASNIÈRES (92)
18-20, av. Henri-Barbusse
150 m GARE ASNIERES
3 et 4 P. LOGGIAS
Très ensoleillé - Vue tr. étendue
Entièrement terminés
Prêt nouveau PIC - Tous les jours 14 h. à 19 h., sauf mardi, mercredi. - Renseign. : 359-63-63
LIVRAISON EN COURS

Boutiques

6e A LOUER SANS PAS-DE-PORTE MINI - BOUTIQUE
De 15 heures à 18 heures
16, RUE GUENEGAUD

bureaux

Domicil. Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. — Rédaction d'actes statuts. Informations *juridiques. secrét.*, Tél., *Telex*, bur. - A partir de 100 F/mois, Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04.

locations non meublées Offre

Etranger

MONTREAL (centre), spl. stud. 17e, balc., cuis. équ. gd luxe, pisc., sauna, métro. Juin-sept. Px 1.200 F/mois. T. 624-45-44.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 263-57-02.

locations meublées Demande

Paris

De P. à part. JEUNE FEMME CHERCHE MEUBLE 1er, 18e, 20e, 11e arrondissem. STUDIO, CUISINE, s. de bs, wc, 45 m² environ. CHAUFFAGE, TEL si possible. 900 F charges incluses. Tél. : 832-31-21.

usines

Vds, banl. parisienne, usine de nettoyage à sec de vêtements, affaire en expansion, matériel en parfait état. Ecrire sous le no T 012 654 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

terrains

(28 Ouest) 110 km LA LOUPE à bâtir 4 437 m2 fac. 40 m viab. 70 000 F. Prop. 460-01-16 matin.

Corse Propriano s/haut. Part. vend 4 500 m2 150 000 F., viab. Vue magnifique imprenable, arbres, source. T. (78) 85-90-45.

fonds de commerce

CANNES magasin plein centre sur artère commerçante, prox. du futur Palais du Festival. Libre immédiatement. Bail neuf. Prix du fonds : 450 000 F. LA SOLEIL, 96, rue d'Antibes, 06400 CANNES .T. (93) 38-51-90.

COSTA BRAVA à vendre HOTEL + matériel booking, 24 chambres, salle de bains, terrasse. Restaurant, bar, salon, terrasse, parking. Renseignements : Ecrire sous no 519 825 à ROSSEL R.P. 112, rue Royale, 1000 BRUXELLES (Belgique).

Villeneuve-Saint-Georges (94) à céder fonds de commerce 240 m2. Rens. Albert S.A.R.L. 249 bis, rue des Pyrénées, 20e, 636-29-74.

LE PERREUX part. vend librairie-papeterie. prox. journaux. chiffre affaires 1 200 000 F. Pr renseignements TEL. : 324-20-77.

BERRY TOURISTIQUE Pays de G. SAND Propriétaire vend cause retraite MAGASIN (cadeaux, verrerie, maroquinerie, jouets, sports...) Belle affaire - Centre ville A. ROBIN, 8, place Laisnel-de-la-Salle, 36 - LA CHATRE. Tél. : (54) 48-13-78

manoirs

250 KM PARIS-SUD *MAGNIFIQUE MOULIN* entièrement rénové de 565 m2 habitables sur 2,20 hectares, entourés d'eau. Prix 750 000 F. VIP LOUVRE, 150, rue Saint-Honoré, Paris-1er. T. 260-27-00.

châteaux

CHATEAU ENTRE AIX ET MARIGNANE magnifique affaire grand standing. Château très bon état, *parc de 5 ha. Très beaux arbres*, pelouses, source, étang, fontaines, piscine, tennis. Soixantaine de pièces, cadre luxueux, confort moderne. Conviendrait pour installation immédiate de collectivité. Prix élevé mais tr. *sensiblement inférieur à la valeur réelle* : vente urgente pour raisons familiales. Ecr. no 7 544 « le *Monde* » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

maisons de campagne

Vds en Languedoc mais. camp. ds rempart templier tt cft, chff. cent., 150 000 F. (67) 96-07-67.

Sud Ardèche, maison typique à restaurer, avec terrain, vue superbe, rivière, soleil. Px 100 000 F. T. (91) 73-07-55.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE village typique, ruine à restaurer sur promontoire, jardinet, vue imprenable, eau, El., autoris. agrandir. Px 85 000 F. Limite DROME - HTES-ALPES ds hameau montagne, gde bergerie pierre pays à amén., eau, El., prairie 3 300 m², vue spl., site except., idéal vac. Prix 185000 F Catry (91) 65-15-87 h.b.

Résid. bord de mer, Sud Finist. endroit calme, 2 500 m2, terrain planté, entrée, cuis., sal. avec cheminée, s. à m., 4 ch., 2 s. de bns, 2 w-c, lingerie, 2 gar. fermés dt un pr bat., cave, chff cent. Prix : 550 000 F. S'adr. à Maître BOURHIS, 7, rue de l'Amiral - Courbet, 29110 CONCARNEAU. Tél. : (98) 97-01-66.

Robuste MAISON de pays *compren.* : Cuis. Séj. Chemin., 5 ch., s. de bs, w.-c., grenier, 2 grds gar. S/terrain 2.500 m2 entièrement clos. Prix 300.000 - Avec 30.000 F AGENCE CENTRALE 47, avenue du Général-Leclerc, 02600 VILLERS-COTTERETS *Tél. : (16) 23 96-05-93*

pavillons

Limite Enghien, 300 m. du lac, part. vd pav. meulière, 4 chb., séj. dble, bureau, cuis. équipée, 2 salles de bs, sous-sol total. Jardin 550 m². Prix : 560.000 F. Tél. : 826-71-93.

ISLE-ADAM. PAV. 7 P., 137 m², 2 bains, garage, jardin 800 m². *500.000 F - 607-06-18.*

EPINAY-SUR-SEINE. - PPTE CARACTERE TOUT MEULIERE 7-8 PCES TT CFT, garage en sous-sol, 767 M2 TERRAIN, 595.000 F - 826-10-80.

BURES-SUR-YVETTE Pavillon neuf, 5 chambres, séjour dble, 2 bs, ss-sol complet, s. de jeux, gar. double 1.000 m² terrain, libre de suite, 3.700 F mensuel - 928-68-00.

A BAZEMONT (Yvelines), 35 km *par autor., pav. 3 p. sur s/sol* amén. Gd gar. Indiv. Fac. briq. *appar.*, 2.500 m² en potag. et verger clos. 500.000 F. Téléph. après 19 heures au 090-74-39.

villas

ST-GERMAIN Lycée international Sur 900 m2 terrain environ, belle maison familiale, récept. spacieuse, 4 chambres, 2 bains, sous-sol total, logement garde. 1.250.000 F. H. LE CLAIR - 071-30-02

CHENNEVIERES-SUR-MARNE Belle villa CARACTERE EN PARFAIT ETAT sur 700 m2 terrain 220 m2 habitables, réception 80 m2, cheminée, poutraison, 5 chambres, grand confort + dépendances. Prix 850.000 F. « les IMMEUBLES » - 883-14-22

VERRIERES-LE-BUISSON lisière forêt, villa de 120 m2, sur 1 100 m2, balcon, cheminée, gd garage, gren. aménageable. TEL. : 920-53-24.

LAPLACE Me superbe villa récente, grand séjour, *terrasse*, 5 chambres, 2 sanitaires, tout cft, sous-sol garage. Dépend., jdin, 750 000 F. Tél. : 585-41-20.

Magnifique propriété, parfait état sur 4 500 m2, tennis, vue, 9 chbres, boiseries, 9 000 F/mois. *Visite le dimanche 29 avril de* 14 h. 30 à 16 h., 12, rue de la Côte-de-St-Cloud 92 Feucherolles.

CORSE - PORTO-VECCHIO Sur 5.000 m2, bord mer privé, villa 4 p. tt cft + studio + petit chalet *aménagé*. Px *900.000 F.* Etude GIROT, 49160 LONGUE Tél. (41) 52-67-07

CHANTILLY-GOUVIEUX Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord *RESIDENCE* SECONDAIRE ou PRINCIPALE Maison à la française, architecture élégante, choix de modèles, grands terrains, de 520 000 à 760.000 F. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES Tél. (4) 457-32-62

fermettes

BORDS RIVIÈRE
Fermette rénovée en L - Entrée, gd séj., poutres appar., cuisine, 2 chbres 16 et 20 m2, s. bains. Etage : chbre mansardée, pout.. grenier, chauff. électr. 2.058 m2 terrain boisé. 351.000, av. 20 %.
AVIS 10, av. Général-de-Gaulle MONTARGIS Tél. (16) 38 93-23-40 ou 274-24-45.

propriétés

LOUVECIENNES Sur 10.000 m2 Joli parc, maison pierre, 4 P. princip. + *rez-de-jard.* aménagé. *Prix élevé.* Renseig. : 071-33-14.

L'ISLE-ADAM P. à P. vd cause départ propriété 10 p., tt conft, 2.000 m2 terrain. Tél. : 469-02-08

PÉRIGORD BELLE MAISON DE MAITRE prox. Imméd. JOLI VILLAGE, terr. ombragé, 4 100 *m2* E.,E, 235.000 F. Doc. s/dem. Propinter S.A. B.P. 33, 24 103 BERGERAC Cedex. Téléph. : (53) 57-53-75.

PRIX 650.000 F 120 km Ouest Paris belle mais. bourgeoise s/terr. 6500m2 env. bien aménagée dans rég. verdoyante, b. ét. Ent., c. bur., s. de bains, w.-c., chbre d'amis indépendante, tout cft, LIBRE. TEL. : 16 (37) 81-19-65.

MAISONS-ALFORT (94) PROPRIETE DE 7 PIÈCES (environ 300 m2 habitables) sur jardin de 900 m2, métro à 200 mètres. Prix : 1 500 000 F. Rens. et vis. : Mme Friedrich, TEL. : 261-56-52, poste 230.

VAL LOIR 170 km PARIS Vieille demeure à restaurer Cadre magnifique - Cuis. 6 P. Grenier. Ecuries. Eau. Electric. Sur 5 hectares bois et prairies. Prix : 250.000 F S.A. IND. VENDOMOIS 41100 VENDOME Tel. : 16 (54) 77-35-91

ANJOU-SAUMUROIS LOGIS XVIIe RESTAURE S/8.000 m², vieille grange atten. et dependances, Px 800.000 F. Etude Girot, 49160 LONGUE. Tél. : (41) 52-67-07.

CHERBOURG. Maison XVIIIe, dép., 6.000m², belle restauration, confort - Téléph. (33) 53-35-59.

URGENT - 40 km SUD PARIS, Part. à Part. village calme jolie propriété close 2.700 m², habitation de caractère, salon, s. à mang., chem., ch., s. bs sur ss-sol, garage, atelier, cave, ch. él., depend amén. 575.000 F. 642-07-39 apr. 20 h., sf w.-e.

PROXIM. AUXERRE. Superbe ppté, gd séj., bur., s. de jeux, cuis., lingerie, 7 ch., 3 s. bs, gar. 3 voit., cave. tt conft, piscine. sur 1 ha. PX INTERESSANT. T. le soir (86) 41-18-55.

Lys-Chantilly, villa réc. tt cft, séj. 41m², 4 ch., gar. 3 voit. sur 2.900 m², 750.000 F. (4) 421-51-25.

propriétés

Rech. pour placement forêts de toutes surfaces, toutes régions. Ecrire S.I.C.P., FAURE 65, rue Bergson, 42000 SAINT-ETIENNE.

St-BRIEUC. Part. vd, 100 m. *mer*, vue impren. PROPRIETE 21 ares dont lot constr. parcs, jardin, maison 1938 rénovée, 5 pièces excellent état, conft. *490 U.* LAPASIN, 91, rue du Valais, 22000 SAINT-BRIEUC. Tél. (96) 61-56-99.

ILE D'OLERON COTE ATLANTIQUE Climat exceptionnel, vert, bois, plage, *A VENDRE, près OCEAN*, cadre boisé pins magnifique PAVILLON neuf (2 parties) gd standg, tt cft no 1), 5 pces princip., dépend. no 2), grand living, poutres + 3 chambres, bureau, mezzanine, 2 s. de *bains*, gar. 2 voitures, atelier, terrasse, pelouse, fleurs, arbres divers, jardin potager. Superficie 2.600 m², Prix justifié EXCLUSIVITE - Agence CAUCHY Père, Saint-Pierre-d'Oléron, 17310 Tél. : (46) 47-00-90, *ou Cabinet MORILLON*, 17390 LA TREMBLADE. Tél. : (46) 36-09-16.

Vds plusieurs PPTES caract. rég. MACON et CHALON-s-Saône PRIX à partir de 600 000 F - S'adresser AGCE COLOMBIERE 1, av. *Boucicaut*, 77-CHALON-sur-SAONE. Tél. (85) 48-88-34.

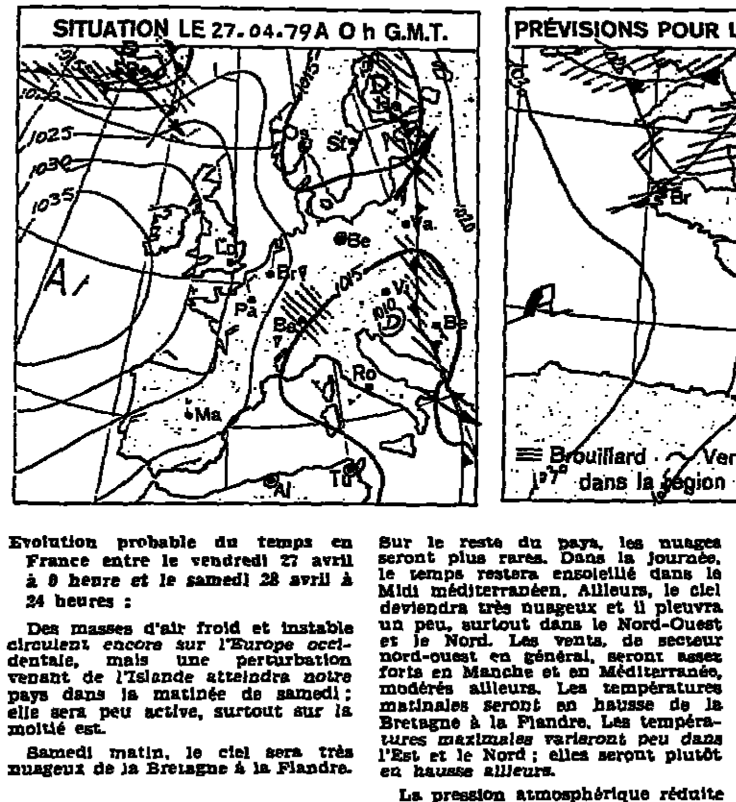
80 km PARIS PROPRIETE dans bourg, sur 1.200 M2, SEJ., cuis., 3 CHBR., bains, chauff. cent. IMPECCAB. Px 420.000 F. Age ALEXANDRE 2, Grande-Rue, 89340 Villeneuve-Guyard - (16) 86-66-40-77.

LUBÉRON Sur terrain de 10 hectares, *magnifique construction* pierre 800 m2, nombr. chbres ttes avec s. de bains indiv. Piscine extér. chauffée. Vue exceptionnelle. Mas entièr. rénové de 200 m2. Ensemble magnifique. Prix 5.000.000 F. Cabinet POYEN, 30, cours Julien - 13006 MARSEILLE Tél. (16-91-) 47-85-33

domaines

Aude part. vd fermette bâtim. état neuf + terre et vigne, possibilité au choix de 2 à 17 ha attenant. Tél. (16) 68-69-02-85.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 27 avril à 0 heure et le samedi 28 avril à 24 heures :

Des masses d'air froid et instable circulent encore sur l'Europe occidentale, mais une perturbation venant de l'Islande atteindra notre pays dans la matinée de samedi ; elle sera peu active, surtout sur la moitié est.

Samedi matin, le ciel sera très nuageux de la Bretagne à la Flandre. Sur le reste du pays, les nuages seront plus rares. Dans la journée, le temps restera ensoleillé dans le Midi méditerranéen. Ailleurs, le ciel deviendra très nuageux et il pleuvra un peu, surtout dans le Nord-Ouest et le Nord. Les vents, de secteur nord-ouest en général, seront assez forts en Manche et en Méditerranée, modérés ailleurs. Les températures matinales seront en hausse de la Bretagne à la Flandre. Les températures maximales varieront peu dans l'Est et le Nord ; elles seront plutôt en hausse ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 27 avril, à 7 heures, de 1 024,1 millibars, soit 768,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 avril ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 15 et 6 degrés ; Biarritz, 13 et 7 ; Bordeaux, 13 et 4 ; Brest, 11 et 5 ; Caen, 10 et 5 ; Cherbourg, 10 et 6 ; Clermont-Ferrand, 9 et 3 ; Dijon, 10 et 5 ; Grenoble, 12 et 5 ; Lille, 10 et 4 ; Lyon, 10 et 4 ; Marseille, 16 et 8 ; Nancy, 11 et 4 ; Nantes, 14 et 3 ; Nice, 15 et 7 ; Paris-Le Bourget, 11 et 3 ; Pau, 11 et 5 ; Perpignan, 13 et 7 ; Rennes, 12 et 3 ; Strasbourg, 12 et 6 ; Tours, 12 et 4 ; Toulouse, 13 et 5.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 6 degrés ; Amsterdam, 10 et 3 ; Athènes, 20 et 13 ; Berlin, 14 et 7 ; Bonn, 12 et 2 ; Bruxelles, 10 et 3 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 12 et 1 ; Genève, 9 et 5 ; Lisbonne, 18 et 10 ; Londres, 12 et 7 ; Madrid, 15 et 4 ; Moscou, 18 et 10 ; New-York, 13 (min.) ; Palma-de-Majorque, 17 et 5 ; Rome, 17 et 9 ; Stockholm, 14 et — 2.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 avril 1979 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 12 avril 1963 portant règlement d'administration publique et fixant le tarif des greffiers en matière de registre du commerce et des sociétés ;

● Portant extension au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines dispositions réglementaires (règlements d'administration publique et décrets en Conseil d'Etat) pénales et de procédures pénale (rectificatif) ;

● Portant nomination du président du directoire de la Société nationale des poudres et explosifs ;

● Relatif aux modalités de calcul de la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux soumis à la réglementation des loyers édictée par la loi du 1er septembre 1948 modifiée.

DES ARRETES

● Modifiant un précédent arrêtés fixant la composition de la commission de reclassement du personnel des caisses des organisations autonomes d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales ;

● Relatif au contrôle financier sur l'association Information, culture et immigration.

UN AVIS

● Aux importateurs et aux exportateurs relatif au tarif des montants compensatoires applicables dans les relations intracommunautaires.

LOTO

TIRAGE N° 17
DU 25 AVRIL 1979

13 21 33 37 39 41

NUMERO COMPLEMENTAIRE 20

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	999 637,70 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	145 780,50 F
5 BONS NUMEROS	5 940,10 F
4 BONS NUMEROS	118,40 F
3 BONS NUMEROS	9,60 F

PROCHAIN TIRAGE LE 3 MAI 1979

VALIDATION JUSQU'AU 2 MAI 1979 APRES-MIDI

Transports

TARIFS « JEUNE » ET « ÉTUDIANT » SUR LES ANTILLES

Les jeunes et les étudiants (douze-trente et un ans) qui n'auraient pu trouver de places sur les « vols vacances » d'Air France auront la possibilité, cet été, d'emprunter les autres vols de la compagnie nationale à destination des Antilles au tarif de 2 650 F aller-retour, sans autre condition d'admission que la présentation de leur carte d'identité scolaire ou de leur carte d'étudiant. Ce tarif, valable au départ de Paris, le sera aussi au départ de Lyon et de Bordeaux, directement reliées aux Antilles à partir des premiers jours de juillet 1979. Un tarif « jeune » et « étudiant » analogue (2 850 F aller-retour) sera également en application, pour la période d'été, entre Paris et la Guyane.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

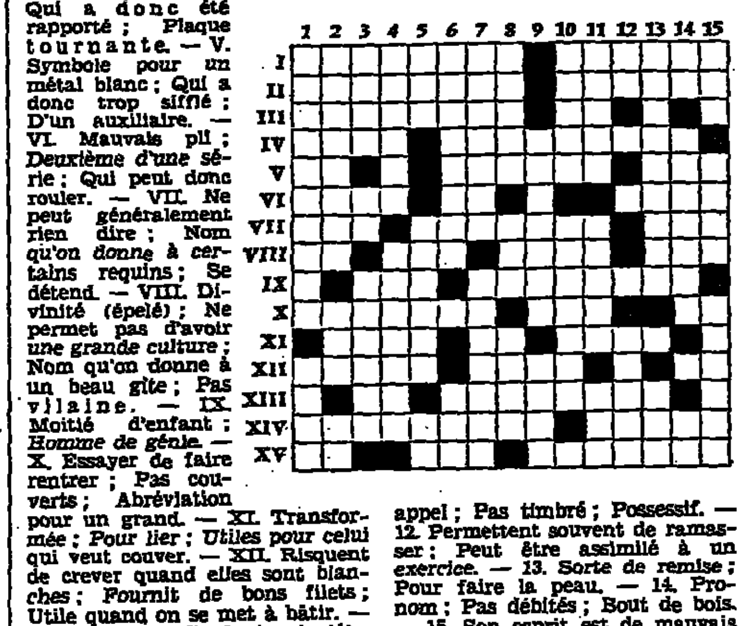
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 370

HORIZONTALEMENT

I. En Espagne, est tout à fait fichu ; Peuvent servir à faire l'appel. — II. Peut être un refuge pour des vieilles ; Fait comme un rat. — III. Mot qui désignait une sorte de chaperon ; Article étranger. — IV. Qui a donc été rapporté ; Plaque tournante. — V. Symbole pour un métal blanc ; Qui a donc trop sifflé ; D'un auxiliaire. — VI. Mauvais pli ; Deuxième d'une série ; Qui peut donc rouler. — VII. Ne peut généralement rien dire ; Nom qu'on donne à certains requins ; Se détend. — VIII. Divinité (épelé) ; Ne permet pas d'avoir une grande culture ; Nom qu'on donne à un beau gîte ; Pas vilaine. — IX. Moitié d'enfant ; Homme de génie. — X. Essayer de faire rentrer ; Pas couverts ; Abréviation pour un grand. — XI. Transformée ; Pour lier ; Utiles pour celui qui veut couver. — XII. Risquent de crever quand elles sont blanches ; Fournit de bons filets ; Utile quand on se met à bâtir. — XIII. Repas d'enfant (épelé) ; Nom qu'on peut donner à une saucisse. — XIV. Apporter des bagages ; Rend plus rose. — XV. Qui n'a donc pas été caché ; Où l'on ne voit aucune trace ; Qui peut faire croire qu'on déménage.



VERTICALEMENT

1. De bonnes occasions pour sortir les dominos ; Quand elles crèvent, il y a beaucoup de sauce. — 2. Pas du tout épatés ; Touché ; Qui n'a donc rien passé. — 3. Moment où sortent des belles ; Jeté pour jouer ; Ne tombent pas dans l'oreille d'un sourd. — 4. Où l'on voit des taches ; Déçoit ceux qui aiment le grand air. — 5. Se rendra ; Ne sont guère appréciées par un travailleur ; Préfixe. — 6. Nom qu'on peut donner à tout ce qui est dessous ; Le plus bas, c'est le premier. — 7. Agir avec audace ; Réponse à un appel. — 8. Matière pour boucher ; Est maintenant appelé fiancé quand il est petit ; Nom qu'on donne à un boudin. — 9. Suit souvent l'apparition de la coqueluche ; Sorte de perroquet. — 10. Peut être versé quand on est touché ; Bien rasés. — 11. Qui a fait l'objet d'un appel ; Pas timbré ; Possessif. — 12. Permettent souvent de ramasser ; Peut être assimilé à un exercice. — 13. Sorte de remise ; Pour faire la peau. — 14. Pronom ; Pas débités ; Bout de bois. — 15. Son esprit est de mauvais goût ; Parfois courte pour un gagnant ; Qui peut faire son trou.

Solution du problème n° 2 369

Horizontalement

I. Vinaigre. — II. Enoncé ; Un. — III. Issoire. — IV. Ne ; Etat. — V. Ecaler ; Na. — VI. Tri ; Rab. — VII. Tirette. — VIII. Ove ; Riche. — IX. Gothique. — X. Erseau ; Ru. — XI. Se ; Usé ; Et.

Verticalement

1. Veine ; Toges. — 2. Insectivore. — 3. Nos ; Arrêts. — 4. Anoblie ; Heu. — 5. Ici ; Trias. — 6. Gérer ; Tique. — 7. Et ; Reçu. — 8. Eu ; Ana ; Hère. — 9. Notable ; UT.

GUY BROUTY.

● *L'Association des lauréats Zellidja* informe que la date limite des dépôts des dossiers d'obtention des bourses d'études ou de voyages est reportée au 12 mai. *(S'adresser au siège de l'Association : 52, avenue Buzenval — 92 Rueil-Malmaison).*

Le Monde

économie

SOCIAL

LE 24e CONGRÈS DE LA C.G.C. A VERSAILLES

Une manifestation d'unité : le rapport d'activité est voté à l'unanimité

Un grand vent d'unité souffle sur le congrès de la C.G.C., à Versailles, et, à entendre les interventions à la tribune, on pourrait croire que sont balayées toutes les querelles qui ont déchiré la centrale des cadres ces dernières années.

A preuve, deux candidats ont déjà annoncé que, dans cet esprit, ils se retiraient de la compétition pour les postes les plus élevés : après M. Jean Menin, qui renonce à la présidence (étant entendu que les congressistes lui renouvelleront leur confiance pour le secrétariat général), M. Paul Marchelli a confirmé qu'il ne brigue plus d'être délégué général ni secrétaire général ; il se contenterait de devenir secrétaire général adjoint.

Les candidats restés en lice ont, ce vendredi matin, exposé leur programme. Aucun fossé ne les sépare en ce qui concerne les principes généraux tendant vers une société libérale humaniste et juste (refus du collectivisme et d'un Etat autoritaire et centralisateur). La même conception globale existe sur les grands problèmes de l'emploi, des salaires (Jean Menu est peut-être plus souple en matière de hiérarchie), de la réforme de l'entreprise, de la sécurité sociale, des retraites, de la fiscalité, de l'économie, et même de l'Europe. Cette constatation est encore vraie pour l'attachement au syndicalisme spécifique de l'encadrement.

Pour sa part, M. Menu déclare : *« Je repousse catégoriquement l'idée de faire de la C.G.C. la cinquième organisation ouvrière de notre pays. »* Mais cela solidement posé, M. Menu poursuit : *« Je suis très à l'aise pour dire que cet attachement à la spécificité ne doit nullement empêcher la concertation franche et loyale avec toutes les autres organisations syndicales. Mon intégrale indépendance vis-à-vis de tout parti politique me permet de dire sans cligner les yeux : l'apolitisme de la C.G.C. ne doit pouvoir être mis en cause, ni à travers les actions de la confédération, ni à travers les prises de position de ses dirigeants, fussent-elles réputées personnelles. Ne dégringolons pas, je vous en conjure, de Vincennes en GIR, de GIR en Parlement européen et de Parlement européen en je ne sais quelle aventure plus traumatisante. »*

Enfin, faisant état de son âge, cinquante-huit ans, M. Menu considère qu'il *« ne souffrira pas d'un ramollissement cérébral prématuré parce que dans sa profession l'âge de la retraite est fixé à soixante ans »*. *« Je n'ai pas,* dit-il, *l'intention de m'incruster. Je passerai la main lorsque je jugerai ma mission accomplie. Refusant l'étiquette de « président intérimaire », je refuse aussi celle de « président marchepied ». J'ai beau avoir beaucoup d'amitié pour la personne de Paul Marchelli, ce n'est certes pas pour faciliter son accession future à la présidence de la C.G.C. que je me présente aujourd'hui à ce poste, ce n'est d'ailleurs pas non plus pour la rendre plus difficile, et ceci est vrai pour tous les autres candidats potentiels. »*

L'« utopie égalitaire »

Pour M. Yan Clerc, président du syndicat des journalistes C.G.C., le futur président, dans sa mission unitaire, devra renforcer la confiance des adhérents envers la confédération. La volonté des cadres de conserver leur spécificité ne doit pas être affaiblie. *« Un certain vocabulaire appartient au magasin d'une dialectique qui a ébranlé nos certitudes,* dit-il, *ainsi en est-il du réformisme ; pris dans son opposition au syndicalisme révolutionnaire, le terme est acceptable, mais je lui trouve en lui-même* une idée de compromis, de tiédeur, *le goût de la réforme pour la réforme, de scepticisme à l'égard de notre héritage syndical. »* M. Clerc préconise la concertation et la cosurveillance, et cite largement en exemple *« l'expérience concluante,* dit-il, *qu'il a vécue dans le journal qui l'emploie »*, *le Figaro*. Selon lui, les journalistes, les cadres administratifs et techniques ont obtenu un droit de veto au conseil de cosurveillance pour la nomination du président du directoire et de deuxième membre du directoire, poste pour lequel il a été élu.

« Depuis trop longtemps, nous traînons la patte derrière les forces syndicales traditionnelles, qui naviguent au jour le jour, de la contestation sauvage à la concertation pleurnicharde. N'ayons pas peur d'être au service du personnel d'encadrement », et M. Clerc préconise la création d'une banque pour les cadres, le développement des mutuelles, des systèmes d'assistance juridique et de coopératives de consommation, etc.

Dans sa conclusion, le candidat dit encore : *« Nous attarder à discuter ce qui nous condamne donnerait le sentiment que nous doutons de notre vérité (...). Pour ce qui concerne l'utopie égalitaire, ne soyons pas dupes, sachons que faire admettre comme valeur sociale dominante l'aspiration à l'égalité, c'est se doter de l'arme absolue contre la société. »*

Nouvelles critiques contre M. Barre

Jeudi soir, le rapport d'activité présenté par M. Jean Menin, secrétaire général, a été adopté à main levée à l'unanimité (environ 900 mandats) moins quelque 120 abstentions (métallurgie, certains délégués des unions de l'alimentation, etc.). Il est vrai que M. Menin s'était encore montré plus incisif à l'égard du premier ministre, du président de la République, du patronat (et aussi de la C.F.D.T.) qu'il ne l'avait déjà fait dans son rapport écrit. Il fut vivement applaudi quand il déclara : *« Après tout ce que nous reprochons à M. Barre quant au manquement à ses promesses et aux attaques anti-cadres qu'il conduit, nous suggérons très clairement au personnel d'encadrement de sa circonscription électorale de s'abstenir de lui apporter ses suffrages. »*

Un autre vote important devait vendredi soir mettre à l'épreuve la volonté des délégués de faire taire leurs dissensions. Transformant leurs assises en congrès extraordinaire, ils devaient se prononcer sur le protocole auquel ont abouti les présidents des douze fédérations les plus importantes de la centrale (1). Sur l'initiative de M. Charpentié, ces syndicalistes, qui représentent théoriquement près des deux tiers des effectifs de la C.G.C., avaient pour tâche de mettre au point un ensemble de mesures propres à régler les principaux désaccords qui opposent les diverses organisations, ou leurs dirigeants, les unes aux autres, et, selon le mot de M. de Santis, *« sortir la C.G.C. du chaos »*. Voici leurs principales propositions :

— La cotisation confédérale sera fixée à un taux uniforme, en 1980, sur la base des dépenses confédérales de 1978, majorées en proportion de l'érosion monétaire. Les V.R.P., l'agriculture et la fonction publique auront deux ans pour se mettre progressivement à niveau et retrouver la totalité de leur représentation ;

— L'abonnement à l'organe de la C.G.C., *Cadres et maîtrise*, est facultatif par fédération ou syndicat national ;

— L'adhésion d'un syndicat à la confédération ne peut être admise lorsqu'il existe déjà une fédération C.G.C. dans la branche dont il relève (l'adhésion directe avait été admise pour faire pièce à la fédération de la métallurgie) ;

— Le contentieux entre la confédération et sa fédération de la métallurgie est réglé comme suit : la fédération abandonne les instances judiciaires qu'elle avait engagées. Ayant réglé ses cotisations 1977 et 1978, elle s'acquittera de celles de 1979, mais ne paiera pas l'abonnement de ces trois années à *Cadres et maîtrise*. Le congrès lui restitue la plénitude de ses droits de vote ;

— Les résolutions du congrès extraordinaire d'octobre 1978, suspendues le mois suivant, deviennent caduques (en pratique, elles comportaient des mesures de rétorsion vis-à-vis des « métallos »). Les différentes parties se désistent de toutes les instances judiciaires en cours ;

— L'association entre la C.G.C. et l'U.C.T. sera définitivement matérialisée le 1er janvier 1980 ;

— En attendant un congrès extraordinaire qui réglera la représentation dans les instances confédérales de l'ex-U.C.T., un des membres de celle-ci (l'U.C.T. a déjà désigné M. Mandinaud, son secrétaire général) participera, à titre consultatif, aux activités du bureau exécutif. Jusqu'au 1er janvier 1980, également à titre consultatif, trois postes seront réservés au comité directeur, douze au comité confédéral et un dans les unions départementales et locales.

JOANINE ROY.

(1) Ce sont MM. Albier (chimie), Bottolier (assurances), Derieux (banque), Ement (alimentation), Gourdon (commerce), Istria (transports), Marchelli (métallurgie), de Santis (V.R.P.), Siméon (équipement), Villardy (mines). Certains n'engageaient qu'eux-mêmes. Mais les trois candidats à la présidence ont approuvé le protocole.

● *La « troisième semaine du travail manuel »*. — M. Lionel Stoléru a inauguré, jeudi 26 avril, la troisième semaine du travail manuel qui, cette année, est européenne, en parcourant les stands de l'exposition qui se tient, à Paris, au Grand-Palais, du 26 avril au 6 mai. Une centaine de métiers manuels, dont plusieurs expériences d'élargissement des tâches sont présentées. Le président de la République doit se rendre à cette exposition, le 1er mai, et participer à la célébration du cinquantenaire des meilleurs ouvriers de France.

APRÈS LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA C.G.T.

Il faut porter les luttes à un degré d'intensité supérieur

déclare M. Georges Séguy

Quelques jours avant la célébration du 1er mai, que la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN placeront sous le signe de « la défense des libertés et du développement des luttes », M. Georges Séguy, secrétaire général de la première de ces organisations syndicales, a fait le point au cours d'une conférence de presse, le jeudi 26 avril, sur la situation socio-économique et sur les actions revendicatives évoquées dans le rapport qu'il a présenté devant le comité confédéral national de sa centrale, réuni les 24 et 25 avril à Paris. M. Séguy a noté « une aggravation nette, dans tous les domaines, de la politique d'austérité, d'abandon national et d'atteinte aux libertés ».

« Le comité confédéral national, a déclaré M. Séguy, *a examiné les moyens d'un élargissement de l'action de masse, compte tenu des revendications actuelles des travailleurs. Pour faire plier le gouvernement, ces luttes doivent être généralisées et portées à un degré d'intensité supérieur. Tout nous incite dans ce domaine à plus de hardiesse dans l'action. »*

Un an après *« la fameuse ouverture sociale »*, note-t-il ensuite, le chômage a considérablement augmenté, l'érosion du pouvoir d'achat est telle que même les statistiques officielles doivent la reconnaître. Les fermetures d'entreprises et les licenciements se multiplient, conduisant à une véritable mutilation industrielle. Comme il l'avait déclaré la veille dans son rapport, M. Séguy a souligné que *« l'érosion du pouvoir d'achat touche tous les salariés »* et qu'elle implique *« une réaction énergique à la tentative gouvernementale et patronale (...) de culpabiliser les travailleurs afin qu'ils hésitent à revendiquer les 2 ou 3 % d'augmentation des salaires qui sauvegarderaient précisément ce pouvoir d'achat »*. Selon le secrétaire général de la C.G.T., *« la combativité des travailleurs est allée souvent au-delà des prévisions les plus optimistes »* au cours des derniers mois. Mais, même si elle s'est développée dans certains secteurs, notait-il dans son rapport, *« il est évident qu'un décalage existe entre cette combativité et le niveau moyen de l'action revendicative »*.

Abordant le thème des rapports, marqués aujourd'hui d'une certaine tension, entre la C.G.T. et la C.F.D.T., à quelques jours du congrès de cette dernière, M. Séguy déclare, comme dans son rapport, qu' *« il ne servirait à rien ne de pas dire franchement, sous prétexte de sauvegarder toutes les chances de l'unité d'action, ce qui paraît prédominer actuellement au sein de la C.F.D.T. »* Et de préciser, comme la veille : *« C'est bel et bien un « recentrage », c'est-à-dire une remise en cause de la stratégie qui la fit avancer sur le terrain de la lutte des classes et de l'unité d'action avec la C.G.T., et qui a pour conséquence de rapprocher la C.F.D.T. d'une conception centraliste du syndicalisme du type de celui qui existe dans certains pays voisins, comme la République fédérale allemande. »* Mais M. Séguy a précisé jeudi qu'une telle *« remise en cause »* ne devait pas donner lieu à *« des réactions d'intolérance et de sectarisme de la part des militants cégétistes, même face à l'hostilité de certaines organisations C.F.D.T. »*, et que la meilleure riposte, en la matière, serait d'observer une attitude unitaire.

« Nous aimerions pourtant, a poursuivi M. Séguy, *que la C.F.D.T. réagisse publiquement lorsque notre organisation subit une offensive discriminatoire à l'intérieur de la Confédération européenne des syndicats de la part de la D.G.B. ouest-allemande. »* (...) L'unité d'action est *« un élément fondamental des luttes syndicales et nous ne pouvons donc pas prendre notre parti du processus de récession dans nos rapports avec la C.F.D.T. Nous ferons tout pour que l'unité d'action se maintienne, mais aussi pour qu'elle se renforce. »* Reprenant les termes de son rapport, M. Séguy ajoute : *« Si nous avions été invités au congrès de la C.F.D.T. avec la possibilité de nous y exprimer, c'est un message dans cet esprit sincèrement unitaire que nous aurions adressé aux délégués. »* A propos de la réalisation des orientations définies en novembre dernier, au 40e congrès de la C.G.T., M. Séguy a indiqué *« que les cas d'application pratique ne sont pas légion pour le moment, et que l'on peut faire mieux »*. Il l'avait déclaré, sans complaisance, dans son rapport : *« Si la force de l'inertie parvenait à différer longtemps encore l'impérieuse nécessité d'une rénovation générale de cette adaptation, de cette modernisation, nous en paierions cher les conséquences. L'application concrète de ces décisions reste à entreprendre. »* C'est là, en fin de compte, un véritable appel à une mise en pratique immédiate des options du 40e congrès.

A propos de la proche célébration du 1er mai, M. Henri Krasucki, secrétaire de la C.G.T., a lancé jeudi, de son côté, un avertissement à M. Bonnet, ministre de l'intérieur. *« Il n'y aura d'unité provocatrice des groupes dits autonomes,* a-t-il déclaré, *que si M. Bonnet le veut. »*

Rappelant les incidents du 23 mars, M. Krasucki a annoncé la constitution *« d'un organisme composé de personnalités représentatives qui joueront le rôle de la commission d'enquête parlementaire que l'on nous refuse »* et qui recueilleront *« les témoignages et les preuves susceptibles de faire la lumière sur de tels faits »*. M. Krasucki a conclu : *« Nous ne laisserons pas s'implanter des mœurs semblables dans notre pays. »*

La grève de vingt-quatre heures en Bretagne n'a guère affecté le secteur privé

Dans plusieurs régions, des manifestations ont lieu pour la défense de l'emploi. Des grèves, des débrayages et une manifestation à Bar-le-Duc, ainsi que des barrages routiers, ont marqué le 26 avril l'opération « Meuse morte » organisée par les syndicats C.F.D.T., C.G.T., FEN et F.O. pour protester « contre le démantèlement économique de la Meuse et exiger la création d'emplois ».

Dans l'Hérault, une journée de grève a été organisée pour obtenir la semaine de trente-cinq heures, assurer la sécurité de l'emploi et garantir les libertés syndicales. A Saint-Nazaire, c'est une opération « ville morte » qui était organisée. A Orléans, trois mille personnes ont défilé, avec à leur tête des ouvriers de la verrerie Saint-Gobain de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), où trois cent quatre-vingt-dix suppressions d'emplois ont été annoncées.

Enfin, en Bretagne, la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN avaient organisé le 26 avril une journée sur le thème « Vivre, apprendre et travailler au pays ». Les mots d'ordre d'arrêt de travail n'ont été que diversement suivis, le pourcentage de grévistes étant faible dans le secteur privé et dans certaines entreprises nationales comme E.D.F. et G.D.F.

De notre correspondant

Rennes. — Sans avoir paralysé l'économie régionale, la journée d'action interprofessionnelle organisée jeudi 26 avril en Bretagne par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN sur le thème « Vivre, apprendre et travailler en Bretagne », a néanmoins clairement montré une volonté, au moins à la base, d'unité d'action. Elle a aussi traduit à travers les discours, pancartes, banderoles et slogans, les profondes inquiétudes ressenties dans une région dont le tissu économique est particulièrement fragile.

Contrairement à ce qui se passe en Lorraine, par exemple, les conséquences de la crise — auxquelles il convient d'ajouter celles du laxisme de la politique d'aménagement du territoire et celles du non-respect des promesses qui ont coloré bon nombre de discours officiels — sont ressenties en Bretagne de façon plus diffuse. Quelques emplois supprimés ici, quelques dizaines là, voire une centaine ou un millier plus loin, mais pas d'effondrement complet d'un secteur ou d'une branche industrielle. Il est vrai que les grands secteurs industriels sont rares dans cette région. L'électronique, qui fut l'une des « vocations » officielles de la Bretagne, suscite bien des craintes à ses quinze mille salariés, dont un tiers risquent de perdre leur emploi au cours des trois prochaines années à cause de la reconversion des fabrications de matériel téléphonique classique.

Le président du Comité économique et social de Bretagne, M. Claude Champaud, rappelait au début de l'année que la Bretagne se trouve dans les six régions françaises où, globalement, le nombre des emplois a diminué au cours des vingt dernières années. La zone de Redon, qui détient le triste record du chômage en Bretagne, compte quatorze demandeurs d'emploi pour cent actifs. Dans l'agriculture, où la mutation n'est pas achevée, la diminution du nombre d'actifs correspond encore chaque année à six mille ou sept mille suppressions d'emplois.

Or en 1978 seulement cinq mille emplois industriels ont été créés en Bretagne. Au chapitre des priorités... verbales, tout le monde pense ici au plan routier breton qui devait être achevé en 1975 et qui, quatre ans plus tard, ne l'est qu'aux deux tiers, ainsi que vient de le rappeler le comité directeur du CELIB (1) réuni le 25 avril à Fougères.

C'est avec pour toile de fond ce mélange de déception et d'incertitude que la C.G.T., la FEN et la C.F.D.T. avaient mis en avant une plate-forme commune de revendications (semaine de trente-cinq heures, retraite à soixante ans, cinquième semaine de congés payés, défense des droits syndicaux) pour cette journée régionale d'action diversement suivie. En Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord, l'accord sur une grève de vingt-quatre heures n'ayant pu se faire à l'échelon départemental, la C.F.D.T. avait laissé à ses « unions de pays » le soin de choisir le mode d'action unitaire le plus approprié. Il semble bien que la base ait d'elle-même réalisé cette unité d'action sur la grève de vingt-quatre heures proposée par la C.G.T.

Principalement suivie dans le secteur public et portuaire (100 % de grévistes chez les dockers, 70 % dans les arsenaux, 24 % dans les centres de tri, plus de 60 % dans l'enseignement et 15 % dans les télécommunications), la grève de vingt-quatre heures n'a pratiquement pas affecté le secteur privé, à l'exception de l'électronique où l'on comptait 20 % de grévistes, et du bâtiment qui demeure la principale « industrie » en Bretagne. Si 80 % du trafic ferroviaire marchandises et deux trains de voyageurs ont dû être supprimés, la distribution du courrier a, par contre, été quasiment normale. Diverses manifestations et rassemblements organisés dans les principales villes bretonnes ont réuni quelque 5 000 personnes à Brest, 3 500 à Rennes et Lorient, 2 500 à Quimper, 2 000 à Saint-Brieuc.

CHRISTIAN TUAL.

(1) Comité d'études et de liaison des intérêts bretons.

PRIX

Après la forte hausse des tarifs du pain

« CERTAINS BOULANGERS ONT EXAGÉRÉ »

déclare M. Francis Combe

« Il ne devrait raisonnablement plus se produire de hausses des prix d'ici le mois d'octobre », a déclaré jeudi 26 avril, à l'A.F.P., M. Francis Combe, président de la Confédération nationale de la boulangerie, précisant qu'une nouvelle augmentation de la farine allait intervenir à cette date.

Pour M. Combe, la hausse de 20 % enregistrée depuis la libération des prix trouve principalement son origine dans l'augmentation des salaires et charges sociales du fait notamment de la mensualisation. *« Le gouvernement souhaite la revalorisation du travail manuel, et proteste quand les boulangers s'en donnent les moyens »*, s'est-il étonné.

« Certains boulangers ont exagéré, a tout de même reconnu M. Combe, *et ils ont en conséquence porté tort à la profession. Je les comprends et les excuse, car ils ne savent pas encore calculer un prix de revient »*, a-t-il ajouté, précisant que des cours de gestion vont être organisés par la Confédération.

Enfin, s'agissant de l'objectif des dix mille nouveaux emplois que les professionnels s'étaient engagés à créer d'ici la fin de 1979 en contrepartie de la libération des prix, M. Combe a indiqué qu'il ne serait pas atteint : *« Cinq mille à six mille embauches d'apprentis paraissent raisonnables »*, a-t-il déclaré.

Pour sa part, M. Monory, ministre de l'économie a déclaré après la publication du mauvais indice de mars — qui ne traduit pas, selon lui de « dérapage caractérisé », que des enquêtes seraient menées dans les secteurs où la hausse des prix était la plus vive, évoquant à cet égard la boulangerie-pâtisserie.

● *Les négociations sur les honoraires médicaux* et leur évolution en 1979 devaient se poursuivre, vendredi 27 avril, dans un climat tendu. Les adhérents de la Confédération des syndicats médicaux français envisagent, en cas d'échec, de retirer leurs représentants des commissions médicosociales sur l'autodiscipline et même d'engager une grève des honoraires par l'application d'un tarif syndical.

MONNAIES

M. Bernard Clappier : le rodage du S.M.E. durera sans doute plus de deux ans

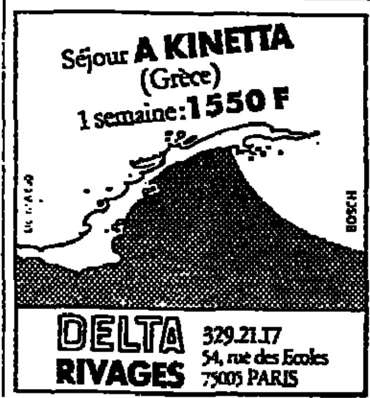
Devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, réunie sous la présidence de M. Robert-André Vivien, et en présence de M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères, M. Bernard Clappier, gouverneur de la Banque de France, a notamment déclaré : *« L'ECU n'est pas une simple monnaie de compte ; il a été reconnu comme instrument de règlement par les banques centrales des pays de la Communauté européenne. Son usage est particulièrement commode puisqu'il permet, si nécessaire, de mobiliser l'or déposé : l'ECU est en effet évalué d'après la moyenne des cours de l'or constaté sur le marché de Londres au cours des six derniers mois, alors qu'auparavant le cours de l'or subissait un abattement de 20 %. L'ECU apparaît donc comme une remonétisation partielle de l'or. »*

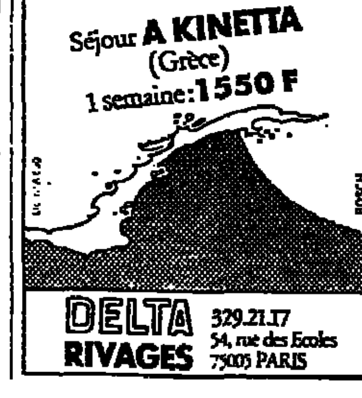
Pour le gouverneur, *« la stabilité du S.M.E.* (système monétaire européen) *dépend moins directement de la différence en valeur absolue des taux d'inflation des pays membres que du sens dans lequel évolue cette différence. Une tendance au rapprochement de ces taux est un facteur de stabilité »*.

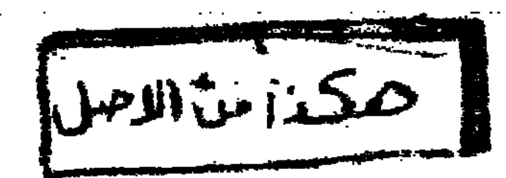
Les Neuf sont convenus qu'avant deux ans serait proposée la création d'un véritable fonds monétaire européen. M. Clappier a estimé que le rodage du système de change qui vient d'être mis en place nécessiterait peut-être plus de deux ans. Le passage à l'étape suivante du S.M.E. exigera une ratification parlementaire dans les différents pays membres et, semble-t-il, une modification constitutionnelle en République fédérale d'Allemagne.

Enfin le « dépôt croisé » (dépôt d'une partie des avoirs de change de la Banque de France contre remise d'ECU) *« ne doit pas être considéré comme un blocage définitif de 20 % de réserves, étant observé cependant que la remise en cause de ce dépôt par un pays membre impliquerait sa sortie du système. Pour la France, il s'agit là d'un progrès, dans la mesure où ce dispositif permet en partie de substituer des devises fortes au dollar dans des mécanismes de change, et où il est un moyen commode d'utiliser l'or ainsi apprécié au prix du marché »*. M. Clappier a précisé que le dépôt était révocable moyennant un préavis de quarante-huit heures. Ce dépôt, en tout cas, *« 'implique pas une cession d'or ou de devises »*.

L'audition du gouverneur de la Banque de France par la commission des finances est exceptionnelle. C'est, en règle générale, le ministre qui est appelé à fournir des explications. Mais le premier ministre a souhaité que le gouverneur donne aux députés des éclaircissements en réponse aux critiques formulées par M. Couve de Murville (*le Monde* des 19, 26 et 27 avril).







AFFAIRES

PUK cède à Rhône-Poulenc ses intérêts dans le secteur des engrais

Le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann (PUK) cède au groupe chimique Rhône-Poulenc sa participation de 50 % dans leur filiale commune Générale des engrais (GESA), premier producteur français d'engrais avec une production annuelle de 3,8 millions de tonnes, un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs *environ et un effectif* de mille neuf cents personnes.

Cette cession, qui est *effectuée* contre espèces, revêt deux significations. Pour le groupe PUK, elle *sanctionne* l'abandon complet des activités engrais telles qu'elles résultaient de la fusion en 1969 des sociétés Pechiney-Saint-*Gobain et Produits chimiques* Ugine-Kuhlmann au sein de la GESA. Depuis plusieurs années, PUK avait laissé à Rhône-*Poulenc, héritier de Saint-Gobain* et actionnaire à 50 %, la conduite des opérations : il a fort à faire pour redresser la situation de sa filiale chimique P.C.U.K. *(8 milliards* de chiffre d'affaires environ), toujours déficitaire en raison de la dispersion et de l'hé*térogénéité de ses fabrications.* Depuis deux ans, les dirigeants du groupe pratiquent un vigoureux *« élagage », fermant les ateliers* vétustes, se concentrant sur la chimie fine et la pharmacie, au détriment des activités « lourdes » comme les engrais.

Pour Rhône-Poulenc, il s'agit de développer ses activités dans *la chimie minérale* et de consolider sa *position de numéro* un des engrais en France. En janvier 1978, l'acquisition par la GESA des actifs *français du* groupe Gardinier (1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires), convoités par le groupe d'Etat *hollandais U.K.F., et, en juin 1978*, l'apport par Rhône-Poulenc à GESA de ses fabrications d'ammoniac et d'acide nitrique, ma*tières premières pour les engrais*, avaient permis au premier groupe chimique de France de réaffirmer sa vocation nationale et *européenne dans ce domaine*. Il lui reste maintenant à rendre rentable une filiale encore déficitaire de 12 millions de francs en 1978.

Sur un plan plus général, l'opération qui vient d'être annoncée marque une étape *dans le grand mouvement* de concentration observé dans le secteur des engrais depuis la grande crise de 1974-1975 (chute *de 20 % des ventes). Ce fut* d'abord, fin 1977, la concentration des intérêts du secteur public avec le rapprochement de *l'Entreprise chimique et minière* (E.M.C.) et de C.d.F.-Chimie, branche chimie des Charbonnages de France, au sein d'A.P.C. *Fin 1977, ce fut le rachat de* Gardinier par GESA-Rhône-Poulenc, et maintenant l'abandon de PUK. Restent donc en présence, *dans le secteur public*, A.P.C., dans le *secteur privé* Rhône-Poulenc-GESA, la COFAZ (Pierrefitte-Auby et Total) et la *Grande-Paroisse* (L'Air liquide).

F. R.

M. Roger Schulz remplace M. Pierre Loygue à la tête du groupe Alsthom-Atlantique

Comme nous le laissions entendre dans *nos dernières éditions de jeudi, M. Pierre Loygue, P.-D.G. du groupe Alsthom-*Atlantique, a présenté sa démission au conseil d'administration, le 26 avril. Placé à la tête d'Alsthom-Atlantique, lors de sa création en 1976, M. Pierre Loygue a eu la lourde tâche de réaliser dans les faits une fusion délicate. Il laisse le groupe dans une bonne situation financière, comme en témoigne la progression *de son bénéfice net qui* a atteint 75,4 millions de francs en 1978 contre 69 millions en 1977.

L'homme qui le remplace, M. Roger Schulz, devrait permettre à l'actionnaire principal d'Alsthom-Atlantique, la C.G.E. (1), de renforcer son emprise sur le groupe.

Le groupe Alsthom-Atlantique est né en mars 1976 de la fusion d'Alsthom (filiale de la C.G.E.) et des Chantiers de l'Atlantique. Les initiateurs du projet, s'inspirant de l'exem*ple japonais où les chantiers navals* sont intégrés dans de grands ensembles industriels sidérurgiques ou mécaniques, souhaitaient constituer un groupe de biens d'équipements de taille mondiale, et surtout atténuer *l'évolution cyclique de certaines de leurs activités. Spécialisés essentiel*lement dans la construction navale, bien qu'un effort de diversification ait été entamé, les Chantiers de l'Atlantique étaient à moyen terme *menacés par la grave crise de ce secteur.*

A l'inverse, Alsthom, spécialisée dans la fabrication du gros matériel *électrique, et qui venait de connaître* trois années difficiles au plan financier, était promise à un avenir plus souriant, puisqu'elle fournissait les turbo-alternateurs équipant les centrales nucléaires du programme fran*çais. En septembre de la même année*, Alsthom-Atlantique s'était vue *confortée* dans sa position de fournisseur d'E.D.F., puisque, en rachetant la division tubes-alternateurs de la Compagnie électro-mécanique, filiale du groupe suisse B.B.C., elle avait acquis dans ce domaine une position de monopole, à l'issue d'une négociation qui, semble-t-il, n'avait pas totalement satisfait les dirigeants de la *C.G.E.*.

C'est essentiellement sur le sort à réserver aux chantiers navals qu'est apparu un grave différend entre M. Pierre Loygue et M. Ambroise Roux, président de la C.G.E. Dans un récent article consacré à ce *groupe, publié dans « le Monde de* l'économie » du 10 avril, M. Roux, évoquant l'avenir d'Alsthom-Atlantique, déclarait : *« Dans toute cette affaire, la C.G.E. a finalement obtenu ce qui lui tenait le plus à cœur : la concentration autour d'Alsthom de la fabrication des turbo-alternateurs nucléaires. A l'époque, on ne parlait que des difficultés d'Alsthom. Aujourd'hui, la société a effacé ses « rides » nucléaires et Alsthom-Atlantique est une affaire saine. »* Cela dit, M. Roux n'avait pas caché que le déficit de *l'activité construction navale lui cau*sait bien des soucis et qu'il ne serait pas fâché de s'en débarrasser. Il envisageait à cet égard la constitution d'une société, avec une majorité de capitaux d'Etat, la C.G.E. et le groupe Empain (également pré*sent dans la construction navale) détenant une minorité* du capital en contrepartie de leur apport industriel. Le jour où ce problème sera réglé, la C.G.E. *« est prête à accroître sa participation dans Alsthom-Atlantique. En tout cas, il faut trouver rapidement une solution »*, concluait M. Roux.

Cynique ou pas, le propos avait le mérite de la clarté. Pour mener à bien cette politique, M. Roux ne pouvait compter sur M. Loygue. D'abord parce que celui-ci, ex-président des *Chantiers de l'Atlantique, est attaché à la parité du groupe* Alsthom-Atlantique ; ensuite parce qu'il n'a jamais caché qu'il considérait comme irréaliste la solution préconisée. Dès lors, le divorce était inévitable.

PHILIPPE LABARDE.

(1) Le capital d'Alsthom-Atlantique est réparti entre la C.G.E. (31,1 %), la *Compagnie industrielle et financière de participation* Penhoët (25 %), la Compagnie indus*trielle et financière des ateliers et* chantiers de la Loire (11,5 %), la Compagnie financière de Suez (2,04 %) et OPFI-Paribas (1,9 %). Le reste du capital est détenu par le public.

LE JUGE DES EXPROPRIATIONS CONTINUE SES « VISITES » AU LARZAC

Le juge des expropriations a pu, *le 25 avril, visiter sans encombre* plusieurs propriétés appelées à être incluses dans le périmètre d'extension du camp militaire du Larzac. Contrairement à ce qui *s'était produit* la veille, *quelques* heurts ayant opposé des paysans du Larzac aux forces de l'ordre, M. Jean Grenet a pu, cette fois, *parcourir plusieurs parcelles afin* d'en évaluer le prix. Avant d'entreprendre sa tâche, le juge des expropriations avait reçu à la mairie de la Cavalerie, sur le plateau du Larzac, les membres du comité de défense des paysans opposés à la vente de leurs terres, lesquels lui avaient affirmé à *à nouveau* leur détermination d'« entraver sa tâche », s'il se rendait sur leurs propriétés.

AUTOMOBILE

Les constructeurs français investiraient plus de deux milliards de F en Lorraine

M. Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire et à *l'action régionale, a annoncé, jeudi 26 avril, que le gouvernement* avait décidé d'apporter l'appui du Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.) aux projets d'investissements en Lorraine présentés huit jours auparavant par les deux groupes français de l'automobile. Il s'agit de l'installation de deux unités nouvelles à proximité de Longwy (une fonderie et une usine de mécanique), d'une unité de fabrication de pistons à Thionville, et *de l'extension du programme de l'usine Citroën de Trémery* Au total ces projets devraient permettre la création de cinq mille nouveaux emplois, auxquels s'ajouteront mille deux cents emplois créés par les sous-traitants de P.S.A. Peugeot-Citroën.

Le piège à investissements s'est refermé. La prise n'est pas négligeable : six mille deux cents nouveaux emplois pour la Lorraine d'ici quatre ou cinq ans. L'affaire a été rondement menée. Jeudi 19 avril : les firmes automobiles françaises, *aiguillonnées par la menace d'une implantation américaine*, rendent publiques leurs propositions. Mardi 24 : Ford annonce qu'il renonce à installer en Europe une nouvelle usine. Mercredi 25 : le conseil des ministres précise que M. Barre va examiner les *propositions* faites par les constructeurs français. Jeudi 26 : c'est fini. L' « *examen* » n'a duré qu'une journée. Les pouvoirs publics acceptent de soutenir les projets de P.S.A.-Peugeot-Citroën *et de Renault grâce au Fonds spécial d'adaptation industriel* (F.S.A.I.). L'opération s'est déroulée si vite que les firmes automobiles, satisfaites mais perplexes, se demandent dans quelle mesure elles ne se sont pas fait « piéger ».

Il est difficile de croire que les pouvoirs publics ont ignoré jusqu'à la dernière minute les intentions réelles du groupe Ford, dont l'état-major était depuis plusieurs semaines divisé sur le projet. L' « opération Ford » *n'aurait-elle finalement servi qu'à pousser* les firmes françaises à sortir des cartons tous les projets possibles ? Il ne reste plus maintenant aux pouvoirs publics qu'à négocier avec General Motors l'installa*tion — souhaitée —* d'une usine de moteurs (mille quatre cents salariés) et le « plan » aura parfaitement réussi...

Machiavélique ou non, la « *manœuvre » a des résultats positifs. Pour les constructeurs français* tout d'abord. Les aides du F.S.A.I. — on parle de 600 millions de francs environ, — leur permettront de financer à moindre coût des investissements *de toute façon nécessaires, dont* le montant dépasse 2 milliards au total. Le groupe P.S.A.-Peugeot-Citroën, actuellement en pleine restructuration et qui assurera l'essentiel des *créations d'emploi, bénéficiera surtout de ce* coup de pouce. Cependant, dans la mesure où les investissements prévus ne correspondent pas à un accroissement réel de capacités — mais plutôt à une réorganisation. — il est difficile de croire qu'ils ne se traduiront pas, tôt ou tard, par des dégraissages dans des usines plus *anciennes* (notamment dans la *région parisienne*).

Reste à attendre maintenant que les projets se concrétisent. Les promesses faites dans le passé n'ont pas toujours été tenues. Ainsi la construction de l'usine de Batilly a-t-elle due être retardée du fait des *difficultés* de Renault-Véhicules industriels. De *même à Denain*, la *création d'emplois prévue par* Chrysler n'a pu être réalisée qu'à moitié. Les responsables syndicaux régionaux, instruits par l'expérience, demeurent extrêmement *méfiants. Pour l'heure, c'est vrai, l'automobile* a le vent en poupe.

Au *cours du premier trimestre*, les immatriculations de voitures en France ont progressé de 10,3 % par rapport à l'an passé, et les exportations ont continué de s'accroître de 4,6 %. Mais la plupart des observateurs *s'entendent à considérer* la vigueur du marché comme exceptionnelle. *« Il faudra attendre l'automne pour y voir plus clair »*, explique-t-on au sein des *états-majors automobiles*. A moyen terme, *l'approche de la saturation du mar*ché et les menaces pesant sur l'approvisionnement pétrolier ne peuvent pas ne pas toucher les ventes. Le renforcement prévu de la concurrence internationale — *notamment américaine* et japonaise — risque alors de mettre les firmes françaises en position délicate. Qu'adviendra-t-il alors des projets élaborés au plus fort de la prospérité ?

On touche du doigt la principale limite de l'action du Fonds spécial *d'adaptation industrielle créé afin d'encourager* les investissements dans les régions touchées par la crise. Depuis le mois d'octobre 1978, le F.S.A.I. a soutenu cinquante et un projets industriels correspondant à *52 milliards d'investissements* et à la création de quatorze mille emplois pour l'essentiel. A ce titre, il a engagé près de 1,5 milliard de francs de subventions, soit environ *58 000 F par nouvel emploi* prévu. Mission accomplie ? Pas encore. Une vingtaine de projets sont actuellement en cours d'étude. Mais, à part l'installation d'une usine de moteurs de *General Motors*, peu d'opérations d'envergure restent envisageables. Les firmes automobiles françaises ont été — cette fois, c'est sûr — au bout de leurs possibilités. — V. M.

UN CENTRALIEN DISCRET

C'est un ingénieur de l'Ecole centrale de soixante ans — il est né le 21 novembre 1919 à Paris — qui succède à M. Pierre Loygue à la tête du groupe Alsthom-Atlantique.

Grand, les cheveux clairs, les yeux bleus, M. Roger Schulz, qui était déjà vice-président de la firme, est un homme discret. Il a fait une grande partie de sa carrière à la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont il fut directeur, puis directeur général adjoint, et où il s'est taillé une solide réputation d'exécutant sans faiblesse. C'est comme représentant de cet établissement financier qu'il devint P.-D. G. de la Compagnie des machines Bull, lors de son effondrement, en 1964. C'est lui qui négocia la reprise de la firme par le groupe américain General Electric. Entré par la suite dans le groupe Thomson — il devient vice-président délégué de Thomson-C.S.F. — il se trouva bientôt en conflit avec le président Paul Richard. M. Schulz était en effet partisan d'un rapprochement avec la C.G.E., projet auquel s'opposait le président du groupe Thomson. En conséquence, M. Schulz entra en 1972 dans le groupe C.G.E., où il exerça des responsabilités dans diverses filiales, avant de succéder, en 1974, à M. Georges Glasser, à la tête d'Alsthom.

Il fait le « ménage » dans cette filiale du groupe C.G.E., alors lourdement déficitaire, et, pour reprendre l'expression de M. Ambroise Roux, y « passe le bilan à la paille de fer ». Il est nommé, en 1977, directeur général adjoint de la C.G.E. *Nul doute qu'il tente de traduire dans les faits les recommandations et les souhaits de M. Roux. — Ph. L.*

ÉTRANGER

La Communauté européenne met en garde les États-Unis contre un défaut d'application des accords commerciaux de Genève

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Communauté ne conclura pas définitivement les négociations commerciales multilatérales (N.C.M.), dites « Tokyo round », si la législation d'application que s'apprête à approuver le Congrès des Etats-*Unis* ne reprend pas exactement ce qui a été convenu à Genève. M. Haferkamp, le vice-président de la Commission européenne chargé des relations extérieures et principal porte-parole de la C.E.E. durant les N.C.M., vient d'adresser une lettre dans ce sens à M. Strauss, le représentant spécial du président Carter pour les négociations commerciales. La semaine dernière, M. de La *Boulaye, ambassadeur de France aux* Etats-Unis, et M. Spaak, le chef de la délégation de la Commission à Washington, avaient fait une démarche analogue auprès de M. Warren, le secrétaire d'Etat adjoint.

Ces mises en garde de la Communauté surviennent après que la commission des finances du Sénat américain eut manifesté son *hostilité à l'introduction* dans la législation américaine des dispositions du GATT aux termes desquelles des droits compensateurs ne peuvent être appliqués à des produits importés ayant bénéficié de subventions dans leur pays d'origine que dans la mesure où ces importations causent un « *préjudice important* » à l'industrie nationale. Or l'assujettissement des Etats-Unis dans ce domaine à la règle commune du GATT est considérée par la Communauté comme un des principaux résultats positifs des N.C.M. Il semble que la commission compétente de la Chambre des représentants soit, elle, disposée à adopter *une législation* fidèle aux engagements pris par M. Strauss durant les négociations.

A vrai dire, ces difficultés résultant de l'attitude du Sénat ne constituent pas une surprise pour la Communauté. Connaissant les tendances protectionnistes qu'anime une large partie du Congrès, il ne faisait guère de doute pour elle que celui-ci essaierait d'empêcher l'adoption de législations mettant fin au régime d'exception à l'égard des règles du GATT dont bénéficient depuis la guerre les Etats-Unis. C'est pour cette raison que le conseil des ministres des Neuf du début d'avril, en donnant lefeuvert à la Commission européenne pour parapher les conclusions provisoires des N.C.M., avait déjà exprimé explicitement un avertissement analogue à celui que vient d'adresser M. Haferkamp à M. Strauss. — Ph. L.

● *Les réserves de changes de l'Inde* ne se sont accrues que de 7,2 milliards de roupies (environ 900 millions de dollars U.S.) durant la dernière année financière terminée le 31 mars dernier contre 16,4 milliards de roupies (plus de 2 milliards de dollars) l'année précédente, révèlent les statistiques officielles publiées à New-Delhi.

Le Mexique et la France créent un comité des projets industriels

Le ministre mexicain du patrimoine et du développement industriel, M. José Andrès Oteyza, et le directeur de PEMEX (Pétroles du Mexique), M. Jorge Diaz Serrano, ont achevé, le 25 avril, une visite officielle de trois jours en France. Ayant été longuement reçus, le 24 avril, par M. Valéry Giscard d'Estaing, ils ont rencontré, outre M. Giraud, ministre de l'industrie, qui les avait invités, MM. Deniau, Le Theule et Segard, responsables respectivement du commerce extérieur, des transports et des postes. Enfin, ils ont évoqué au siège du C.N.P.F., devant plus de trois cents chefs d'entreprise, les possibilités de coopération industrielle, notamment dans la pétrochimie, l'agro-alimentaire et les biens d'équipement.

Les questions énergétiques ont été au centre des entretiens *franco-mexicains. Ainsi, lors de* la rencontre à l'Elysée, il a été question de l'idée récemment lancée par le président Lopez Portillo d'ouvrir une « *concertation mondiale* » pour l'élaboration de quelques règles fondamentales relatives à la production, la consommation, le transport et la *commercialisation de l'énergie.* Le Mexique, qui n'est pas membre de l'OPEP et n'entend pas le devenir, et la France, qui a toujours refusé de participer à un cartel de consommateurs, apparaissent bien placés pour s'entendre sur ce point.

Dans le domaine bilatéral — la France devant déjà recevoir à partir de 1980, pendant dix ans, 5 millions de tonnes de pétrole par an, — M. Giraud a rappelé que, si le Mexique *décidait* — contrairement à sa doctrine actuelle — d'augmenter substantiellement sa production, Paris serait intéressé par l'achat des quantités supplémentaires de brut. Il a été décidé de créer un comité des projets industriels qui *commencera par étudier les* programmes conformes au nouveau plan mexicain de développement industriel : électrification du réseau de chemins de fer, fabrication d'équipements et de locomotives électriques, création d'une usine de carbonate de soude, et investissements dans l'industrie du cuivre.

Il a aussi été convenu que l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique, M. Pecqueur, se rendrait, en mai, au Mexique pour examiner la mise en œuvre de l'accord nucléaire signé lors de la visite, en mars, de M. Giscard d'Estaing à Mexico. Enfin, PEMEX et l'Institut français du pétrole ont signé un accord de coopération concernant le développement d'un procédé de *méthyl-tertio-butyl-éther*, produit permettant de réduire la teneur en plomb de l'essence et de diminuer tant la pollution que la consommation du combustile.

J.-P. C.

L'inflation aux États-Unis

(Suite de la première page.)

La remontée du dollar a aussi été bénéfique à certains, mais tout le monde a, en fait, profité de la nouvelle conjoncture : même les industries en déficit plus ou moins chronique, comme celle de l'acier, ont redressé l'équilibre au premier trimestre 1979.

Les grandes compagnies pétrolières ne sont évidemment pas en reste. Les profits d'Exxon ont presque atteint le milliard de dollars en trois mois, marquant une hausse de 37,4 % sur la période correspondante de l'an dernier. Gulf Oil fait encore mieux en augmentant ses bénéfices de 61 %, de même que Standard Oil of California (43 %) et Texaco (81 %).

Les « majors » doivent bien admettre qu'elles ont profité de la raréfaction du pétrole et des hausses de prix entraînées par la crise iranienne. Mais, du coup, il leur est devenu très difficile de mobiliser leurs troupes pour empêcher *le vote du projet de taxe* sur les profits « *tombés du ciel* » (*Windfall profit tax*), que M. Carter a envoyé au Congrès le 26 avril. Ce texte, visant à prélever au profit de l'Etat 50 % des profits complémentaires que vaudra aux compagnies la libération des prix du pétrole domestique, devrait être ratifié plus facilement qu'il n'était prévu à l'origine, dit-on maintenant.

M. Carter n'en poursuit pas moins le combat avec une hargne remarquée contre les « *profiteurs* » et autres « *encaisseurs de bakchich* », craignant que le législateur compatissant n'atténue son projet au point de le dénaturer.

En fait, cette taxe pourrait déjà être moins lourde qu'il n'était envisagé au départ. Le projet de la Maison Blanche en exempte le pétrole de l'Alaska et celui des « petits puits », et des déductions *pourront être faites sur les autres* impôts. M. Carter n'en compte pas moins prélever au bénéfice de l'Etat fédéral environ 9 milliards de dollars sur les 15 que la libération des prix intérieurs devrait rapporter aux compagnies d'ici à 1981. Mais la « supertaxe » n'y contribuera que pour une partie, *pas forcément la plus importante.*

MICHEL TATU.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,3495	4,3525	— 160	— 125	— 290	— 250	— 810	— 750
$ can. ...	3,8025	3,8070	— 150	— 110	— 295	— 245	— 725	— 660
Yen (100)	1,9830	1,9870	+ 15	+ 50	+ 35	+ 70	+ 115	+ 165
DM	2,2975	2,3005	+ 15	+ 55	+ 30	+ 75	+ 125	+ 185
Florin ...	2,1190	2,1225	— 20	+ 10	— 35	0	— 55	— 30
F.B. (100)	14,4560	14,4735	— 160	— 55	— 255	— 110	—1095	— 795
F.S.	2,5360	2,5395	+ 95	+ 130	+ 215	+ 255	+ 575	+ 635
L. (1 000).	5,1445	5,1485	— 245	— 185	— 445	— 365	—1300	—1200
£	8,9125	8,9220	— 420	— 350	— 870	— 765	—2255	—2110

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 5/8	5	5 1/16	5 7/16	5 3/16	5 9/16	5 3/4	6 1/8
$ E.-U. ..	10 1/16	10 7/16	10 3/16	11 3/16	10 3/8	10 3/4	10 11/16	11 1/16
Florin ...	6 7/8	7 5/8	7 1/16	7 1/2	7 1/8	7 5/8	7 9/16	8 1/16
F.B (100).	5 3/4	7 1/4	7 1/4	7 1/2	7 5/8	7 7/8	8 1/16	8 5/16
F.S.	1 1/8	1 3/8	15/16	1 5/16	1 1/8	1 1/2	2 1/8	2 1/2
L. (1 000).	9 3/4	12 1/4	10 7/8	11 7/8	11 3/8	12 3/8	11 1/2	12 1/4
£	12	13	12	12 7/8	12	12 7/8	12	12 7/8
Fr. franç..	7 5/8	8 1/8	8 1/8	8 5/8	8 3/16	8 11/16	8 5/8	9 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

BILLET

Les « gagne-petit » énergétiques

« Important, grave, durable », « plus politique qu'économique », le problème mondial de l'énergie conditionne la croissance française et sa situation économique d'ici vingt ans. Telle est la toile de fond assez sombre brossée par M. Pierre Desprairies, président de l'Institut français du pétrole, à l'intention des participants du Forum de l'Expansion, *jeudi 26 avril, sur le thème : « L'entreprise face à la crise énergétique ». Les espoirs représentés par l'arrivée sur le marché de nouveaux pays exportateurs de pétrole comme le Mexique ou la Chine sont limités (150 millions de tonnes environ sur le marché en l'an 2000 pour des besoins à satisfaire de 3 à 5 milliards de tonnes) ; ceux nés de la recherche de nouveaux gisements dans les pays du tiers-monde grâce aux encouragements de la Banque mondiale (1 milliard de dollars en cinq ans pour rassurer les éventuels investisseurs) sont hypothétiques ; la montée en régime de l'énergie nucléaire ne peut être que progressive. Tout cela impose techniquement que les pays industrialisés tentent de réduire la progression de la demande, attitude qui est politiquement encore plus nécessaire.*

Il faut donc intensifier l'action en faveur des économies d'énergie, dont les résultats sont, on le sait, encore limités. M. Giraud, ministre de l'industrie, a fait le point des mesures en ce sens. En matière d'habitat (isolation ou régulation des systèmes de chauffage), où il convient d'intensifier les incitations, il manque une pièce au dispositif en place : jusqu'ici, ce sont les propriétaires qui financent les travaux et les locataires qui en recueillent le bénéfice (moindres dépenses de chauffage) : un texte devrait permettre de répercuter l'amortissement de ces investissements dans les loyers.

Sceptique quant à l'importance de l'apport des énergies nouvelles (le solaire nécessite une « invention scientifique improbable avant l'an 2000 » ; l'utilisation de la géothermie suppose l'équipement de huit cent mille logements et on n'en aura équipé que quarante mille au 1er janvier 1981 ; le bois et la paille nécessitent des investissements lourds et minutieux), le ministre a qualifié de « besogneuse » la nécessaire amélioration de ces technologies.

Les chefs d'entreprises moyennes qui sont venus faire part de leurs expériences d'économies d'énergie ont témoigné aussi de leur besogneuse obstination.

M. Maurice Van Laeys, directeur de la Teinturerie de Pileo à Roubaix (20 millions de chiffre d'affaires dans la teinture de fil à façon), s'est lancé dans cette aventure dès 1973 — donc sans subvention aucune. Il est gros consommateur d'énergie, puisqu'il lui faut, grosso modo, *une tonne de fuel pour une tonne de teinture, et il traite annuelelment 1 900 tonnes. Patiemment, minutieusement, il a fait la chasse aux déperditions de chaleur, aux circuits inutiles, aux mauvais réglages. Il a réussi à économiser ainsi 460 tonnes de fuel. Pour un investissement de 10 centimes à la thermie, il a réussi, malgré la hausse du prix du fuel et de l'électricité, à économiser 23,48 % de ses dépenses d'énergie : leur part dans son prixde revient est passée de 9 % en 1973 à 10,13 % en 1978. Il est très tenté par les pompes à chaleur, mais n'a pas les moyens de cet investissement.*

Quant à M. Robert Moor, P.-D G. de Protex, chimie fine (150 millions de francs de chiffre d'affaires pour une consommation annuelle de 5 000 TEP, soit 2,3 % de ses ventes), il attribue la réussite de son action à la motivation du personnel, du haut en bas de la hiérarchie : « L'exemple vient d'en haut, mais c'est la base qui réalise les économies. » *En deux ans, il a gagné 27,6 % sur des dépenses d'énergie, au demeurant faibles. Il vient d'entreprendre une révision générale de ses procédés de fabrication. L'ensemble doit l'amener à une économie annuelle de 150 TEP. Il se qualifie lui-même de* « gagne-petit énergétique », *mais fait remarquer que si les vingt-cinq mille industries moyennes que compte la France en font autant, cela conduira à l'économie de 3,6 millions de TEP par an, ce qui n'est pas négligeable. Des exemples à suivre pour une industrie française qui n'a guère jusqu'ici économisée que 1 million de tonnes...* — J. D.

LA CONSOMMATION DES COMBUSTIBLES PÉTROLIERS SERA RATIONNÉE EN BELGIQUE A PARTIR DU 1er MAI

La consommation des combustibles pétroliers (fuel léger et lourd, gas-oil de chauffage) sera rationnée pour un an en Belgique à partir du 1er mai 1979.

Les livraisons de ces produits aux consommateurs particuliers et aux industriels seront plafonnées à 80 % de leur niveau de 1978, année de référence, pour les combustibles légers, et à 90 % pour les combustibles lourds. Les carburants (essence et diesel) ainsi que les produits pétroliers destinés à la chimie ne sont pas touchés par ce rationnement. De plus, il sera interdit d'éclairer les établissements publics et privés entre 21 heures et 9 heures du matin, sauf pour les activités nocturnes.

Ces mesures s'inscrivent dans un plan global d'économies de l'énergie lancé par les pouvoirs publics.

LE PROJET DE LOI SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Conseil constitutionnel déclare recevables deux amendements

Le Conseil constitutionnel a déclaré recevables, au cours de sa séance du 26 avril, les deux amendements au projet de loi relatif aux économies d'énergie auxquels le premier ministre avait opposé l'*« irrecevabilité »* et dont le président de l'Assemblée nationale l'avait saisi (*le Monde* du 19 avril). Sans se prononcer sur la conformité à la constitution de ces deux amendements, le Conseil constitutionnel a considéré qu'ils étaient du domaine de la loi et n'avaient pas de caractère réglementaire.

Le premier de ces amendements, présenté par quatre députés R.P.R. (MM. Labbé, Schvartz, Hamelin et Weisenhorn) tend à instituer auprès de l'Assemblée nationale un *« comité d'évaluation des options techniques »*, chargé, à la demande du président de l'Assemblée nationale, saisi par soixante députés ou par une commission compétente, de formuler des avis motivés et obligatoirement rendus publics sur toutes les questions relatives au choix des techniques de production ou de distribution de l'énergie ainsi qu'aux conséquences de ces choix sur l'évolution sociale, économique et sur l'environnement physique, biologique et humain. Le second amendement présenté par MM. Andrieux et Couillet et leurs collègues du groupe communiste, propose d'attribuer au Parlement, à ses commissions et aux groupes parlementaires *« le droit de demander à tout organisme public, industriel ou de recherche, communication de ses avis sur tout programme le concernant »*.

Il appartient désormais au gouvernement de fixer la date à laquelle doivent intervenir à l'Assemblée nationale la fin de l'examen et le vote du texte.

Aux Etats-Unis

UNE COMMISSION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS SE PRONONCE EN FAVEUR DU SURRÉGÉNÉRATEUR.

Washington (*A.F.P.*). — Le président Carter a essuyé, jeudi 26 avril, une nouvelle défaite à propos du projet de surrégénérateur américain. La commission de la science de la Chambre des représentants a, en effet, soutenu une décision précédente prise par sa sous-commission, autorisant l'affectation de 183 millions de dollars, en 1980, à ce projet. Le surrégénérateur devrait être construit à Clinch-River, dans le Tennessee. Le président Carter essaie depuis son élection de faire abandonner le projet, estimant que les Etats-Unis n'ont pas besoin de se doter d'un surrégénérateur commercial, les réacteurs nucléaires en service parvenant à satisfaire à la demande en courant électrique, et les réserves américaines d'uranium étant suffisantes. Il considère, de surcroît, que le développement des surrégénérateurs est un facteur important de prolifération nucléaire.

Le gouvernement demande aux communes de montrer l'exemple

Pour convaincre les Français qu'il est impérieux d'économiser l'énergie, l'Etat et les organismes publics, les premiers, doivent donner l'exemple. Mais comme l'Etat est, pour beaucoup de citoyens, lointain et abstrait, le gouvernement compte beaucoup sur l'exemple que pourraient donner les collectivités locales et en premier lieu, les communes.

C'est dans ce but que les ministres de l'intérieur et de l'industrie viennent de diffuser une note d'information sur « l'action des collectivités locales pour économiser l'énergie ».

Le gouvernement rappelle aux communes et aux établissements relevant d'elles et des départements qu'ils peuvent bénéficier des aides de l'Agence pour les économies d'énergie dans les mêmes conditions que les autres maîtres d'ouvrage, et il énonce sept priorités :

— Tenir une comptabilité municipale et départementale précise des quantités de combustible, d'énergie et de carburant consommées pour le chauffage, l'éclairage et les transports ;

— Chaque maire d'une ville de plus de dix mille habitants pourrait désigner un « responsable énergie » ;

— Respecter les températures maxima (notamment 8 °C dans les locaux dont l'inoccupation est égale ou supérieure à quarante-huit heures) ;

— Négocier avec les entreprises des contrats comportant une clause d'intéressement aux économies de combustible et de partage des frais résultant d'excès de consommation ;

— Aménager les établissements à caractère industriel (abattoirs, ateliers) et les équiper d'instruments de contrôle et de régulation ;

— Faire assurer des visites périodiques par des experts agréés.

— Eviter les gaspillages dans les divers bâtiments.

Si les collectivités locales engagent des travaux, *« ne devront être retenues en principe que les opérations dont le coût est susceptible d'être amorti par les économies en quelques années et au maximum en sept ans. Cela conduit à une limite maximale d'investissements de 5 000 à 6 000 francs par tonne d'équivalent pétrole économisée chaque année. »*

Les petites communes, autant que les grandes villes, sont susceptibles de recevoir des aides et des subventions de l'Agence. En outre, les travaux peuvent être financés grâce au « prêt d'équipement courant » qui vient d'être institué et que peuvent attribuer les caisses d'épargne ou la Caisse des dépôts, jusqu'à concurrence de 100 000 francs pour les communes de moins de deux mille habitants et de 50 francs par habitant pour les communes de deux mille à dix mille habitants.

● *ERRATUM.* — *Une « coquille »* a altéré, dans nos éditions du vendredi 27 avril, l'une des citations des propos tenus par M. Barre, jeudi 26 avril, à France-Inter. *Nous aurions dû imprimer : « En ce qui concerne la France, alors que nous avions prévu, sur l'année, une hausse du pétrole de 10 % en moyenne, nous en sommes maintenant à 22 %. »*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Allocution prononcée par Monsieur Jean-Maxime Lévêque, Président du Crédit Commercial de France devant l'Assemblée générale des Actionnaires du 25 avril 1979



L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 25 avril 1979, sous la présidence de M. Jean-Maxime Lévêque, a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent par un bénéfice net de 78.954.000 F.

L'assemblée a fixé le dividende net par action à 8.50 F, soit avec l'impôt déjà payé au Trésor, de 4.25 F, un revenu global de 12.75 F (contre 12 F l'an dernier). Ce dividende sera mis en paiement à partir du 3 mai 1979.

L'assemblée a nommé administrateur, *M. Roger Prain*, directeur général.

1978, une année difficile pour les banques françaises

Pour le Crédit Commercial de France, et pour les banques françaises en général, l'année 1978 a été difficile et mouvementée.

Le renchérissement du coût de l'énergie, la persistance des tendances inflationnistes, la prolongation des mesures destinées à les combattre, l'accentuation de la concurrence internationale forment depuis plusieurs années un environnement menaçant pour beaucoup d'entreprises, dont certaines figurent parmi nos *clientes*. En 1978, la *crise a été encore* plus sévère que les années précédentes. Chaque fois qu'il était possible, le Crédit Commercial de France est intervenu activement pour favoriser le redressement des entreprises en difficulté, parfois au prix d'importants sacrifices sur ses créances.

Les marchés monétaire et financier et le marché des changes ont connu de *fortes fluctuations*. En France, les taux d'intérêt, qui avaient beaucoup monté avant les élections législatives de mars 1978, se sont considérablement détendus. Le marché boursier, après être passé par une période d'inquiétude et de découragement, s'est redressé vigoureusement. En matière de *changes*, une nouvelle *crise* de confiance a secoué la principale monnaie internationale utilisée dans le monde, le dollar des Etats-Unis.

Le Crédit Commercial de France poursuit néanmoins sa progression

Au milieu de ces remous, le Crédit Commercial de France a su poursuivre sa progression. Son bénéfice net, que nous avions craint en cours d'année de voir baisser en raison de l'importance des provisions à constituer, au titre des créances compromises, a finalement été en augmentation par rapport à l'année précédente, passant de 76,7 à 79 millions de francs au niveau de la société mère, et de 91,6 à *101,2 millions de francs* pour l'ensemble du groupe. Nos investissements nets, en France et à l'étranger, après déduction de nos désinvestissements, se sont élevés au total à 210 millions de francs, et, fait exceptionnel parmi les banques françaises, nous avons renforcé nos effectifs de deux cents personnes.

Entre 1977 et 1978, nos crédits à la clientèle se sont accrus en moyenne de 13,2 % et nos dépôts de 9,2 %. Les dépôts à vue ont davantage progressé que les dépôts à terme, ce qui est encourageant, car leur développement est le meilleur signe d'un accroissement de notre clientèle.

Pour les trois premiers mois de 1979, nos *résultats* sont en nette augmentation par rapport à 1978.

Les progrès ainsi accomplis par notre maison, dans une année pourtant éprouvante, nous autorisent aujourd'hui à entreprendre la réalisation du projet dont je vous avais brièvement entretenus l'an dernier et qui consiste à attirer vers nous un plus grand nombre d'actionnaires.

Ce projet est inspiré par des considérations d'ordre général et par des considérations propres à notre établissement.

En France, il faut que le nombre des actionnaires s'accroisse

Du point de vue général, c'est un fait incontestable que les économies des pays industrialisés de l'Occident doivent leur développement, et leurs citoyens leur liberté, au système de l'entreprise libre. Comme il n'existe *pas d'entreprises* libres sans actionnaires, il faut, pour préserver toute la vitalité du système qui nous a réussi dans le passé, veiller à ce que se renouvelle et s'accroisse constamment la masse des actionnaires.

Dans une époque comme la nôtre, marquée par de rapides et profondes mutations, chacun se préoccupe de l'avenir et formule les mêmes interrogations. Comment conserver et, si possible, accroître la prospérité acquise ? N'est-il pas à la fois vain et dangereux de compter exclusivement sur l'Etat pour y pourvoir ? Comment réunir les efforts individuels afin qu'ils contribuent librement à un progrès collectif ? Comment forger une société plus solidaire, plus efficace, plus responsable, et, partant, plus humaine ? Comment intéresser un plus grand nombre de Français à la vie des entreprises, sources d'emplois, d'innovation et de progrès économique et social ?

Parmi les moyens de résoudre les problèmes ainsi posés, il en est un que l'on a eu tendance à négliger et qu'il n'est cependant pas trop tard pour mettre en œuvre. Il s'agit de faire en sorte qu'un nombre croissant de personnes pratiquent cette forme concrète et directe de participation qui consiste à acquérir des parts d'actionnaires dans les entreprises privées.

Notre pays a beaucoup de progrès à accomplir dans cette voie. Alors que la République Fédérale d'Allemagne compte cinq millions d'actionnaires, la France n'en compte encore que un million cinq cent mille. Les pouvoirs publics, en adoptant il y a quelques mois des mesures de détaxation en faveur de l'épargne investie en actions, ont montré qu'ils avaient pris conscience de l'importance de la question. *Il appartient aux entreprises* de tirer le meilleur parti de ces mesures.

Notre entreprise a de bonnes raisons de prendre des initiatives dans ce domaine.

L'investissement en actions du C.C.F. a été un bon investissement

Etant une banque privée et indépendante, elle ne peut compter, pour financer son expansion, que sur l'appui et la fidélité d'un nombre toujours croissant d'actionnaires. Aussi avons-nous, depuis de nombreuses années, au fur et à mesure du développement de nos activités et de la progression de nos résultats, patiemment et substantiellement accru les dividendes versés aux propriétaires de nos actions. Cette politique a permis, entre 1960 — date à laquelle mon prédécesseur entreprenait de rénover cette maison — et 1979, de multiplier par 6,3 le dividende par action. Ce coefficient multiplicateur est largement supérieur à celui de la hausse du coût de la vie, qui a été pour la même période de 3,2.

Aujourd'hui, le rendement de nos actions, c'est-à-dire le rapport entre le dividende versé, y compris l'avoir fiscal, et leur valeur en Bourse, s'élève à 8,6 %.

Le marché de notre *titre* tend, d'autre part, à se développer et il s'achète et se vend chaque jour en moyenne plusieurs milliers d'actions de notre société à la Bourse de Paris, ce qui confère à l'investissement en actions C.C.F. un degré satisfaisant de liquidité.

Enfin, l'activité du Crédit Commercial de France est suffisamment diversifiée, du point de vue de la nature de *ses opérations*, de *la variété* de sa clientèle et de la répartition de ses interventions, notamment à l'étranger, pour lui permettre de poursuivre, en dépit des difficultés rencontrées présentement dans notre pays, une politique de développement soutenue.

Compte tenu de ces précisions, et sur la base des cours actuels, l'investissement en actions du Crédit Commercial de France se compare avantageusement à beaucoup d'autres formes d'investissement.

Une campagne va être entreprise pour informer le public sur les possibilités d'investissement en actions du C.C.F.

Le moment nous paraît donc opportun pour faire connaître à un large public les possibilités de placement qu'offrent les actions de notre société. C'est ce que nous ferons prochainement, par voie de presse, dans le cadre de notre campagne annuelle de publicité. Comme nous l'indiquerons dans cette publicité, nous fournirons, à toute personne qui manifestera son intérêt, un dossier d'information sur notre entreprise, sur les moyens d'en devenir actionnaire et sur les avantages auxquels donne droit la possession de nos actions.

Souhaitant que nos actionnaires soient aussi, le plus souvent possible, nos clients et réciproquement, nous ferons bénéficier nos actionnaires de facilités particulières de prélèvement sur leur compte de dépôt auprès de nos divers guichets et d'une assurance gratuite, en cas de décès accidentel, proportionnelle au solde de leur compte.

Nous sommes, bien entendu, pleinement conscients des responsabilités que nous assumons en prenant cette initiative, et, en particulier, de deux d'entre elles.

Nous devons assurer à nos actionnaires la meilleure information possible sur l'évolution de leur société. Les *informations fournies actuellement* par les entreprises françaises à leurs actionnaires sont très complètes et précises et notre rapport annuel fournit déjà tous les renseignements qui sont nécessaires pour connaître la marche de nos affaires. Mais il nous reste à rendre ces informations plus vivantes et plus fréquentes. Nous nous y attacherons dès cette année.

Nous devrons, d'autre part, continuer de nous efforcer de répondre, par des dividendes croissants, à la confiance placée en nous par nos actionnaires. A cet égard, nous ne pouvons, bien entendu, prendre aucun engagement. L'entreprise privée, comme toute œuvre humaine, comporte des incertitudes et des risques. Bien que le métier de banquier consiste précisément à savoir apprécier les risques, il n'en est pas exempt. *Les difficultés propres à l'époque* actuelle ne contribuent certes pas à les atténuer. Nous avons, cependant, une grande confiance dans l'avenir de notre entreprise.

Cette confiance repose d'abord sur la constatation que, dans le passé, le succès est toujours venu couronner nos efforts. Elle résulte aussi de la conviction que, n'ayant jamais cessé *de veiller aux intérêts* de notre clientèle et à la qualité des services que nous lui rendons, nous pouvons compter sur sa fidélité et devons être en mesure d'attirer vers nous, en France et dans le monde, une clientèle nouvelle.

DOLLFUS-MIEG & Cie

Le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion, a arrêté les comptes de l'exercice 1978.

En dépit des difficultés rencontrées chez certaines filiales et qui ont eu leur répercussion directe sur les comptes de la société holding, les résultats consolidés du groupe enregistrent une sensible amélioration par rapport à 1977.

C'est ainsi que, avant toutes provisions et amortissements, le résultat brut d'exploitation est passé de 118,6 millions de francs à 158,5 millions de francs en 1978, la marge brute d'autofinancement atteignant elle-même 104 millions de francs, contre 80,5 millions de francs en 1977. Après amortissements, provisions et impôts, la perte nette, intérêts des tiers inclus, se trouve ramenée de 36,3 millions de francs en 1977 à 14,8 millions de francs. Cette amélioration est due notamment à l'important redressement enregistré par le groupe Texunion, et particulièrement Texunion - France.

Cependant, ce redressement est encore demeuré sans effet sur les résultats de la société holding, alors que des provisions importantes ont dû être constituées au titre de certaines sociétés (notamment la Société Industrielle de Flers) pour un montant global net de 69,2 millions de francs, portant ainsi la perte à 60,7 millions de francs, contre une perte de 20,6 millions de francs en 1977.

Le premier trimestre 1979 a connu une bonne activité dans tous les secteurs. Ainsi, parallèlement à un volume important de prises d'ordres, le chiffre d'affaires consolidé, avec 1 153,9 millions de francs, est supérieur de 19,5 % à celui du premier trimestre 1978 (ce chiffre inclut désormais les sociétés Zell et Moves, reprises récemment. Toutes choses égales, l'augmentation est de 11,8 %). Les résultats d'exploitation à fin mars sont satisfaisants.

Par ailleurs, poursuivant le regroupement de ses intérêts, Dollfus-Mieg et Cie vient d'acheter à Pricel le reste de la participation de cette société dans Texunion (soit 26,6 % du capital), portant ainsi la participation du groupe dans cette filiale de 67 % à 93,6 %. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 2,6 milliards de francs, le groupe Texunion a enregistré, en 1978, un bénéfice net consolidé de 44,2 millions de francs.

HACHETTE

Le conseil d'administration de Hachette, réuni le 25 avril 1979, a arrêté les comptes de l'exercice 1978.

Au résultat courant de 25,7 millions de francs, après provisions mais avant plus-values et moins-values de cessions, s'ajoute un solde positif des plus-values et moins-values de cessions de 94,7 millions de francs, lié principalement à la filiation des agences ; le résultat net est ainsi de 120,4 millions de francs. En 1977, les chiffres correspondants étaient de 19,2 millions de francs avant solde positif de plus-values et moins-values et 1,7 million de francs de plus-values, soit un résultat net de 20,9 millions de francs.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée pour le 27 juin 1979. Il lui sera proposé de mettre en distribution un dividende de 8,00 F par action auquel s'ajouterait un avoir fiscal de 4,00 F. La somme ainsi distribuée serait de 13 811 000 F, le reste du bénéfice distribuable étant porté aux réserves, à l'exception d'une somme de 1 033 000 F reportée à nouveau. L'an dernier, le dividende avait été de 6,00 F auquel s'ajoutait un avoir fiscal de 3,00 F.

Par ailleurs, le conseil a fait application des dispositions de la *loi de finances pour 1978 relatives* à la réévaluation au bilan des biens amortissables. Les comptes soumis à l'assemblée comporteront une augmentation du poste « écart de réévaluation » de 105 600 000 F qui porte la situation nette à 789 328 000 F.

GROUPE COCHERY

Le chiffre d'affaires TTC totalisé atteint plus de 1 500 MF au 31 décembre 1978 contre 1 200 MF en 1977, mais il tient compte de prises de participations dans quatre sociétés régionales nouvelles.

La marge brute d'autofinancement s'élève à environ 53 MF contre 47 MF en 1977 et le bénéfice net consolidé après impôt à près de 7,8 MF contre 1,6 MF l'an dernier.

Entreprises Albert Cochery

Au cours de sa séance du 18 avril, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1978 qui font apparaître un bénéfice net de 120 000 F après 29 MF d'amortissements — S.A.M. comprise — et 2 MF de provision pour éventualités diverses.

Le chiffre d'affaires TTC a progressé de 770 MF à 860 MF.

Compte tenu des résultats dégagés par le groupe, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale *annuelle* qui se tiendra le 25 juin la distribution, par prélèvement sur le report à nouveau, du dividende statutaire de 5 %, soit 3 F par action. Compte tenu de l'impôt de 1,50 F déjà payé au Trésor (avoir fiscal), le revenu global sera de 4,50 F par titre.

SOVAC

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du C.M.I. SOVAC, dont la quasi-totalité du capital est détenue par EURAFRANCE, s'est réunie le 25 avril 1979 sous la présidence de M. Georges Gay, président du conseil de surveillance, et a approuvé les comptes de l'exercice qui lui ont été présentés par le directoire.

Les nouveaux concours consentis à la clientèle en 1978 par l'ensemble des sociétés du groupe se sont élevés à 8 156 millions de francs contre 7 041 millions de francs en 1977 (+ 16 %).

Les encours consolidés du groupe, au 31 décembre 1978, ont atteint 11 961 millions de francs, agios à percevoir exclus, contre 10 460 millions de francs au 31 décembre 1977 (+ 14 %).

Le bénéfice net consolidé financier du groupe, part des tiers comprise, après impôt et provision pour participation, s'élève pour l'exercice 1978 à 180 441 000 francs contre 147 557 000 F pour l'exercice précédent.

La part de Sovac dans ce bénéfice net consolidé financier est de 156 894 000 F contre 126 498 000 F en 1977.

Le bénéfice net social de Sovac, après impôt, atteint 101 727 997 F contre 101 581 040 F en 1977.

L'assemblée générale a décidé de fixer la distribution à 34 788 800 F contre 30 951 800 F pour l'exercice précédent.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE L'ABEILLE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 25 avril 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978 et le projet de distribution proposé par le conseil d'administration. Le bénéfice net comptable de l'exercice 1978 s'élève à 33 467 011,90 F contre 25 766 953 F en 1977.

Le bilan approuvé par les actionnaires a fait l'objet de la réévaluation légale dégageant un écart de réévaluation de 134 993 643 F. Le total des actifs s'élève à 586 121 515 F dont 51,7 % sont représentés par la participation dans les assurances ; les participations dans les sociétés commerciales, industrielles et financières et les liquidités constituent le solde de ces actifs.

L'assemblée a arrêté le montant du dividende unitaire à la somme de 15 F qui, augmentée de 7,50 F d'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal), représente un revenu global de 22,50 F par action ; ce dividende s'applique à un capital qui a été augmenté de 10 % en 1978. Au titre de l'exercice précédent il avait été distribué un dividende unitaire de 14,50 F plus un avoir fiscal de 7,25 F, soit au total 21,75 F.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 mai 1979.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
26 AVRIL

Légère reprise

Contrairement à ce que beaucoup pensaient, le mouvement de r[illegible]il amorcé mercredi à la Bourse de Paris ne s'est pas poursuivi le lendemain. A l'issue de la séance de jeudi, en effet, l'indicateur instantané des actions françaises a progressé d'environ 0,5 %.

Cette légère hausse n'a favorisé aucun secteur en particulier et, au total, la tendance est apparue assez irrégulière.

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Métallurgique navale Dunkerque (voir résultats ci-contre), qui s'est encore adjugé près de 11 % (+ 7 % mercredi), suivie de Jeumont et Crédit du Nord (+ 4 %).

A l'inverse, la Hénin, Martell et Alsthom, ont cédé près de 3 %.

Suspendue mercredi, la cotation de l'action Viniprix a repris, et le titre est remonté de 3,3 % à la suite des informations fournies par la société (le Monde du 26 avril).

« Je suis étonné, je pensais que les cours allaient s'effriter. » *Tel était l'avis le plus largement répandu autour de la corbeille où les déclarations de M. Barre concernant l'inflation (voir d'autre part) suscitaient des commentaires divers. Est-ce à dire que les investisseurs institutionnels sont intervenus pour soutenir la cote? Certains, peu nombreux, l'affirmaient. D'autres évoquaient pêle-mêle, le ralentissement des ventes, quelques achats étrangers et les acquisitions ponctuelles de certaines SICAV.*

Sur le marché de l'or, contrairement aux indications en provenance de Londres (voir ci-contre), le lingot paraît éprouver des difficultés à franchir son plus haut niveau historique (34 500 F) et il s'est établi en baisse de 115 F à 34 380 F, après un premier cours de 34 450 F. Le napoléon, en revanche a gagné 0,70 F à 288,70 F, après 290 F au premier cours. Le volume des échanges s'est légèrement amplifié à 8,82 milliards de francs contre 7,48 millions la veille.

LONDRES

Le Stock Exchange est calme et hésitant vendredi matin à Londres. Les Fonds d'État se replient lentement, tandis que les pétroles et les mines d'or sont irréguliers.

Or (ouverture) (dollars) 242 75 contre 242 20

VALEURS	CLOTURE 26 4	COURS 27 4
Beecham	722	728
British Petroleum (1)	12 22	12 7,32
Courtaulds	118	118
De Beers	391	396
Imperial Chemical	403	404
Rio Tinto Zinc Cor.	338	338
Shell	778	781
Vickers	204	198
War Loan 3 1/2 %	33 1/4	33 3/16
*West Driefontein	33 1/2	33 1/2
*Western Holding	38 5/8	38 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres

NEW-YORK

Baisse sensible

L'annonce d'une inflation assez forte en mars (voir page 1) a provoqué un très net repli des cours jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones a cédé 5,49 points, avant de s'établir à 860,97.

Le volume des transactions est resté important, avec 32,52 millions d'actions échangées, contre 31,79 millions la veille. Sur 1 867 valeurs traitées, 907 ont reculé, 514 ont monté *et 446 sont restées inchangées.*

L'éventualité d'un impôt sur les *super-bénéfices réalisés* par les compagnies pétrolières a également pesé sur la tendance générale.

VALEURS	COURS 25 4	COURS 26 4
Alcoa	55 1/2	55 1/4
A.T.T.	59 1/2	59 1/8
Boeing	43 1/4	42 1/2
Chase Manhattan Bank	35 1/8	34 7/8
Du Pont de Nemours	133 1/2	132 1/8
Eastman Kodak	64 1/4	63 5/8
Exxon	53 3/4	53 3/8
Ford	45 1/8	44 1/8
General Electric	49 5/8	48 1/4
General Foods	33	32 7/8
General Motors	59 1/4	58 7/8
Goodyear	18	18
I.B.M.	311 3/4	308 7/8
I.T.T.	28 3/4	28 3/8
Kennecott	22 5/8	22 3/4
Mobil Oil	79 1/2	80
Pfizer	31 3/8	31
Schlumberger	75 1/4	74 3/4
Texaco	27 1/8	27 1/8
U.A.L. Inc.	25 1/8	23 3/8
Union Carbide	38 1/2	37 7/8
U.S. Steel	23 1/2	23 3/8
Westinghouse	18 1/8	17 7/8
Xerox	58 1/4	58 3/8

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PRESSES DE LA CITÉ. — Bénéfice net pour 1978 : 9,72 millions de francs contre un déficit comptable de 10,63 millions en 1977 (compte tenu d'une provision exceptionnelle). Le bénéfice consolidé du groupe devrait s'élever autour de 21 millions de francs contre 5 millions en 1977. Dividende global : 12 F contre 10,50 F.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX. — Bénéfice net pour 1978 : 129,2 millions de francs contre 109,1 millions. Dividende global : 26,25 F contre 33 F, sur un capital augmenté gratuitement de 50 %.

L'OREAL. — Bénéfice net comptable consolidé pour 1978 : 210,6 milliards de francs contre 140,3 millions. Dividende global : 22,50 F contre 15,975 F.

NOUVELLES GALERIES. — Bénéfice net pour 1978 (société mère et filiales intégrées) : 30,1 millions de francs contre 17,20 millions. Dividende global : 5,62 F contre 3,75 F.

B. H. V. — Bénéfice net consolidé pour 1978 : 24,2 millions de francs contre 10,9 millions en 1977. Dividende global : 9 F contre 6 F.

ALSTHOM-ATLANTIQUE. — Bénéfice net pour 1978 : 75,4 millions de francs contre 69,1 millions. Dividende global inchangé à 9 F.

COMPAGNIE DES SIGNAUX-C. S. E. E. — Bénéfice net pour 1978 : 1,18 million de francs contre une perte de 6,59 millions en 1977.

COMPAGNIE OPTORG. — Bénéfice net pour 1978 : 18,01 millions de francs contre 17,02 millions en 1977. Dividende global : 16,20 F contre 14,70 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 29 déc. 1978)

	25 avril	26 avril
Valeurs françaises	105	105,6
Valeurs étrangères	122	121,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,3	91

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26 4	27 4
1 dollar (en yens)	217 77	218 15

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 1/8 %

BOURSE DE PARIS - 26 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	38 30	1 710	GAN (Sté) Centr.	663	663	Laffitte-Bail	185 10	190	Immobanque	...	115 70
[illegible]	[illegible]	[illegible]	S.P.E.G.	177	182 30	Locabail Immob.	333	334 50	Cie Lyon. Imm.	125 80	125 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	U.A.P.	566	565	Loca-Expansion	147 60	148	Ufimeg	104	104 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* cours précédent.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26 4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26 4
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 27 avril 1979 a été tiré à 586 095 exemplaires.

A B C D E F G

La réforme des transports parisiens

Les parlementaires d'Ile-de-France appartenant à la majorité demandent au gouvernement de modifier son projet de loi

Tous les parlementaires de la région Ile-de-France appartenant à la majorité se sont réunis le 26 avril sur l'initiative de M. Michel Giraud, président R.P.R. du conseil régional, et ont décidé d'écrire au premier ministre pour lui demander de ne pas présenter au Parlement le projet de loi réformant l'organisation des transports parisiens et adopté par le dernier conseil des ministres.

Autour de M. Giraud se *trouvaient réunis MM.* Roger Chinaud, président du groupe parlementaire U.D.F. à l'Assemblée nationale, Claude Labbé, président du groupe R.P.R. à *cette même* Assemblée, Adolphe Chauvin et Marc Jaquet, respectivement président du groupe centriste et du groupe R.P.R. au Sénat. On remarquera à ce sujet *que tous les présidents de groupe* de la majorité au Parlement sont élus en région parisienne.

Les parlementaires ont jugé « *inacceptable* » le projet gouvernemental, et cela pour trois raisons : le désengagement de l'Etat ne peut se faire sans que celui-ci apporte des ressources nouvelles ; les propositions gouvernementales ne tiennent pas compte du caractère national des statuts de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. ; enfin, un appurement des comptes est nécessaire avant d'adopter toutes nouvelles dispositions pour l'organisation des transports en région parisienne. Les élus estiment, en effet, que depuis vingt ans l'État a mené, pour fixer le prix du ticket de métro, « *une politique de l'indice et non une politique de vérité* ».

Les parlementaires ont décidé de créer un groupe de travail chargé d'étudier, en collaboration avec les services de M. Joël Le Theule, ministre des transports, un nouveau projet de loi.

Au-delà de l'aspect technique et financier de ce dossier, il apparaît donc que les projets du gouvernement ont finalement réussi à créer ce qui paraissait jusque-là difficile à obtenir : un véritable réflexe régional en Ile-de-France.

M. GEORGES SARRE : un rebondissement du contentieux entre la Ville et l'Etat

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, a déclaré : « *Trois raisons essentielles fondent notre opposition farouche au projet de loi modifiant l'organisation des transports parisiens. Le retrait de l'Etat qui retire toutes ses billes susciterait des augmentations en cascade : hausse du prix du billet, de la carte orange et relèvement des impôts régionaux. Tous les habitants de la région parisienne seraien tainsi deux fois pénalisés. Et les Parisiens auraient en plus à payer l'arriéré des transports parisiens non réglé par la ville, ce qui représente la coquette somme de 331 millions de francs, soit environ 10 % d'impôts locaux supplémentaires. C'est donc sous une forme biaisée le rebondissement du contentieux financier entre la Ville et l'Etat.*

» *Notre hostilité s'explique également par la fausse conception de la régionalisation que sousentend le projet. Une fois encore, il y a transfert de compétences sans transfert de ressources*

» *Enfin, nous observons que les employeurs en Ile-de-France bénéficient d'un vaste marché du travail et que sans la nouvelle répartition des charges proposée par le gouvernement, celles des employeurs ne change pas. Les socialistes dénoncent le régime de faveur dont bénéficieraient les patrons et demandent la création de la carte hebdomadaire gratuite.* »

COLLISION DANS LE MÉTRO : HUIT BLESSÉS

Huit voyageurs ont été blessés dans un accident qui s'est produit à la station de métro Ternes sur la ligne 2 (Porte-Dauphine-Nation), le jeudi 26 avril, peu avant 18 h. 30. Un train, en stationnement, *a été percuté par le train* suivant.

C'est une panne de signalisation qui est à l'origine de cet accident. Lorsque les agents de la Régie constatent une déficience du système de signalisation, un panneau est apposé dans la station précédente demandant au conducteur de « marcher à vue », c'est-à-dire à une vitesse limitée. Le train circulait donc à 5 km/h environ en entrant dans la station, mais le conducteur a apparemment *freiné trop tard.*

Quatre voyageurs blessés étaient encore en observation le jeudi 26 au soir.

[*Deux accidents se sont produits* depuis le début de l'année dans le métro : le trafic a été interrompu, par crainte d'un affaissement de terrain, à la station de métro Barbès, *le 16 mars 1979. Un début d'incendie* s'est déclaré, le 25 mars, sur la ligne 1 (Vincennes-Neuilly).]

LA BANQUE NATIONALE SUISSE VEND DU DOLLAR POUR FREINER LA HAUSSE

(De notre correspondant.)

Berne. — Signe de l'évolution intervenue ces dernières semaines sur le marché des changes, les autorités monétaires helvétiques, *qui s'efforçaient* naguère d'enrayer la flambée du franc suisse, interviennent désormais pour mettre un frein au mouvement de hausse du dollar et du mark allemand. C'est ce qu'a confirmé jeudi 26 avril, à Berne, M. Fritz Leutwiler, président de la Banque nationale suisse (B.N.S.), lors de l'assemblée générale de l'institution d'émission. Le dollar, qui était tombé à moins de 1,5 franc suisse l'année dernière, est remonté, depuis lors, à plus de 1,70 franc.

Certes, la baisse du coût du franc rend les produits suisses plus compétitifs et favorise le tourisme, mais, en renchérissant les importations, elle pourrait également relancer l'inflation. C'est pour prévenir ce danger que la B.N.S. a été amenée à céder des dollars et à réduire le surcroît de liquidités. Comme l'a rappelé M. Leutwiler, le maintien de la stabilité des prix reste l'un des fondements de la politique de l'institut d'émission. « *Il n'est pas dans l'intérêt de l'économie suisse*, a-t-il dit, *de voir l'amélioration de sa position concurrentielle annihilée par une hausse accrue des coûts.* »

Selon le président de la B.N.S., l'économie helvétique se présente sous un jour meilleur que ne l'avaient laissé présager les prévisions de l'automne dernier, lorsque le cours du franc était au plus haut. Aujourd'hui, une reprise est perceptible dans divers secteurs, notamment dans la construction. Les carnets de commandes sont mieux garnis, et l'on s'attend à un accroissement des investissements industriels.

Dans l'ensemble, l'évolution de l'économie suisse paraît donc satisfaisante. Si des perturbations sur le marché des changes ne sont pas à exclure, les perspectives se sont nettement améliorées. Grâce à une collaboration plus étroite des banques centrales et aux nouvelles possibilités offertes par le système monétaire européen, M. Leutwiler espère voir se dessiner une évolution plus harmonieuse des cours de change.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

LA COMPAGNIE BRÉSILIENNE CRUZEIRO VA ACHETER QUATRE AIRBUS EUROPÉENS

Brasilia *(A.F.P.)*. — La compagnie aérienne intérieure brésilienne Cruzeiro, liée à la compagnie internationale Varig, va acheter quatre avions Airbus A-300 B4 pour 178 millions de dollars (environ 775 millions de francs). Elle devrait, en principe, recevoir en juin 1980 le premier de ces avions, qui sera exploité entre Rio - de - Janeiro, Montevideo et Buenos-Aires.

L'autorisation d'achat de ces avions vient d'être accordée à la Cruzeiro *par le ministère* brésilien de l'aéronautique.

L'achat d'Airbus par la compagnie Cruzeiro marque l'entrée du consortium européen Airbus-Industrie *sur le marché brésilien*, après de nombreuses années d'efforts.

● *Le meeting organisé par le Front national* (extrême droite), jeudi soir 26 avril, à Aubenas (Ardèche) s'est terminé par des incidents, des manifestants hostiles au mouvement dirigé par M. Le Pen ayant jeté des bouteilles en direction des membres du service d'ordre mis en place par les organisateurs de la réunion. La police est intervenue pour disperser les manifestants et mettre fin aux heurts.

● *Le meeting de l'Eurodroite* qui devait avoir lieu jeudi soir 26 avril à Angers (Maine-et-Loire) a été annulé. Les organisateurs ont indiqué qu'ils *n'avaient pas pu disposer d'une* salle privée ou publique pour tenir cette réunion.

APRÈS LES ÉLECTIONS RHODÉSIENNES

Le groupe africain de l'ONU saisit le Conseil de sécurité

Le groupe africain de l'ONU a demandé, le jeudi 26 avril, une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation créée par les élections en Rhodésie. *Les membres du Conseil étudient* cette requête ce vendredi matin. Par ailleurs, les présidents Kaunda (Zambie) et Machel (Mozambique) vont se rencontrer prochainement, à Lusaka, pour discuter du même sujet et évoquer l'éventuelle réunification des deux « branches » du Front patriotique rhodésien, la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe), dirigée par M. Mugabe, et la ZAPU (Union du peuple africain du Zimbabwe), dont le *chef* est M. Nkomo.

A Salisbury, où un bilan officiel a fait état de trente-quatre morts au cours des dernières vingt-quatre heures, le pasteur Sithole, qui s'était plaint d'« *irrégularités grossières* » dans la consultation (*le Monde* du *25 avril*), n'avait pas *encore* saisi d'une réclamation, ce vendredi en fin de matinée, la commission de supervision du scrutin. L'évêélections, a affirmé pour sa part que « *si M. Sithole les avait remportées, il est eût trouvées les meilleures du monde* ».

Plusieurs capitales ont rappelé qu'elles ne reconnaissaient pas les élections rhodésiennes, notamment Bonn et Le Caire qui, dans un communiqué, dénonce leur caractère « *illégal* ». A Washington, où un conflit s'ébauche entre le gouvernement et le Congrès, le secrétaire d'Etat, M. Vance, a rappelé, jeudi, qu'une levée des sanctions contre la *Rhodésie ne pouvait pas* intervenir avant que le président Carter ait porté un jugement sur la validité de la consultation. — *(A.F.P., A.P.)*

[**Le gouvernement français n'a fait aucun commentaire sur le déroulement du scrutin rhodésien. Cependant, M. François-Poncet, ministre *des affaires étrangères*, avait déclaré, le 12 mars (« le Monde » du 14 mars), que la France « *désapprouvait* » ces élections. Devant le Sénat, M. Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat, a déclaré, le 20 avril : « Des élections au suffrage universel sous le contrôle de l'O.N.U. sont considérées comme une condition préalable à la levée des sanctions » (contre la Rhodésie. Sur le fond, la France a toujours considéré qu'il s'agissait en Rhodésie d'un problème de « décolonisation britannique inachevée » et que *la recherche d'une solution* incombait d'abord au gouvernement de Londres. Le gouvernement français est aujourd'hui d'autant plus prudent qu'il ignore de quoi demain sera fait aussi bien en Rhodésie qu'en Grande-Bretagne.**]

Aux Etats-Unis

HUIT RÉACTEURS NUCLÉAIRES POURRAIENT ÊTRE FERMÉS TEMPORAIREMENT

Les cinq membres de la commission fédérale américaine de *réglementation nucléaire* (N.R.C.) paraissaient d'accord, le mercredi 25 avril, pour décider la fermeture temporaire des huit réacteurs nucléraires construits, comme celui de Three Mile Island, par la société Babcock and Wilcox. Mais la décision a été repoussée à jeudi, puis à ce vendredi 27. Il semble que de fortes pressions, dans les deux sens d'ailleurs, soient exercées sur les membres de la commission. Quatre des réacteurs ont déjà été arrêtés par les sociétés exploitantes, mais l'arrêt des trois réacteurs de Caroline du Sud, qui fournissent les deux tiers du courant consommé dans cet Etat, *aurait d'importants effets économiques.*

Pourtant, les critiques formulées par les membres de la N.R.C. *sont sévères. Les plus* inquiétantes ont été formulées par son directeur adjoint, M. Harold Denton, qui estime que la probabilité d'un accident similaire à celui de Three-Mile-Island est de 10 % dans les centrales Babcock and Wilcox, et de « *1 % dans les centrales construites par d'autres sociétés* ». C'est donc le principe même de la filière à eau pressurisée qui est visé — et les centrales françaises construites par Framatome sous licence Westinghouse relèvent de cette filière. Quoiqu'on pense de cette déclaration, elle tranche nettement avec les probabilités beaucoup plus faibles que donnent *habituellement* les experts. — M. A.

● *Le président grec M. Tsatsos et M. Giscard d'Estaing*, au cours d'un dernier tête-à-tête jeudi 26 avril, ont fait un tour d'horizon des problèmes internationaux et bilatéraux. Ils ont évoqué divers projets de coopération économique, notamment un projet d'achat par la Grèce de centrales thermiques françaises.

● *M. Margai, vice-premier ministre hongrois*, reçu à déjeuner jeudi 26 avril par M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a indiqué que M. Lazar, chef du gouvernement, viendrait prochainement en visite en France.

LE ROMANCIER MAROCAIN KHAIR - EDDINE A ÉTÉ LIBÉRÉ

Le romancier marocain Mohamed Khair-Eddine a été libéré jeudi soir 26 avril, apprend-on de source marocaine autorisée à Paris. L'écrivain avait été arrêté à son arrivée, samedi dernier, à l'aéroport de Casablanca (*le Monde* du 27 avril), mais il se serait agi, selon les autorités marocaines, « *d'une simple erreur de la police des frontières* ».



